

Montréal Budget 2018

Budget de fonctionnement



Approuvé
par le comité exécutif
de la Ville de Montréal,
le 10 janvier 2018

Préparé par
la Direction générale
et le Service des finances

NOTES

- À moins d'indications contraires :
 - toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers de dollars;
 - les données réelles de 2013, de 2014, de 2015 et de 2016 ainsi que les données du budget de 2017 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget de 2018. Elles sont présentées à titre indicatif;
 - les données prévisionnelles de 2017 sont basées sur l'évolution budgétaire au 31 août 2017 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2018.
- L'arrondissement des données en milliers de dollars peut faire en sorte que le montant total diffère des sommes.

Table des matières



GUIDE D'UTILISATION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Les documents du budget de 2018 sont disponibles sous formats papier et électronique pour certains, alors que d'autres le sont uniquement dans le site Internet du Service des finances, à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

Budget de 2018 (*version française disponible en formats papier et électronique*)

- | | |
|---|--|
|  Note du directeur général | <ul style="list-style-type: none">▪ la note du directeur général |
|  Certificat du trésorier | <ul style="list-style-type: none">▪ le certificat du trésorier |
|  Budget 2018 en bref | <ul style="list-style-type: none">▪ les faits saillants et le sommaire des prévisions budgétaires de 2018 |
|  Profil de Montréal | <ul style="list-style-type: none">▪ la carte du territoire, les statistiques, l'historique de Montréal, l'organigramme de la Ville, ainsi que les membres des conseils, du comité exécutif et des commissions permanentes |
|  Perspectives économiques de 2018 | <ul style="list-style-type: none">▪ un survol de la situation économique mondiale et des perspectives économiques de 2018 de la région métropolitaine de Montréal |
|  Budget 2018 | <ul style="list-style-type: none">▪ l'analyse des revenus et des dépenses, le budget des unités d'affaires, les dépenses corporatives liées au financement, aux dépenses communes et aux dépenses de contributions ainsi que les transactions internes et interentités à éliminer |
|  Renseignements complémentaires | <ul style="list-style-type: none">▪ la fiscalité, les quotes-parts, les dépenses par objets, la rémunération globale, l'effectif, les régimes de retraite, l'endettement, l'analyse complémentaire des dépenses et le partage des compétences |
|  Annexes | <ul style="list-style-type: none">▪ la structure de présentation de l'information budgétaire▪ le partage des compétences et la confection du budget▪ la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif▪ les compétences des arrondissements et des services centraux▪ la synthèse des politiques financières▪ l'information relative au Fonds de l'eau |

Annexes (suite)

- les secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement
- le glossaire
- l'index des sigles, des acronymes et des autres abréviations

Divers (disponibles seulement dans Internet)



- les politiques financières
- les budgets de fonctionnement et les PTI de l'année en cours et des années antérieures
- les rapports annuels et financiers de l'année en cours et des années antérieures
- le calendrier des commissions d'étude du budget
- le bilan économique de 2018 de l'agglomération de Montréal
- la documentation des années antérieures

Références rapides

Sommaire des prévisions budgétaires de 2018 – Budget de la Ville de Montréal	29
L'effectif et la rémunération globale	250
Glossaire, index des sigles, des acronymes et autres abréviations	Annexes 8 et 9

PRÉSENTATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget est divisé en huit sections.

1. NOTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général s'adresse à la mairesse, au président du comité exécutif ainsi qu'aux membres du comité exécutif pour les informer que les prévisions budgétaires soumises respectent les orientations convenues.

2. CERTIFICAT DU TRÉSORIER

Comme prévu par l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (LRQ, c. C-11.4), le trésorier émet un certificat attestant que les crédits budgétaires seront disponibles pour les dépenses prévues aux budgets des conseils municipal et d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

3. BUDGET 2018 EN BREF

Cette section vise à offrir une vue d'ensemble du budget, en quelques pages seulement. Elle contient les éléments suivants :

FAITS SAILLANTS

Cette sous-section présente les faits saillants sous forme d'illustrations.

SOMMAIRE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 2018

Cette sous-section présente deux graphiques :

- la provenance des revenus;
- la répartition des dépenses par grandes familles d'objets.

BUDGET 2018

Cette sous-section présente brièvement, et de façon globale, les principales variations budgétaires touchant les unités administratives, le transport collectif, les régimes de retraite, le plan quinquennal de main-d'œuvre, le paiement au comptant des immobilisations et le service de la dette brute.

Les prévisions budgétaires sont présentées pour l'ensemble de la Ville, pour le budget du conseil municipal et pour le budget du conseil d'agglomération. On y trouve les revenus par objets, les dépenses par secteurs d'activités, les dépenses corporatives liées au financement, aux dépenses

communes et aux dépenses de contributions ainsi que l'élimination des transactions internes et interentités.

Les variations des charges fiscales sont abordées de façon globale et par arrondissements, pour les immeubles résidentiels et non résidentiels. Des tableaux présentent ensuite la variation des charges fiscales pour une résidence moyenne ainsi que la variation des comptes de taxes pour une résidence unifamiliale moyenne, un condominium moyen et un multiplex de deux à cinq logements moyen.

4. PROFIL DE MONTRÉAL

Cette section dresse le portrait de Montréal. On y trouve la carte du territoire et la répartition de la population, les principaux indicateurs économiques de l'agglomération de Montréal, un bref historique de Montréal, l'organigramme de l'organisation municipale ainsi que la composition du conseil municipal, du conseil d'agglomération, des conseils d'arrondissement, du comité exécutif et des commissions permanentes.

5. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2018

Après un survol de la situation économique mondiale, cette section présente les perspectives économiques de la région métropolitaine de Montréal pour 2018.

6. BUDGET 2018

Après un bref exposé traitant de la provenance des revenus et de la répartition des dépenses, les différentes sections du sommaire des prévisions budgétaires sont analysées les unes après les autres. On y trouve donc, dans l'ordre suivant :

L'ANALYSE DES REVENUS

- les taxes et paiements tenant lieu de taxes;
- les quotes-parts;
- les transferts;
- les services rendus;
- les amendes et pénalités;
- l'imposition de droits;
- les intérêts;
- les autres revenus;
- les affectations de revenus;

L'ANALYSE DES DÉPENSES

- les dépenses par secteurs d'activités et par unités administratives;
- le service de la dette brute, qui comprend les frais de financement, le remboursement de la dette à long terme et l'affectation au remboursement de capital;
- le paiement au comptant des immobilisations, y compris celui provenant des réserves financières et des fonds réservés;
- les dépenses communes, qui comprennent notamment les affectations liées aux régimes de retraite;
- les dépenses de contributions;
- l'élimination des transactions internes et interentités.

7. LES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Cette section traite successivement des éléments suivants :

- la fiscalité;
- les quotes-parts;
- les dépenses par objets;
- l'effectif et la rémunération globale;
- les régimes de retraite;
- le profil de l'endettement et le coût de la dette;
- les autres dépenses;
- l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales;
- les dépenses liées à la neige, aux matières résiduelles et aux loisirs et à la culture.

8. ANNEXES

1. LA STRUCTURE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE

Cette annexe porte sur la structure de présentation des revenus et des dépenses dans le budget de fonctionnement.

2. LE PARTAGE DES COMPÉTENCES ET LA CONFECTON DU BUDGET

Cette annexe présente :

- les instances politiques et leurs champs de compétences;

- les étapes de la confection du budget et de la répartition des revenus et des dépenses;
- la répartition des dépenses mixtes.

3. LA LISTE DES ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF

Cette annexe contient l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (décret numéro 1229-2005 et modifications).

4. LES COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX

Un tableau résume les compétences, les pouvoirs et les obligations respectifs des arrondissements et des services centraux.

5. LA SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES

Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour les différentes instances politiques et organisationnelles.

6. L'INFORMATION RELATIVE AU FONDS DE L'EAU

Cette annexe fournit de l'information sur l'état prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau.

7. LES SECTEURS D'APPLICATION DE LA TAXE SUR LES PARCS DE STATIONNEMENT

Une carte illustre les secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement.

8. LE GLOSSAIRE

9. L'INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

TABLE DES MATIÈRES

Note du directeur général	19
Certificat du trésorier	21
Budget 2018 en bref	23
Profil de Montréal.....	39
Perspectives économiques de 2018	55
Budget 2018	
Sommaire des revenus et des dépenses	71
Analyse des revenus	79
Analyse des dépenses.....	101
Services administratifs	101
Sécurité publique	122
Services institutionnels	128
Développement.....	142
Qualité de vie	158
Concertation des arrondissements	167
Arrondissements	169
Analyse complémentaire.....	210
Service de la dette brute	210
Paiement au comptant des immobilisations.....	214
Dépenses communes	216
Dépenses de contributions	219
Élimination des transactions internes et interentités.....	221
Renseignements complémentaires	
Fiscalité.....	223
Quotes-parts.....	239
Dépenses par objets.....	248
Effectif et rémunération globale	250
Endettement	262
Autres dépenses.....	264
État des activités de fonctionnement à des fins fiscales	270
Analyses complémentaires des dépenses.....	271

Annexes

1	Structure de la présentation de l'information budgétaire.....	1.1
2	Partage des compétences et confection du budget	2.1
3	Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif	3.1
4	Compétences des arrondissements et des services centraux	4.1
5	Synthèse des politiques financières.....	5.1
6	Fonds de l'eau	6.1
7	Secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement	7.1
8	Glossaire.....	8.1
9	Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations.....	9.1

INDEX DES TABLEAUX

Budget 2018 en bref

Tableau 1	Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal	28
Tableau 2	Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal.....	28
Tableau 3	Sommaire des prévisions budgétaires de 2018 – Budget de la Ville de Montréal	29
Tableau 4	Sommaire des prévisions budgétaires de 2018 – Budget du conseil municipal.....	30
Tableau 5	Sommaire des prévisions budgétaires de 2018 – Budget du conseil d'agglomération.....	31
Tableau 6	Variation des charges fiscales totales de 2017 à 2018, par types d'immeubles	32
Tableau 7	Variation des charges fiscales totales de 2017 à 2018, immeubles résidentiels et non résidentiels	33
Tableau 8	Variation des charges fiscales d'une résidence de valeur moyenne	35
Tableau 9	Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne	36
Tableau 10	Variation du compte de taxes d'un condominium moyen	37
Tableau 11	Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen	38

Profil de Montréal

Tableau 12	Principaux indicateurs économiques de l'agglomération de Montréal.....	40
------------	--	----

Perspectives économiques de 2018

Tableau 13	Chantiers de construction en cours en juillet 2017, d'une valeur de 100 M\$ et plus – Secteurs institutionnel, commercial, industriel et résidentiel – Agglomération de Montréal.....	69
------------	---	----

Budget 2018

Tableau 14	Sommaire des prévisions budgétaires de 2018 – Budget de la Ville de Montréal	72
Tableau 15	Sommaire des prévisions budgétaires de 2018 – Budget du conseil municipal.....	73
Tableau 16	Sommaire des prévisions budgétaires de 2018 – Budget du conseil d'agglomération.....	74
Tableau 17	Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal	79
Tableau 18	Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal	80
Tableau 19	Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération	81
Tableau 20	Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal	82
Tableau 21	Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération.....	82
Tableau 22	Quotes-parts des villes liées, de 2017 à 2018	83
Tableau 23	Variation des quotes-parts des villes liées de 2017 à 2018.....	84
Tableau 24	Transferts – Budget de la Ville de Montréal.....	85
Tableau 25	Transferts – Budget du conseil municipal	86
Tableau 26	Transferts – Budget du conseil d'agglomération.....	87

Budget 2018 (suite)

Tableau 27	Services rendus – Budget de la Ville de Montréal	88
Tableau 28	Services rendus – Budget du conseil municipal.....	88
Tableau 29	Services rendus – Budget du conseil d'agglomération.....	89
Tableau 30	Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal	90
Tableau 31	Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal.....	92
Tableau 32	Imposition de droits – Budget du conseil municipal	92
Tableau 33	Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération.....	93
Tableau 34	Intérêts – Budget de la Ville de Montréal.....	94
Tableau 35	Intérêts – Budget du conseil municipal	94
Tableau 36	Intérêts – Budget du conseil d'agglomération	95
Tableau 37	Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal.....	96
Tableau 38	Autres revenus – Budget du conseil municipal	96
Tableau 39	Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération.....	97
Tableau 40	Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal	98
Tableau 41	Affectations de revenus – Budget du conseil municipal	99
Tableau 42	Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération.....	100
Tableau 43	Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal	101
Tableau 44	Communications – Dépenses par objets	102
Tableau 45	Communications – Dépenses par catégories d'emplois.....	102
Tableau 46	Direction générale – Dépenses par objets.....	104
Tableau 47	Direction générale – Dépenses par catégories d'emplois	105
Tableau 48	Finances – Dépenses par objets	106
Tableau 49	Finances – Dépenses par catégories d'emplois	107
Tableau 50	Performance organisationnelle – Dépenses par objets.....	108
Tableau 51	Performance organisationnelle – Dépenses par catégories d'emplois	108
Tableau 52	Ressources humaines – Dépenses par objets.....	110
Tableau 53	Ressources humaines – Dépenses par catégories d'emplois	110
Tableau 54	Technologies de l'information – Dépenses par objets	112
Tableau 55	Technologies de l'information – Dépenses par catégories d'emplois	112
Tableau 56	Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets.....	114
Tableau 57	Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par catégories d'emplois.....	115
Tableau 58	Commission de la fonction publique – Dépenses par objets	116
Tableau 59	Commission de la fonction publique – Dépenses par catégories d'emplois	116
Tableau 60	Secrétariat de liaison – Dépenses par objets	118

Budget 2018 (suite)

Tableau 61	Secrétariat de liaison – Dépenses par catégories d'emplois	119
Tableau 62	Vérificateur général – Dépenses par objets	120
Tableau 63	Vérificateur général – Dépenses par catégories d'emplois	121
Tableau 64	Sécurité publique – Budget de la Ville de Montréal	122
Tableau 65	Police – Dépenses par objets	123
Tableau 66	Police – Dépenses par catégories d'emplois	124
Tableau 67	Sécurité incendie – Dépenses par objets	126
Tableau 68	Sécurité incendie – Dépenses par catégories d'emplois	126
Tableau 69	Services institutionnels – Budget de la Ville de Montréal	128
Tableau 70	Affaires juridiques – Dépenses par objets	129
Tableau 71	Affaires juridiques – Dépenses par catégories d'emplois	130
Tableau 72	Approvisionnement – Dépenses par objets	132
Tableau 73	Approvisionnement – Dépenses par catégories d'emplois	132
Tableau 74	Évaluation foncière – Dépenses par objets	134
Tableau 75	Évaluation foncière – Dépenses par catégories d'emplois	134
Tableau 76	Gestion et planification immobilière – Dépenses par objets	136
Tableau 77	Gestion et planification immobilière – Dépenses par catégories d'emplois	136
Tableau 78	Greffe – Dépenses par objets	138
Tableau 79	Greffe – Dépenses par catégories d'emplois	139
Tableau 80	Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets	140
Tableau 81	Matériel roulant et ateliers – Dépenses par catégories d'emplois	140
Tableau 82	Développement – Budget de la Ville de Montréal	142
Tableau 83	Commission des services électriques – Dépenses par objets	143
Tableau 84	Commission des services électriques – Dépenses par catégories d'emplois	144
Tableau 85	Développement économique – Dépenses par objets	145
Tableau 86	Développement économique – Dépenses par catégories d'emplois	146
Tableau 87	Eau – Dépenses par objets	148
Tableau 88	Eau – Dépenses par catégories d'emplois	149
Tableau 89	Environnement – Dépenses par objets	151
Tableau 90	Environnement – Dépenses par catégories d'emplois	152
Tableau 91	Infrastructures, voirie et transports – Dépenses par objets	154
Tableau 92	Infrastructures, voirie et transports – Dépenses par catégories d'emplois	154
Tableau 93	Mise en valeur du territoire – Dépenses par objets	156
Tableau 94	Mise en valeur du territoire – Dépenses par catégories d'emplois	156

Budget 2018 (suite)

Tableau 95	Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal	158
Tableau 96	Culture – Dépenses par objets	159
Tableau 97	Culture – Dépenses par catégories d’emplois	160
Tableau 98	Diversité sociale et sports – Dépenses par objets	161
Tableau 99	Diversité sociale et sports – Dépenses par catégories d’emplois.....	161
Tableau 100	Espace pour la vie – Dépenses par objets	163
Tableau 101	Espace pour la vie – Dépenses par catégories d’emplois.....	164
Tableau 102	Grands parcs, verdissement et mont Royal – Dépenses par objets	165
Tableau 103	Grands parcs, verdissement et mont Royal – Dépenses par catégories d’emplois.....	165
Tableau 104	Concertation des arrondissements – Dépenses par objets.....	167
Tableau 105	Concertation des arrondissements – Dépenses par catégories d’emplois.....	167
Tableau 106	Budgets des arrondissements	169
Tableau 107	Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal.....	170
Tableau 108	Arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets.....	171
Tableau 109	Arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par catégories d’emplois	171
Tableau 110	Arrondissement d’Anjou – Dépenses par objets	173
Tableau 111	Arrondissement d’Anjou – Dépenses par catégories d’emplois.....	173
Tableau 112	Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets	175
Tableau 113	Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par catégories d’emplois.....	176
Tableau 114	Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets	178
Tableau 115	Arrondissement de Lachine – Dépenses par catégories d’emplois	178
Tableau 116	Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets	180
Tableau 117	Arrondissement de LaSalle – Dépenses par catégories d’emplois	180
Tableau 118	Arrondissement de L’Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets.....	182
Tableau 119	Arrondissement de L’Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par catégories d’emplois	182
Tableau 120	Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets	184
Tableau 121	Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par catégories d’emplois	184
Tableau 122	Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets	186
Tableau 123	Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par catégories d’emplois	186
Tableau 124	Arrondissement d’Outremont – Dépenses par objets	188
Tableau 125	Arrondissement d’Outremont – Dépenses par catégories d’emplois	188
Tableau 126	Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets	190

Budget 2018 (suite)

Tableau 127	Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par catégories d'emplois.....	190
Tableau 128	Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets	192
Tableau 129	Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par catégories d'emplois.....	192
Tableau 130	Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets.....	194
Tableau 131	Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par catégories d'emplois.....	194
Tableau 132	Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets	196
Tableau 133	Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par catégories d'emplois	196
Tableau 134	Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets.....	198
Tableau 135	Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par catégories d'emplois.....	199
Tableau 136	Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets	200
Tableau 137	Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par catégories d'emplois.....	201
Tableau 138	Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets.....	202
Tableau 139	Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par catégories d'emplois	202
Tableau 140	Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets.....	204
Tableau 141	Arrondissement de Verdun – Dépenses par catégories d'emplois	204
Tableau 142	Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets.....	206
Tableau 143	Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par catégories d'emploi	206
Tableau 144	Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets	208
Tableau 145	Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par catégories d'emploi.....	208
Tableau 146	Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal.....	210
Tableau 147	Frais de financement – Budget du conseil municipal	211
Tableau 148	Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal	212
Tableau 149	Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération	212
Tableau 150	Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération	213
Tableau 151	Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal	214
Tableau 152	Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal	214
Tableau 153	Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération	215
Tableau 154	Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal.....	216
Tableau 155	Affectations – Régimes de retraite.....	218
Tableau 156	Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal	220
Tableau 157	Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal.....	221

Renseignements complémentaires

Tableau 158	Taux de la taxe sur les parcs de stationnement en 2018	225
Tableau 159	Évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services, 2017 et 2018.....	226
Tableau 160	Taux de taxation de 2018 – Immeubles de la catégorie résiduelle	228
Tableau 161	Taux de taxation de 2018 – Immeubles de six logements ou plus.....	229
Tableau 162	Taux de taxation de 2018 – Immeubles non résidentiels.....	230
Tableau 163	Tarification des immeubles résidentiels, par arrondissements – Ville de Montréal	231
Tableau 164	Tarification des immeubles non résidentiels, par arrondissements – Ville de Montréal.....	232
Tableau 165	Variation des charges fiscales de 2017 à 2018, immeubles résidentiels et non résidentiels, par arrondissements	234
Tableau 166	Évolution du rôle triennal 2017-2019 – Ville de Montréal.....	235
Tableau 167	Variation de la valeur imposable, par arrondissements – Ville de Montréal	236
Tableau 168	Valeurs imposables et non imposables, par arrondissements – Ville de Montréal	237
Tableau 169	Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2017, 2018 et 2019	238
Tableau 170	Quotes-parts de 2018.....	240
Tableau 171	Évolution des quotes-parts d'agglomération entre 2017 et 2018 en tenant compte des nouvelles règles de calcul du potentiel fiscal d'agglomération	243
Tableau 172	Quotes-parts générales de 2018, réparties par activités	244
Tableau 173	Évolution des dépenses par objets.....	248
Tableau 174	Répartition de l'effectif	253
Tableau 175	Évolution de la rémunération globale	255
Tableau 176	Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur	257
Tableau 177	Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés.....	258
Tableau 178	Profil de l'endettement de Montréal	262
Tableau 179	Coût de la dette	263
Tableau 180	Autres dépenses par objets.....	264
Tableau 181	État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget de la Ville de Montréal.....	270
Tableau 182	Dépenses liées à la neige, aux matières résiduelles ainsi qu'aux loisirs et à la culture.....	271

Annexes

Tableau 183	Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement	2.5
Tableau 184	Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux	4.1
Tableau 185	État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau	6.2

INDEX DES GRAPHIQUES

Budget 2018 en bref

Graphique 1	Provenance des revenus.....	24
Graphique 2	Répartition des dépenses par grandes familles d'objets.....	24
Graphique 3	Variation des charges fiscales résidentielles de 2017 à 2018.....	34

Perspectives économiques de 2018

Graphique 4	Taux de croissance du produit intérieur brut réel aux prix de base – Région métropolitaine de Montréal, Québec et Canada, 2015-2018	57
Graphique 5	Taux de croissance du produit intérieur brut réel aux prix de base – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary, Québec et Ottawa-Gatineau, 2015-2018.....	58
Graphique 6	Taux de chômage – Région métropolitaine de Montréal, Québec et Canada, 2010-2018.....	59
Graphique 7	Taux de chômage – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary, Québec et Ottawa-Gatineau, 2010-2018.....	60
Graphique 8	Taux d'inflation estimé, 2018	61
Graphique 9	Revenu personnel disponible par habitant – Région métropolitaine de Montréal, Québec et Canada, 2010-2018	62
Graphique 10	Revenu personnel disponible par habitant – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary, Québec et Ottawa-Gatineau, 2010-2018.....	63
Graphique 11	Variation annuelle du nombre de mises en chantier résidentielles – Région métropolitaine de Montréal, Québec et Canada, 2015-2018	64
Graphique 12	Nombre de mises en chantier résidentielles – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Ottawa-Gatineau, 2013-2018.....	65
Graphique 13	Répartition des chantiers résidentiels et mixtes en cours en juillet 2017, d'une valeur de 5 M\$ ou plus, par villes et arrondissements – Agglomération de Montréal	66
Graphique 14	Répartition des chantiers industriels, institutionnels et commerciaux en cours en juillet 2017, d'une valeur de 5 M\$ ou plus, par villes et arrondissements – Agglomération de Montréal	70

Budget 2018

Graphique 15	Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal	91
Graphique 16	Droits sur mutations immobilières – Budget de la Ville de Montréal	93

Renseignements complémentaires

Graphique 17	Dépenses par objets	248
Graphique 18	Évolution de l'effectif selon les budgets adoptés.....	252

Renseignements complémentaires (suite)

Graphique 19 Évolution du ratio de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement.....	254
Graphique 20 Charge de retraite, budgets de 2008 à 2018.....	260
Graphique 21 Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2008 à 2018.....	261

INDEX DES FIGURES

Annexes

Figure 1	Partage des compétences – Instances politiques et territoires d’application.....	2.2
Figure 2	Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses	2.10
Figure 3	Secteurs d’application de la taxe sur les parcs de stationnement	7.1

Note du directeur général



NOTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Direction générale

Bureau du directeur général
275, rue Notre-Dame Est, bureau 4.105
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : 514 872-5753
Télécopieur : 514 872-2896

Le 10 janvier 2018

Objet : Prévisions budgétaires pour 2018

Madame la Mairesse,
Monsieur le Président du comité exécutif,
Mesdames et Messieurs les membres du comité exécutif,

En vertu de l'article 114.1 de la Loi sur les cités et villes, je vous soumets le projet des prévisions budgétaires pour 2018.

Le directeur général,

A handwritten signature in blue ink that reads "Alain Marcoux".

Alain Marcoux

Certificat du trésorier



CERTIFICAT DU TRÉSORIER

J'atteste, comme trésorier de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (LRQ, chapitre C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

(en milliers de dollars)

Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération
-----------------------------------	---

a) Pour le service de la dette

Répartition du coût total du service de la dette

▪ Frais de financement	267 600,9	139 684,6
▪ Remboursement de la dette à long terme	372 416,1	251 710,6

b) Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été ou seront prises

▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	605 831,0	223 956,5
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	134 077,9	692 209,1
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 133 706,9	1 196 854,4

Le trésorier et directeur du Service des finances,

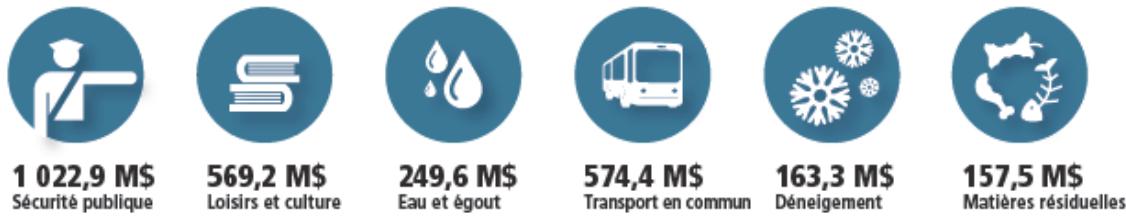
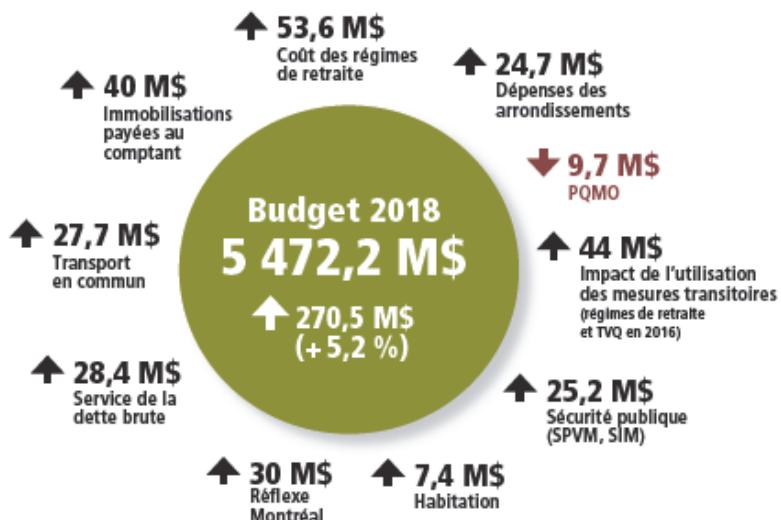
Yves Courchesne

Le 10 janvier 2018

Budget 2018 en bref

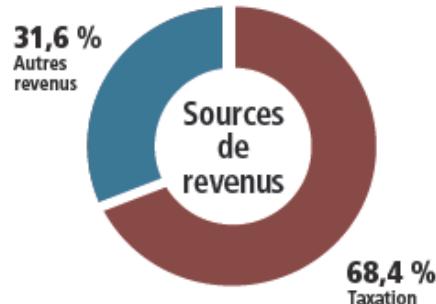


FAITS SAILLANTS



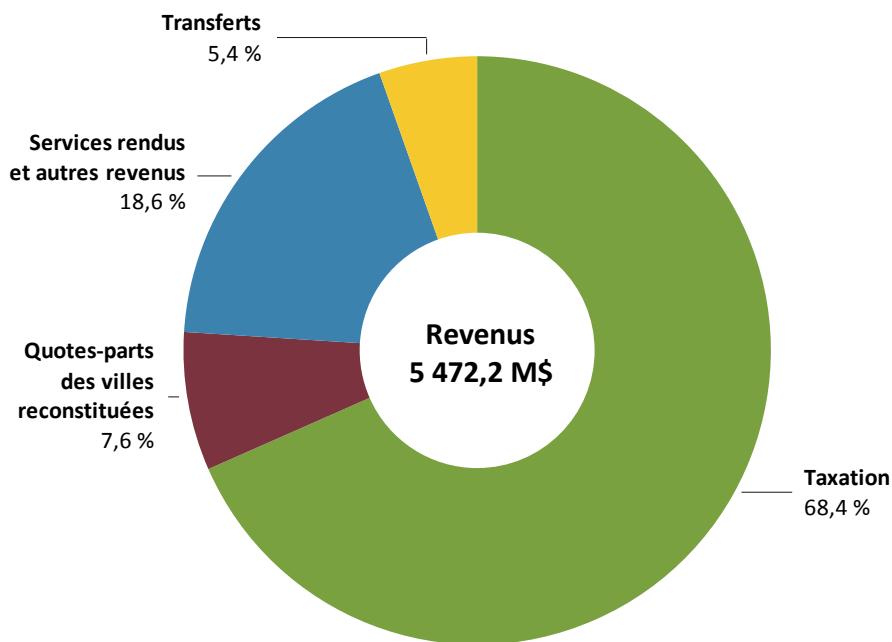
Variation moyenne du compte de taxes en 2018

Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
↑ 1,9 % Conseil municipal (Général)	↑ 2,1 %
↑ 1,1 % Conseil municipal (Eau)	↑ 0,8 %
↑ 0,3 % Conseils d'arrondissement	↑ 0,1 %

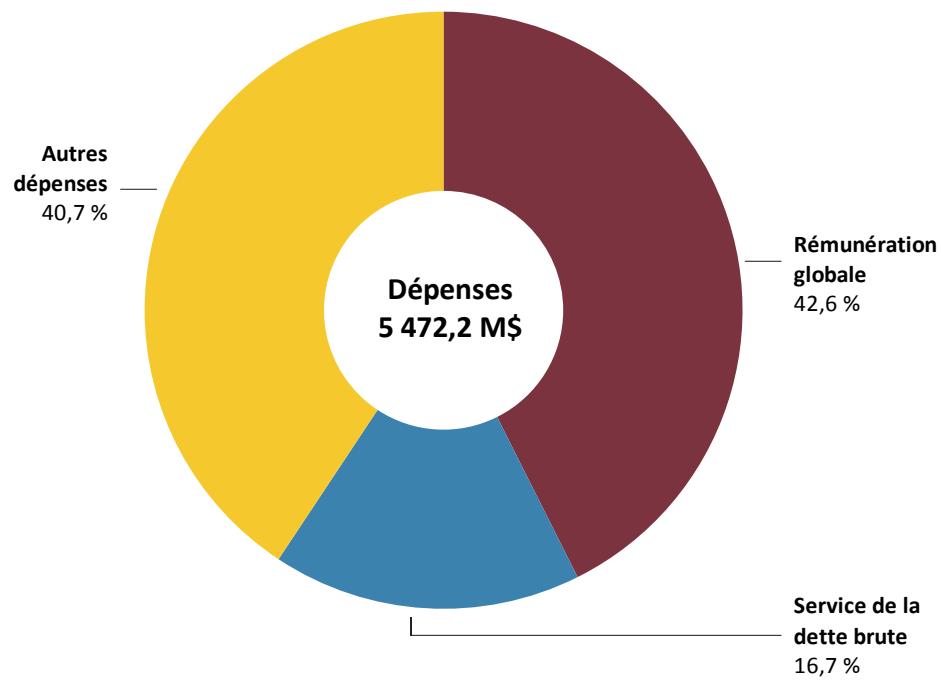


SOMMAIRE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 2018

Graphique 1 – Provenance des revenus



Graphique 2 – Répartition des dépenses par grandes familles d'objets



BUDGET 2018

Le budget de 2018 s'élève à 5 472,2 M\$, en hausse de 270,5 M\$. Cependant, ce montant incorpore deux ajustements particuliers qui méritent d'être soulignés, soit :

- une hausse de 30 M\$ du budget en vertu d'une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec sur les engagements en matière de développement économique, soit l'entente Réflexe Montréal, qui permettra de mettre en place plusieurs projets de développement économique structurants. Des revenus de transferts équivalents sont également prévus, ayant ainsi un impact nul sur la taxation;
- les effets des stratégies relatives aux mesures transitoires, c'est-à-dire :
 - la décision de mettre fin à la stratégie d'utilisation des mesures transitoires de 57 M\$ inscrite au budget de 2017 concernant les régimes de retraite. Rappelons que cette mesure avait été permise par le MAMOT afin de lisser la hausse importante des coûts des régimes de retraite à la suite de la crise financière de 2008, et ce, en créant un montant à pourvoir dans les années futures. L'adoption de la loi 15 (sur les régimes de retraite des services municipaux) ainsi que les bons rendements actuels ne justifient plus le recours à une telle mesure;
 - une hausse non récurrente des dépenses de l'agglomération de l'ordre de 44 M\$ afin de financer l'utilisation des mesures transitoires, tant celle des régimes de retraite que celle de la TVQ, à l'exercice financier de 2016.

Sans ces éléments particuliers, la croissance du budget serait de l'ordre de 139,5 M\$ par rapport au comparatif de 2017, soit 2,7 %.

De plus, le budget de 2018 intègre des variations importantes pour certains postes de dépenses, soit :

- une hausse des paiements au comptant des immobilisations de 40 M\$;
- une hausse du service de la dette brute de 28,4 M\$;
- une hausse des contributions pour le transport en commun de l'ordre de 27,7 M\$;
- une hausse des crédits pour les services de sécurité publique (SPVM, SIM) de 25,2 M\$;
- une hausse des budgets des arrondissements de 24,7 M\$.

À ces hausses, s'ajoutent des crédits pour de nouveaux dossiers, notamment la nouvelle entente avec la Société d'habitation du Québec concernant les programmes AccèsLogis et des crédits additionnels pour l'aide à l'acquisition de propriétés, le programme de parrainage professionnel lié à la diversité (financé partiellement par Emploi-Québec), une hausse de la contribution au Conseil des arts, la création d'une brigade de salubrité des logements, l'Institut d'électrification

et des transports intelligents, le congrès mondial de l'ICLEI (International Council for Local Environmental Initiatives).

En contrepartie de ces hausses de dépenses, l'Administration a déployé des efforts importants en vue de contrôler les dépenses, notamment en poursuivant la mise en œuvre du Plan quinquennal de main-d'œuvre (PQMO), en faisant assumer par les unités centrales certaines hausses de dépenses et en appliquant un plan d'optimisation. Par ailleurs, ce budget intègre les économies anticipées par l'application de la loi 15, sur les régimes de retraite des services municipaux.

UNITÉS ADMINISTRATIVES

Afin de limiter la hausse du budget de 2018, l'Administration a déployé des efforts importants visant à contrôler les dépenses, notamment par l'optimisation des ressources des services centraux (22,2 M\$) et par la poursuite du PQMO (9,7 M\$).

Les services centraux ont également assumé, à même leurs ressources, la non-indexation de certains de leurs crédits autres que ceux de la rémunération (estimée à 14,3 M\$). De plus, à l'exception des conditions particulières de la nouvelle entente reliée aux pompiers et de celles de la nouvelle convention collective des policiers, la plupart des unités ont assumé, à même leurs crédits existants, l'indexation de leur rémunération pour 2018, pour un effort de près de 36 M\$.

Des mesures ont également été appliquées afin de réduire de moitié les budgets reliés à la rédaction de discours, de maintenir au niveau de 2017 les salaires maximums accordés aux élus et de créer une brigade de surveillance des chantiers afin de favoriser la mobilité sur le territoire de la ville.

Les arrondissements ont aussi appliqué les mesures relatives au PQMO, mais ils ont conservé les économies générées par ces mesures pour leur équilibre budgétaire. Les transferts centraux des arrondissements ont été indexés de 1 % et la réforme du financement des arrondissements (RFA) s'est poursuivie, pour un total de crédits additionnels de 11,7 M\$. Certains arrondissements ont utilisé des crédits supplémentaires provenant de leurs surplus, pour un total de 3,2 M\$, ainsi qu'un montant additionnel de 3,7 M\$ provenant de la hausse de leurs revenus autonomes. Les taxes locales sont en hausse de 5,9 M\$. Globalement, ces mesures permettent d'expliquer la croissance des budgets des arrondissements de 24,7 M\$ ou de 2,9 % par rapport au budget comparatif de 2017.

Par ailleurs, les arrondissements participeront également aux efforts pour atteindre l'équilibre budgétaire. En effet, une réduction de 4,1 M\$ sera appliquée lors de l'établissement de leurs

surplus de gestion à la fin de l'exercice 2018. Il s'agit de la participation des arrondissements à l'impact global de 57 M\$ de la fin de la mesure transitoire pour les régimes de retraite.

TRANSPORT COLLECTIF

Ce budget incorpore des crédits additionnels de 27,7 M\$ pour le financement du transport collectif. En fait, les contributions totales de 546,6 M\$ qui ont été versées en 2017 pour la STM, l'AMT et le Programme d'aide aux immobilisations en transport, de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), seront maintenant versées à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). En tenant en compte des besoins additionnels pour 2018, la contribution à l'ARTM s'élève à 574,3 M\$.

RÉGIMES DE RETRAITE

L'Administration a déployé ses efforts, en collaboration avec ses partenaires, afin de trouver des solutions à la croissance des coûts reliés aux régimes de retraite. La signature de plusieurs ententes avec des groupes d'employés en 2017, les bons rendements obtenus sur l'actif des caisses de retraite de 2012 à 2017 et les effets de la loi 15 ont permis de réduire dans un premier temps le coût des régimes de retraite de 3,4 M\$. Toutefois, la décision de la fin de l'utilisation des mesures transitoires au budget de 2018 a comme impact d'augmenter les coûts des régimes de retraite de 57 M\$. Ainsi au net, le coût total des régimes de retraite augmente de 53,6 M\$.

Pour les années à venir, les impacts des risques de fluctuations importantes sont amoindris par la création de fonds de stabilisation et de provisions pour écarts défavorables, qui devraient absorber une part de ces fluctuations, si nécessaire.

PLAN QUINQUENNAL DE MAIN-D'ŒUVRE (PQMO)

Le PQMO a permis une réduction nette de l'effectif de 110,7 années-personnes au budget de 2018, pour une somme de 9,7 M\$. Les arrondissements ont également appliqué les mesures relatives au PQMO, mais ont conservé ces économies pour leur équilibre budgétaire.

PAIEMENT AU COMPTANT DES IMMOBILISATIONS

Le budget de 2018 prévoit des crédits de 361,6 M\$ pour le paiement au comptant des immobilisations. La stratégie de paiement au comptant des immobilisations, en tant que tel, prévoit une hausse de 40 M\$ (soit 31,5 M\$ pour les activités reliées à l'eau et 8,5 M\$ pour d'autres activités).

Tableau 1 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal
 (en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Paiement au comptant d'immobilisations								
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	30 967,4	31 290,5	93 170,2	196 324,2	308 905,6	307 700,0	316 200,0	
Affectation – Paiement au comptant – Eau	-	-	-	-	-	-	31 500,0	
Affectation – Réserves – Eau	79 030,1	43 673,4	40 453,1	41 845,5	10 696,0	13 623,9	13 829,0	
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	12 069,5	16 212,6	10 895,3	2 484,2	(12 534,3)	-	-	
Affectation – Fonds réservés	4 369,6	5 021,2	7 765,5	(49,7)	(15,8)	77,3	55,1	
Total – Paiement au comptant d'immobilisations	126 436,6	96 197,7	152 284,1	240 604,2	307 051,5	321 401,2	361 584,1	

SERVICE DE LA DETTE BRUTE

Le service de la dette brute s'élève à 916,8 M\$, en hausse de 28,4 M\$. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 777,6 M\$ (incorporant un montant de 31,1 M\$ pour l'affectation au remboursement de capital), et d'un montant de 139,1 M\$ provenant des budgets des unités d'affaires.

Tableau 2 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal
 (en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Service de la dette brute								
Frais de financement	366 499,5	376 588,1	377 064,6	382 947,1	391 702,4	396 343,6	407 285,5	
Remboursement de la dette à long terme	376 515,7	385 304,2	387 158,8	449 312,4	467 097,0	464 897,9	478 373,3	
Affectation – Remboursement de capital	32 360,0	33 145,1	33 693,2	26 247,1	26 956,5	27 156,5	31 093,0	
Total – Service de la dette brute	775 375,2	795 037,4	797 916,6	858 506,6	885 755,9	888 398,0	916 751,8	

Tableau 3 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2018 – Budget de la Ville de Montréal
 (en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
REVENUS								
Taxes	2 973 164,1	3 061 444,5	3 173 700,9	3 262 398,0	3 339 143,6	3 342 043,4	3 472 419,1	
Paiements tenant lieu de taxes	238 411,8	250 956,5	254 543,3	252 329,5	259 994,7	256 494,7	270 942,9	
Quotes-parts	396 295,6	400 572,5	406 084,4	404 753,6	397 037,0	403 676,4	417 899,4	
Transferts	402 151,1	296 503,9	256 023,8	244 535,7	252 956,8	245 276,7	292 439,4	
Services rendus	307 147,5	289 834,0	304 688,5	314 037,4	321 996,5	319 076,4	312 866,7	
Amendes et pénalités	195 765,4	178 368,3	170 756,1	163 733,1	176 456,9	195 206,7	206 627,9	
Imposition de droits	160 198,8	189 811,0	196 808,6	222 776,2	238 831,5	181 769,6	212 534,4	
Intérêts	118 801,8	122 800,8	133 630,1	138 049,4	138 162,2	138 192,1	148 751,7	
Autres revenus	25 611,7	25 323,2	28 648,0	19 369,7	97 680,2	21 879,2	33 014,5	
Affection de revenus	78 735,2	40 318,2	73 154,2	143 512,6	194 302,2	98 068,7	104 687,3	
Total – Revenus	4 896 283,0	4 855 932,9	4 998 037,9	5 165 495,2	5 416 561,6	5 201 683,9	5 472 183,3	
DÉPENSES								
Dépenses par secteurs d'activités								
Services administratifs	236 624,7	229 810,4	230 238,1	246 298,2	243 955,3	241 457,8	249 834,9	
Sécurité publique	959 754,9	972 214,4	974 153,1	985 976,6	1 004 949,4	952 268,3	977 525,5	
Services institutionnels	382 527,4	369 227,7	368 661,4	376 105,6	416 006,8	408 561,6	398 822,6	
Développement	626 585,5	551 771,6	561 834,6	625 726,7	610 322,2	591 120,5	646 381,0	
Qualité de vie	177 979,4	171 360,5	192 345,2	192 902,9	200 710,8	185 704,8	180 525,5	
Concertation des arrondissements	76 499,6	78 552,1	75 862,9	91 322,6	96 523,8	77 906,3	81 483,1	
Arrondissements	844 573,2	784 247,9	802 272,9	825 365,9	903 106,4	856 229,2	880 924,0	
Total – Dépenses par secteurs d'activités	3 304 544,7	3 157 184,6	3 205 368,2	3 343 698,5	3 475 574,7	3 313 248,5	3 415 496,6	
Dépenses de financement corporatives								
Service de la dette brute	643 452,9	666 050,7	670 526,6	729 170,1	751 146,4	757 646,4	777 618,3	
Paiement au comptant d'immobilisations	126 436,6	96 197,7	152 284,1	240 604,2	307 051,5	321 401,2	361 584,1	
Total – Dépenses de financement	769 889,5	762 248,4	822 810,7	969 774,3	1 058 197,9	1 079 047,6	1 139 202,4	
Autres dépenses corporatives								
Dépenses communes	394 243,6	257 154,6	295 512,0	155 130,9	209 263,0	195 881,0	278 629,4	
Dépenses de contributions	535 910,1	517 527,7	572 179,6	607 125,5	652 772,9	652 571,9	676 248,2	
Total – Autres dépenses corporatives	930 153,7	774 682,3	867 691,6	762 256,4	862 035,9	848 452,9	954 877,6	
Élimination des transactions internes et interentités¹	(60 362,7)	(52 122,2)	(43 645,9)	(49 354,0)	(42 769,3)	(39 065,1)	(37 393,3)	
Total – Dépenses²	4 944 225,2	4 641 993,1	4 852 224,6	5 026 375,2	5 353 039,2	5 201 683,9	5 472 183,3	
SURPLUS DE L'EXERCICE	(47 942,2)	213 939,8	145 813,3	139 120,0	63 522,4	-	-	

1. Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 37,8 M\$ en 2017 et 35,9 M\$ en 2018. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Ces dernières sont de l'ordre de 1,2 M\$ au budget de 2017 et de 1,5 M\$ au budget de 2018.

2. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 4 et 5) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,5 M\$ en 2018) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (1 977,4 M\$ en 2018).

Tableau 4 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2018 – Budget du conseil municipal
 (en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2018		2017	2018
REVENUS								
Taxes	2 928 839,2	3 015 782,1	3 128 322,7	3 215 631,4	3 291 331,9	3 295 353,1	3 423 698,8	
Paiements tenant lieu de taxes	238 411,8	250 956,5	254 544,7	252 329,3	259 994,7	256 494,7	270 942,9	
Transferts	229 146,0	194 430,8	162 207,1	163 819,2	172 001,8	151 167,2	181 616,1	
Services rendus	257 441,9	238 272,8	254 142,2	261 679,4	261 658,0	259 956,9	255 332,8	
Amendes et pénalités	106 453,2	92 664,0	87 582,5	90 355,4	95 161,0	103 016,5	100 132,0	
Imposition de droits	158 321,1	187 955,3	194 216,4	220 893,2	236 862,3	179 800,4	210 565,2	
Intérêts	72 948,1	75 065,7	76 838,5	79 012,8	75 908,9	75 938,8	77 772,9	
Autres revenus	24 326,2	21 793,9	10 782,5	15 535,3	79 348,9	19 504,9	30 069,6	
Affectation de revenus	68 560,0	27 865,0	63 457,8	86 077,7	158 018,9	62 618,4	74 237,3	
Total – Revenus	4 084 447,5	4 104 786,1	4 232 094,4	4 385 333,7	4 630 286,4	4 403 850,9	4 624 367,6	
DÉPENSES								
Dépenses par secteurs d'activités								
Services administratifs	233 445,0	222 284,0	224 298,7	242 084,6	240 383,8	236 073,3	245 357,4	
Sécurité publique	14 816,7	14 617,0	14 794,8	14 424,2	15 857,5	14 525,6	14 172,4	
Services institutionnels	257 688,8	244 269,0	242 186,8	251 154,6	287 167,3	280 530,3	269 927,4	
Développement	299 754,6	235 316,4	245 914,6	248 819,6	273 455,5	260 074,0	270 353,3	
Qualité de vie	144 478,3	132 128,0	148 371,8	155 452,2	152 480,4	142 971,6	137 443,3	
Concertation des arrondissements	76 499,5	78 552,0	75 862,9	91 322,5	96 523,8	77 906,3	81 483,1	
Arrondissements	841 369,4	781 436,0	799 478,0	820 945,9	899 359,1	852 481,6	877 275,0	
Total – Dépenses par secteurs d'activités	1 868 052,3	1 708 602,4	1 750 907,6	1 824 203,6	1 965 227,4	1 864 562,7	1 896 011,9	
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération								
	1 751 442,2	1 764 203,9	1 800 709,6	1 836 544,6	1 852 138,4	1 845 499,0	1 977 443,8	
Dépenses de financement corporatives								
Service de la dette brute	383 994,2	405 332,4	419 071,1	455 503,2	482 528,7	483 028,7	522 501,5	
Paiement au comptant d'immobilisations	57 560,2	70 447,1	89 316,5	143 607,0	199 426,4	208 202,8	240 366,1	
Total – Dépenses de financement	441 554,4	475 779,5	508 387,6	599 110,2	681 955,1	691 231,5	762 867,6	
Autres dépenses corporatives								
Dépenses communes	70 780,3	(8 859,0)	24 010,2	(57 924,2)	(20 553,1)	(21 184,2)	(29 569,8)	
Dépenses de contributions	45 422,4	47 382,8	53 248,6	58 815,7	60 789,8	61 588,8	53 541,4	
Total – Autres dépenses corporatives	116 202,7	38 523,8	77 258,8	891,5	40 236,7	40 404,6	23 971,6	
Élimination des transactions internes								
	(53 278,9)	(48 196,0)	(38 963,7)	(40 865,2)	(40 527,0)	(37 846,9)	(35 927,3)	
Total – Dépenses¹	4 123 972,7	3 938 913,6	4 098 299,9	4 219 884,7	4 499 030,6	4 403 850,9	4 624 367,6	
SURPLUS DE L'EXERCICE	(39 525,2)	165 872,5	133 794,5	165 449,0	131 255,8	-	-	

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 4 et 5) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,5 M\$ en 2018) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (1 977,4 M\$ en 2018).

**Tableau 5 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2018 –
Budget du conseil d'agglomération**
(en milliers de dollars)

	2013	2014	Réel	2015	2016	Prévision	2017	Budget	2018
	2013	2014	2015	2016	2017	2017	2017	2018	2018
REVENUS									
Taxes	44 324,9	45 662,4	45 378,1	46 766,6	47 811,7	46 690,3	48 720,3		
Paiements tenant lieu de taxes	-	-	(1,4)	0,2	-	-	-	-	-
Quotes-parts	2 147 737,8	2 164 776,4	2 206 794,0	2 241 298,2	2 249 175,4	2 249 175,4	2 249 175,4	2 395 343,2	
Transferts	173 005,1	102 072,9	93 816,7	80 716,3	80 955,0	94 109,5	110 823,3		
Services rendus	56 790,4	55 487,7	55 228,4	60 846,9	62 580,8	60 337,7	58 999,9		
Amendes et pénalités	89 312,2	85 704,3	83 173,6	73 377,7	81 295,9	92 190,2	106 495,9		
Imposition de droits	1 877,7	1 855,7	2 592,2	1 883,0	1 969,2	1 969,2	1 969,2		
Intérêts	45 853,7	47 735,0	56 791,5	59 036,6	62 253,3	62 253,3	62 253,3	70 978,8	
Autres revenus	1 285,5	3 529,3	17 865,4	3 834,4	18 331,2	2 374,3	2 374,3	2 944,9	
Affectation de revenus	10 175,2	12 453,2	9 696,4	57 434,9	36 283,3	35 450,3	35 450,3	30 450,0	
Total – Revenus	2 570 362,5	2 519 276,9	2 571 334,9	2 625 194,8	2 640 655,8	2 644 550,2	2 826 725,5		
DÉPENSES									
Dépenses par secteurs d'activités									
Services administratifs	3 180,2	7 526,4	5 939,4	4 213,3	3 571,4	5 384,5	4 477,5		
Sécurité publique	944 937,9	957 597,5	959 358,2	971 552,4	989 091,8	937 742,7	963 353,1		
Services institutionnels	124 838,6	124 958,4	126 474,8	124 950,9	128 839,5	128 031,3	128 895,2		
Développement	326 831,0	316 455,5	315 919,6	376 907,5	336 867,0	331 046,5	376 027,7		
Qualité de vie	33 501,4	39 232,3	43 973,6	37 450,8	48 230,3	42 733,2	43 082,2		
Arrondissements	3 204,0	2 812,2	2 794,9	4 420,2	3 747,6	3 747,6	3 649,0		
Total – Dépenses par secteurs d'activités	1 436 493,1	1 448 582,3	1 454 460,5	1 519 495,1	1 510 347,6	1 448 685,8	1 519 484,7		
Dépenses de financement corporatives									
Service de la dette brute	259 458,8	260 718,3	251 455,5	273 666,9	268 617,7	274 617,7	255 116,8		
Paiement au comptant d'immobilisations	68 876,4	25 750,6	62 967,6	96 997,4	107 625,1	113 198,4	121 218,0		
Total – Dépenses de financement	328 335,2	286 468,9	314 423,1	370 664,3	376 242,8	387 816,1	376 334,8		
Autres dépenses corporatives									
Dépenses communes	323 463,4	266 013,7	271 501,8	213 055,1	229 816,1	217 065,2	308 199,2		
Dépenses de contributions	490 487,8	470 144,9	518 931,0	548 309,9	591 983,1	590 983,1	622 706,8		
Total – Autres dépenses corporatives	813 951,2	736 158,6	790 432,8	761 365,0	821 799,2	808 048,3	930 906,0		
Total – Dépenses¹	2 578 779,5	2 471 209,8	2 559 316,4	2 651 524,4	2 708 389,6	2 644 550,2	2 826 725,5		
SURPLUS DE L'EXERCICE	(8 417,0)	48 067,1	12 018,5	(26 329,6)	(67 733,8)	-	-		

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 4 et 5) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,5 M\$ en 2018) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (1 977,4 M\$ en 2018).

VARIATION DES CHARGES FISCALES

Les charges fiscales totales sont composées de la somme des charges fiscales relevant du conseil municipal et de celles relevant des conseils d'arrondissement.

En 2018, le conseil municipal augmente les charges fiscales à des fins générales de 2,1 %. Cette hausse a pour effet d'augmenter les charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels de 1,9 % et celles pour les immeubles non résidentiels de 2,1 %.

Afin de permettre le rattrapage d'un important déficit d'investissement dans les infrastructures de l'eau, les revenus provenant de la taxe spéciale de l'eau sont augmentés en 2018. Cette décision a pour effet d'augmenter les charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels de 1,1 % et celles pour les immeubles non résidentiels de 0,8 %.

Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels de 0,3 % et celles pour les immeubles non résidentiels de 0,1 %.

Le tableau suivant présente l'effet des décisions des deux ordres de conseil sur les charges fiscales totales.

Tableau 6 – Variation des charges fiscales totales de 2017 à 2018, par types d'immeubles

Ville de Montréal	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
Variation générale des charges fiscales	1,9 %	2,1 %
Variation de la taxe spéciale de l'eau	1,1 %	0,8 %
Variation des taxes de services des arrondissements	0,3 %	0,1 %
Variation des charges fiscales totales	3,3 %	3,0 %

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales pour les immeubles résidentiels, par sous-catégories résidentielles, et pour les immeubles non résidentiels.

Tableau 7 – Variation des charges fiscales totales de 2017 à 2018, immeubles résidentiels et non résidentiels

Arrondissements	Ensemble des immeubles résidentiels	Immeubles résidentiels				Immeubles non résidentiels	
		Sous-catégories résidentielles					
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (de 2 à 5 logements)			
Ahuntsic-Cartierville	3,5 %	3,1 %	1,9 %	3,2 %	6,2 %	3,0 %	
Anjou	2,8 %	2,8 %	1,6 %	2,8 %	4,8 %	2,2 %	
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	4,2 %	3,7 %	2,8 %	3,6 %	7,0 %	3,5 %	
Lachine	2,1 %	1,3 %	0,6 %	2,6 %	4,0 %	2,9 %	
LaSalle	0,7 %	0,6 %	0,1 %	0,3 %	2,1 %	2,2 %	
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2,5 %	2,0 %	2,3 %	2,5 %	4,6 %	2,8 %	
Mercier–Hochelaga–Maisonneuve	3,7 %	3,7 %	2,0 %	3,6 %	5,1 %	2,4 %	
Montréal-Nord	1,3 %	1,6 %	0,7 %	1,1 %	2,4 %	2,3 %	
Outremont	4,5 %	3,8 %	3,2 %	5,3 %	8,2 %	6,3 %	
Pierrefonds–Roxboro	3,1 %	2,8 %	1,5 %	3,7 %	5,4 %	3,6 %	
Plateau-Mont-Royal	3,2 %	3,9 %	2,0 %	3,0 %	5,1 %	4,0 %	
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,8 %	2,5 %	2,0 %	2,2 %	5,0 %	3,1 %	
Rosemont–La Petite-Patrie	5,6 %	5,8 %	4,3 %	5,8 %	6,7 %	4,6 %	
Saint-Laurent	1,7 %	1,7 %	0,7 %	0,9 %	3,8 %	0,9 %	
Saint-Léonard	1,4 %	1,1 %	0,7 %	1,1 %	4,0 %	2,2 %	
Sud-Ouest	3,4 %	3,8 %	2,4 %	4,0 %	4,5 %	4,6 %	
Verdun	2,4 %	2,6 %	1,2 %	2,9 %	4,4 %	3,3 %	
Ville-Marie	3,2 %	4,1 %	2,1 %	3,6 %	5,0 %	3,1 %	
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	5,4 %	5,9 %	3,8 %	5,4 %	6,4 %	4,2 %	
VILLE DE MONTRÉAL	3,3 %	2,8 %	2,1 %	3,3 %	5,4 %	3,0 %	

Les variations des charges fiscales comprennent la taxe foncière générale, les taxes relatives à l'eau et à la voirie, les tarifs fiscaux ainsi que les taxes d'arrondissement relatives aux services et aux investissements.

Source : compilation actualisée au 14 septembre 2017 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2017 et 2018.

Les variations des charges fiscales par arrondissement seront inférieures ou supérieures aux moyennes en fonction des facteurs suivants :

- la variation des taxes des conseils d'arrondissement;
- le taux de croissance du rôle d'évaluation de l'arrondissement par rapport au taux de croissance moyen du rôle;
- la variation du PTI de l'arrondissement;
- la variation de la dette historique par secteur.

Le graphique suivant illustre la variation des charges fiscales dans chaque arrondissement.

Graphique 3 – Variation des charges fiscales résidentielles de 2017 à 2018

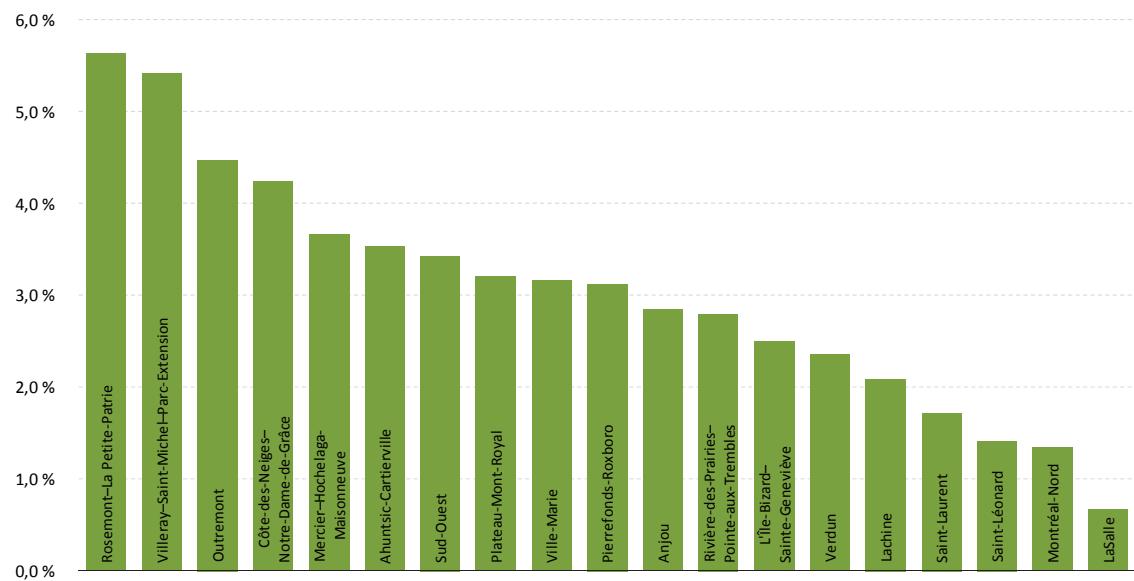


Tableau 8 – Variation des charges fiscales d'une résidence de valeur moyenne
 (en dollars et en pourcentages)

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2018	443 575 \$	308 167 \$	616 935 \$	356 505 \$	378 906 \$	408 129 \$	374 636 \$
Taxes 2017	3 702 \$	2 924 \$	5 024 \$	3 072 \$	3 170 \$	3 403 \$	3 215 \$
Taxes 2018							
Taxe foncière et tarification	2 965 \$	2 120 \$	4 124 \$	2 280 \$	2 408 \$	2 575 \$	2 504 \$
Contribution à la réserve financière de l'eau	450 \$	313 \$	626 \$	362 \$	384 \$	414 \$	380 \$
Taxe relative à la voirie	15 \$	10 \$	21 \$	12 \$	13 \$	14 \$	13 \$
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	196 \$	308 \$	282 \$	256 \$	189 \$	205 \$	245 \$
Taxe d'arrondissement - Investissement	206 \$	256 \$	184 \$	226 \$	197 \$	280 \$	190 \$
	3 833 \$	3 007 \$	5 237 \$	3 136 \$	3 191 \$	3 488 \$	3 332 \$
Variation totale	3,5 %	2,8 %	4,2 %	2,1 %	0,7 %	2,5 %	3,7 %
	131 \$	83 \$	213 \$	64 \$	21 \$	85 \$	118 \$

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont-La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2018	377 371 \$	886 783 \$	340 175 \$	551 235 \$	306 128 \$	454 695 \$	377 550 \$
Taxes 2017	3 581 \$	7 024 \$	2 885 \$	4 601 \$	2 781 \$	3 725 \$	3 250 \$
Taxes 2018							
Taxe foncière et tarification	2 483 \$	5 704 \$	2 154 \$	3 685 \$	2 046 \$	3 040 \$	2 415 \$
Contribution à la réserve financière de l'eau	383 \$	900 \$	345 \$	560 \$	311 \$	462 \$	383 \$
Taxe relative à la voirie	13 \$	30 \$	11 \$	18 \$	10 \$	15 \$	13 \$
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	505 \$	404 \$	232 \$	326 \$	259 \$	242 \$	282 \$
Taxe d'arrondissement - Investissement	246 \$	300 \$	232 \$	159 \$	233 \$	177 \$	213 \$
	3 629 \$	7 338 \$	2 975 \$	4 748 \$	2 859 \$	3 935 \$	3 306 \$
Variation totale	1,3 %	4,5 %	3,1 %	3,2 %	2,8 %	5,6 %	1,7 %
	48 \$	314 \$	90 \$	147 \$	78 \$	210 \$	56 \$

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2018	493 133 \$	371 567 \$	387 879 \$	416 558 \$	424 945 \$	427 524 \$
Taxes 2017	4 331 \$	3 175 \$	3 259 \$	3 324 \$	3 533 \$	3 611 \$
Taxes 2018						
Taxe foncière et tarification	3 146 \$	2 484 \$	2 505 \$	2 785 \$	2 841 \$	2 818 \$
Contribution à la réserve financière de l'eau	501 \$	377 \$	394 \$	423 \$	431 \$	434 \$
Taxe relative à la voirie	16 \$	12 \$	13 \$	14 \$	14 \$	14 \$
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	409 \$	246 \$	275 \$	180 \$	242 \$	267 \$
Taxe d'arrondissement - Investissement	319 \$	165 \$	149 \$	27 \$	196 \$	196 \$
	4 392 \$	3 284 \$	3 336 \$	3 429 \$	3 724 \$	3 729 \$
Variation totale	1,4 %	3,4 %	2,4 %	3,2 %	5,4 %	3,3 %
	61 \$	109 \$	77 \$	105 \$	191 \$	118 \$

Tableau 9 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne
 (en dollars et en pourcentages)

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2018	506 715 \$	388 183 \$	659 132 \$	371 306 \$	409 609 \$	431 651 \$	350 450 \$
Taxes 2017	4 231 \$	3 673 \$	5 379 \$	3 213 \$	3 418 \$	3 603 \$	2 997 \$
Taxes 2018							
Taxe foncière et tarification	3 373 \$	2 659 \$	4 388 \$	2 364 \$	2 591 \$	2 712 \$	2 333 \$
Contribution à la réserve financière de l'eau	514 \$	394 \$	669 \$	377 \$	416 \$	438 \$	356 \$
Taxe relative à la voirie	17 \$	13 \$	22 \$	12 \$	14 \$	14 \$	12 \$
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	224 \$	388 \$	301 \$	267 \$	205 \$	217 \$	229 \$
Taxe d'arrondissement - Investissement	235 \$	322 \$	196 \$	235 \$	213 \$	296 \$	178 \$
	4 364 \$	3 777 \$	5 577 \$	3 256 \$	3 438 \$	3 677 \$	3 107 \$
Variation totale	3,1 %	2,8 %	3,7 %	1,3 %	0,6 %	2,0 %	3,7 %
	133 \$	104 \$	197 \$	43 \$	20 \$	74 \$	110 \$

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2018	300 650 \$	1 320 416 \$	356 859 \$	635 030 \$	320 410 \$	483 050 \$	546 945 \$
Taxes 2017	2 836 \$	10 493 \$	3 037 \$	5 246 \$	2 911 \$	3 939 \$	4 692 \$
Taxes 2018							
Taxe foncière et tarification	1 970 \$	8 456 \$	2 249 \$	4 227 \$	2 133 \$	3 216 \$	3 483 \$
Contribution à la réserve financière de l'eau	305 \$	1 341 \$	362 \$	645 \$	325 \$	490 \$	555 \$
Taxe relative à la voirie	10 \$	44 \$	12 \$	21 \$	11 \$	16 \$	18 \$
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	402 \$	602 \$	243 \$	376 \$	271 \$	257 \$	409 \$
Taxe d'arrondissement - Investissement	196 \$	446 \$	256 \$	183 \$	243 \$	188 \$	308 \$
	2 883 \$	10 889 \$	3 122 \$	5 452 \$	2 983 \$	4 167 \$	4 774 \$
Variation totale	1,6 %	3,8 %	2,8 %	3,9 %	2,5 %	5,8 %	1,7 %
	47 \$	396 \$	85 \$	206 \$	72 \$	228 \$	81 \$

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2018	493 571 \$	399 772 \$	624 229 \$	828 459 \$	355 837 \$	448 358 \$
Taxes 2017	4 335 \$	3 393 \$	5 217 \$	6 531 \$	2 936 \$	3 791 \$
Taxes 2018						
Taxe foncière et tarification	3 135 \$	2 661 \$	4 014 \$	5 515 \$	2 369 \$	2 943 \$
Contribution à la réserve financière de l'eau	501 \$	406 \$	634 \$	841 \$	361 \$	455 \$
Taxe relative à la voirie	16 \$	13 \$	21 \$	28 \$	12 \$	15 \$
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	410 \$	264 \$	443 \$	359 \$	202 \$	280 \$
Taxe d'arrondissement - Investissement	319 \$	177 \$	240 \$	54 \$	164 \$	206 \$
	4 382 \$	3 522 \$	5 351 \$	6 797 \$	3 109 \$	3 899 \$
Variation totale	1,1 %	3,8 %	2,6 %	4,1 %	5,9 %	2,8 %
	47 \$	129 \$	135 \$	266 \$	172 \$	107 \$

Tableau 10 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen
 (en dollars et en pourcentages)

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2018	251 664 \$	245 544 \$	365 129 \$	258 703 \$	275 032 \$	229 588 \$	245 563 \$
Taxes 2017	2 127 \$	2 351 \$	3 006 \$	2 254 \$	2 305 \$	1 911 \$	2 134 \$
Taxes 2018							
Taxe foncière et tarification	1 675 \$	1 682 \$	2 431 \$	1 647 \$	1 740 \$	1 442 \$	1 635 \$
Contribution à la réserve financière de l'eau	256 \$	249 \$	371 \$	263 \$	279 \$	233 \$	249 \$
Taxe relative à la voirie	8 \$	8 \$	12 \$	9 \$	9 \$	8 \$	8 \$
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	111 \$	246 \$	167 \$	186 \$	138 \$	115 \$	161 \$
Taxe d'arrondissement - Investissement	117 \$	204 \$	109 \$	164 \$	143 \$	157 \$	125 \$
	2 167 \$	2 389 \$	3 089 \$	2 268 \$	2 308 \$	1 956 \$	2 177 \$
Variation totale	1,9 %	1,6 %	2,8 %	0,6 %	0,1 %	2,3 %	2,0 %
	41 \$	38 \$	83 \$	14 \$	3 \$	44 \$	43 \$

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2018	239 278 \$	496 845 \$	234 123 \$	358 852 \$	197 789 \$	319 181 \$	305 281 \$
Taxes 2017	2 279 \$	3 972 \$	2 018 \$	3 019 \$	1 806 \$	2 641 \$	2 646 \$
Taxes 2018							
Taxe foncière et tarification	1 568 \$	3 182 \$	1 476 \$	2 389 \$	1 317 \$	2 125 \$	1 944 \$
Contribution à la réserve financière de l'eau	243 \$	504 \$	238 \$	364 \$	201 \$	324 \$	310 \$
Taxe relative à la voirie	8 \$	17 \$	8 \$	12 \$	7 \$	11 \$	10 \$
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	320 \$	227 \$	159 \$	212 \$	167 \$	170 \$	228 \$
Taxe d'arrondissement - Investissement	156 \$	168 \$	168 \$	103 \$	150 \$	124 \$	172 \$
	2 294 \$	4 097 \$	2 048 \$	3 081 \$	1 842 \$	2 754 \$	2 664 \$
Variation totale	0,7 %	3,2 %	1,5 %	2,0 %	2,0 %	4,3 %	0,7 %
	16 \$	125 \$	31 \$	61 \$	36 \$	113 \$	18 \$

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2018	278 000 \$	317 895 \$	379 896 \$	415 097 \$	278 633 \$	318 069 \$
Taxes 2017	2 451 \$	2 735 \$	3 220 \$	3 336 \$	2 346 \$	2 710 \$
Taxes 2018						
Taxe foncière et tarification	1 766 \$	2 116 \$	2 443 \$	2 763 \$	1 855 \$	2 088 \$
Contribution à la réserve financière de l'eau	282 \$	323 \$	386 \$	421 \$	283 \$	323 \$
Taxe relative à la voirie	9 \$	11 \$	13 \$	14 \$	9 \$	11 \$
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	231 \$	210 \$	269 \$	180 \$	159 \$	198 \$
Taxe d'arrondissement - Investissement	180 \$	141 \$	146 \$	27 \$	129 \$	146 \$
	2 468 \$	2 801 \$	3 257 \$	3 406 \$	2 434 \$	2 766 \$
Variation totale	0,7 %	2,4 %	1,2 %	2,1 %	3,8 %	2,1 %
	17 \$	65 \$	37 \$	69 \$	89 \$	56 \$

Tableau 11 – Variation du compte de taxes d'un multiplex¹ moyen
 (en dollars et en pourcentages)

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2018	540 759 \$	464 130 \$	597 731 \$	410 355 \$	490 399 \$	466 318 \$	452 498 \$
Taxes 2017	4 513 \$	4 392 \$	4 883 \$	3 507 \$	4 103 \$	3 875 \$	3 873 \$
Taxes 2018							
Taxe foncière et tarification	3 600 \$	3 180 \$	3 979 \$	2 613 \$	3 102 \$	2 929 \$	3 012 \$
Contribution à la réserve financière de l'eau	549 \$	471 \$	607 \$	417 \$	498 \$	473 \$	459 \$
Taxe relative à la voirie	18 \$	16 \$	20 \$	14 \$	16 \$	16 \$	15 \$
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	239 \$	464 \$	273 \$	295 \$	245 \$	234 \$	296 \$
Taxe d'arrondissement - Investissement	251 \$	385 \$	178 \$	260 \$	255 \$	320 \$	229 \$
	4 657 \$	4 516 \$	5 057 \$	3 598 \$	4 116 \$	3 972 \$	4 012 \$
Variation totale	3,2%	2,8%	3,6%	2,6%	0,3%	2,5%	3,6%
	144 \$	125 \$	174 \$	91 \$	13 \$	97 \$	139 \$

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2018	402 486 \$	1 181 899 \$	481 633 \$	719 427 \$	423 377 \$	536 315 \$	539 990 \$
Taxes 2017	3 818 \$	9 254 \$	4 062 \$	5 996 \$	3 856 \$	4 372 \$	4 671 \$
Taxes 2018							
Taxe foncière et tarification	2 637 \$	7 569 \$	3 036 \$	4 789 \$	2 818 \$	3 570 \$	3 439 \$
Contribution à la réserve financière de l'eau	408 \$	1 200 \$	489 \$	730 \$	430 \$	544 \$	548 \$
Taxe relative à la voirie	13 \$	40 \$	16 \$	24 \$	14 \$	18 \$	18 \$
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	538 \$	539 \$	328 \$	426 \$	358 \$	286 \$	403 \$
Taxe d'arrondissement - Investissement	262 \$	399 \$	345 \$	207 \$	322 \$	208 \$	304 \$
	3 859 \$	9 747 \$	4 214 \$	6 176 \$	3 942 \$	4 627 \$	4 713 \$
Variation totale	1,1%	5,3%	3,7%	3,0%	2,2%	5,8%	0,9%
	41 \$	492 \$	152 \$	181 \$	85 \$	255 \$	42 \$

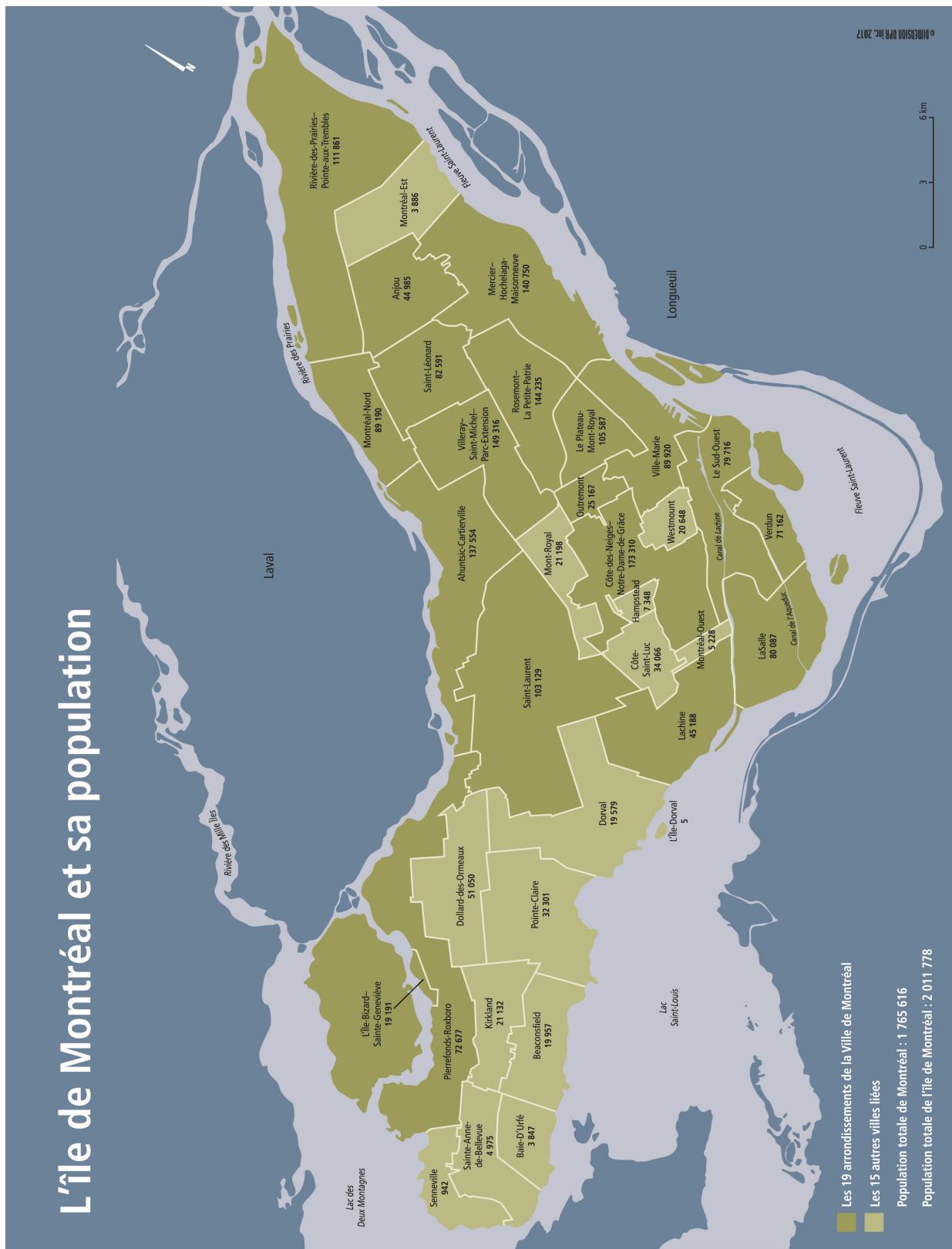
Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2018	611 891 \$	445 499 \$	485 062 \$	532 363 \$	470 067 \$	522 105 \$
Taxes 2017	5 375 \$	3 775 \$	4 042 \$	4 216 \$	3 898 \$	4 396 \$
Taxes 2018						
Taxe foncière et tarification	3 887 \$	2 966 \$	3 119 \$	3 544 \$	3 129 \$	3 427 \$
Contribution à la réserve financière de l'eau	621 \$	452 \$	492 \$	540 \$	477 \$	530 \$
Taxe relative à la voirie	20 \$	15 \$	16 \$	18 \$	16 \$	17 \$
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	508 \$	294 \$	344 \$	231 \$	267 \$	326 \$
Taxe d'arrondissement - Investissement	396 \$	197 \$	187 \$	35 \$	217 \$	240 \$
	5 432 \$	3 925 \$	4 158 \$	4 368 \$	4 107 \$	4 540 \$
Variation totale	1,1%	4,0%	2,9%	3,6%	5,4%	3,3%
	58 \$	150 \$	116 \$	151 \$	209 \$	144 \$

1. Immeubles de 2 à 5 logements

Profil de Montréal



L'île de Montréal et sa population



MONTRÉAL EN QUELQUES CHIFFRES

Tableau 12 – Principaux indicateurs économiques de l'agglomération de Montréal

	2015	2016	VARIATION (%) 2015-2016	TENDANCE 2017 ¹
ÉCONOMIE				
Produit intérieur brut au prix de base (en M\$ de 2007)	123 686	125 294	1,3	↗
Produit intérieur brut par habitant (en \$)	62 134	62 205	0,1	↗
MARCHÉ DU TRAVAIL				
Emplois (en nombre)	969 000	997 000	2,9	↗
Population active (en nombre)	1 082 800	1 101 300	1,7	↗
Taux d'emploi (en %)	58,2	59,3	+1,1 point de %	↗
Taux d'activité (en %)	65,0	65,5	+0,5 point de %	↗
Taux de chômage (en %)	10,5	9,5	+1,0 point de %	↘
Salaire hebdomadaire médian (en \$)	740,00	744,48	0,6	↗
IMMOBILISATIONS				
Investissements en immobilisations (en M\$)	11 387	12 028	5,6	↗
Valeur des permis de construction – secteur non résidentiel (en M\$)	1 489	2 033	36,5	↗
Nombre de permis de construction – secteur non résidentiel	3 700	3 634	-1,8	↗
Taux d'inoccupation des espaces industriels – couronne centrale (en %)	5,3	4,7	-0,6 point de %	↘
Taux d'inoccupation des locaux pour bureaux au centre-ville (en %)	11,2	10,6	-0,6 point de %	↘
LOGEMENT				
Nombre des logements mis en chantier	5 863	6 466	10,3	↗
Valeur des permis de construction – secteur résidentiel (en M\$)	1 701	1 546	-9,1	↗
Nombre de permis de construction – secteur résidentiel	15 826	16 346	3,3	↗
Ventes de résidences – marché de la revente (en nombre)	15 147	16 017	5,7	↗
Prix de vente médian d'une copropriété (en \$)	277 000	285 000	2,9	↗
Taux d'inoccupation des logements – 2 chambres à coucher (en %)	3,7	3,3	-0,4 point de %	ND
Loyer mensuel moyen, appartement de 2 chambres à coucher (en \$)	775	812	4,8	ND
DÉMOGRAPHIE				
Population (en nombre de personnes)	1 990 637	2 014 221	1,2	↗
Accroissement naturel (en nombre de personnes)	8 633	8 543	-	↘
Solde migratoire (en nombre de personnes)	4 445	10 479	-	ND
Immigration internationale (en nombre de nouveaux immigrants)	30 648	37 052	20,9	ND
TRANSPORT ET TOURISME				
Trafic de marchandises au port de Montréal (en millions de tonnes)	32,03	35,36	10,4	↗
Achalandage des autobus et du métro (en millions de passagers)	413,3	416,2	0,7	↗
Kilomètres parcourus en autobus (en millions)	83,5	84,0	0,6	ND
Kilomètres parcourus en métro (en millions)	78,3	79,3	1,3	ND
Véhicules automobiles en circulation (en nombre)	938 079	952 795	1,6	↗
Touristes (en milliers)	9 600	10 200	6,3	↗
Dépenses des touristes pour un séjour de 24 heures ou plus (en M\$)	2 900	3 300	13,8	↗
Taux d'occupation des hôtels (en %)	71,6	73,0	+1,5 point de %	↗

1. La tendance est évaluée sur la base des statistiques disponibles au 22 novembre 2017.

HISTORIQUE¹

Lorsqu'il remonte le fleuve Saint-Laurent en 1535, l'explorateur français Jacques Cartier accoste une grande île et y trouve un village fortifié iroquoien du nom de Hochelaga. Bien reçu par ses occupants, il décide de nommer la montagne qui domine l'île *mont Royal*. Ce n'est qu'en 1603, une fois les guerres de religion apaisées en Europe, qu'un envoyé officiel français pose à nouveau les pieds sur l'île. Samuel de Champlain n'y trouve toutefois aucune trace du village décrit par son prédécesseur.

C'est un groupe de religieux et de colons mené par Paul Chomedey de Maisonneuve qui fonde en 1642 le village de Ville-Marie. Cofondatrice de Montréal, Jeanne Mance y fonde l'Hôtel-Dieu en 1645 et Marguerite Bourgeoys y implante une première école huit ans plus tard. Les premières années du peuplement sont difficiles, la colonie devant notamment repousser les attaques répétées des Iroquois. Entre-temps, de grands explorateurs s'élancent depuis Montréal vers l'intérieur du continent et leurs noms résonnent encore aujourd'hui au-delà des frontières : Joliet, Cavelier de La Salle, Gaultier de Varennes et de La Vérendrye, Radisson, etc. La Grande Paix de Montréal, signée en 1701 entre diverses nations amérindiennes et les Français, permet d'apaiser la menace iroquoise. Cette dernière est toutefois rapidement remplacée par une menace britannique qui pousse la ville d'environ 2 000 âmes à renforcer ses fortifications, à construire un réseau de forts et à devenir un centre de communication névralgique chargé de déployer des troupes et du ravitaillement aux différents fronts. La chute de Québec en 1759, après plusieurs mois de siège et de bombardements, pousse néanmoins le gouverneur Vaudreuil à signer l'année suivante la capitulation de Montréal, à l'approche des troupes commandées par lord Jeffrey Amherst.

La Guerre d'indépendance des États-Unis apporte de nouveaux bouleversements. Montréal est occupée en 1775 par les milices indépendantistes, puis reprise par les Britanniques en 1776. La guerre canado-américaine de 1812-1814 incite les Britanniques à améliorer les défenses de Montréal, notamment par la construction d'une forteresse équipée d'une batterie de canons sur l'île Sainte-Hélène. Coupée du marché des États-Unis à la suite de leur accession à l'indépendance, l'activité économique de Montréal se déplace alors vers l'Ouest. La construction du canal de Lachine en 1824 facilite cette transition. Soumise à une forte immigration (majoritairement britannique), Montréal remplace bientôt Québec comme métropole du Bas-Canada. Le dragage du lac Saint-Pierre accroît aussi grandement son importance portuaire.

À la suite de la Rébellion des patriotes de 1837-1838, les colonies du Bas-Canada et du Haut-Canada sont réunies. Le Canada-Uni est ainsi créé en 1840 et Montréal acquiert le statut de

1. Sources : Éric COUPAL, « Le parlement brûle » dans *Centre d'histoire de Montréal* [En ligne]. [ville.montreal.qc.ca]
Nicolas-Hugo CHEBIN et Christine NOËL, « Un passé oublié : la vocation militaire de Montréal » dans *Centre d'histoire de Montréal* [En ligne]. [ville.montreal.qc.ca].
LINTEAU, Paul-André, « Montréal » dans *The Canadian Encyclopedia* [En ligne]. [www.thecanadianencyclopedia.ca].

capitale en 1843. Ce statut est perdu en 1849 quand l'adoption d'une loi dédommagerait les victimes bas-canadiennes des événements de 1837-1838 suscite une émeute à la faveur de laquelle les *tories* incendent l'édifice et les bibliothèques du Parlement. Les tensions dans la métropole mènent à une relocalisation du Parlement canadien à Toronto et à Québec (les anciennes capitales du Haut et du Bas-Canada) selon un principe d'alternance, puis à Ottawa en 1857.

Le 19^e siècle est marqué par le grand incendie de Montréal, en 1852, qui détruit près de 1 200 bâtiments, par le développement du réseau de chemin de fer et par l'industrialisation. Au 20^e siècle, Montréal prend part aux deux grandes guerres mondiales et consolide son statut de centre financier et économique du Canada, un rôle qu'elle occupe jusqu'à la seconde moitié du siècle.

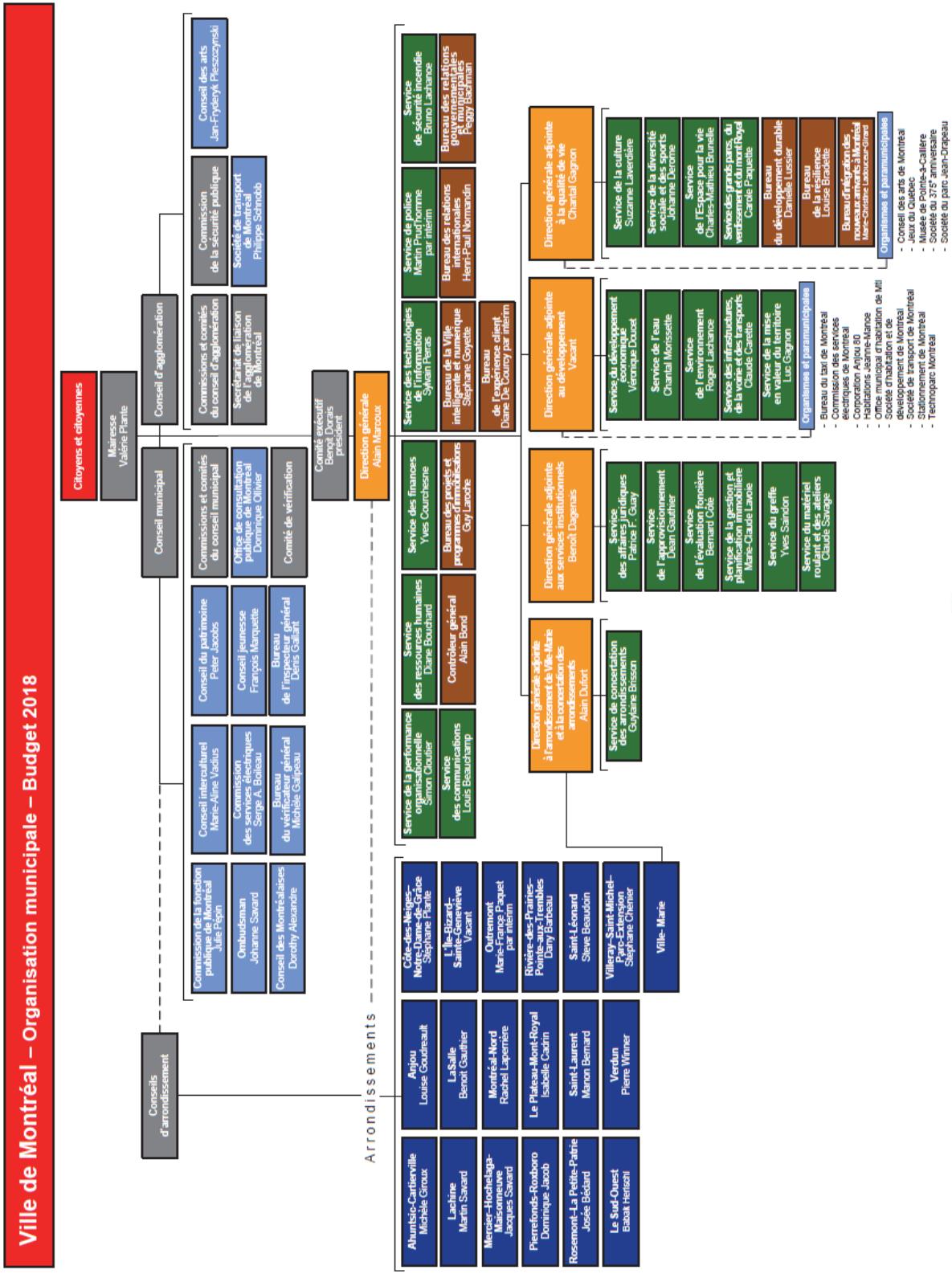
L'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent, en 1959, la réorientation graduelle du commerce canadien vers les États-Unis et l'essor des provinces de l'Ouest entraînent au cours de la seconde moitié du 20^e siècle un déplacement progressif du statut de métropole canadienne vers Toronto. Aux premières loges de la Révolution tranquille, Montréal participe alors à la construction du Québec moderne, tandis qu'elle consolide sa stature internationale en accueillant des événements d'envergure tels que l'Exposition universelle de 1967 et les Jeux olympiques d'été de 1976.

Montréal est en perpétuelle évolution. Elle est forte de ses racines amérindiennes ainsi que de la culture léguée par ses bâtisseurs venus de France, puis d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. Elle est également le produit des vagues successives d'immigrants de toutes les origines qui ont pris part à son développement, faisant de Montréal ce qu'elle est devenue aujourd'hui : la métropole dynamique et multiculturelle du Québec.

Moteur économique du Québec, la ville de Montréal est le chef-lieu de l'agglomération de Montréal, de la communauté métropolitaine de Montréal et de la région administrative de Montréal. Elle est reconnue à l'échelle mondiale pour son milieu culturel en ébullition, ses universités de haut calibre, son rôle de leader en intelligence artificielle, ses industries aéronautique, pharmaceutique et financière ainsi que comme ville UNESCO de design.

ORGANIGRAMME

Ville de Montréal - Organisation municipale - Budget 2018



COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL (65 ÉLUS)

Valérie PLANTE, mairesse

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville	Arrondissement de Lachine	Arrondissement de Montréal-Nord
GIANNOU, Effie District de Bordeaux-Cartierville	ROULEAU, Micheline Conseillère de la Ville	BLACK, Christine Mairesse d'arrondissement
GOULET, Nathalie District d'Ahuntsic	VODANOVIC, Maja Mairesse d'arrondissement	ROSSI, Chantal District d'Ovide-Clermont
NORMAND, Jérôme District de Sault-au-Récollet	Arrondissement de LaSalle	SARI, Abdelhaq District de Marie-Clarac
PARIZEAU, Hadrien District de Saint-Sulpice	BARBE, Manon Mairesse d'arrondissement	Arrondissement d'Outremont
THUILLIER, Émilie Mairesse d'arrondissement	DESCHAMPS, Richard District de Sault-Saint-Louis	TOMLINSON, Philipe Maire d'arrondissement
Arrondissement d'Anjou	ZARAC, Lise District de Cecil-P.-Newman	Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
HÉNAULT, Andrée Conseillère de la Ville	Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	BEIS, Dimitrios Jim Maire d'arrondissement
MIRANDA, Luis Maire d'arrondissement	MARINACCI, Normand Maire d'arrondissement	CLÉMENT-TALBOT, Catherine District de Cap-Saint-Jacques
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	LANGEVIN, Benoit District de Bois-de-Liesse
ARSENEAULT, Christian District de Loyola	BOIVIN ROY, Karine District de Louis-Riel	Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
MCQUEEN, Peter District de Notre-Dame-de-Grâce	CALDWELL, Éric Alan District d'Hochelaga	FERRANDEZ, Luc Maire d'arrondissement
MONTGOMERY, Sue Mairesse d'arrondissement	LAVIGNE LALONDE, Laurence District de Maisonneuve–Longue-Pointe	GIGUÈRE, Marianne District de De Lorimier
PEREZ, Lionel District de Darlington	LESSARD-BLAIS, Pierre Maire d'arrondissement	NORRIS, Alex District de Jeanne-Mance
POPEANU, Magda District de Côte-des-Neiges	MIRON, Suzie District de Tétreaultville	RYAN, Richard District de Mile-End
ROTRAND, Marvin District de Snowdon		

Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Arrondissement de Saint-Léonard	Arrondissement de Ville-Marie
DÉCARIE, Suzanne District de Pointe-aux-Trembles	BISSONNET, Michel Maire d'arrondissement	BEAUDRY, Robert District de Saint-Jacques
GUAY, Richard District de La Pointe-aux-Prairies	LATTANZIO, Patricia R. District de Saint-Léonard-Est	MAUZEROLE, Sophie District de Sainte-Marie
RAPANÀ, Giovanni District de Rivière-des-Prairies	PERRI, Dominic District de Saint-Léonard-Ouest	WONG, Cathy District de Peter-McGill
ROULEAU, Chantal Mairesse d'arrondissement	Arrondissement du Sud-Ouest	Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE	DORAISS, Benoit Maire d'arrondissement	BENJAMIN, Frantz District de Saint-Michel
CROTEAU, François William Maire d'arrondissement	SAUVÉ, Craig District de Saint-Henri-Est–Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles–Griffintown	DEROS, Mary District de Parc-Extension
GOSSELIN, Christine District du Vieux-Rosemont	SIGOUIN, Anne-Marie District de Saint-Paul–Émard–Saint-Henri-Ouest	FILATO, Rosannie District de Villeray
LIMOGES, François District de Saint-Édouard	Arrondissement de Verdun	FUMAGALLI, Giuliana Mairesse d'arrondissement
PAUZÉ, Jocelyn District de Marie-Victorin	DOWNEY, Sterling District de Desmarchais-Crawford	OUELLET, Sylvain District de François-Perrault
WATT, Stephanie District d'Étienne-Desmarteau	PARENT, Marie-Josée District de Champlain–L'Île-des-Sœurs	
ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT	PARENTEAU, Jean-François Maire d'arrondissement	
DESOUSA, Alan Maire d'arrondissement		
MIELE, Francesco District de Côte-de-Liesse		
SALEM, Aref District de Norman-McLaren		

COMPOSITION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION (31 ÉLUS)

La maire, M^{me} Valérie Plante, a nommé les élus suivants pour représenter Montréal au conseil d'agglomération :

BARBE, Manon Mairesse d'arrondissement LaSalle	GOULET, Nathalie Conseillère de la Ville Ahuntsic-Cartierville	OUELLET, Sylvain Conseiller de la Ville Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
BOIVIN ROY, Karine Conseillère de la Ville Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	LESSARD-BLAIS, Pierre Maire d'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	POPEANU, Magda Conseillère de la Ville Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
CROTEAU, François William Maire d'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie	LIMOGES, François Conseiller de la Ville Rosemont-La Petite-Patrie	THUILLIER, Émilie Mairesse d'arrondissement Ahuntsic-Cartierville
DORAIS, Benoit Maire d'arrondissement Le Sud-Ouest	MARINACCI, Normand Maire d'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	TOMLINSON, Philipe Maire d'arrondissement Outremont
FILATO, Rosannie Conseillère de la Ville Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	MICQUEEN, Peter Conseiller de la Ville Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	VODANOVIC, Maja Mairesse d'arrondissement Lachine

Les maires des villes reconstituées siègent également au conseil d'agglomération. Dollard-Des Ormeaux compte un représentant supplémentaire, désigné par le maire de cette municipalité.

BELVEDERE, John Maire de Pointe-Claire	COUTU, Robert Maire de Montréal-Est	ROULEAU, Edgar Maire de Dorval ²
BOTTAUSCI, Alex Maire de Dollard-Des Ormeaux	GIBSON, Michel Maire de Kirkland	ROY, Philippe Maire de Mont-Royal
BOURELLE, Georges Maire de Beaconsfield	HAWA, Paola L. Mairesse de Sainte-Anne-de-Bellevue	SMITH, Christina M. Mairesse de Westmount
BRISEBOIS, Julie Mairesse de Senneville	MASELLA, Beny Maire de Montréal-Ouest	STEINBERG, William Maire de Hampstead
BROWNSTEIN, Mitchell Maire de Côte-Saint-Luc		TUTINO, Maria Mairesse de Baie-D'Urfé

2. Le maire de Dorval représente aussi L'Île-Dorval.

Représentant de Dollard-Des
Ormeaux : **GUTTMAN, Mickey Max**
pour une période de 6 mois à compter du 21 novembre
2017

COMPOSITION DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Valérie PLANTE, maire

Ahuntsic-Cartierville

THUILLIER, Émilie

Mairesse d'arrondissement

GIANNOU, Effie

Conseillère de la Ville
District de Bordeaux-
Cartierville

GOULET, Nathalie

Conseillère de la Ville
District d'Ahuntsic

NORMAND, Jérôme

Conseiller de la Ville
District de Sault-au-Récollet

PARIZEAU, Hadrien

Conseiller de la Ville
District de Saint-Sulpice

Anjou

MIRANDA, Luis

Maire d'arrondissement

HÉNAULT, Andrée

Conseillère de la Ville

LEBLANC, Richard

Conseiller d'arrondissement
District de l'Est

MARSOLAIS, Kristine

Conseillère d'arrondissement
District du Centre

SHAND, Lynne

Conseillère d'arrondissement
District de l'Ouest

**Côte-des-Neiges–Notre-
Dame-de-Grâce**

MONTGOMERY, Sue

Mairesse d'arrondissement

ARSENEAULT, Christian

Conseiller de la Ville
District de Loyola

MICQUEEN, Peter

Conseiller de la Ville
District de Notre-Dame-de-
Grâce

PEREZ, Lionel

Conseiller de la Ville
District de Darlington

POPEANU, Magda

Conseillère de la Ville
District de Côte-des-Neiges

ROTRAND, Marvin

Conseiller de la Ville
District de Snowdon

Lachine

VODANOVIC, Maja

Mairesse d'arrondissement

BOUKALA, Younes

Conseiller d'arrondissement
District de J.-Émery-Provost

FLANNERY, Michèle

Conseillère d'arrondissement
District de Fort-Rolland

PROVOST, Julie-Pascale

Conseillère d'arrondissement
District du Canal

ROULEAU, Micheline

Conseillère de la Ville

LaSalle

BARBE, Manon

Mairesse d'arrondissement

BLANCHET, Nancy

Conseillère d'arrondissement
District de Sault-Saint-Louis
(siège 1)

DECLOS, Serge

Conseiller d'arrondissement
District de Cecil-P.-Newman
(siège 1)

DESCHAMPS, Richard

Conseiller de la Ville
District de Sault-Saint-Louis

PALESTINI, Laura-Ann

Conseillère d'arrondissement
District de Sault-Saint-Louis
(siège 2)

TROÏLO, Josée

Conseillère d'arrondissement
District de Cecil-P.-Newman
(siège 2)

ZARAC, Lise

Conseillère de la Ville
District de Cecil-P.-Newman

Le Plateau-Mont-Royal

FERRANDEZ, Luc

Maire d'arrondissement

BLANCO, Josefina

Conseillère d'arrondissement
District de De Lorimier

GIGUÈRE, Marianne

Conseillère de la Ville
District de De Lorimier

NORRIS, Alex

Conseiller de la Ville
District de Jeanne-Mance

PLOURDE, Marie

Conseillère d'arrondissement
District de Mile-End

RYAN, Richard

Conseiller de la Ville
District de Mile-End

VILAIN, Maeva

Conseillère d'arrondissement
District de Jeanne-Mance

Le Sud-Ouest

DORAIS, Benoit

Maire d'arrondissement

SAUVÉ, Craig

Conseiller de la Ville
District de Saint-Henri-Est–
Petite-Bourgogne–Pointe–
Saint-Charles–Griffintown

SIGOUIN, Anne-Marie

Conseillère de la Ville
District de Saint-Paul–
Émard–Saint-Henri-Ouest

THIÉBAUT, Sophie

Conseillère d'arrondissement
District de Saint-Henri-Est–
Petite-Bourgogne–Pointe–
Saint-Charles–Griffintown

VAILLANCOURT, Alain

Conseiller d'arrondissement
District de Saint-Paul–
Émard–Saint-Henri-Ouest

**L'Île-Bizard–Sainte–
Geneviève**

MARINACCI, Normand

Maire d'arrondissement

LAROCQUE, Christian

Conseiller d'arrondissement
District de Denis-Benjamin–
Viger

MARCEAU, Suzanne

Conseillère d'arrondissement
District de Sainte-Geneviève

SAMOSZEWSKI, Robert

Conseiller d'arrondissement
District de Jacques-Bizard

SARAULT, YVES

Conseiller d'arrondissement
District de Pierre-Pointe

**Mercier–Hochelaga–
Maisonneuve**

LESSARD-BLAIS, Pierre

Maire d'arrondissement

BOIVIN ROY, Karine

Conseillère de la Ville
District de Louis-Riel

CALDWELL, Éric Alan

Conseiller de la Ville
District d'Hochelaga

LAVIGNE LALONDE,

Laurence

Conseillère de la Ville
District de Maisonneuve–
Longue-Pointe

MIRON, Suzie

Conseillère de la Ville
District de Tétreaultville

Montréal-Nord

BLACK, Christine

Mairesse d'arrondissement

BELINGA, Renée-Chantal

Conseillère d'arrondissement
District d'Ovide-Clermont

POIRIER, Jean Marc

Conseiller d'arrondissement
District de Marie-Clarac

ROSSI, Chantal

Conseillère de la Ville
District d'Ovide-Clermont

SARI, Abdelhaq

Conseiller de la Ville
District de Marie-Clarac

**Arrondissement
d'Outremont**

TOMLINSON, Philippe

Maire d'arrondissement

CORBEIL, Jean-Marc

Conseiller d'arrondissement
District de Robert-Bourassa

MAGINI, Fanny

Conseillère d'arrondissement
District de Jeanne-Sauvé

PATREAU, Valérie

Conseillère d'arrondissement
District de Joseph-Beaubien

POLLAK, Mindy Conseillère d'arrondissement District de Claude-Ryan	GUAY, Richard Conseiller de la Ville District de La Pointe-aux-Prairies	MIELE, Francesco Conseiller de la Ville District de Côte-de-Liesse
Pierrefonds-Roxboro	PIERRE-ANTOINE, Nathalie Conseillère d'arrondissement District de Rivière-des-Prairies	SALEM, Aref Conseiller de la Ville District de Norman-McLaren
BEIS, Dimitrios Jim Maire d'arrondissement	RAPANÀ, Giovanni Conseiller de la Ville District de Rivière-des-Prairies	Saint-Léonard
CLÉMENT-TALBOT, Catherine Conseillère de la Ville District de Cap-Saint-Jacques	Rosemont-La Petite-Patrie	BISSONNET, Michel Maire d'arrondissement
GIGNAC, Yves Conseiller d'arrondissement District de Cap-Saint-Jacques	CROTEAU, François William Maire d'arrondissement	BATTISTA, Mario Conseiller d'arrondissement District de Saint-Léonard-Ouest
LANGEVIN, Benoit Conseiller de la Ville District de Bois-de-Liesse	GOSSELIN, Christine Conseillère de la Ville District du Vieux-Rosemont	LATTANZIO, Patricia R. Conseillère de la Ville District de Saint-Léonard-Est
LEROUX, Louise Conseillère d'arrondissement District de Bois-de-Liesse	LIMOGES, François Conseiller de la Ville District de Saint-Édouard	PERRI, Dominic Conseiller de la Ville District de Saint-Léonard-Ouest
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	PAUZÉ, Jocelyn Conseiller de la Ville District de Marie-Victorin	TREMBLAY, Lili-Anne Conseillère d'arrondissement District de Saint-Léonard-Est
ROULEAU, Chantal Mairesse d'arrondissement	WATT, Stephanie Conseillère de la Ville District d'Étienne-Desmarteau	Arrondissement de Verdun
CHRISTENSEN, Lisa Conseillère d'arrondissement District de La Pointe-aux-Prairies	Saint-Laurent	PARENTEAU, Jean-François Maire d'arrondissement
DÉCARIE, Suzanne Conseillère de la Ville District de Pointe-aux-Trembles	DESOUSA, Alan Maire d'arrondissement	DOWNEY, Sterling Conseiller de la Ville District de Desmarchais-Crawford
DÉZIEL, Gilles Conseiller d'arrondissement District de Pointe-aux-Trembles	BIRON, Michèle D. Conseillère d'arrondissement District de Norman-McLaren	GAGNON, Luc Conseiller d'arrondissement District de Desmarchais-Crawford (siège 1)
	COHEN, Jacques Conseiller d'arrondissement District de Côte-de-Liesse	

L'HEUREUX, Pierre Conseiller d'arrondissement District de Champlain–L'Île-des-Sœurs (siège 1)	Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
MAUGER, Marie-Andrée Conseillère d'arrondissement District de Desmarchais–Crawford (siège 2)	FUMAGALLI, Giuliana Mairesse d'arrondissement
PARENT, Marie-Josée Conseillère de la Ville District de Champlain–L'Île-des-Sœurs	BENJAMIN, Frantz Conseiller de la Ville District de Saint-Michel
TREMBLAY, Véronique Conseillère d'arrondissement District de Champlain–L'Île-des-Sœurs (siège 2)	DEROS, Mary Conseillère de la Ville District de Parc-Extension
Arrondissement de Ville-Marie	FILATO, Rosannie Conseillère de la Ville District de Villeray
PLANTE, Valérie Mairesse de Montréal et mairesse d'arrondissement	OUELLET, Sylvain Conseiller de la Ville District de François-Perrault
BEAUDRY, Robert Conseiller de la Ville District de Saint-Jacques	Conformément à la loi, certains arrondissements sont divisés en districts électoraux. Dans ces cas, le nom du district est indiqué sous le nom de la conseillère ou du conseiller.
MAUZEROLLE, Sophie Conseillère de la Ville District de Sainte-Marie	Les conseillères et les conseillers de la Ville siègent au conseil municipal ainsi qu'aux conseils d'arrondissement. Les conseillères et les conseillers d'arrondissement siègent uniquement aux conseils d'arrondissement.
RYAN, Richard Conseiller de la Ville désigné	
SIGOUIN, Anne-Marie Conseillère de la Ville désignée	
WONG, Cathy Conseillère de la Ville District de Peter-McGill	

COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Budget 2018 de la Ville de Montréal

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Mairesse



Valérie Plante

Président



Benoit Doriais

Vice-président



Sylvain Ouellet

Vice-présidente



Magda Popceanu



Robert Beaudry



Eric Alan Caldwell



François William Croteau



Luc Fernandez



Rosannie Filato



Christine Gosselin



Nathalie Goulet

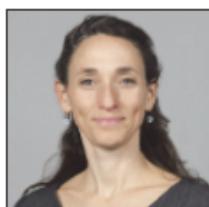


Laurence Lavigne Lalonde



Jean-François Parenteau

Conseillères et conseillers associés



Marianne Giguère



Sophie Mauzerolle



Suzie Miron



Alex Norris



Craig Sauvé

COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES

COMMISSION SUR LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LES SPORTS

Présidente

SIGOUIN, Anne-Marie

Vice-présidents

BENJAMIN, Frantz

COUTU, Robert

Membres

BOUKALA, Younes

BOTTAUSCI, Alex

FLANNERY, Michèle

PAUZÉ, Jocelyn

POLLAK, Mindy

ROSSI, Chantal

VAILLANCOURT, Alain

WATT, Stephanie

COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET URBAIN ET L'HABITATION

Président

RYAN, Richard

Vice-présidents

COUTU, Robert

PERRI, Dominic

Membres

BOTTAUSCI, Alex

FUMAGALLI, Giuliana

GIGNAC, Yves

MAGINI, Fanny

SARAUT, Yves

TREMBLAY, Véronique

VILAIN, Maeva

ZARAC, Lise

COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA DIVERSITÉ MONTRÉALAISE

Présidente

THIÉBAUT, Sophie

Vice-présidents

BEIS, Dimitrios Jim

COUTU, Robert

Membres

BLANCHET, Nancy

BLANCO, Josefina

BOTTAUSCI, Alex

BOUKALA, Younes

DÉCARIE, Suzanne

DOWNEY, Sterling

LANGEVIN, Benoit

POLLAK, Mindy

COMMISSION SUR L'EAU, L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES GRANDS PARCS

Présidente

VODANOVIC, Maja

Vice-présidentes

ROULEAU, Chantal

TUTINO, Maria

Membres

BLACK, Christine

CHRISTENSEN, Lisa

DÉZIEL, Gilles

LAROCQUE, Christian

MAUZEROLLE, Sophie

NORMAND, Jérôme

ROY, Philippe

WATT, Stephanie

COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

Présidente

BOIVIN ROY, Karine

Vice-présidentes

THUILLIER, Émilie

HAWA, Paola L.

Membres

ARSENEAULT, Christian

BRISEBOIS, Julie

GAGNON, Luc

MAGINI, Fanny

RAPANÀ, Giovanni

ROULEAU, Micheline

SAMOSZEWSKI, Robert

TREMBLAY, Lili-Anne

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Président

DESCHAMPS, Richard

Vice-présidentes

BOURELLE, Georges

DESOUSA, Alan

Membres

CHRISTENSEN, Lisa

GUAY, Richard

LAVIGNE LALONDE, Laurence

MCQUEEN, Peter

MIRON, Suzie

PATREAU, Valérie

ROULEAU, Micheline

SMITH, Christina

VAILLANCOURT, Alain

**COMMISSION SUR
L'INSPECTEUR GÉNÉRAL****Présidente**

BARBE, Manon

Vice-présidentesMAUGER, Marie-Andrée
LATTANZIO, Patricia R.**Membres**ARSENEAULT, Christian
BROWNSTEIN, Mitchell
DEROS, Mary
GIBSON, Michel
PIERRE-ANTOINE, Nathalie
SAMOSZEWSKI, Robert
SARAUT, Yves
VAILLANCOURT, Alain
VILAIN, Maeva**COMMISSION DE LA
PRÉSIDENCE DU CONSEIL****Présidente**

WONG, Cathy

Vice-présidentsDOWNEY, Sterling
LIMOGES, François**Membres**DEROS, Mary
GOSSELIN, Christine
HÉNAULT, Andrée
MARINACCI, Normand
MONTGOMERY, Sue
NORMAND, Jérôme
PAUZÉ, Jocelyn
ROSSI, Chantal**COMMISSION SUR LE
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT DE
MONTRÉAL****Président**

LESSARD-BLAIS, Pierre

Vice-présidentesBOIVIN ROY, Karine
HAWA, Paola L.**Membres**BOURELLE, Georges
FILATO, Rosannie
GOULET, Nathalie
TOMLINSON, Philipe**COMMISSION DE LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE****Président**

NORRIS, Alex

Vice-présidentsROY, Philippe
SARI, Abdelhaq**Membres**BELVEDERE, John
BLANCO, Josefina
FLANNERY, Michèle
GAGNON, Luc
PROVOST, Julie-Pascale
MERCIER, Jacques
(représentant du
gouvernement du Québec)**COMMISSION SUR
LE TRANSPORT ET LES
TRAVAUX PUBLICS****Présidente**

PLOURDE, Marie

Vice-présidentsHAWA, Paola L.
SALEM, Aref**Membres**GIBSON, Michel
GIGUÈRE, Marianne
LAROCQUE, Christian
L'HEUREUX, Pierre
MAUGER, Marie-Andrée
MCQUEEN, Peter
PARIZEAU, Hadrien
PATREAU, Valérie

Perspectives économiques de 2018



PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2018

COUP D'ŒIL SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE¹

Selon les dernières estimations disponibles, la croissance de l'économie mondiale devrait s'accélérer légèrement en 2018. Estimée à environ 3,5 % en 2017, la croissance du PIB mondial atteindrait 3,7 % en 2018. L'économie états-unienne a le vent en poupe, le taux de chômage y étant descendu à 4,1 % en octobre et novembre 2017, son plus faible niveau depuis 2000. On s'attend à ce que la croissance du PIB de notre voisin du Sud atteigne 2,3 % en 2018, soit davantage que la croissance attendue en 2017.

À l'inverse, la croissance devrait faiblir légèrement en zone euro, passant de 2,1 % en 2017 à 1,9 % en 2018, une évolution attribuable notamment au ralentissement de la locomotive allemande (1,8 %) et de l'économie italienne (1,1 %). La croissance du PIB français devrait atteindre 1,8 %, en faible hausse. Tandis que les pays baltes y conserveraient leur position de tête avec des taux de croissance situés entre 3,5 % et 3,9 %, des pays fortement affectés par la dernière récession devraient connaître des performances enviables : l'Irlande (3,4 %), la Grèce (2,6 %), l'Espagne (2,5 %)² et le Portugal (2 %). L'économie britannique envoie des signaux mixtes. Si le taux de chômage demeure très faible, l'approche du *Brexit*³ et les incertitudes qui l'accompagnent troublent néanmoins l'horizon. La livre sterling a perdu 13 % de sa valeur par rapport à l'euro depuis le référendum portant sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, ce qui a créé des pressions inflationnistes et poussé la Banque d'Angleterre à éléver son taux directeur. La croissance prévue en 2018 est réduite à 1,5 %.

En Asie, l'économie nippone (3^e économie mondiale) devrait connaître une croissance anémique en 2018, cette dernière étant estimée à 0,7 %. À l'inverse, la Chine devrait se positionner comme premier contributeur à la croissance du PIB mondial, comptant pour plus d'un tiers de celle-ci. Tâchant de négocier une restructuration en douceur de son économie, elle table sur une croissance de 6,5 % en 2018. Les données officielles émanant de Pékin sont toutefois accueillies avec un certain scepticisme chez les experts, les représentants d'une province du nord ayant récemment reconnu avoir embelli des données de PIB dans le passé⁴. Dans un contexte où la

1. Sources : Conference Board du Canada, [Economic Insights into 13 Canadian Metropolitan Economies](#), octobre 2017.

Desjardins Études économiques, « [La croissance canadienne revient vers 2 %](#) », *Prévisions économiques et financières*, 23 octobre 2017.

Desjardins Études économiques, « [Le resserrement monétaire se poursuivra aux États-Unis et marque une pause au Canada](#) », *Prévisions économiques et financières*, 21 novembre 2017.

Desjardins Études économiques, « [Les perspectives demeurent très bonnes pour 2018](#) », *Prévisions économiques et financières*, 18 décembre 2018.

International Monetary Fund, *World Economic Outlook – Seeking Sustainable Growth: Short-Term Recovery, Long-Term Challenges*, octobre 2017.

2. Les répercussions économiques sur la péninsule ibérique des événements ayant secoué la Catalogne à l'automne 2017 sont hautement incertaines au moment d'écrire ces lignes.

3. *Brexit* : le 23 juin 2016, le Royaume-Uni a voté en faveur d'une sortie de l'Union européenne. Les modalités de cette sortie communément appelée *Brexit* (contraction de *British exit*) sont à définir.

4. Lucy HORNBY, Archie ZHANG et autres, « [Fake China data : was it just one province?](#) », *Financial Times*, 13 mars 2017.

Chine est aux prises avec un niveau d'endettement très élevé et un marché immobilier en surchauffe dans plusieurs régions, un éventuel dérapage de la seconde économie mondiale aurait des répercussions majeures à l'échelle planétaire⁵.

Parmi les autres pays du BRIC⁶, l'Inde fait très bonne figure, avec des prévisions de croissance avoisinant 7,5 % en 2018. À l'opposé, une croissance d'environ 1,6 % est attendue au Brésil et en Russie.

L'économie canadienne, dont la croissance en 2017 est estimée à 3 %, émet des signaux de ralentissement depuis l'automne, laissant présager une croissance avoisinant 2,1 % en 2018. Au cours des derniers mois, la croissance des exportations a reposé sur les hydrocarbures. Le prix du baril de pétrole est en hausse depuis le mois de juin et, en novembre 2017, se maintenait au-dessus des 55 \$US⁷. Le reste des exportations a diminué. La présente renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) semble, par ailleurs, inciter plusieurs entreprises à limiter ou à reporter leurs investissements, lesquels se situent déjà à de faibles niveaux. La hausse timide des salaires et l'augmentation graduelle du taux de base par la Banque du Canada limiteront les dépenses de consommation des ménages, déjà fortement endettés. Cela pourrait être accompagné d'un plafonnement, voire d'un fléchissement du prix des propriétés, ce qui nuirait par ricochet aux dépenses de consommation et d'investissement⁸.

Il est estimé que la croissance de l'économie québécoise pourrait atteindre 2,8 % en 2017 avant de ralentir à 2 % en 2018. Avec des exportations internationales manquant de vigueur, le Québec peine à profiter du faible cours du huard face au billet vert. Néanmoins, tandis que les investissements des entreprises s'accentuent, des investissements gouvernementaux massifs et d'autres dirigés par des sociétés d'État stimulent la croissance. On note une embellie de l'emploi, le taux de chômage étant en voie d'atteindre un plancher historique de 6 % en 2018. L'endettement des ménages, accentué par la hausse graduelle des taux d'intérêt, pèsera toutefois davantage sur les dépenses de consommation.

Certains risques susceptibles d'affaiblir l'économie mondiale devront demeurer sur le radar au cours de 2018. Parmi ceux-ci, citons les politiques du gouvernement états-unien, l'apparition de barrières commerciales à l'échelle internationale (ex. : renégociation de l'ALÉNA et préparation du *Brexit*), des déséquilibres financiers importants, notamment en Chine, les bouleversements climatiques et les tensions géopolitiques impliquant la Corée du Nord et le Moyen-Orient.

5. Enda CURRAN et Chris ANSTY, « China's Debt Battle Has Global Growth at Stake », *Bloomberg*, 29 octobre 2017.

6. Acronyme rassemblant le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine : quatre pays importants caractérisés par une forte croissance et un poids grandissant dans l'économie mondiale, au début du 21^e siècle.

7. Nous nous référerons au *West Texas Intermediate* (WTI), la référence états-unienne du pétrole brut, par opposition au prix du baril de Brent qui est la référence de la mer du Nord.

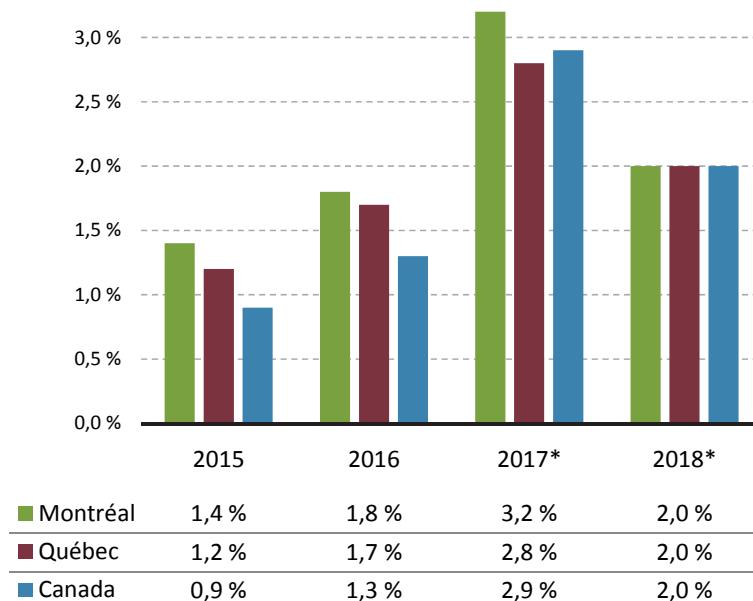
8. Le Conference Board du Canada estime que la valeur des propriétés s'est accrue en moyenne de 46 700 \$ au Canada en 2016 et que les ménages ont dépensé une partie de cette nouvelle richesse. Si les prix stagnent, ce phénomène ne pourra se répéter, ce qui nuira à la croissance des dépenses de consommation. Un marché résidentiel refroidi pourrait également freiner la construction de nouvelles propriétés.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION MÉTROPOLITaine DE MONTRÉAL

LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE⁹

Le Conference Board du Canada estime que la croissance de l'économie montréalaise atteindra 3,2 % en 2017, une vigueur inégalée en 17 ans, pour ralentir en 2018 et s'établir à 2 %. Le marché de l'emploi est très actif et des investissements massifs ciblent les secteurs résidentiels et non résidentiels. Parmi les projets d'envergure participant à l'essor actuel, mentionnons le remplacement du pont Champlain, la reconstruction de l'échangeur Turcot, le projet de Réseau électrique métropolitain (REM) et les investissements massifs dans les réseaux routiers et d'aqueduc de la métropole. Le ciel s'assombrit toutefois pour l'industrie aéronautique montréalaise, à la suite de la décision du département du Commerce des États-Unis d'imposer des droits compensatoires de 220 % sur les avions de Bombardier. L'incertitude prévaut quant aux retombées de la récente entente entre l'avionneur québécois et le géant européen Airbus concernant l'avenir de la C Series. À l'inverse, le secteur de la fabrication de produits pharmaceutiques connaît une croissance soutenue, de même que les secteurs de la finance, des assurances et de l'immobilier.

Graphique 4 – Taux de croissance du produit intérieur brut réel aux prix de base – Région métropolitaine de Montréal, Québec et Canada, 2015-2018



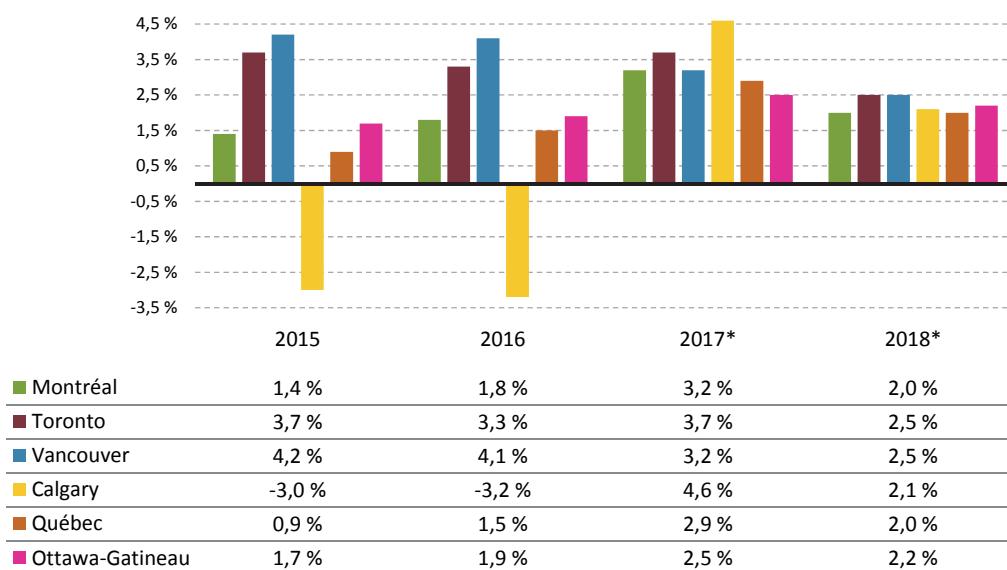
* Prévisions.

Source : Conference Board du Canada, *Metropolitan Outlook I - Economic Insights into 13 Canadian Metropolitan Economies*, octobre 2017.

9. Conference Board du Canada, *Metropolitan Outlook I - Economic Insights into 13 Canadian Metropolitan Economies*, octobre 2017.

Au sein des grandes régions métropolitaines canadiennes, Montréal affiche en 2017 une croissance égale à celle de Vancouver (3,2 %), supérieure à celles de Québec (2,9 %) et Ottawa-Gatineau (2,5 %), mais inférieure à celles de Calgary (4,6 %) et Toronto (3,7 %). En 2018, l'économie montréalaise devrait croître de 2 %, tout comme celle de Québec. Ces deux régions se retrouveraient toutefois en queue de peloton des métropoles canadiennes, derrière Toronto (2,5 %), Vancouver (2,5 %), Ottawa-Gatineau (2,2 %) et Calgary (2,1 %).

Graphique 5 – Taux de croissance du produit intérieur brut réel aux prix de base – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary, Québec et Ottawa-Gatineau, 2015-2018



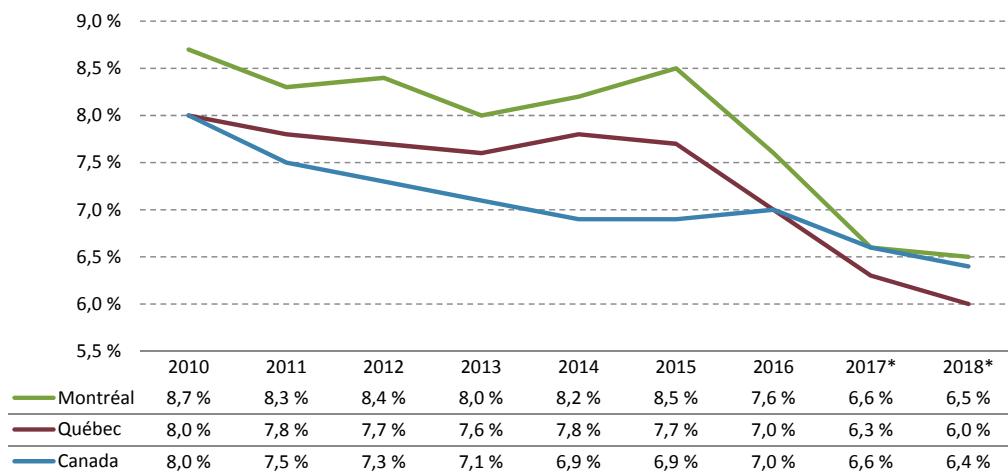
* Prévisions.

Source : Conference Board du Canada, *Metropolitan Outlook I - Economic Insights into 13 Canadian Metropolitan Economies*, octobre 2017.

L'EMPLOI

La région de Montréal connaît une diminution marquée de son taux de chômage. Se situant à 8,5 % en 2015, ce dernier est en voie d'atteindre 6,6 % en 2017 et devrait passer à 6,5 % en 2018, un niveau historiquement faible. À ce dernier niveau, le taux de chômage montréalais demeurerait cependant plus élevé que celui de l'ensemble du Québec (6 %), tout en se positionnant très près de la moyenne canadienne (6,4 %).

Graphique 6 – Taux de chômage – Région métropolitaine de Montréal, Québec et Canada, 2010-2018

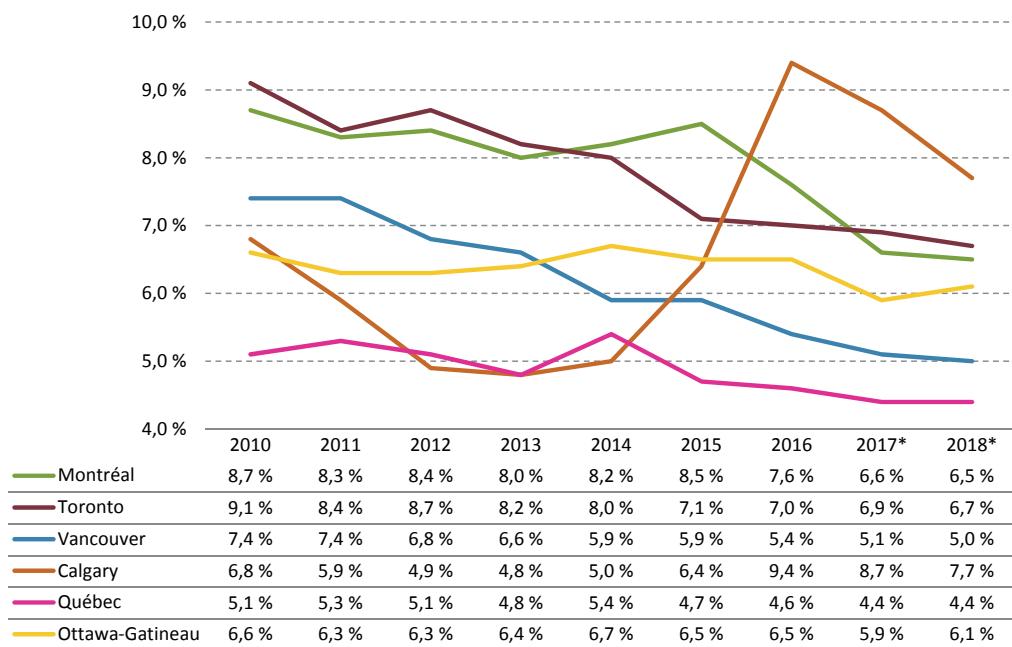


* Prévisions.

Source : Conference Board du Canada, *Metropolitan Outlook I - Economic Insights into 13 Canadian Metropolitan Economies*, octobre 2017.

L'évolution favorable de l'emploi à Montréal depuis 2016 permettra à la métropole québécoise de maintenir un taux de chômage légèrement inférieur à celui de Toronto en 2018 (6,5 % vs 6,7 %). Le rétablissement des cours du pétrole stimule l'économie albertaine et entraîne une diminution rapide du taux de chômage, à Calgary, lequel devrait atteindre 7,7 % en 2018. Certaines régions métropolitaines conserveront en 2018 un taux de chômage inférieur à celui de la région montréalaise : Québec (4,4 %), Vancouver (5 %) et Ottawa-Gatineau (6,1 %).

Graphique 7 – Taux de chômage – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary, Québec et Ottawa-Gatineau, 2010-2018



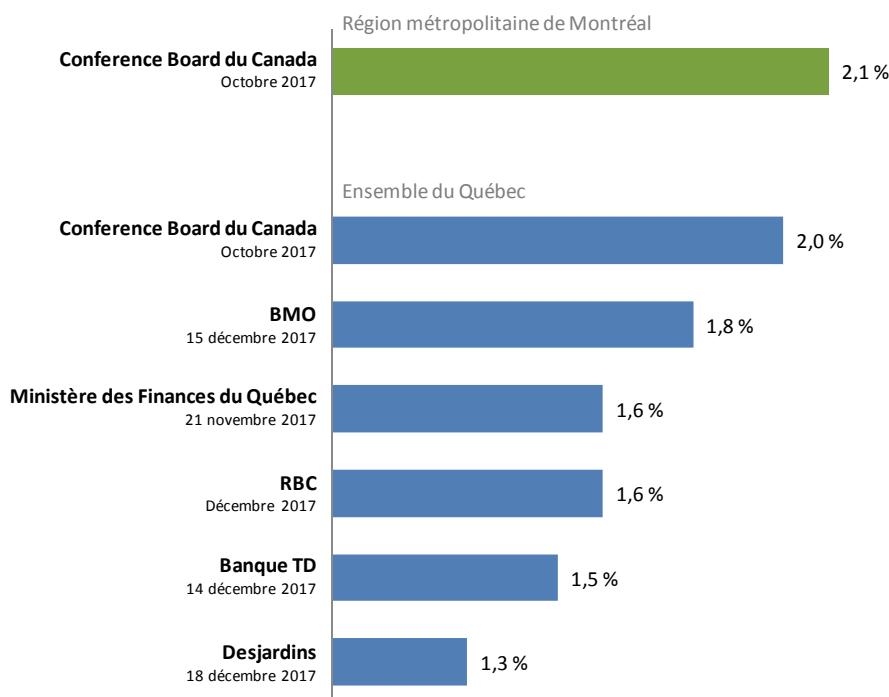
* Prévisions.

Source : Conference Board du Canada, *Metropolitan Outlook I - Economic Insights into 13 Canadian Metropolitan Economies*, octobre 2017.

L'INFLATION

Le taux d'inflation au Québec pour l'année 2018, tel qu'il est estimé par le gouvernement du Québec, les grandes institutions financières et le Conference Board du Canada, varie de 1,3 % à 2 %. Seul à estimer l'inflation pour la région métropolitaine de Montréal, le Conference Board du Canada établit cette dernière à 2,1 %.

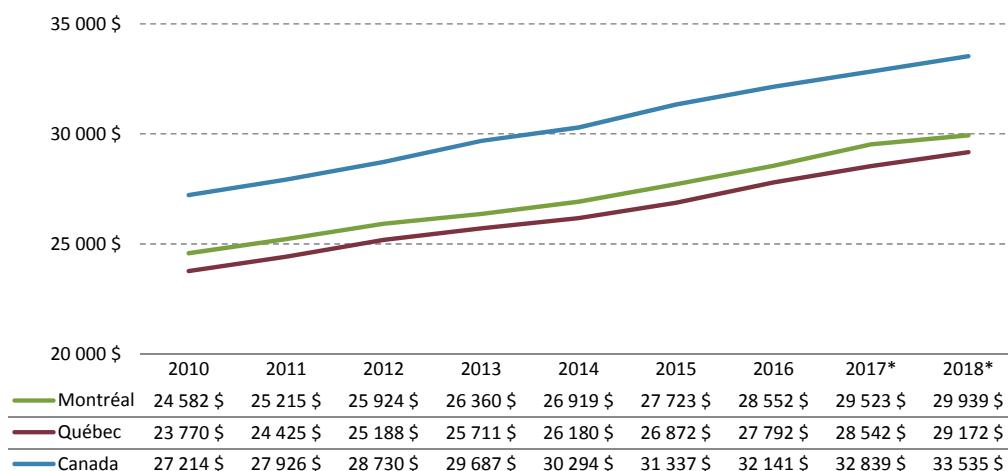
Graphique 8 – Taux d'inflation estimé, 2018



LE REVENU PERSONNEL DISPONIBLE PAR HABITANT

Le revenu personnel disponible représente les fonds disponibles pour les dépenses personnelles ou l'épargne, une fois payés les impôts directs personnels ainsi que les cotisations aux régimes d'assurance sociale et à des régimes de retraite, et une fois reçus les divers transferts gouvernementaux et revenus de retraite. Le revenu personnel disponible par habitant devrait connaître une hausse de 3,4 % en 2017 et de 1,4 % en 2018 dans la région métropolitaine de Montréal. Ces hausses permettront aux habitants de la région de Montréal de maintenir un revenu personnel disponible légèrement supérieur à la moyenne québécoise, mais sensiblement inférieur à la moyenne canadienne. En 2018, selon les estimations du Conference Board du Canada, le revenu personnel disponible par habitant atteindra 29 939 \$ à Montréal, 29 172 \$ au Québec et 33 535 \$ au Canada.

Graphique 9 – Revenu personnel disponible par habitant – Région métropolitaine de Montréal, Québec et Canada, 2010-2018

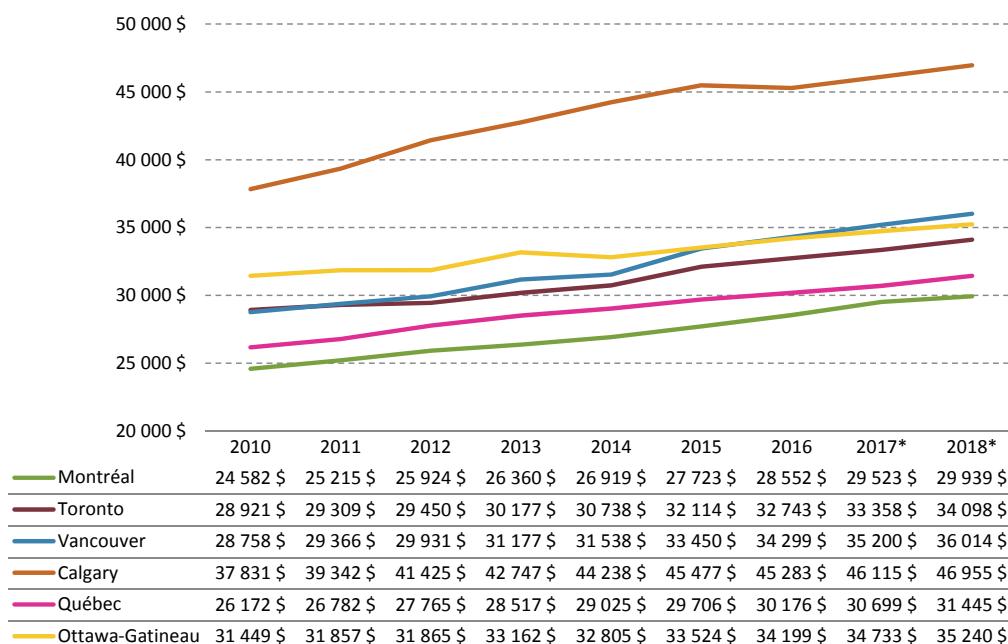


* Prévisions.

Source : Conference Board du Canada, *Metropolitan Outlook I - Economic Insights into 13 Canadian Metropolitan Economies*, octobre 2017.

Le Conference Board du Canada prévoit que le revenu personnel disponible par habitant dans les diverses régions métropolitaines s'établira de la façon suivante en 2018 : 46 955 \$ à Calgary, en hausse de 1,8 %; 36 014 \$ à Vancouver, en hausse de 2,3 %; 35 240 \$ à Ottawa-Gatineau, en hausse de 1,5 %; 34 098 \$ à Toronto, en hausse de 2,2 %; 31 445 \$ à Québec, en hausse de 2,4 %. Parmi ces régions métropolitaines, Montréal fermera la marche avec un revenu personnel disponible par habitant de 29 939 \$, en hausse de 1,4 %.

Graphique 10 – Revenu personnel disponible par habitant – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary, Québec et Ottawa-Gatineau, 2010-2018



* Prévisions.

Source : Conference Board du Canada, *Metropolitan Outlook I - Economic Insights into 13 Canadian Metropolitan Economies*, octobre 2017.

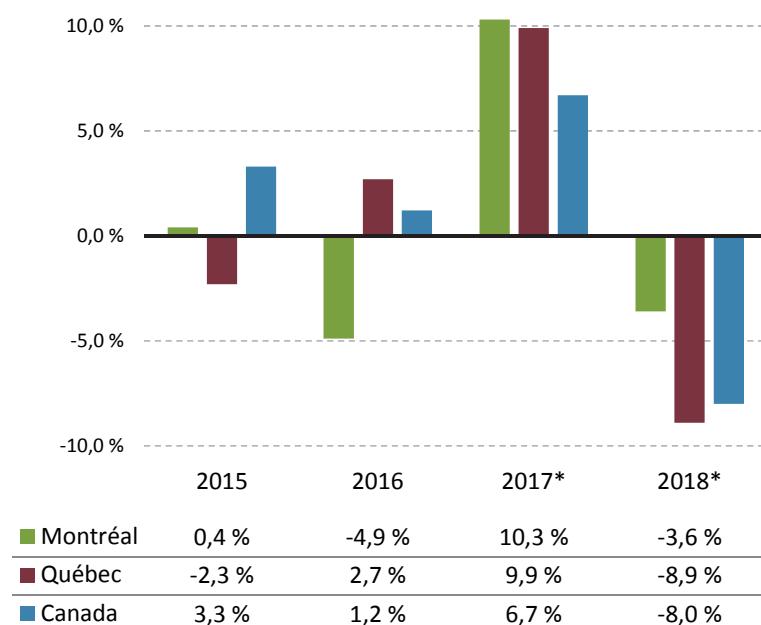
LE MARCHÉ IMMOBILIER

Marché immobilier résidentiel

Construction

Le nombre de mises en chantiers résidentielles dans la région de Montréal évolue en dents de scie. Au repli de 4,9 % enregistré en 2016 a succédé une forte croissance en 2017, estimée à 10,3 %. Selon le Conference Board du Canada, un nouveau recul de 3,6 % est à prévoir en 2018. Il convient de noter que la hausse de 2017 et la diminution prévue en 2018 se comparent avantageusement aux prévisions visant l'ensemble du Québec et du Canada.

Graphique 11 – Variation annuelle du nombre de mises en chantier résidentielles – Région métropolitaine de Montréal, Québec et Canada, 2015-2018

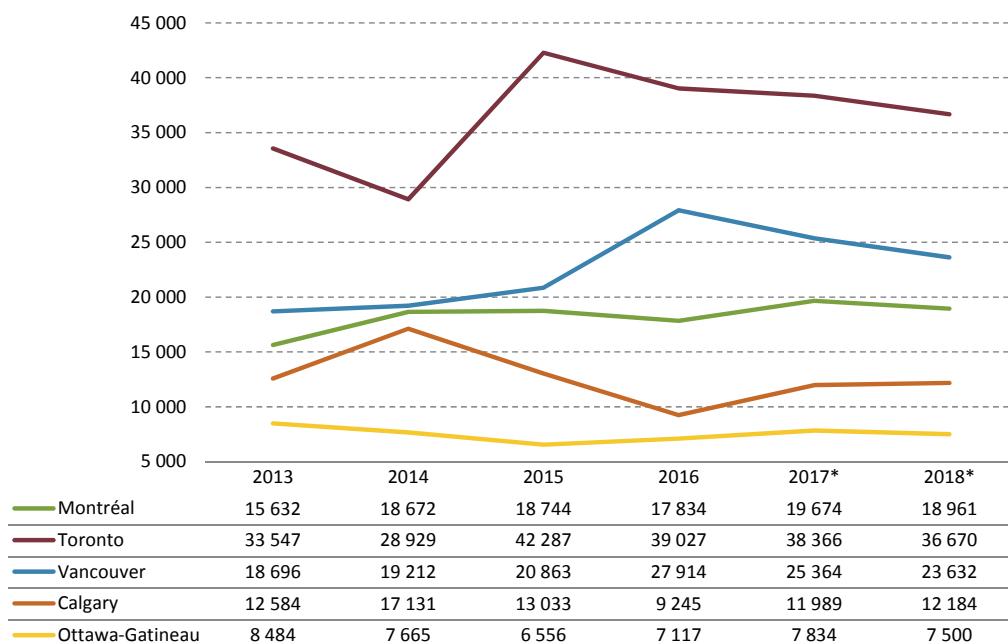


* Prévisions.

Source : Conference Board du Canada, *Metropolitan Outlook I - Economic Insights into 13 Canadian Metropolitan Economies*, octobre 2017.

En 2017, la région de Montréal est en voie d'atteindre 19 674 mises en chantier résidentielles, un sommet depuis 2012. Selon le Conference Board, ce nombre devrait baisser à 18 961, soit de 3,6 %, en 2018, un niveau néanmoins supérieur à la moyenne des quatre années précédentes. Les régions de Toronto et de Vancouver accueilleront un nombre de mises en chantier beaucoup plus élevé en 2018, mais également en déclin, soit respectivement de 36 670 (-4,4 %) et 23 632 (-6,8 %). Calgary verra son nombre de chantiers augmenter à 12 184, en hausse de 1,6 % par rapport à 2017, un niveau toutefois inférieur de près 30 % à celui enregistré en 2014, juste avant un affaissement majeur des cours du pétrole.

Graphique 12 – Nombre de mises en chantier résidentielles – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Ottawa-Gatineau, 2013-2018

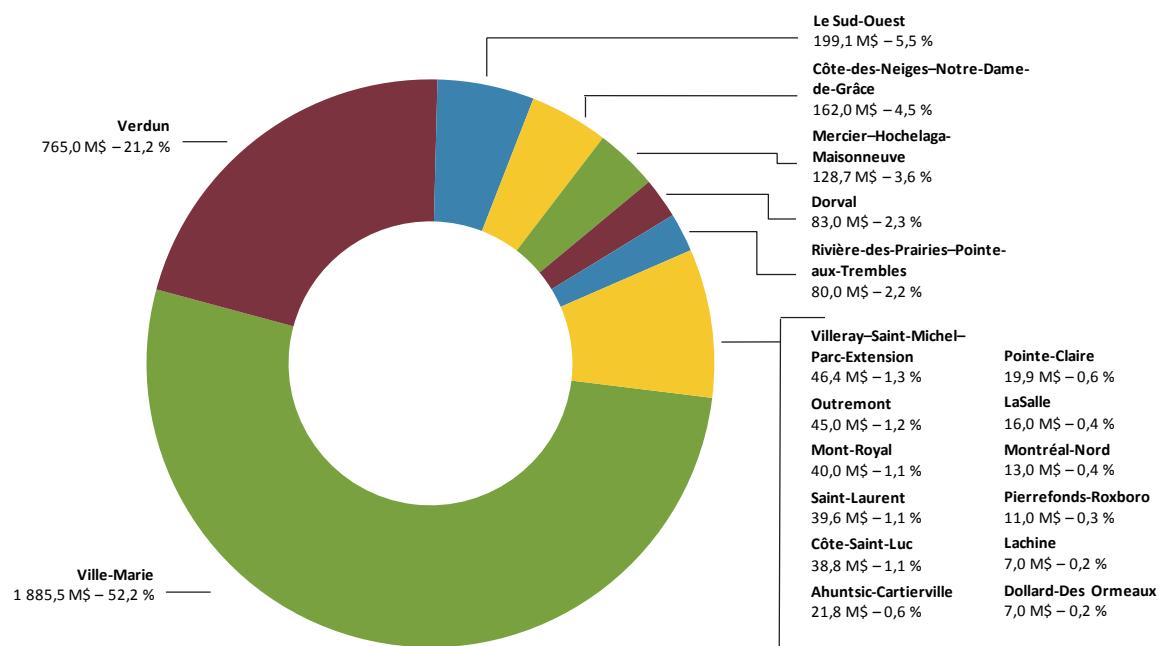


* Prévisions.

Source : Conference Board du Canada, *Metropolitan Outlook I - Economic Insights into 13 Canadian Metropolitan Economies*, octobre 2017.

De nombreux projets résidentiels d'une valeur supérieure à 5 M\$ sont en cours de réalisation sur l'île de Montréal. On observe que 73,4 % de la valeur de ces derniers est concentrée dans deux arrondissements, soit ceux de Ville-Marie (52,2 %) et de Verdun (21,2 %).

Graphique 13 – Répartition des chantiers résidentiels et mixtes en cours en juillet 2017, d'une valeur de 5 M\$ ou plus, par villes et arrondissements – Agglomération de Montréal



Source : Ville de Montréal, *Chantiers de construction en cours – Agglomération de Montréal*, juillet 2017.

Revente

Le nombre de transactions sur le marché de la revente dans la région métropolitaine devrait être à la hausse d'ici à 2019, selon la SCHL, et ce, malgré l'augmentation prévue des taux hypothécaires. Cette augmentation est attribuable à l'amélioration du marché de l'emploi chez les 25 à 44 ans et à un solde migratoire positif. Une demande à la hausse, combinée à une réduction du nombre d'inscriptions, devrait consolider la position de force des vendeurs dans le marché, pavant la voie à une augmentation des prix supérieure à la hausse moyenne des dernières années (2,5 %). La rareté grandissante des terrains pouvant accueillir de nouvelles résidences unifamiliales poussera à la hausse les prix de ce segment, tandis que le segment des plex demeurera également à l'avantage des vendeurs. Les unités en surplus dans le segment de la copropriété s'écoulent rapidement, situant ce segment à la frontière d'un marché équilibré et à l'avantage des vendeurs, au cours de la période 2017-2019¹⁰.

10. Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Perspectives du marché de l'habitation – RMR de Montréal*, automne 2017.

Marché locatif

Le taux d'inoccupation des logements locatifs dans la région métropolitaine de Montréal a diminué considérablement dans la dernière année, passant de 3,9 % en 2016 à 2,8 % en 2017. Le taux d'inoccupation des copropriétés offertes en location, vers lesquelles se tourne une part de la clientèle des logements locatifs traditionnels, a également diminué, s'établissant à 1,8 %. Plusieurs phénomènes sont en cause. On note d'abord une hausse du bilan migratoire international, particulièrement celui des résidents non permanents (ex. : étudiants étrangers et travailleurs temporaires), lesquels optent traditionnellement pour le logement locatif. On note également une réduction du déficit interprovincial ainsi que l'arrivée d'un bon nombre de réfugiés au cours des derniers mois. Le fait que les jeunes ménages soient moins nombreux à accéder à la propriété contribue également à la rareté du logement locatif, rareté qui explique une hausse moyenne de 2 % des loyers dans la RMR, en 2017¹¹. La SCHL prévoit cependant une légère hausse du taux d'inoccupation en 2018 et 2019, alors que la construction de logements locatifs prendra de l'ampleur et que 4 000 appartements viendront s'ajouter annuellement au parc locatif. Le nombre croissant de copropriétés offertes en location aura également un impact sur le taux d'inoccupation des logements locatifs traditionnels¹².

Marché immobilier non résidentiel

Marché des locaux pour bureaux

La dynamique favorable du marché de l'emploi dans la région métropolitaine entraîne une réduction du taux d'inoccupation global, ce dernier s'établissant à 12,3 % au 3^e trimestre de 2017, comparativement à 13,2 % un an plus tôt. Le nombre de superficies en location absorbées par le marché est en hausse, comme pour celles en construction. On note d'ailleurs que deux projets de construction lancés au 3^e trimestre de 2017 sont caractérisés par des taux élevés de prélocation, ce qui illustre le dynamisme du secteur. Il est prévu que l'embellie se prolonge en 2018¹³.

Marché des locaux industriels

Le marché montréalais des locaux industriels a connu un très bon 3^e trimestre en 2017, affichant un volume de ventes en forte progression. L'absorption nette par le marché de locaux industriels atteint, par ailleurs, plus de 3,1 millions de pieds carrés depuis le début de l'année, comparativement à 1 M\$ à pareille date l'an dernier. Tandis que 1,6 million de pieds carrés d'espaces industriels sont en construction dans la région métropolitaine, le taux d'inoccupation

11. Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Rapport sur le marché locatif – RMR de Montréal*, automne 2017.

12. Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Perspectives du marché de l'habitation – RMR de Montréal*, automne 2017.

13. Jones Lang LaSalle, *Aperçu du marché des espaces de bureaux – T3 2017 – Montréal*, automne 2017.

y est en baisse, s'établissant à 5,4 %. Il est attendu que la rareté grandissante de locaux (surtout de classe A) mène à une hausse des loyers en 2018 et à de nouvelles constructions, notamment dans l'ouest de l'île de Montréal¹⁴.

Grands projets immobiliers

Le tableau suivant présente, pour l'agglomération de Montréal, les chantiers en cours d'une valeur de 100 M\$ et plus dans les secteurs institutionnel, commercial, industriel et résidentiel. On note d'entrée de jeu que 45,2 % de la valeur de ces derniers se concentre dans le milieu hospitalier (CHUM, CHU Sainte-Justine et Hôpital Sacré-Cœur), ce qui est plutôt élevé. Les projets résidentiels et mixtes comptent pour 34,8 % de la valeur des grands projets, tandis que les investissements dans les immeubles de bureaux, les usines et les parcs d'affaires totalisent 8,3 % de la valeur des projets de 100 M\$ et plus.

14. Jones Lang LaSalle, *Industrial Insight Report – Q3 2017 – Greater Montreal Area*, automne 2017.

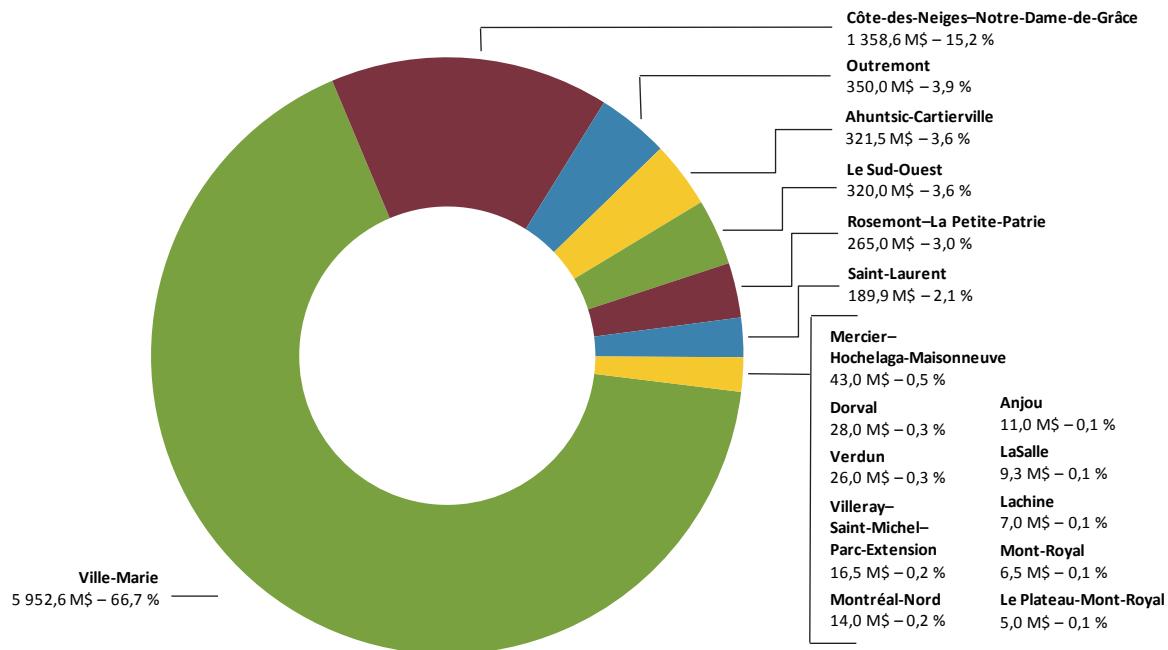
Tableau 13 – Chantiers de construction en cours en juillet 2017, d'une valeur de 100 M\$ et plus – Secteurs institutionnel, commercial, industriel et résidentiel – Agglomération de Montréal

Ville – Arrondissement	Description	Valeur (M\$)
Montréal – Ville-Marie	Construction et rénovation du CHUM	3 630,8
Montréal – CDN-NDG	Construction – Modernisation CHU Sainte-Justine	939,6
Montréal – Ville-Marie	Développement Les Bassins du Havre	760,0
Montréal – Verdun	Développement Projet Pointe-Nord	700,0
Montréal – Outremont	Construction du Complexe de sciences – UdeM site Outremont	350,0
Montréal – Le Sud-Ouest	Centre d'entretien ferroviaire – RTM	320,0
Montréal – Ville-Marie	Construction du complexe Destination YUL	300,0
Montréal – Rosemont-La Petite-Patrie	Écoquartier – Technopôle Angus	265,0
Montréal – CDN-NDG	Construction du projet immobilier Westbury	250,0
Montréal – Ville-Marie	Développement Gare Hôtel Viger	250,0
Montréal – Ville-Marie	Construction du complexe mixte Humaniti	200,0
Montréal – Ville-Marie	Construction de l'immeuble de bureaux Maison Manuvie	200,0
Montréal – Ville-Marie	Construction d'un immeuble mixte – Carbonleco	200,0
Montréal – Saint-Laurent	Parc d'affaires Éco-Campus Hubert-Reeves	175,0
Montréal – Ville-Marie	Projet Les condos O'Nessy	175,0
Montréal – Ville-Marie	Développement du Quartier des spectacles	154,0
Montréal – Ahuntsic-Cartierville	Modernisation et agrandissement du Complexe Crémazie – STM	152,0
Montréal – Ville-Marie	Projet Tour des Canadiens 2 – Projet Quad Windsor	150,0
Montréal – Ahuntsic-Cartierville	Agrandissement du Centre intégré de traumatologie – Hôpital Sacré-Cœur	148,4
Montréal – CDN-NDG	Projet immobilier Rouge Condominiums	140,0
Montréal – Ville-Marie	Rénovation de l'hôtel Le Reine Elizabeth	140,0
Montréal – Le Sud-Ouest	Construction d'appartements Arbora	130,0
Montréal – Ville-Marie	Complexe immobilier Le Drummond	130,0
Montréal – Ville-Marie	Immeuble de bureaux îlot Balmoral	125,0
Montréal – Ville-Marie	Immeuble de copropriétés Le Roccabella	117,0
Montréal – Ville-Marie	Immeuble de bureaux Carré Saint-Laurent	115,0
Montréal – Ville-Marie	Immeuble de condos et hôtel Four Seasons-Projet Ogilvy	115,0
Montréal – Ville-Marie	Rénovation du Centre Bell	100,0

Source : Ville de Montréal, *Chantiers de construction en cours – Agglomération de Montréal*, juillet 2017.

On note que la valeur des chantiers industriels, institutionnels et commerciaux en cours d'une valeur de 5 M\$ est très concentrée géographiquement. En effet, on trouve dans deux arrondissements 81,9 % de la valeur des chantiers industriels, institutionnels et commerciaux en cours sur l'île de Montréal, soit 66,7 % dans Ville-Marie et 15,2 % dans Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Notons l'importance des chantiers du milieu hospitalier dans ces deux arrondissements.

Graphique 14 – Répartition des chantiers industriels, institutionnels et commerciaux en cours en juillet 2017, d'une valeur de 5 M\$ ou plus, par villes et arrondissements – Agglomération de Montréal



Source : Ville de Montréal, *Chantiers de construction en cours – Agglomération de Montréal*, juillet 2017.

GRANDS CHANTIERS DE GÉNIE CIVIL ET DE VOIRIE

La région métropolitaine accueille des investissements d'envergure en génie civil et voirie depuis quelques années. Parmi les chantiers en cours les plus importants, mentionnons la construction du nouveau pont Champlain et la reconstruction des liens routiers qui y mèneront (4,9 G\$) ainsi que la reconstruction de l'échangeur Turcot (4,2 G\$).

Budget 2018

Sommaire des revenus
et des dépenses

Analyse des revenus

Analyse des dépenses

Analyse complémentaire



SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget de fonctionnement annuel assure le financement des activités municipales : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs ou l'alimentation en eau potable. Les taxes municipales constituent sa principale source de revenus.

Le sommaire des prévisions budgétaires de 2018 décrit le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal de façon globale. Conformément à la loi, la Ville présente un budget équilibré.

Le budget de 2018 s'élève à 5 472,2 M\$, en hausse de 270,5 M\$.

Tableau 14 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2018 – Budget de la Ville de Montréal
 (en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2018		2017	2018
REVENUS								
Taxes	2 973 164,1	3 061 444,5	3 173 700,9	3 262 398,0	3 339 143,6	3 342 043,4	3 472 419,1	
Paiements tenant lieu de taxes	238 411,8	250 956,5	254 543,3	252 329,5	259 994,7	256 494,7	270 942,9	
Quotes-parts	396 295,6	400 572,5	406 084,4	404 753,6	397 037,0	403 676,4	417 899,4	
Transferts	402 151,1	296 503,9	256 023,8	244 535,7	252 956,8	245 276,7	292 439,4	
Services rendus	307 147,5	289 834,0	304 688,5	314 037,4	321 996,5	319 076,4	312 866,7	
Amendes et pénalités	195 765,4	178 368,3	170 756,1	163 733,1	176 456,9	195 206,7	206 627,9	
Imposition de droits	160 198,8	189 811,0	196 808,6	222 776,2	238 831,5	181 769,6	212 534,4	
Intérêts	118 801,8	122 800,8	133 630,1	138 049,4	138 162,2	138 192,1	148 751,7	
Autres revenus	25 611,7	25 323,2	28 648,0	19 369,7	97 680,2	21 879,2	33 014,5	
Affection de revenus	78 735,2	40 318,2	73 154,2	143 512,6	194 302,2	98 068,7	104 687,3	
Total – Revenus	4 896 283,0	4 855 932,9	4 998 037,9	5 165 495,2	5 416 561,6	5 201 683,9	5 472 183,3	
DÉPENSES								
Dépenses par secteurs d'activités								
Services administratifs	236 624,7	229 810,4	230 238,1	246 298,2	243 955,3	241 457,8	249 834,9	
Sécurité publique	959 754,9	972 214,4	974 153,1	985 976,6	1 004 949,4	952 268,3	977 525,5	
Services institutionnels	382 527,4	369 227,7	368 661,4	376 105,6	416 006,8	408 561,6	398 822,6	
Développement	626 585,5	551 771,6	561 834,6	625 726,7	610 322,2	591 120,5	646 381,0	
Qualité de vie	177 979,4	171 360,5	192 345,2	192 902,9	200 710,8	185 704,8	180 525,5	
Concertation des arrondissements	76 499,6	78 552,1	75 862,9	91 322,6	96 523,8	77 906,3	81 483,1	
Arrondissements	844 573,2	784 247,9	802 272,9	825 365,9	903 106,4	856 229,2	880 924,0	
Total – Dépenses par secteurs d'activités	3 304 544,7	3 157 184,6	3 205 368,2	3 343 698,5	3 475 574,7	3 313 248,5	3 415 496,6	
Dépenses de financement corporatives								
Service de la dette brute	643 452,9	666 050,7	670 526,6	729 170,1	751 146,4	757 646,4	777 618,3	
Paiement au comptant d'immobilisations	126 436,6	96 197,7	152 284,1	240 604,2	307 051,5	321 401,2	361 584,1	
Total – Dépenses de financement	769 889,5	762 248,4	822 810,7	969 774,3	1 058 197,9	1 079 047,6	1 139 202,4	
Autres dépenses corporatives								
Dépenses communes	394 243,6	257 154,6	295 512,0	155 130,9	209 263,0	195 881,0	278 629,4	
Dépenses de contributions	535 910,1	517 527,7	572 179,6	607 125,5	652 772,9	652 571,9	676 248,2	
Total – Autres dépenses corporatives	930 153,7	774 682,3	867 691,6	762 256,4	862 035,9	848 452,9	954 877,6	
Élimination des transactions internes et interentités¹	(60 362,7)	(52 122,2)	(43 645,9)	(49 354,0)	(42 769,3)	(39 065,1)	(37 393,3)	
Total – Dépenses²	4 944 225,2	4 641 993,1	4 852 224,6	5 026 375,2	5 353 039,2	5 201 683,9	5 472 183,3	
SURPLUS DE L'EXERCICE	(47 942,2)	213 939,8	145 813,3	139 120,0	63 522,4	-	-	

1. Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 37,8 M\$ en 2017 et 35,9 M\$ en 2018. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Ces dernières sont de l'ordre de 1,2 M\$ au budget de 2017 et de 1,5 M\$ au budget de 2018.
2. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 15 et 16) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,5 M\$ en 2018) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (1 977,4 M\$ en 2018).

Tableau 15 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2018 – Budget du conseil municipal
 (en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
REVENUS								
Taxes	2 928 839,2	3 015 782,1	3 128 322,7	3 215 631,4	3 291 331,9	3 295 353,1	3 423 698,8	
Paiements tenant lieu de taxes	238 411,8	250 956,5	254 544,7	252 329,3	259 994,7	256 494,7	270 942,9	
Transferts	229 146,0	194 430,8	162 207,1	163 819,2	172 001,8	151 167,2	181 616,1	
Services rendus	257 441,9	238 272,8	254 142,2	261 679,4	261 658,0	259 956,9	255 332,8	
Amendes et pénalités	106 453,2	92 664,0	87 582,5	90 355,4	95 161,0	103 016,5	100 132,0	
Imposition de droits	158 321,1	187 955,3	194 216,4	220 893,2	236 862,3	179 800,4	210 565,2	
Intérêts	72 948,1	75 065,7	76 838,5	79 012,8	75 908,9	75 938,8	77 772,9	
Autres revenus	24 326,2	21 793,9	10 782,5	15 535,3	79 348,9	19 504,9	30 069,6	
Affectation de revenus	68 560,0	27 865,0	63 457,8	86 077,7	158 018,9	62 618,4	74 237,3	
Total – Revenus	4 084 447,5	4 104 786,1	4 232 094,4	4 385 333,7	4 630 286,4	4 403 850,9	4 624 367,6	
DÉPENSES								
Dépenses par secteurs d'activités								
Services administratifs	233 445,0	222 284,0	224 298,7	242 084,6	240 383,8	236 073,3	245 357,4	
Sécurité publique	14 816,7	14 617,0	14 794,8	14 424,2	15 857,5	14 525,6	14 172,4	
Services institutionnels	257 688,8	244 269,0	242 186,8	251 154,6	287 167,3	280 530,3	269 927,4	
Développement	299 754,6	235 316,4	245 914,6	248 819,6	273 455,5	260 074,0	270 353,3	
Qualité de vie	144 478,3	132 128,0	148 371,8	155 452,2	152 480,4	142 971,6	137 443,3	
Concertation des arrondissements	76 499,5	78 552,0	75 862,9	91 322,5	96 523,8	77 906,3	81 483,1	
Arrondissements	841 369,4	781 436,0	799 478,0	820 945,9	899 359,1	852 481,6	877 275,0	
Total – Dépenses par secteurs d'activités	1 868 052,3	1 708 602,4	1 750 907,6	1 824 203,6	1 965 227,4	1 864 562,7	1 896 011,9	
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération								
	1 751 442,2	1 764 203,9	1 800 709,6	1 836 544,6	1 852 138,4	1 845 499,0	1 977 443,8	
Dépenses de financement corporatives								
Service de la dette brute	383 994,2	405 332,4	419 071,1	455 503,2	482 528,7	483 028,7	522 501,5	
Paiement au comptant d'immobilisations	57 560,2	70 447,1	89 316,5	143 607,0	199 426,4	208 202,8	240 366,1	
Total – Dépenses de financement	441 554,4	475 779,5	508 387,6	599 110,2	681 955,1	691 231,5	762 867,6	
Autres dépenses corporatives								
Dépenses communes	70 780,3	(8 859,0)	24 010,2	(57 924,2)	(20 553,1)	(21 184,2)	(29 569,8)	
Dépenses de contributions	45 422,4	47 382,8	53 248,6	58 815,7	60 789,8	61 588,8	53 541,4	
Total – Autres dépenses corporatives	116 202,7	38 523,8	77 258,8	891,5	40 236,7	40 404,6	23 971,6	
Élimination des transactions internes								
	(53 278,9)	(48 196,0)	(38 963,7)	(40 865,2)	(40 527,0)	(37 846,9)	(35 927,3)	
Total – Dépenses¹	4 123 972,7	3 938 913,6	4 098 299,9	4 219 884,7	4 499 030,6	4 403 850,9	4 624 367,6	
SURPLUS DE L'EXERCICE	(39 525,2)	165 872,5	133 794,5	165 449,0	131 255,8	-	-	

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 15 et 16) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,5 M\$ en 2018) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (1 977,4 M\$ en 2018).

**Tableau 16 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2018 –
Budget du conseil d'agglomération**
(en milliers de dollars)

	2013	2014	Réel	2015	2016	Prévision	2017	Budget	2018
	2013	2014	2015	2016	2017	2017	2017		2018
REVENUS									
Taxes	44 324,9	45 662,4	45 378,1	46 766,6	47 811,7	46 690,3		48 720,3	
Paiements tenant lieu de taxes	-	-	(1,4)	0,2	-	-	-	-	-
Quotes-parts	2 147 737,8	2 164 776,4	2 206 794,0	2 241 298,2	2 249 175,4	2 249 175,4		2 395 343,2	
Transferts	173 005,1	102 072,9	93 816,7	80 716,3	80 955,0	94 109,5		110 823,3	
Services rendus	56 790,4	55 487,7	55 228,4	60 846,9	62 580,8	60 337,7		58 999,9	
Amendes et pénalités	89 312,2	85 704,3	83 173,6	73 377,7	81 295,9	92 190,2		106 495,9	
Imposition de droits	1 877,7	1 855,7	2 592,2	1 883,0	1 969,2	1 969,2		1 969,2	
Intérêts	45 853,7	47 735,0	56 791,5	59 036,6	62 253,3	62 253,3		70 978,8	
Autres revenus	1 285,5	3 529,3	17 865,4	3 834,4	18 331,2	2 374,3		2 944,9	
Affectation de revenus	10 175,2	12 453,2	9 696,4	57 434,9	36 283,3	35 450,3		30 450,0	
Total – Revenus	2 570 362,5	2 519 276,9	2 571 334,9	2 625 194,8	2 640 655,8	2 644 550,2		2 826 725,5	
DÉPENSES									
Dépenses par secteurs d'activités									
Services administratifs	3 180,2	7 526,4	5 939,4	4 213,3	3 571,4	5 384,5		4 477,5	
Sécurité publique	944 937,9	957 597,5	959 358,2	971 552,4	989 091,8	937 742,7		963 353,1	
Services institutionnels	124 838,6	124 958,4	126 474,8	124 950,9	128 839,5	128 031,3		128 895,2	
Développement	326 831,0	316 455,5	315 919,6	376 907,5	336 867,0	331 046,5		376 027,7	
Qualité de vie	33 501,4	39 232,3	43 973,6	37 450,8	48 230,3	42 733,2		43 082,2	
Arrondissements	3 204,0	2 812,2	2 794,9	4 420,2	3 747,6	3 747,6		3 649,0	
Total – Dépenses par secteurs d'activités	1 436 493,1	1 448 582,3	1 454 460,5	1 519 495,1	1 510 347,6	1 448 685,8		1 519 484,7	
Dépenses de financement corporatives									
Service de la dette brute	259 458,8	260 718,3	251 455,5	273 666,9	268 617,7	274 617,7		255 116,8	
Paiement au comptant d'immobilisations	68 876,4	25 750,6	62 967,6	96 997,4	107 625,1	113 198,4		121 218,0	
Total – Dépenses de financement	328 335,2	286 468,9	314 423,1	370 664,3	376 242,8	387 816,1		376 334,8	
Autres dépenses corporatives									
Dépenses communes	323 463,4	266 013,7	271 501,8	213 055,1	229 816,1	217 065,2		308 199,2	
Dépenses de contributions	490 487,8	470 144,9	518 931,0	548 309,9	591 983,1	590 983,1		622 706,8	
Total – Autres dépenses corporatives	813 951,2	736 158,6	790 432,8	761 365,0	821 799,2	808 048,3		930 906,0	
Total – Dépenses¹	2 578 779,5	2 471 209,8	2 559 316,4	2 651 524,4	2 708 389,6	2 644 550,2		2 826 725,5	
SURPLUS DE L'EXERCICE	(8 417,0)	48 067,1	12 018,5	(26 329,6)	(67 733,8)				

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 15 et 16) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,5 M\$ en 2018) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (1 977,4 M\$ en 2018).

PROVENANCE DES REVENUS

Pour le budget du **conseil municipal**, les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes s'élèvent à 3 694,6 M\$. Les hypothèses sous-jacentes aux projections de revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont basées sur une croissance anticipée des nouvelles valeurs foncières imposables et compensables de 3,6 milliards de dollars en 2018. Ces hypothèses s'appuient sur des statistiques historiques et sur l'analyse des projets de construction dans le contexte économique anticipé.

Pour le budget du **conseil d'agglomération**, les revenus proviennent principalement d'un régime de quotes-parts versées par l'ensemble des villes liées, incluant Montréal. Globalement, les quotes-parts sont en hausse de 6,5 % et se situent à 2 395,3 M\$. En plus des quotes-parts, deux taxes relèvent du conseil d'agglomération, soit la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade, pour 36,4 M\$, et celle destinée à financer les centres d'urgence 911, pour 12,3 M\$.

De façon plus détaillée, la croissance des revenus de 270,5 M\$ s'explique principalement par :

- une augmentation des charges fiscales à des fins générales de 2,1 %, qui génère des revenus supplémentaires de 68,6 M\$;
- une augmentation des charges fiscales pour le financement du rattrapage d'un important déficit d'investissement dans les infrastructures de l'eau, qui génère des revenus supplémentaires de 27,4 M\$;
- une croissance immobilière anticipée qui, principalement par l'ajout de 3,6 milliards de dollars en nouvelles valeurs imposables et composables, permet de générer des revenus de 45 M\$;
- une augmentation des revenus des taxes de services des arrondissements de 5,9 M\$, dont une partie provient de la croissance immobilière;
- une hausse des quotes-parts des villes reconstituées, pour 14,2 M\$;
- une hausse de 31 M\$ des prévisions de revenus des droits sur les mutations immobilières;
- l'utilisation, par les arrondissements, de 3,2 M\$ supplémentaires provenant de leurs surplus ainsi que de 3,7 M\$ additionnels provenant d'une hausse de leurs revenus autonomes;
- l'annulation de l'utilisation de 12 M\$ provisionnés dans les budgets antérieurs pour assumer une portion du coût de l'élection municipale de 2017;
- une affectation de 36 M\$ des surplus antérieurs pour le financement de la portion « locale » de l'utilisation en 2016 des mesures transitoires (régimes de retraite, TVQ);

- une réduction, pour 17,5 M\$, du recours à l'utilisation des surplus antérieurs pour équilibrer le budget de 2018;
- une subvention de 30 M\$ (graduellement augmentée à 50 M\$ d'ici 2021) pour l'entente Réflexe Montréal (volet « Engagement en matière de développement économique »), signée avec le gouvernement du Québec, afin de favoriser des projets de développement économique;
- une hausse de 17,2 M\$ pour les autres revenus de transferts, dont des revenus additionnels de 5,8 M\$ en vertu de la nouvelle entente avec la Société d'habitation du Québec;
- une hausse de 11,4 M\$ pour les amendes et pénalités principalement reliée aux contraventions en matière de réglementation du stationnement;
- les revenus d'intérêts, en hausse de 10,6 M\$;
- la tenue du congrès mondial de l'ICLEI, qui permet de recevoir des revenus équivalents aux dépenses, soit 2,2 M\$;
- une baisse de revenus de 9,2 M\$ à la suite de la fermeture pour rénovation du Biodôme et de l'Insectarium;

Mentionnons que l'entente Réflexe Montréal, signée avec le gouvernement du Québec, comporte également un autre volet que celui du développement économique, soit le volet « Inconditionnel ». Ce volet représente 86,4 M\$ en 2018 et vient remplacer les transferts auparavant reçus pour le rôle de métropole (25 M\$), la compensation pour les droits de divertissement (23 M\$) et le financement de l'ex-entente pour l'aide dédiée au développement économique (35 M\$).

Enfin, un taux d'intérêt de 3,15 % a été utilisé pour estimer les revenus des placements à long terme liés au fonds d'amortissement et un taux de 1 %, pour les revenus des placements à court terme reliés à la gestion de l'encaisse.

RÉPARTITION DES DÉPENSES

En 2018, au même titre que les revenus, l'augmentation globale des dépenses est de l'ordre de 270,5 M\$. Ainsi, le budget se situe à 5 472,2 M\$. Il faut souligner que le budget de 2018 absorbe certains ajustements particuliers, soit :

- une hausse de 30 M\$ du budget en vertu de la nouvelle entente avec le gouvernement du Québec sur les engagements en matière de développement économique, soit l'entente Réflexe Montréal, qui permettra de mettre en place plusieurs projets de

développement économique structurants. Des revenus de transferts équivalents sont également prévus, ayant ainsi un impact nul sur la taxation;

- les effets des stratégies relatives aux mesures transitoires, soit :
 - la décision de mettre fin à l'utilisation de la mesure transitoire de 57 M\$ inscrite au budget de 2017 concernant les régimes de retraite;
 - une hausse non récurrente des dépenses de l'agglomération de l'ordre de 44 M\$ à la suite de l'utilisation des mesures transitoires à l'exercice financier de 2016.

Sans ces éléments particuliers, la croissance du budget serait de l'ordre de 139,5 M\$ par rapport au comparatif de 2017, soit 2,7 %.

Deux autres éléments méritent d'être soulignés, soit :

- une hausse de 40 M\$ de l'affectation au fonds d'immobilisations pour la stratégie de paiement au comptant des immobilisations (PCI), soit 31,5 M\$ pour les activités relatives à l'eau et 8,5 M\$ pour les autres activités;
- une hausse du service de la dette brute de 28,4 M\$.

Sans être exhaustive, voici une liste de quelques-unes des autres variations de dépenses en 2018 :

- une hausse des budgets des arrondissements de 24,7 M\$;
- une hausse de la contribution au transport en commun de l'ordre de 27,7 M\$;
- une hausse des budgets en sécurité publique de l'ordre de 25,2 M\$ afin de respecter les nouvelles ententes avec les pompiers et les policiers;
- la mise en place d'une brigade de salubrité des logements, pour 1 M\$;
- un programme de parrainage professionnel visant la diversité, pour un montant de 1,5 M\$ (subvention prévue de 0,5 M\$ provenant d'Emploi-Québec);
- un montant de 5,4 M\$ provenant de la réserve de la voirie servira à financer les dépenses relatives aux nids-de-poule et aux fissures ;
- des crédits supplémentaires de 7,4 M\$ relatifs à l'habitation, soit 1,1 M pour AccèsLogis et 6,3 M\$ pour l'aide à l'acquisition de propriétés;
- des crédits de 2,2 M\$ (revenus équivalents) pour la tenue du congrès mondial de l'ICLEI;
- une hausse de 2,5 M\$ de la contribution au Conseil des arts de Montréal;
- des crédits additionnels de 1,7 M\$ pour le maintien aux normes des casernes de pompiers.

Afin de limiter la hausse du budget de 2018, l'Administration a déployé des efforts importants visant à contrôler les dépenses, notamment par l'optimisation des ressources des services centraux (22,2 M\$) et par la poursuite du PQMO (9,7 M\$).

Les services centraux ont également assumé, à même leurs ressources, la non-indexation de certains de leurs crédits autres que ceux de la rémunération (estimée à 14,3 M\$). De plus, à l'exception des conditions particulières de la nouvelle entente reliée aux pompiers et de celles de la nouvelle convention collective des policiers, la plupart des unités ont assumé, à même leurs crédits existants, les hausses de l'indexation de leur rémunération pour 2018, pour un effort de près de 36 M\$.

Par ailleurs, les arrondissements participeront également aux efforts pour atteindre l'équilibre budgétaire. En effet, une réduction de 4,1 M\$ sera appliquée lors de l'établissement de leurs surplus de gestion à la fin de l'exercice 2018. Il s'agit de la participation des arrondissements à l'impact global de 57 M\$ de la fin de la mesure transitoire pour les régimes de retraite. Les arrondissements ont également appliqué les mesures relatives au PQMO, mais ils ont conservé les économies générées par ces mesures pour leur équilibre budgétaire.

ANALYSE DES REVENUS

TAXES ET PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES

Les taxes municipales représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale et des tarifs qui s'y rattachent, de la taxe relative à l'eau, de la tarification de l'eau, de la taxe relative à la voirie ainsi que des taxes d'arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe certaines autres taxes, notamment celle sur l'immatriculation des véhicules et la taxe sur le stationnement.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles qui sont non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Tableau 17 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Taxes								
Taxes foncières générales	2 425 655,6	2 538 357,8	2 643 053,8	2 722 229,3	2 800 985,0	2 806 485,0	2 898 149,5	
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	345 957,8	318 842,5	323 518,3	327 964,2	320 343,3	318 843,3	353 434,3	
Gestion des matières résiduelles	13 778,3	13 855,2	13 942,5	13 979,3	13 749,8	13 749,8	13 759,4	
Contributions au service de la dette	92 968,2	95 385,4	98 927,7	102 085,8	106 120,9	106 120,9	106 816,8	
Centres d'urgence 911	10 719,3	11 564,7	10 861,0	11 741,2	12 340,3	12 340,3	12 340,3	
Taxe sur l'immatriculation	33 605,6	34 097,7	34 429,5	35 025,4	35 471,4	34 350,0	36 380,0	
Taxe sur le stationnement	21 917,5	20 354,6	19 280,6	19 282,7	19 754,8	19 754,8	20 405,8	
Taxe relative à la voirie	17 024,9	17 075,1	17 145,1	17 232,7	16 821,3	16 821,3	16 805,2	
Autres	11 536,9	11 911,5	12 542,4	12 857,4	13 556,8	13 578,0	14 327,8	
Total – Taxes	2 973 164,1	3 061 444,5	3 173 700,9	3 262 398,0	3 339 143,6	3 342 043,4	3 472 419,1	
Paiements tenant lieu de taxes								
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 401,0	33 910,3	36 487,3	37 742,7	40 004,4	40 004,4	39 861,6	
Réseaux de la santé et de l'éducation	150 217,3	170 202,7	166 947,6	162 298,5	162 339,7	164 339,7	172 252,6	
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	2 192,8	2 388,2	2 467,0	803,1	1 501,5	1 501,5	1 691,7	
Gouvernement du Canada et ses entreprises	36 725,8	31 633,8	34 578,9	36 864,1	41 871,7	36 371,7	43 442,3	
Organismes municipaux	9 311,0	10 129,4	11 225,8	11 523,3	11 695,9	11 695,9	11 421,3	
Autres	2 563,9	2 692,1	2 836,7	3 097,8	2 581,5	2 581,5	2 273,4	
Total – Paiements tenant lieu de taxes	238 411,8	250 956,5	254 543,3	252 329,5	259 994,7	256 494,7	270 942,9	

Budget du conseil municipal

Tableau 18 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal
(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2018	
Taxes								
Taxes foncières générales	2 425 655,6	2 538 357,8	2 642 969,6	2 722 229,3	2 800 985,0	2 806 485,0	2 898 149,5	
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	345 957,8	318 842,5	323 516,2	327 964,2	320 343,3	318 843,3	353 434,3	
Gestion des matières résiduelles	13 778,3	13 855,2	13 942,5	13 979,3	13 749,8	13 749,8	13 759,4	
Contributions au service de la dette	92 968,2	95 385,4	98 927,7	102 085,8	106 120,9	106 120,9	106 816,8	
Taxe sur le stationnement	21 917,5	20 354,6	19 280,6	19 282,7	19 754,8	19 754,8	20 405,8	
Taxe relative à la voirie	17 024,9	17 075,1	17 143,7	17 232,7	16 821,3	16 821,3	16 805,2	
Autres	11 536,9	11 911,5	12 542,4	12 857,4	13 556,8	13 578,0	14 327,8	
Total – Taxes	2 928 839,2	3 015 782,1	3 128 322,7	3 215 631,4	3 291 331,9	3 295 353,1	3 423 698,8	
Paiements tenant lieu de taxes								
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 401,0	33 910,3	36 488,7	37 742,5	40 004,4	40 004,4	39 861,6	
Réseaux de la santé et de l'éducation	150 217,3	170 202,7	166 947,6	162 298,5	162 339,7	164 339,7	172 252,6	
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	2 192,8	2 388,2	2 467,0	803,1	1 501,5	1 501,5	1 691,7	
Gouvernement du Canada et ses entreprises	36 725,8	31 633,8	34 578,9	36 864,1	41 871,7	36 371,7	43 442,3	
Organismes municipaux	9 311,0	10 129,4	11 225,8	11 523,3	11 695,9	11 695,9	11 421,3	
Autres	2 563,9	2 692,1	2 836,7	3 097,8	2 581,5	2 581,5	2 273,4	
Total – Paiements tenant lieu de taxes	238 411,8	250 956,5	254 544,7	252 329,3	259 994,7	256 494,7	270 942,9	

Variations budgétaires

En 2018, les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 142,8 M\$. La variation de ces revenus s'explique principalement par les facteurs suivants :

- une augmentation des charges fiscales à des fins générales de 2,1 %, qui génère des revenus supplémentaires de 68,6 M\$;
- une augmentation des charges fiscales pour le financement du rattrapage d'un important déficit d'investissement dans les infrastructures de l'eau, qui génère des revenus supplémentaires de 27,4 M\$;
- une croissance immobilière anticipée qui, principalement par l'ajout de 3,6 milliards de dollars en nouvelles valeurs imposables et compensables, permet de générer des revenus de 45 M\$;
- une augmentation des revenus des taxes de services des arrondissements de 5,9 M\$, dont une partie provient de la croissance immobilière.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 19 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2018	
Taxes								
Taxes foncières générales	-	-	84,2	-	-	-	-	-
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	-	-	2,1	-	-	-	-	-
Centres d'urgence 911	10 719,3	11 564,7	10 861,0	11 741,2	12 340,3	12 340,3	12 340,3	
Taxe sur l'immatriculation	33 605,6	34 097,7	34 429,5	35 025,4	35 471,4	34 350,0	36 380,0	
Taxe relative à la voirie	-	-	1,3	-	-	-	-	
Total – Taxes	44 324,9	45 662,4	45 378,1	46 766,6	47 811,7	46 690,3	48 720,3	
Paiements tenant lieu de taxes								
Gouvernement du Québec et ses entreprises	-	-	(1,4)	0,2	-	-	-	-
Total – Paiements tenant lieu de taxes	-	-	(1,4)	0,2	-	-	-	

Variations budgétaires

En 2018, les revenus de taxes sont en hausse de 2 M\$ en raison d'une augmentation des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade. Le 1^{er} juillet 2018, le taux de cette taxe sera haussé de 45 \$ à 50 \$ par véhicule de promenade immatriculé, ce qui permettra de générer des revenus de 36,4 M\$, en hausse de 2 M\$ par rapport à 2017.

QUOTES-PARTS

Au budget global de la Ville de Montréal, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant des villes reconstituées.

Tableau 20 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Quotes-parts								
Dépenses générales	347 989,8	356 713,4	362 144,8	360 224,2	357 066,2	363 314,8	374 024,0	
Service de l'eau	19 963,8	29 449,5	29 631,6	29 277,9	21 128,4	21 498,2	22 644,3	
Réserve financière de l'eau	17 323,5	-	-	-	-	-	-	
Alimentation en eau potable	3 670,0	6 783,3	6 723,4	7 079,0	11 143,0	11 143,0	11 945,4	
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	2 339,7	1 947,6	1 878,7	1 809,9	1 741,0	1 741,0	1 672,1	
Service des premiers répondants	1 242,2	1 219,5	1 081,4	1 083,1	1 237,0	1 258,0	1 374,4	
Tarifaire (compteurs d'eau)	85,5	319,0	273,1	279,6	118,1	118,1	41,0	
Financement des investissements admissibles à la TECQ	3 681,1	3 969,9	4 063,5	4 446,9	3 445,0	3 445,0	3 919,3	
Financement des investissements admissibles au FCCQ	-	170,3	287,9	553,0	1 158,3	1 158,3	2 278,9	
Total – Quotes-parts	396 295,6	400 572,5	406 084,4	404 753,6	397 037,0	403 676,4	417 899,4	

Budget du conseil d'agglomération

Cette section présente les quotes-parts perçues par le conseil d'agglomération auprès des municipalités liées, y compris Montréal, pour le financement de l'exercice de ses compétences.

Tableau 21 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Quotes-parts								
Dépenses générales	1 856 101,7	1 911 902,5	1 955 236,7	1 987 819,7	2 003 123,1	2 003 123,1	2 135 638,0	
Service de l'eau	106 482,4	157 842,6	159 982,2	161 563,9	118 529,3	118 529,3	129 297,0	
Réserve financière de l'eau	92 400,0	-	-	-	-	-	-	
Alimentation en eau potable	51 160,6	55 896,1	54 181,1	54 550,2	90 431,4	90 431,4	91 372,2	
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	29 934,4	24 725,0	23 855,8	22 986,7	22 117,5	22 117,5	21 248,4	
Service des premiers répondants	7 026,1	6 931,9	6 192,6	6 340,7	7 358,0	7 358,0	8 314,7	
Tarifaire (compteurs d'eau)	951,5	3 338,1	2 994,2	3 037,1	3 012,8	3 012,8	3 274,7	
Financement des investissements admissibles à la TECQ	3 681,1	3 969,9	4 063,5	4 446,9	3 445,0	3 445,0	3 919,3	
Financement des investissements admissibles au FCCQ	-	170,3	287,9	553,0	1 158,3	1 158,3	2 278,9	
Total – Quotes-parts	2 147 737,8	2 164 776,4	2 206 794,0	2 241 298,2	2 249 175,4	2 249 175,4	2 395 343,2	

Variations budgétaires

En 2018, les revenus de quotes-parts de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 146,2 M\$ ou de 6,5 %. Cette variation découle de l'augmentation des dépenses du budget d'agglomération, concernant notamment :

- le financement de l'utilisation en 2016 des mesures transitoires permettant d'atténuer les effets de l'augmentation des coûts des régimes de retraite en 2008 et les

changements apportés au régime de remboursement de la TVQ, ainsi que la fin de l'utilisation de ces mesures transitoires en 2018;

- une hausse des dépenses en sécurité publique à la suite de nouvelles ententes;
- une hausse de la contribution de l'agglomération de Montréal au transport en commun.

Tableau 22 – Quotes-parts des villes liées

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2018		2017	2018
Quotes-parts des villes liées								
Baie-D'Urfé	11 042,2	11 280,5	11 430,9	11 363,9	10 999,0	11 286,3	11 627,3	
Beaconsfield	19 821,1	20 181,0	20 433,0	20 344,3	19 981,7	20 245,7	21 022,3	
Côte-Saint-Luc	27 693,4	27 792,0	28 238,4	28 063,1	27 491,3	28 289,9	28 441,8	
Dollard-Des Ormeaux	39 169,8	39 354,0	40 022,1	39 983,1	39 306,6	39 819,4	41 388,9	
Dorval	70 390,2	71 586,8	72 489,4	72 110,5	69 159,3	71 626,5	72 060,8	
Hampstead	9 819,4	9 834,7	9 942,0	9 921,4	9 618,9	9 871,2	10 008,0	
L'Île-Dorval	49,3	52,6	59,6	58,3	69,4	65,3	74,2	
Kirkland	29 703,2	30 216,8	30 451,7	30 265,3	28 853,5	29 961,0	29 671,8	
Mont-Royal	44 150,7	44 339,1	44 982,1	44 939,1	45 603,8	44 717,7	50 062,1	
Montréal-Est	17 199,0	17 548,1	17 725,1	17 601,5	17 298,7	17 697,9	17 849,0	
Montréal-Ouest	5 157,2	5 157,7	5 268,5	5 297,5	5 171,9	5 146,8	5 637,4	
Pointe-Claire	58 698,0	59 525,6	60 282,2	59 928,5	58 947,2	59 264,6	62 638,3	
Senneville	3 649,7	3 430,4	3 457,6	3 464,1	3 309,5	3 440,4	3 427,3	
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 526,5	9 904,1	9 996,3	9 785,9	9 414,3	10 566,4	8 718,3	
Westmount	50 226,1	50 369,0	51 305,4	51 627,0	51 812,0	51 677,3	55 271,9	
Ville de Montréal	1 751 442,0	1 764 203,8	1 800 709,6	1 836 544,6	1 852 138,4	1 845 499,0	1 977 443,8	
Total – Quotes-parts des villes liées	2 147 737,8	2 164 776,2	2 206 793,9	2 241 298,1	2 249 175,5	2 249 175,4	2 395 343,2	

Par ailleurs, l'adoption de nouvelles règles de calcul du potentiel fiscal d'agglomération, soit le critère principal de répartition des quotes-parts entre les villes liées, fait en sorte de modifier la répartition des quotes-parts entre les villes liées. Ainsi, bien que les quotes-parts augmentent globalement de 6,5 %, les quotes-parts de la Ville de Montréal augmentent de 6,8 % et celles de l'ensemble des villes reconstituées, de 5,3 %.

Puisque les nouvelles règles de calcul ont été mises en place après l'adoption du budget de 2017 de la Ville de Montréal, les écarts doivent être observés en tenant compte des ajustements apportés en cours d'année. Le chapitre sur les quotes-parts traite plus en détail de cette question.

Tableau 23 – Variation des quotes-parts des villes liées, de 2017 à 2018
 (en milliers de dollars et en pourcentages)

Villes liées	Total des quotes-parts			Variation 2017-2018 en tenant compte de l'ajustement	
	2017 budget	2017 ajustées ¹	2018	(000 \$)	%
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)		
Montréal	1 845 499,0	1 852 138,4	1 977 443,7	125 305,3	6,8
Municipalités reconstituées					
Baie-D'Urfé	11 286,3	10 998,9	11 627,4	628,6	5,7
Beaconsfield	20 245,8	19 981,7	21 022,3	1 040,6	5,2
Côte-Saint-Luc	28 289,9	27 491,4	28 441,7	950,3	3,5
Dollard-Des Ormeaux	39 819,3	39 306,6	41 388,8	2 082,2	5,3
Dorval	71 626,4	69 159,4	72 060,8	2 901,4	4,2
Hampstead	9 871,1	9 618,8	10 007,9	389,1	4,0
L'Île-Dorval	65,2	69,4	74,3	4,9	7,1
Kirkland	29 961,0	28 853,6	29 671,7	818,2	2,8
Mont-Royal	44 717,7	45 603,7	50 062,0	4 458,4	9,8
Montréal-Est	17 698,0	17 298,7	17 849,0	550,3	3,2
Montréal-Ouest	5 146,8	5 171,9	5 637,3	465,4	9,0
Pointe-Claire	59 264,5	58 947,1	62 638,5	3 691,4	6,3
Senneville	3 440,5	3 309,6	3 427,4	117,9	3,6
Sainte-Anne-de-Bellevue	10 566,5	9 414,3	8 718,4	(695,9)	(7,4)
Westmount	51 677,4	51 812,1	55 272,0	3 459,9	6,7
Total – Municipalités reconstituées	403 676,4	397 037,0	417 899,6	20 862,6	5,3
Agglomération de Montréal	2 249 175,4	2 249 175,4	2 395 343,3	146 167,9	6,5

1. Quotes-parts ajustées en fonction des règles de l'arrêté de 2017.

TRANSFERTS

Les revenus de transferts représentent des sommes en provenance des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage et destinées à des fins précises. Les transferts dits de droit ne sont associés à aucune activité spécifique.

Tableau 24 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Transferts								
Contribution au service de la dette	56 157,9	50 176,7	45 673,6	44 204,5	36 319,5	36 319,5	32 263,0	-
Compensation relative au pacte fiscal	97 109,1	-	-	-	-	-	-	-
CMM	43 823,5	44 704,3	38 665,1	38 201,0	37 886,2	45 886,2	45 886,2	-
SHQ - AccèsLogis	-	-	-	-	-	-	2 000,0	-
Activités d'immobilisations	3 375,1	1 298,8	2 647,7	2 610,4	-	-	-	-
Gestion des matières résiduelles	35 419,2	36 220,3	37 059,6	35 740,6	35 300,0	35 300,0	35 300,0	-
Rénovation urbaine	14 055,1	10 052,2	7 199,1	3 213,3	2 600,0	6 074,5	10 353,5	-
Développement économique local	15 992,9	14 393,6	4 376,0	6 559,3	8 495,4	6 464,8	6 464,8	-
Sécurité publique (police)	11 977,7	8 420,1	7 695,6	8 633,5	9 048,5	8 450,8	9 194,4	-
Lutte contre la pauvreté	9 109,7	8 869,7	9 311,2	9 352,5	9 270,5	9 000,0	9 000,0	-
Projet des premiers répondants	8 308,4	8 442,3	8 060,8	7 609,5	8 904,2	8 070,4	8 070,9	-
Loisirs et culture	8 224,8	9 599,1	13 014,1	7 372,3	1 285,0	6 084,1	6 068,9	-
Violence conjugale	1 998,9	2 018,3	2 033,2	1 999,8	2 039,2	2 039,2	2 039,2	-
Programmes de financements pluriannuels	6 004,1	4 583,6	3 783,9	7 547,6	14 498,4	5 929,3	8 200,8	-
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	17 200,0	25 000,0	25 000,0	25 000,0	-	25 000,0	-	-
Droits sur les divertissements	45 739,6	46 014,1	23 002,1	23 007,0	-	22 900,0	-	-
Projets Montréal 2025	25 964,7	24 394,0	27 035,8	19 159,1	-	26 472,3	-	-
Réflexe Montréal – Volet inconditionnel	-	-	-	-	83 000,0	-	86 400,0	-
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	-	-	-	-	30 000,0	-
Autres	1 690,4	2 316,8	1 466,0	4 325,3	4 309,9	1 285,6	1 197,7	-
Total – Transferts	402 151,1	296 503,9	256 023,8	244 535,7	252 956,8	245 276,7	292 439,4	-

Budget du conseil municipal

Tableau 25 – Transferts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Transferts								
Contribution au service de la dette	19 640,9	17 773,1	19 877,1	16 813,3	13 030,6	13 030,6	12 316,1	
Compensation relative au pacte fiscal	43 150,7	-	-	-	-	-	-	
CMM	24 548,0	24 807,2	17 526,7	24 736,2	24 736,2	24 736,2	24 736,2	
Activités d'immobilisations	3 375,1	1 298,8	2 647,7	2 610,4	-	-	-	
Gestion des matières résiduelles	35 419,2	36 220,3	37 059,6	35 740,6	35 300,0	35 300,0	35 300,0	
Rénovation urbaine	10 239,2	8 539,0	4 912,7	2 860,9	2 450,0	3 450,0	7 454,0	
Développement économique local	-	-	57,3	39,4	-	-	-	
Loisirs et culture	8 227,0	9 325,9	12 874,1	7 366,4	1 045,0	6 049,1	6 033,9	
Programmes de financements pluriannuels	3 716,5	6 057,8	467,3	4 761,2	9 933,8	4 029,1	5 409,4	
Projets Montréal 2025	16 751,2	17 479,3	17 526,2	17 922,8	-	15 640,9	-	
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	17 200,0	25 000,0	25 000,0	25 000,0	-	25 000,0	-	
Droits sur les divertissements	45 739,6	46 014,1	23 002,1	23 007,0	-	22 900,0	-	
Réflexe Montréal – Volet inconditionnel	-	-	-	-	83 000,0	-	86 400,0	
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	-	-	-	-	3 000,0	
Autres	1 138,6	1 915,3	1 256,3	2 961,0	2 506,2	1 031,3	966,5	
Total – Transferts	229 146,0	194 430,8	162 207,1	163 819,2	172 001,8	151 167,2	181 616,1	

Variations budgétaires

En 2018, les revenus de transferts sont en hausse de 30,4 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- l'entente Réflexe Montréal – volet « Inconditionnel » générant un revenu de transfert inconditionnel de 86,4 M\$;
- l'entente Réflexe Montréal – volet « Inconditionnel » qui se traduit également par la fin des transferts concernant les droits sur les divertissements, les projets *Montréal 2025* ainsi que le soutien au rôle de la métropole du Québec, pour une réduction de 63,5 M\$;
- l'entente Réflexe Montréal – volet « Engagement en matière de développement économique » générant 3 M\$;
- une augmentation de 1,4 M\$ provenant des programmes de financement pluriannuels (TECQ, FCCQ);
- une augmentation de 4 M\$ du programme de subvention résidentielle du Québec (PRQ);
- une diminution de la contribution au service de la dette de 0,7 M\$.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 26 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Transferts								
Contribution au service de la dette	36 517,0	32 403,6	25 796,5	27 391,2	23 288,9	23 288,9	19 946,9	
Compensation relative au pacte fiscal	53 958,4	-	-	-	-	-	-	
CMM	19 275,5	19 897,1	21 138,5	13 464,8	13 150,0	21 150,0	21 150,0	
SHQ - AccèsLogis	-	-	-	-	-	-	2 000,0	
Rénovation urbaine	3 815,9	1 513,1	2 286,3	352,3	150,0	2 624,5	2 899,5	
Développement économique local	15 992,9	14 393,6	4 318,7	6 519,9	8 495,4	6 464,8	6 464,8	
Sécurité publique (police)	11 977,7	8 420,1	7 695,6	8 633,5	9 048,5	8 450,8	9 194,4	
Lutte contre la pauvreté	9 109,7	8 869,7	9 311,2	9 352,5	9 270,5	9 000,0	9 000,0	
Projet des premiers répondants	8 308,4	8 442,3	8 060,8	7 609,5	8 904,2	8 070,4	8 070,9	
Loisirs et culture	(2,2)	273,2	140,0	5,9	240,0	35,0	35,0	
Violence conjugale	1 998,9	2 018,3	2 033,2	1 999,8	2 039,2	2 039,2	2 039,2	
Programmes de financements pluriannuels	2 287,6	(1 474,2)	3 316,6	2 786,4	4 564,6	1 900,2	2 791,4	
Projets Montréal 2025	9 213,5	6 914,7	9 509,6	1 236,3	-	10 831,4	-	
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	-	-	-	-	27 000,0	
Autres	551,8	401,4	209,7	1 364,2	1 803,7	254,3	231,2	
Total – Transferts	173 005,1	102 072,9	93 816,7	80 716,3	80 955,0	94 109,5	110 823,3	

Variations budgétaires

En 2018, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 16,7 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- l'entente Réflexe Montréal – volet « Engagement en matière de développement économique » générant un revenu de transfert de 27 M\$;
- l'entente Réflexe Montréal – volet « Engagement en matière de développement économique » se traduisant également par la fin de l'entente de 175 M\$ destinée au financement des projets *Montréal 2025* pour un montant de 10,8 M\$;
- l'entente avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour le logement social de 2 M\$;
- une augmentation de 0,9 M\$ provenant des programmes pluriannuels (TECQ, FCCQ);
- une augmentation de 0,7 M\$ des subventions du ministère de la Sécurité publique au Service de police de la Ville de Montréal, pour les programmes contre les crimes économiques, l'évasion fiscale et la lutte contre le proxénétisme (ACCES, ACCEF et EILP);
- une diminution de la contribution au service de dette, pour 3,3 M\$.

SERVICES RENDUS

Les « Services rendus aux organismes municipaux » comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

La rubrique « Autres services rendus » comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 27 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Services rendus								
Services rendus aux organismes municipaux	339,4	409,8	242,3	236,6	8 185,0	8 185,0	8 337,0	
Autres services rendus	306 808,1	289 424,2	304 446,2	313 800,8	313 811,5	310 891,4	304 529,7	
Total – Services rendus	307 147,5	289 834,0	304 688,5	314 037,4	321 996,5	319 076,4	312 866,7	

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 28 et 29) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,5 M\$ en 2018).

Budget du conseil municipal

Tableau 28 – Services rendus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Services rendus								
Services rendus aux organismes municipaux	130,6	233,2	48,8	48,8	8 000,0	8 000,0	8 120,0	
Autres services rendus	257 311,3	238 039,6	254 093,4	261 630,6	253 658,0	251 956,9	247 212,8	
Total – Services rendus	257 441,9	238 272,8	254 142,2	261 679,4	261 658,0	259 956,9	255 332,8	

Variations budgétaires

En 2018, les services rendus sont en baisse de 4,6 M\$. Les principaux éléments de variation sont :

- une diminution des revenus d'exploitation de 9,2 M\$ en raison de la fermeture du Biodôme pour rénovation;
- une réduction des revenus de l'entente avec le MESS, pour 1,6 M\$;
- une augmentation des loyers des baux externes, pour 1,8 M\$;
- une augmentation du taux de redevance de la CSEM, pour 0,9 M\$;

- une augmentation des revenus autonomes des arrondissements, pour 3,7 M\$, provenant principalement des permis d'occupation du domaine public et des permis de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR).

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 29 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2018		2017	2018
Services rendus								
Services rendus aux organismes municipaux	208,8	176,6	193,5	187,8	185,0	185,0	217,0	
Autres services rendus	56 581,6	55 311,1	55 034,9	60 659,1	62 395,8	60 152,7	58 782,9	
Total – Services rendus	56 790,4	55 487,7	55 228,4	60 846,9	62 580,8	60 337,7	58 999,9	

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en baisse de 1,3 M\$. La diminution s'explique principalement par :

- une réduction des revenus non récurrents de 1,8 M\$ provenant des demandes de révision d'évaluation foncière enregistrées en 2017;
- une réduction des budgets des différentes missions du SPVM, pour 1,4 M\$;
- une augmentation de revenus provenant du déploiement d'employés pour des projets tels que le REM, pour 1,1 M\$;
- une augmentation des revenus de l'entente avec le MAPAQ concernant l'inspection des aliments, pour 0,5 M\$.

AMENDES ET PÉNALITÉS

Les revenus d'amendes et de pénalités s'élèvent à 206,6 M\$ en 2018, en hausse de 11,4 M\$ par rapport au budget comparatif de 2017. Ces revenus se déclinent en deux grands groupes. Le premier, le plus important en valeur, concerne les constats d'infraction en matière de circulation et de stationnement. Les prévisions pour cette rubrique sont de 186 M\$, en hausse de 11,7 M\$.

Le deuxième est constitué des revenus des autres types d'infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention incendie, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales ainsi qu'au Code criminel. Les prévisions pour cette rubrique sont de 20,6 M\$, en baisse de 0,3 M\$.

En règle générale, la portion « amende » d'un constat d'infraction relève de la compétence locale, tandis que tous les frais juridiques qui lui sont associés (frais de greffe et autres frais de procédures) sont du ressort de l'agglomération. Néanmoins, puisque l'une est étroitement associée aux autres, il est d'usage de considérer l'ensemble de ces revenus sans égard à la compétence dans l'analyse des principaux écarts budgétaires.

Tableau 30 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal
(en millions de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Contraventions – Circulation et stationnement	172 608,5	160 643,2	156 705,2	147 309,0	158 576,4	174 292,7	186 021,8	
Autres – Amendes et pénalités	23 156,9	17 725,1	14 050,9	16 424,1	17 880,5	20 914,0	20 606,1	
Total – Amendes et pénalités	195 765,4	178 368,3	170 756,1	163 733,1	176 456,9	195 206,7	206 627,9	

Graphique 15 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal
 (en millions de dollars)



* Prévision.

Variations budgétaires

Globalement, la variation budgétaire de 11,4 M\$ s'explique par les principaux facteurs suivants :

↑ 17,6 M\$ s'expliquant par une majoration des amendes relativement à certaines infractions commises en matière de circulation et de stationnement. Cette hausse intègre à la fois le montant des amendes ainsi que les frais juridiques qui les accompagnent;

↓ 4,5 M\$ s'expliquant par une révision à la baisse dans les amendes et frais en matière de circulation et de stationnement, afin de s'ajuster aux résultats des derniers exercices;

↓ 2,3 M\$ s'expliquant par le retrait d'un budget non récurrent, qui consistait, en 2017, en un report de certains revenus de 2016 à la suite à l'implantation de nouveaux systèmes et de l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure civile.

IMPOSITION DE DROITS

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

Tableau 31 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Imposition de droits								
Droits sur les mutations immobilières	126 294,3	154 583,4	162 554,5	184 330,3	200 730,9	152 730,9	183 730,9	
Licences et permis	33 904,5	35 227,6	34 254,1	38 445,9	38 100,6	29 038,7	28 803,5	
Total – Imposition de droits	160 198,8	189 811,0	196 808,6	222 776,2	238 831,5	181 769,6	212 534,4	

Budget du conseil municipal

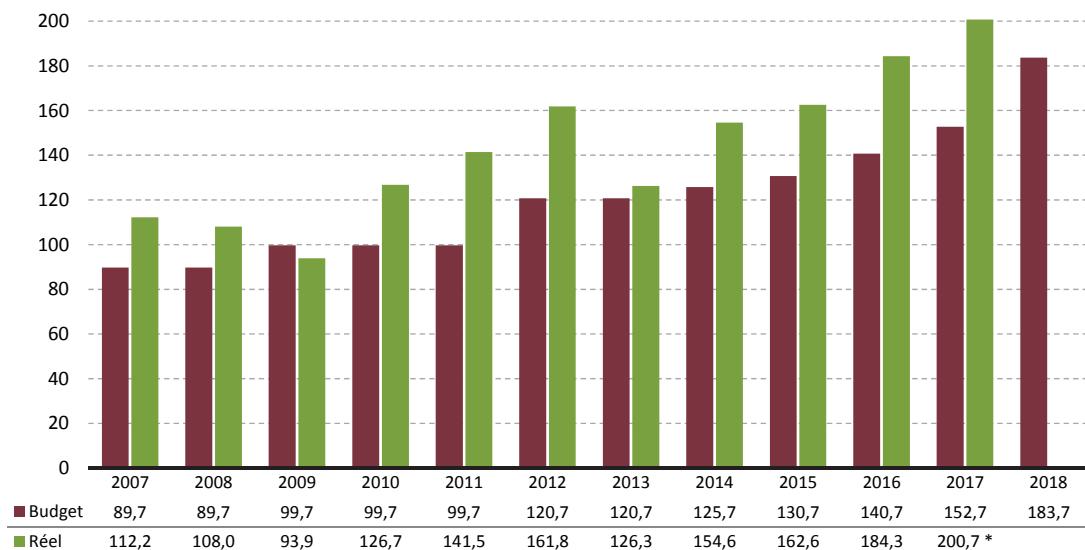
Tableau 32 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal
(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Imposition de droits								
Droits sur les mutations immobilières	126 294,3	154 583,4	162 554,5	184 330,3	200 730,9	152 730,9	183 730,9	
Licences et permis	32 026,8	33 371,9	31 661,9	36 562,9	36 131,4	27 069,5	26 834,3	
Total – Imposition de droits	158 321,1	187 955,3	194 216,4	220 893,2	236 862,3	179 800,4	210 565,2	

Variations budgétaires

En 2018, l'imposition de droits est en hausse de 30,8 M\$, principalement en raison d'une révision à la hausse des droits sur les mutations immobilières basée sur l'historique des dernières années et le dynamisme observé dans le marché immobilier montréalais.

Graphique 16 – Droits sur mutations immobilières – Budget de la Ville de Montréal
 (en millions de dollars)



* Prévision.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 33 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération
 (en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Imposition de droits								
Licences et permis	1 877,7	1 855,7	2 592,2	1 883,0	1 969,2		1 969,2	1 969,2
Total – Imposition de droits	1 877,7	1 855,7	2 592,2	1 883,0	1 969,2		1 969,2	1 969,2

Variations budgétaires

En 2018, les revenus d'imposition de droits relevant de l'agglomération de Montréal demeurent stables.

INTÉRÊTS

Les revenus d'intérêts proviennent des placements et des arrérages dus à la Ville. Globalement, il est prévu que ces revenus augmentent de 10,6 M\$, pour atteindre 148,8 M\$.

Tableau 34 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Intérêts								
Arriérés de taxes	12 717,8	13 085,4	14 456,4	12 690,9	11 911,5	11 911,5	12 451,1	
Fonds d'amortissement	54 513,9	57 451,4	59 837,3	66 098,6	67 711,9	67 711,9	67 438,2	
Encaisse et autres intérêts	51 570,1	52 264,0	59 336,4	59 259,9	58 538,8	58 568,7	68 862,4	
Total – Intérêts	118 801,8	122 800,8	133 630,1	138 049,4	138 162,2	138 192,1	148 751,7	

Budget du conseil municipal

Tableau 35 – Intérêts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Intérêts								
Arriérés de taxes	12 741,6	13 112,8	14 458,6	12 690,9	11 910,5	11 910,5	12 451,1	
Fonds d'amortissement	35 343,9	37 965,8	38 833,2	42 378,1	43 212,5	43 212,5	43 955,6	
Encaisse et autres intérêts	24 862,6	23 987,1	23 546,7	23 943,8	20 785,9	20 815,8	21 366,2	
Total – Intérêts	72 948,1	75 065,7	76 838,5	79 012,8	75 908,9	75 938,8	77 772,9	

Variations budgétaires

La variation de 1,8 M\$ de ce poste s'explique principalement par :

- une augmentation du fonds d'amortissement générant des intérêts additionnels de 0,7 M\$;
- une augmentation des revenus sur arriérés de taxes, pour 0,5 M\$, et des autres intérêts, pour 0,6 M\$.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 36 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2018		2017	2018
Intérêts								
Arriérés de taxes	(23,8)	(27,5)	(2,2)	-	1,0	1,0	-	-
Fonds d'amortissement	19 170,0	19 485,6	21 004,0	23 720,5	24 499,4	24 499,4	23 482,6	
Encaisse et autres intérêts	26 707,5	28 276,9	35 789,7	35 316,1	37 752,9	37 752,9	47 496,2	
Total – Intérêts	45 853,7	47 735,0	56 791,5	59 036,6	62 253,3	62 253,3	70 978,8	

Variations budgétaires

La variation de 8,7 M\$ de ce poste s'explique principalement par :

- une augmentation de 9,7 M\$ des revenus d'intérêts de la STM, due à l'augmentation des emprunts faits pour celle-ci;
- une diminution du fonds d'amortissement réduisant les intérêts de 1 M\$.

AUTRES REVENUS

Les autres revenus comprennent notamment les revenus de cession d'éléments d'actif et les contributions des organismes municipaux. Ils totalisent 33 M\$, en hausse de 11,1 M\$.

Tableau 37 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Autres revenus								
Cession d'éléments d'actif	16 550,9	13 383,0	16 004,5	6 810,7	51 655,7	14 852,1	18 974,6	
Contributions des organismes municipaux	62,8	-	-	-	-	-	-	
Autres	8 998,0	11 940,2	12 643,5	12 559,0	46 024,5	7 027,1	14 039,9	
Total – Autres revenus	25 611,7	25 323,2	28 648,0	19 369,7	97 680,2	21 879,2	33 014,5	

Budget du conseil municipal

Tableau 38 – Autres revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Autres revenus								
Cession d'éléments d'actif	16 224,0	13 012,3	15 637,6	6 291,1	51 655,7	14 852,1	18 974,6	
Autres	8 102,2	8 781,6	(4 855,1)	9 244,2	27 693,2	4 652,8	11 095,0	
Total – Autres revenus	24 326,2	21 793,9	10 782,5	15 535,3	79 348,9	19 504,9	30 069,6	

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 10,6 M\$, ce qui s'explique principalement par :

- une augmentation des recettes de cessions d'éléments d'actif pour 4,1 M\$;
- un revenu non récurrent de 2,2 M\$ relié à la tenue du congrès mondial de l'ICLEI;
- des surplus non récurrents de la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, pour 4,3 M\$.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 39 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2018		2017	2018
Autres revenus								
Cession d'éléments d'actif	326,9	370,7	366,9	519,6	-	-	-	-
Contributions des organismes municipaux	62,8	-	-	-	-	-	-	-
Autres	895,8	3 158,6	17 498,5	3 314,8	18 331,2	2 374,3	2 374,3	2 944,9
Total – Autres revenus	1 285,5	3 529,3	17 865,4	3 834,4	18 331,2	2 374,3	2 374,3	2 944,9

AFFECTATIONS DE REVENUS

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des surplus et des réserves financières.

Tableau 40 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Affectations de revenus								
Financement à long terme – SOFIL-STM	8 791,0	-	4 916,0	13 884,0	26 700,0	26 700,0	29 700,0	
Financement à long terme – Autres	4 104,6	1 362,0	3 708,9	38 615,0	-	-	-	
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	-	-	-	22 500,0	11 200,0	11 200,0		-
Affectation – Excédent de fonctionnement	64 795,2	36 652,0	41 688,6	68 455,0	107 802,2	48 168,7	31 287,2	
Excédent de fonctionnement – Élections	-	-	-	-	12 000,0	12 000,0	-	
Excédent de fonctionnement – TVQ – Allègement	-	-	-	-	9 900,0	-	9 300,0	
Excédent de fonctionnement – Régimes de retraite – Allègement	-	-	-	-	26 700,0	-	26 700,0	
Affectation réserve financière – Eau	-	-	-	-	-	-	750,0	
Affectation des réserves et fonds	1 044,4	2 304,2	22 840,7	58,6	-	-	6 950,1	
Total – Affectations de revenus	78 735,2	40 318,2	73 154,2	143 512,6	194 302,2	98 068,7	104 687,3	

Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal verse une contribution pour financer sa part des projets d'investissement dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport, de la SOFIL. Cette somme correspond à 15 % des dépenses d'investissement prévues par la STM et est financée par emprunt.

Affectation – Montants à pourvoir – TVQ

Le changement du régime fiscal de la TVQ imposé depuis le 1^{er} janvier 2014 par le gouvernement du Québec a eu un impact majeur sur les finances des municipalités. Afin d'atténuer cet impact sur le fardeau fiscal des contribuables, le gouvernement du Québec a permis l'utilisation d'une mesure d'allègement fiscal dégressive sur une période de 4 ans se terminant en 2017. À compter de 2018, l'amortissement de cette mesure transitoire dont la Ville s'est prévalué chaque année depuis 2014 pourra s'échelonner sur une période maximale de 10 ans.

Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des excédents des exercices antérieurs.

Excédent de fonctionnement – Élections

Aux années d'élections, qui se tiennent tous les 4 ans, la Ville affecte un excédent de fonctionnement qu'elle cumule au cours des exercices précédents aux fins du financement de dépenses entraînées par l'exercice démocratique.

Budget du conseil municipal

Tableau 41 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal
(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Affectations de revenus								
Financement à long terme – Autres	3 802,7	1 362,0	2 857,5	18 387,5	-	-	-	-
Affection – Montants à pourvoir – TVQ	-	-	-	9 900,0	5 000,0	5 000,0	-	-
Affection – Excédent de fonctionnement	64 757,3	26 503,0	40 164,0	57 731,6	104 418,9	45 618,4	31 287,2	
Excédent de fonctionnement – Élections	-	-	-	-	12 000,0	12 000,0	-	-
Excédent de fonctionnement – TVQ – Allègement	-	-	-	-	9 900,0	-	9 300,0	
Excédent de fonctionnement – Régimes de retraite – Allègement	-	-	-	-	26 700,0	-	26 700,0	
Affection des réserves et fonds	-	-	20 436,3	58,6	-	-	6 950,1	
Total – Affectations de revenus	68 560,0	27 865,0	63 457,8	86 077,7	158 018,9	62 618,4	74 237,3	

Variations budgétaires

En 2018, les affectations augmentent de 11,6 M\$ pour atteindre 74,2 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- une diminution 14,3 M\$ de l'utilisation des excédents cumulés des années antérieures aux fins de l'équilibre budgétaire;
- une annulation de l'affectation de 12 M\$ destinée au financement des dépenses d'élections;
- des nouvelles affectations consacrées au financement de l'utilisation des mesures d'allègement relatives au régime fiscal de la TVQ (9,3 M\$) et aux régimes de retraite (26,7 M\$);
- une nouvelle affectation de 7 M\$ en provenance de la réserve financière « Voirie » destinée au financement des dépenses en matière de voirie et de transport.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 42 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération
 (en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Affectations de revenus								
Financement à long terme – SOFIL-STM	8 791,0	-	4 916,0	13 884,0	26 700,0	26 700,0	26 700,0	29 700,0
Financement à long terme – Autres	301,9	-	851,4	20 227,5	-	-	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	-	-	-	12 600,0	6 200,0	6 200,0	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	37,9	10 149,0	1 524,6	10 723,4	3 383,3	2 550,3	-	-
Affectation réserve financière – Eau	-	-	-	-	-	-	750,0	-
Affectation des réserves et fonds	1 044,4	2 304,2	2 404,4	-	-	-	-	-
Total – Affectations de revenus	10 175,2	12 453,2	9 696,4	57 434,9	36 283,3	35 450,3	30 450,0	

En 2018, les affectations diminuent de 5 M\$, pour s'établir à 30,5 M\$. Cette variation s'explique de la façon suivante :

- une baisse de 6,2 M\$ découlant principalement de la fin en 2017 des mesures d'allègement fiscal permises par le MAMOT relativement au régime fiscal de la TVQ applicable au secteur municipal;
- une hausse de 3 M\$ du financement par emprunt de la contribution versée en 2018 à l'ARTM, dans le cadre du programme SOFIL;
- une annulation de l'affectation de 2,6 M\$ des excédents cumulés des années antérieures aux fins de l'équilibre budgétaire;
- une nouvelle affectation de la réserve financière « Eau » pour financer des dépenses d'avant-projets spécifiques à la gestion et au développement des infrastructures relevant de la responsabilité du Service de l'eau.

ANALYSE DES DÉPENSES

SERVICES ADMINISTRATIFS

Les dépenses des services administratifs s'élèvent à 249,8 M\$, en hausse de 8,4 M\$ par rapport au budget comparatif de 2017.

Tableau 43 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget		
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018	
Services administratifs									
Services de la direction générale									
Communications	14 124,8	14 677,6	15 105,1	17 508,8	17 221,3	16 431,0	16 438,9		
Direction générale	17 543,1	18 382,4	20 153,2	25 830,9	26 543,8	24 885,7	27 429,2		
Finances	62 880,7	53 210,1	52 266,0	54 037,9	49 353,8	48 699,7	47 116,2		
Performance organisationnelle	2 008,1	1 979,8	3 009,4	3 167,6	3 866,0	3 391,6	4 911,2		
Ressources humaines	46 588,0	47 386,3	45 356,9	48 228,0	51 522,3	50 705,6	52 067,0		
Technologies de l'information	86 821,4	84 928,3	83 470,8	86 239,1	83 422,6	83 998,7	88 517,4		
Autres services administratifs									
Bureau de l'inspecteur général	-	2 428,7	4 121,7	4 850,0	5 053,2	5 604,2	5 799,6		
Commission de la fonction publique	934,2	928,2	1 016,8	751,6	834,6	1 037,3	699,5		
Secrétariat de liaison	240,5	236,7	257,3	209,5	88,3	654,6	673,9		
Vérificateur général	5 483,9	5 652,3	5 480,9	5 474,8	6 049,4	6 049,4	6 182,0		
Total – Services administratifs	236 624,7	229 810,4	230 238,1	246 298,2	243 955,3	241 457,8	249 834,9		

COMMUNICATIONS

Budget : 16,4 M\$

Effectif : 116,9 années-personnes

Le Service des communications a pour mission d'informer les Montréalais et les parties prenantes des décisions de l'administration municipale et des services qu'il offre. Il conseille et accompagne les unités administratives de la Ville de Montréal en matière de communication et déploie des stratégies de communication dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de leurs projets. Garant de l'image de marque de la Ville de Montréal, le Service des communications en assure la cohérence dans les mandats qui lui sont confiés.

Tableau 44 – Communications – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	6 028,5	7 198,2	7 533,2	8 335,0	8 725,2	8 384,7	9 322,2	
Cotisations de l'employeur	1 878,6	2 124,5	2 259,1	2 571,3	2 604,4	2 209,5	2 544,1	
Transport et communications	1 639,4	1 273,7	1 358,0	2 966,6	3 499,2	1 593,5	3 118,1	
Services professionnels	163,2	59,6	406,9	235,5	492,6	553,2	226,6	
Services techniques et autres	1 227,6	1 157,9	737,1	640,8	1 717,8	677,6	1 043,1	
Location, entretien et réparation	340,5	50,3	10,3	6,6	21,4	6,0	8,2	
Biens non durables	2 822,8	2 794,5	2 772,9	2 744,8	84,7	2 949,1	176,6	
Biens durables	73,1	18,9	17,6	8,2	65,0	57,4	-	
Contributions à des organismes	-	-	-	-	11,0	-	-	
Autres	(48,9)	-	10,0	-	-	-	-	
Total	14 124,8	14 677,6	15 105,1	17 508,8	17 221,3	16 431,0	16 438,9	

Tableau 45 – Communications – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	1 426,0	1 718,8	8,0	10,0
Cadres-conseils	321,7	-	2,0	-
	1 747,7	1 718,8	10,0	10,0
Professionnels	6 891,9	7 473,8	62,0	66,4
Cols blancs	2 223,0	2 852,8	29,0	40,5
Gestion des postes vacants	(268,4)	(179,1)	-	-
Total	10 594,2	11 866,3	101,0	116,9

Le budget de 2018 du Service des communications est de 16,4 M\$ et demeure relativement stable par rapport au budget comparatif de 2017.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 1,3 M\$
 - ↑ 1,6 M\$ découlant de la création de 19 postes, soit 12 en lien avec la mise en place de la phase III de la réorganisation du service et 7 pour accompagner différents partenaires d'affaires (Arrondissement de Ville-Marie, Service des technologies de l'information, Service du développement économique, Service des infrastructures, de la voirie et des transports)
 - ↓ 0,3 M\$ en raison de l'abolition de 3 postes découlant du PQMO, conjuguée aux économies anticipées reliées à un effort d'optimisation ciblé
- Autres dépenses : ↓ 1,3 M\$
 - ↓ 0,7 M\$ associée à la fin des opérations de communication liées aux célébrations du 375^e anniversaire de Montréal
 - ↓ 0,5 M\$ liée à un effort d'optimisation ciblé dans divers postes budgétaires
 - ↓ 0,3 M\$ s'expliquant par le transfert, au Service de l'environnement, de l'activité de sensibilisation locale effectuée par les organismes
 - ↓ 0,2 M\$ à la suite du retrait d'un budget non récurrent alloué au projet *Ordre de Montréal*, qui sera assumé en 2018 par une réorganisation des activités de communication
 - ↑ 0,4 M\$ attribuable à la bonification du budget pour l'activité de communications de chantiers – Info-travaux

DIRECTION GÉNÉRALE

Budget : 27,4 M\$

Effectif : 167 années-personnes

Sous l'autorité du comité exécutif, la Direction générale assure la gestion des activités administratives de la Ville, soutient le processus décisionnel des instances politiques et voit à la mise en œuvre de leurs décisions. Elle établit les priorités des services municipaux et en assure le suivi.

La Direction générale exerce un rôle de leadership, d'expertise et de coordination en matière de contrôle interne, de développement durable, de ville intelligente et numérique, de relations gouvernementales et municipales, de relations internationales, d'intégration des nouveaux arrivants, de coordination des projets et programmes d'immobilisations, d'expérience client, de 311 et de résilience.

Tableau 46 – Direction générale – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	11 370,7	11 703,0	12 155,6	13 421,0	14 180,3	14 770,0	14 870,8	
Cotisations de l'employeur	3 503,3	3 173,6	3 391,9	4 101,0	3 975,0	3 858,2	4 033,4	
Transport et communications	364,3	377,4	529,4	727,7	650,6	635,2	1 014,5	
Services professionnels	328,1	962,3	1 288,0	838,1	1 224,9	1 386,5	1 691,9	
Services techniques et autres	1 495,6	1 871,8	1 540,1	1 619,3	1 989,5	1 761,1	3 124,5	
Location, entretien et réparation	8,3	81,1	428,9	571,1	657,1	536,8	627,4	
Biens non durables	187,1	113,6	149,5	173,4	385,7	382,0	180,6	
Biens durables	43,7	49,6	52,2	27,5	192,8	14,4	14,4	
Contributions à des organismes	242,0	50,0	617,6	4 351,8	3 287,9	1 541,5	1 871,7	
Total	17 543,1	18 382,4	20 153,2	25 830,9	26 543,8	24 885,7	27 429,2	

Tableau 47 – Direction générale – Dépenses par catégories d'emplois
 (en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	5 043,3	5 035,0	26,0	26,0
Cadres-conseils	1 305,6	1 462,9	10,8	11,0
	6 348,9	6 497,9	36,8	37,0
Professionnels	7 849,4	7 800,4	70,5	72,5
Cols blancs	4 761,9	4 943,9	53,8	57,5
Gestion des postes vacants	(332,0)	(338,0)	-	-
Total	18 628,2	18 904,2	161,1	167,0

Le budget de 2018 de la Direction générale est de 27,4 M\$ et affiche une variation à la hausse de 2,5 M\$, soit 10,2 %, par rapport au budget comparatif de 2017.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,3 M\$
 ↑ 0,9 M\$ découlant de la création de 13 nouveaux postes : 5 postes au Centre de service 311; 6 postes d'agents de liaison au Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal, financés en partie par une entente avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion; 1 poste de chargé de dossier-mission responsable du dossier de la réconciliation avec les peuples autochtones; 1 poste temporaire pour la coordination du Congrès mondial ICLEI 2018
 ↓ 0,6 M\$ reliée à l'abolition de 3 postes temporaires affectés aux célébrations du 375^e anniversaire de Montréal et à l'abolition anticipée de 4 années-personnes découlant du PQMO
- Autres dépenses : ↑ 2,2 M\$
 ↑ 2,2 M\$ principalement attribuable à la tenue et à l'organisation du Congrès mondial ICLEI qui aura lieu en juin 2018, compensée par un revenu équivalent
 ↑ 0,5 M\$ liée à de nouvelles contributions telles que celles versées aux Hospitalières et à la Maison du développement durable
 ↓ 0,5 M\$ reliée à des efforts d'optimisation ciblés, entre autres, dans les services professionnels et les contributions à des organismes

FINANCES

Budget : 47,1 M\$

Effectif : 367 années-personnes

Chef de file de la fonction « finances » et gardien des fonds publics, le Service des finances réalise des activités de conseil stratégique, opérationnel et transactionnel dans le domaine financier, selon les meilleures pratiques de gouvernance, de gestion et de contrôle.

- Il réalise la planification financière à long terme de la Ville et fournit des services d'expert-conseil en stratégies financières et fiscales aux unités d'affaires et aux instances.
- Il conseille et appuie les unités d'affaires dans la planification et l'optimisation des ressources financières. Il assure le respect des normes et la véracité de leurs informations financières.
- Il gère les activités de taxation, les transactions de facturation et les déboursés en conjuguant la qualité du service à la clientèle, l'innovation et l'efficience.
- Il produit les informations financières statutaires et de gestion et fournit un service d'expertise comptable.
- Il établit les stratégies et gère les activités de financement, de placement et de trésorerie. Dans le cadre de mandats délégués, il administre les régimes de retraite dans le respect des lois et règlements applicables.

Tableau 48 – Finances – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	34 466,1	33 796,6	33 346,0	34 121,0	29 322,4	28 899,2	28 912,8	
Cotisations de l'employeur	10 578,2	10 005,4	10 063,4	11 049,7	9 036,8	7 661,4	7 907,3	
Transport et communications	2 032,0	1 534,3	1 709,7	1 871,0	1 310,8	1 744,6	1 591,0	
Services professionnels	1 778,6	1 470,8	1 314,5	1 189,5	922,0	1 329,0	811,8	
Services techniques et autres	3 780,6	4 383,5	4 216,9	4 024,5	3 484,5	3 680,6	4 182,8	
Location, entretien et réparation	(1 164,8)	(916,7)	(1 420,0)	(1 178,1)	133,9	122,8	134,6	
Biens non durables	327,3	314,6	320,8	237,7	181,8	214,0	202,5	
Biens durables	108,6	110,0	169,7	106,5	72,1	250,1	190,1	
Contributions à des organismes	5 926,3	-	-	-	-	-	-	
Autres	5 047,8	2 511,6	2 545,0	2 616,1	4 889,5	4 798,0	3 183,3	
Total	62 880,7	53 210,1	52 266,0	54 037,9	49 353,8	48 699,7	47 116,2	

Tableau 49 – Finances – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	5 245,2	5 407,6	30,6	30,7
Professionnels	17 223,6	17 144,5	143,9	126,0
Cols blancs	15 017,4	16 228,6	219,5	210,3
Gestion des postes vacants	(925,6)	(1 960,6)	-	-
Total	36 560,6	36 820,1	394,0	367,0

Le budget de 2018 du Service des finances est de 47,1 M\$ et affiche une variation à la baisse de 1,6 M\$, soit 3,3 %, par rapport au budget comparatif de 2017.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,3 M\$
↑ 0,3 M\$ en raison des augmentations et des cotisations salariales, en partie compensée par des économies anticipées reliées à un effort d'optimisation ciblé ainsi que par l'abolition anticipée de 27 années-personnes découlant du PQMO
- Autres dépenses : ↓ 1,9 M\$
↓ 1,7 M\$ s'expliquant par le retrait d'un budget non récurrent associé à l'élection municipale de 2017
↓ 0,8 M\$ associée à un effort d'optimisation ciblé
↑ 0,6 M\$ liée au projet de numérisation des comptes payables ainsi qu'aux indexations des tarifs des services bancaires

PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

Budget : 4,9 M\$

Effectif : 24 années-personnes

Le Service de la performance organisationnelle a pour mission de mener à bien les chantiers d'amélioration de la performance, les dossiers d'architecture d'affaires et les démarches d'étalement à l'échelle de l'organisation, en vue d'optimiser les façons de faire et de générer des gains d'efficience mesurables et durables.

Tableau 50 – Performance organisationnelle – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	870,0	870,0	1 705,4	1 746,4	2 246,8	1 924,6	2 590,0	
Cotisations de l'employeur	263,4	238,6	492,4	524,2	645,1	492,9	667,2	
Transport et communications	106,2	108,6	15,7	24,9	43,3	48,3	69,4	
Services professionnels	820,0	820,0	709,2	745,0	754,3	775,4	1 275,6	
Services techniques et autres	-	-	60,6	93,1	92,1	61,0	151,0	
Location, entretien et réparation	(107,4)	(107,4)	(3,3)	(1,0)	21,4	21,4	21,4	
Biens non durables	50,0	50,0	28,9	18,6	44,0	68,0	136,6	
Biens durables	-	-	0,5	16,4	19,0	-	-	
Autres	5,9	-	-	-	-	-	-	
Total	2 008,1	1 979,8	3 009,4	3 167,6	3 866,0	3 391,6	4 911,2	

Tableau 51 – Performance organisationnelle – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	653,8	903,4	4,0	5,0
Professionnels	1 612,8	2 052,7	13,0	16,0
Cols blancs	206,9	358,1	2,0	3,0
Gestion des postes vacants	(56,0)	(57,0)	-	-
Total	2 417,5	3 257,2	19,0	24,0

Le budget de 2018 du Service de la performance organisationnelle est de 4,9 M\$ et affiche une variation à la hausse de 1,5 M\$, soit 44,8 %, par rapport au budget comparatif de 2017.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,8 M\$
 - ↑ 1 M\$ attribuable en partie à la création de 7 postes : 3 postes pour la nouvelle Direction de l'amélioration continue et de l'architecture d'affaires; 3 postes dans le cadre du chantier sur l'harmonisation des devis; 1 poste pour le chantier d'optimisation de la gestion des paiements et le chantier de simplification du processus décisionnel
 - ↓ 0,2 M\$ attribuable à l'abolition de 1 poste permanent, reliée à un effort d'optimisation, ainsi qu'à l'abolition de 1 année-personne découlant du PQMO
- Autres dépenses : ↑ 0,7 M\$
 - ↑ 0,7 M\$ attribuable à la création de la nouvelle Direction de l'amélioration continue et de l'architecture d'affaires

RESSOURCES HUMAINES

Budget : 52,1 M\$

Effectif : 387 années-personnes

Le Service des ressources humaines exerce un leadership organisationnel en matière de gestion des ressources humaines. Pour ce faire, il offre des services-conseils et des solutions à haute valeur ajoutée qui permettent une gestion saine et équitable des ressources humaines ainsi qu'une expérience client distinctive. Il contribue également de manière importante à ce que les unités d'affaires disposent d'employés compétents et engagés, dans une perspective d'excellence des services aux citoyens.

Tableau 52 – Ressources humaines – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	32 463,9	32 508,8	30 105,6	31 648,5	32 326,0	33 673,7	34 761,3	
Cotisations de l'employeur	9 994,2	9 472,4	9 331,4	10 556,3	10 281,7	9 358,5	10 367,2	
Transport et communications	361,2	356,2	481,4	379,7	679,0	637,8	576,9	
Services professionnels	2 686,0	3 263,6	3 562,5	3 612,3	4 964,7	3 816,0	3 976,4	
Services techniques et autres	2 641,2	1 939,9	1 779,2	1 828,4	2 963,1	2 922,4	2 053,1	
Location, entretien et réparation	(1 577,2)	(345,0)	(122,6)	(36,7)	33,3	37,0	37,0	
Biens non durables	(75,5)	167,7	168,9	206,3	211,6	197,6	232,5	
Biens durables	80,8	22,2	50,5	33,2	62,9	62,6	62,6	
Contributions à des organismes	1,5	-	-	-	-	-	-	
Autres	11,9	0,5	-	-	-	-	-	
Total	46 588,0	47 386,3	45 356,9	48 228,0	51 522,3	50 705,6	52 067,0	

Tableau 53 – Ressources humaines – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	5 921,2	6 411,5	35,0	37,0
Cadres-conseils	23 799,6	24 761,9	196,0	196,0
	29 720,8	31 173,4	231,0	233,0
Contremaires	1 083,6	778,3	12,0	12,0
Professionnels	1 221,7	2 094,4	10,0	11,0
Cols blancs	9 365,7	11 141,1	142,0	131,0
Cols bleus	2 600,0	1 418,2	-	-
Gestion des postes vacants	(959,6)	(1 476,9)	-	-
Total	43 032,2	45 128,5	395,0	387,0

Le budget de 2018 du Service des ressources humaines est de 52,1 M\$ et affiche une variation à la hausse de 1,4 M\$, soit 2,7 %, par rapport au budget comparatif de 2017.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 2,1 M\$
 - ↑ 1,5 M\$ liée au programme de parrainage professionnel, financé partiellement par Emploi-Québec
 - ↑ 1,2 M\$ découlant de la modification de la structure organisationnelle du service, incluant la création de 10 postes : 1 poste pour la gestion médico-administrative des dossiers de lésions professionnelles; 3 postes relatifs à la politique de respect de la personne; 2 postes pour soutenir l'équipe de projets du Service des technologies de l'information; 2 postes pour mieux gérer les dossiers légaux afin d'éviter la judiciarisation des relations de travail et assurer un meilleur contrôle des coûts d'arbitrage; 2 postes de psychologues à la section du Programme d'aide aux policiers et policières
 - ↑ 0,7 M\$ en raison des augmentations et cotisations salariales, compensée en partie par des économies anticipées reliées à un effort d'optimisation ciblé ainsi que par l'abolition anticipée de 21 années-personnes découlant du PQMO
 - ↑ 0,4 M\$ attribuable au transfert de 3 postes pour la prise en charge de la gestion du personnel affecté aux ressources humaines, en provenance de l'Arrondissement de Lachine et de la Commission de la fonction publique
 - ↓ 1,7 M\$ attribuable à une diminution de l'offre de service du programme de formation des contremaîtres et du programme d'assignation temporaire
- Autres dépenses : ↓ 0,7 M\$
 - ↓ 0,5 M\$ à la suite de la révision de l'offre de service en matière de formation en ligne et de développement de capsules, et de l'évaluation potentielle de cadres
 - ↓ 0,4 M\$ liée au retrait d'un budget non récurrent réservé aux honoraires relatifs aux règlements des différends et à l'arbitrage, en lien avec la loi 15, ainsi qu'à la diminution des honoraires professionnels liés aux contrats conclus avec des psychologues
 - ↓ 0,3 M\$ liée à la diminution du budget des services techniques grâce à un effort d'optimisation ciblé pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire
 - ↑ 0,5 M\$ pour les enquêtes externes sur le harcèlement psychologique, dans le but notamment de prévenir les situations à risque de harcèlement psychologique et discriminatoire et d'y apporter les correctifs nécessaires

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Budget : 88,5 M\$

Effectif : 447,3 années-personnes

La mission du Service des technologies de l'information est d'assurer le maintien et de soutenir la modernisation des services technologiques clés de la Ville et d'appuyer les unités de la Ville concernant les initiatives citoyennes ainsi que des projets de transformation organisationnelle.

Tableau 54 – Technologies de l'information – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	40 612,7	40 220,3	38 389,3	37 075,4	37 405,5	37 949,2	37 666,8	
Cotisations de l'employeur	12 014,8	11 028,8	10 937,8	11 324,3	9 827,8	9 939,8	10 155,4	
Transport et communications	8 243,7	7 747,5	6 978,5	7 187,0	6 429,3	5 037,1	7 624,4	
Services professionnels	565,3	568,7	1 005,2	2 252,4	5 001,2	2 767,3	906,0	
Services techniques et autres	2 267,7	1 936,0	3 120,0	3 410,9	3 888,8	4 275,1	3 121,2	
Location, entretien et réparation	20 408,8	21 124,6	21 259,9	22 769,7	19 086,6	23 021,6	26 075,3	
Biens non durables	789,6	423,9	253,4	529,1	244,5	278,9	203,5	
Biens durables	1 828,9	1 870,8	1 676,4	1 687,3	1 513,9	729,7	2 764,8	
Contributions à des organismes	2,0	63,5	25,0	3,0	25,0	-	-	
Autres	87,9	(55,8)	(174,7)	-	-	-	-	
Total	86 821,4	84 928,3	83 470,8	86 239,1	83 422,6	83 998,7	88 517,4	

Tableau 55 – Technologies de l'information – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	6 315,8	7 596,1	37,0	45,0
Cadres-conseils	1 639,6	-	10,0	-
	7 955,4	7 596,1	47,0	45,0
Professionnels	29 603,2	32 720,9	236,3	256,3
Cols blancs	11 450,2	8 645,3	185,5	146,0
Gestion des postes vacants	(1 119,8)	(1 140,1)	-	-
Total	47 889,0	47 822,2	468,8	447,3

Le budget de 2018 du Service des technologies de l'information est de 88,5 M\$ et affiche une variation à la hausse de 4,5 M\$, soit 5,4 %, par rapport au budget comparatif de 2017.

Principales variations budgétaires du service :

- La rémunération et les cotisations sont demeurées relativement stables par rapport à 2017. Les augmentations salariales ont été compensées par la suppression de 10 postes dans le cadre du PQMO et par le transfert de l'équivalent de 15 postes vers la main-d'œuvre capitalisable.
- Autres dépenses : ↑ 4,5 M\$
 - ↑ 0,5 M\$ découlant de l'ajout de nouveaux services de télécommunication, notamment l'augmentation de la capacité et de la sécurité, la poursuite de la mise en place du WiFi public ainsi que l'ajustement de frais en matière de services techniques
 - ↑ 1,2 M\$ attribuable au système de gestion des ressources humaines
 - ↑ 2,3 M\$ attribuable à l'octroi de nouveaux contrats d'entretien informatique, à l'indexation des contrats existants ainsi qu'à la variation du taux de change
 - ↑ 0,5 M\$ pour l'acquisition d'équipement de radiocommunication

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

Budget : 5,8 M\$

Effectif : 31 années-personnes

Le Bureau de l'inspecteur général a pour mandat de surveiller les processus de passation des contrats et d'exécution de ceux-ci par la Ville de Montréal ou par toute personne morale qui lui est liée, comme la Société de transport de Montréal, la Société d'habitation de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Bureau du taxi, etc.

Le Bureau de l'inspecteur général recommande au conseil municipal et à toutes les instances concernées toute mesure visant à prévenir les manquements à l'intégrité dans le cadre de la passation de contrats. Il recommande également au conseil toute mesure visant à favoriser le respect des dispositions légales et des exigences de la Ville en matière de passation et d'exécution de contrats. Il exerce son mandat tant à l'égard des contrats qui relèvent d'une compétence d'agglomération que de ceux qui relèvent d'une compétence de proximité.

Tableau 56 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	-	850,1	2 406,7	2 793,2	2 976,6	3 130,0	3 203,2	
Cotisations de l'employeur	-	195,3	598,8	770,3	794,6	834,6	900,0	
Transport et communications	-	56,9	75,3	86,5	92,0	78,0	106,0	
Services professionnels	-	60,5	58,3	118,0	266,6	654,3	889,9	
Services techniques et autres	-	173,7	187,1	624,6	345,7	370,9	589,0	
Location, entretien et réparation	-	128,1	291,6	322,7	383,5	379,9	34,0	
Biens non durables	-	99,6	51,0	54,4	64,2	126,5	47,5	
Biens durables	-	594,5	31,9	77,8	130,0	30,0	30,0	
Frais de financement	-	-	-	2,5	-	-	-	
Autres	-	270,0	421,0	-	-	-	-	
Total	-	2 428,7	4 121,7	4 850,0	5 053,2	5 604,2	5 799,6	

Tableau 57 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par catégories d'emplois
 (en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	919,8	966,4	4,0	4,0
Cadres-conseils	1 567,6	1 758,8	12,0	13,0
	2 487,4	2 725,2	16,0	17,0
Professionnels	1 246,1	1 133,8	11,0	10,0
Cols blancs	324,4	339,3	4,0	4,0
Gestion des postes vacants	(93,3)	(95,1)	-	-
Total	3 964,6	4 103,2	31,0	31,0

Le budget de 2018 du Bureau de l'inspecteur général est de 5,8 M\$ et demeure relativement stable par rapport au budget comparatif de 2017.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,1 M\$ pour financer les augmentations salariales de 2018, cette dépense étant financée à même les autres familles de dépenses

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Budget : 0,7 M\$

Effectif : 4 années-personnes

La Commission de la fonction publique de Montréal a pour mission de vérifier le caractère impartial et équitable des règles de dotation pour combler les emplois que le conseil de la ville peut établir en vertu de l'article 49.1 et des autres politiques de la Ville en matière de gestion de la main-d'œuvre. En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la commission relève du conseil municipal et est encadrée par le règlement 04-061-1 de la Ville.

Tableau 58 – Commission de la fonction publique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	651,1	663,0	735,9	534,3	578,5	722,2	452,7	
Cotisations de l'employeur	191,4	183,3	194,6	174,4	145,4	182,7	113,8	
Transport et communications	8,9	8,4	8,0	0,6	19,3	11,4	14,7	
Services professionnels	57,6	59,7	50,6	27,7	51,2	71,2	65,5	
Services techniques et autres	22,6	22,7	25,8	17,1	51,2	30,7	41,8	
Location, entretien et réparation	0,8	(11,5)	(2,5)	(3,0)	(17,5)	6,1	4,0	
Biens non durables	1,6	2,6	4,4	0,5	5,6	13,0	5,5	
Biens durables	0,2	-	-	-	0,9	-	1,5	
Total	934,2	928,2	1 016,8	751,6	834,6	1 037,3	699,5	

Tableau 59 – Commission de la fonction publique – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	386,6	221,1	2,0	1,0
Cadres-conseils	432,0	271,9	3,0	2,0
	818,6	493,0	5,0	3,0
Cols blancs	86,3	73,5	1,0	1,0
Total	904,9	566,5	6,0	4,0

Le budget de 2018 de la Commission de la fonction publique est de 0,7 M\$ et affiche une variation à la baisse de 0,3 M\$, soit 32,6 %, par rapport au budget comparatif de 2017.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 0,3 M\$
↓ 0,3 M\$ s'expliquant par l'abolition de 2 postes (secrétaire exécutif et conseiller principal) dans le cadre du PQMO, par le transfert de 1 poste de cadre sur mandat au Service des ressources humaines ainsi que par l'embauche d'un conseiller en novembre 2017, dont la rémunération est inférieure à celle d'un conseiller principal
- Autres dépenses : aucune variation importante

SECRÉTARIAT DE LIAISON

Budget : 0,7 M\$

Effectif : 2 années-personnes

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal est entré en fonction le 1^{er} janvier 2009 à la suite de l'adoption, par le gouvernement du Québec, du projet de loi 22 modifiant le décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), en juin 2008.

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal relève directement des membres du conseil d'agglomération. Sa mission est de répondre à toutes demandes d'information formulées par un membre du conseil d'agglomération sur tout aspect de l'administration de la municipalité centrale qui intéresse l'agglomération. Pour ce faire, le secrétariat soumet une demande à la municipalité centrale, en s'adressant à la personne désignée par le directeur général, le tout suivant les dispositions du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

Tableau 60 – Secrétariat de liaison – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	174,7	177,0	190,2	157,6	53,8	185,9	186,2	
Cotisations de l'employeur	54,4	52,5	56,3	47,2	13,5	46,5	46,2	
Transport et communications	3,3	3,0	1,3	-	3,0	12,7	12,7	
Services professionnels	-	-	-	-	-	152,9	152,9	
Services techniques et autres	1,8	4,0	2,2	3,2	6,0	14,9	14,9	
Location, entretien et réparation	(0,3)	(1,3)	(1,0)	(0,7)	3,9	4,0	4,0	
Biens non durables	3,9	1,5	8,3	2,2	5,1	216,1	235,4	
Biens durables	2,7	-	-	-	3,0	21,6	21,6	
Total	240,5	236,7	257,3	209,5	88,3	654,6	673,9	

Tableau 61 – Secrétariat de liaison – Dépenses par catégories d'emplois
 (en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	151,8	159,0	1,0	1,0
Cols blancs	80,6	73,4	1,0	1,0
Total	232,4	232,4	2,0	2,0

Le budget de 2018 du Secrétariat de liaison est de 0,7 M\$ et demeure relativement stable par rapport au budget comparatif de 2017.

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Budget : 6,2 M\$

Effectif : 32 années-personnes

Le Bureau du vérificateur général a pour mandat d'effectuer la vérification des comptes et affaires de la Ville ainsi que des personnes morales faisant partie du périmètre comptable ou dont la Ville nomme plus de 50 % des membres du conseil d'administration ou dont elle détient plus de 50 % des parts ou actions avec droit de vote en circulation. Le Bureau du vérificateur général doit rendre compte annuellement des résultats de ses vérifications au conseil municipal et au conseil d'agglomération.

Le Bureau du vérificateur général permet au conseil municipal et aux citoyens d'obtenir un regard objectif et indépendant sur la qualité de la gestion de la Ville, incluant l'utilisation efficace, efficiente et économique des ressources, la conformité aux lois et règlements ainsi que la fiabilité des états financiers.

Par ses vérifications effectuées en toute indépendance et la publication de ses rapports, le Bureau du vérificateur général joue un rôle important dans la promotion de la saine gouvernance, de la transparence ainsi que de l'imputabilité au sein de l'appareil municipal.

Tableau 62 – Vérificateur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	2 872,6	3 063,3	3 071,7	3 267,8	3 666,8	3 666,8	3 657,5	
Cotisations de l'employeur	893,0	856,0	869,7	922,9	947,4	947,4	953,8	
Transport et communications	56,4	71,5	38,2	37,9	83,6	83,6	76,0	
Services professionnels	1 140,0	1 181,5	920,5	707,3	859,6	899,6	1 370,7	
Services techniques et autres	102,2	57,5	75,3	79,6	87,0	87,0	61,0	
Location, entretien et réparation	312,9	291,9	331,1	320,0	305,0	305,0	18,0	
Biens non durables	106,8	130,6	174,4	139,3	100,0	60,0	45,0	
Total	5 483,9	5 652,3	5 480,9	5 474,8	6 049,4	6 049,4	6 182,0	

Tableau 63 – Vérificateur général – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	1 002,8	1 060,1	5,0	5,0
Cadres-conseils	140,6	147,5	1,0	1,0
	1 143,4	1 207,6	6,0	6,0
Professionnels	3 303,8	3 230,3	25,0	24,0
Cols blancs	167,0	173,4	2,0	2,0
Total	4 614,2	4 611,3	33,0	32,0

Rappelons qu'en vertu de l'article 107.5 de la Loi sur les cités et villes (LCV), le budget alloué au Bureau du vérificateur général doit être égal ou supérieur au produit que l'on obtient en multipliant par 0,11 % le total des autres crédits prévus au budget de fonctionnement de la Ville. Le budget de 2018 s'élève ainsi à 6,2 M\$, soit le crédit minimum de base devant être alloué, auquel s'ajoute un crédit additionnel récurrent de quelque 0,6 M\$, accordé depuis 2013 pour permettre au Bureau du vérificateur général de s'acquitter de ses responsabilités additionnelles au chapitre de la certification des états financiers des organismes visés par l'article 107.7 de la LCV.

Par ailleurs, soulignons que le Bureau du vérificateur général jouit, en vertu des dispositions de la LCV, d'une pleine autonomie quant à la modulation de l'enveloppe budgétaire qui lui est allouée et à l'utilisation des crédits en découlant, et ce, afin de garantir l'exécution de son mandat en toute indépendance.

Le budget de 2018 du Bureau du vérificateur général est de 6,2 M\$ et affiche une variation à la hausse de 0,1 M\$, soit 2,2 %, par rapport au budget comparatif de 2017, cette hausse étant attribuable à l'augmentation du budget de la Ville.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les dépenses de sécurité publique s'élèvent à 977,5 M\$, en hausse de 25,3 M\$ par rapport au budget comparatif de 2017.

Tableau 64 – Sécurité publique – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Sécurité publique								
Police	644 229,7	653 430,1	647 565,6	650 921,0	652 439,0	632 969,7	647 311,4	
Sécurité incendie	315 525,2	318 784,3	326 587,5	335 055,6	352 510,4	319 298,6	330 214,1	
Total – Sécurité publique	959 754,9	972 214,4	974 153,1	985 976,6	1 004 949,4	952 268,3	977 525,5	

POLICE

Budget : 647,3 M\$

Effectif : 5 521 années-personnes

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pour mission de protéger la vie et les biens des citoyens, de maintenir la paix et la sécurité publique, de prévenir et de combattre le crime et de faire respecter les lois et règlements en vigueur (articles 48 et 69 de la Loi sur la police, LRQ, c. P-13.1).

Les comportements et les actions des membres de la direction, des policiers et du personnel civil sont guidés par les trois valeurs fondamentales de l'organisation : le respect, l'intégrité et l'engagement.

Tableau 65 – Police – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	478 805,0	489 719,2	500 505,1	496 649,2	515 388,0	498 939,1	498 181,6	
Cotisations de l'employeur	142 897,9	144 452,0	125 499,0	128 299,6	109 388,1	106 403,4	122 426,3	
Transport et communications	2 290,4	1 391,2	1 693,7	1 671,0	2 570,0	2 260,1	2 437,8	
Services professionnels	2 482,9	1 837,5	2 169,2	1 535,9	2 029,5	1 940,7	2 037,1	
Services techniques et autres	5 319,1	4 808,1	4 065,5	5 130,0	5 221,0	5 194,6	5 196,9	
Location, entretien et réparation	620,1	107,5	1 030,4	2 772,8	2 436,7	2 545,3	2 644,3	
Biens non durables	6 932,7	6 642,4	6 777,5	6 884,1	9 372,5	10 164,7	8 897,4	
Biens durables	1 118,9	659,1	1 937,5	3 778,0	1 833,1	1 331,7	1 328,1	
Contributions à des organismes	3 767,7	4 083,1	4 308,7	4 200,4	4 200,1	4 190,1	4 161,9	
Autres	(5,0)	(270,0)	(421,0)	-	-	-	-	
Total	644 229,7	653 430,1	647 565,6	650 921,0	652 439,0	632 969,7	647 311,4	

Tableau 66 – Police – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	30 488,6	30 918,3	196,4	193,4
Cadres-conseils	951,9	952,1	6,0	6,0
	31 440,5	31 870,4	202,4	199,4
Contremaîtres	116,2	156,8	1,0	1,0
Professionnels	5 726,5	7 597,8	49,0	66,0
Cols blancs	56 640,1	55 425,7	770,2	747,2
Cols bleus	1 854,6	2 026,9	21,1	22,1
Policiers	500 670,9	515 434,6	4 213,3	4 256,3
Préposés aux traverses d'écoliers	8 893,7	8 995,7	229,0	229,0
Gestion des postes vacants	-	(900,0)	-	-
Total	605 342,5	620 607,9	5 486,0	5 521,0

Le budget de 2018 du SPVM est de 647,3 M\$ et affiche une variation à la hausse de 14,3 M\$, soit 2,3 %, par rapport au budget comparatif de 2017. Cette enveloppe budgétaire est en lien avec les orientations budgétaires corporatives des services centraux concernant la prise en charge des variations reliées aux indexations et échelons des conventions collectives ainsi que l'optimisation de 1 % de l'ensemble des charges.

Par ailleurs, à la signature de la nouvelle convention collective des policiers, des sommes supplémentaires ont été ajoutées au cadre budgétaire et les économies découlant de cette nouvelle convention ont été soustraitees.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 15,3 M\$
↑ 29,6 M\$ liée à l'application des conventions collectives
↑ 16 M\$ liée à un ajustement technique concernant les coûts attribuables aux régimes de retraite
↑ 3,8 M\$ pour l'embauche de 100 cadets qui effectueront les tâches liées à la gestion de la circulation aux abords des chantiers de construction
↓ 8,1 M\$ en économies potentielles reliées à la nouvelle convention collective des policiers (heures supplémentaires et autres changements)
↓ 20 M\$ découlant d'une optimisation de la stratégie d'embauche
↓ 6 M\$ découlant du PQMO (policiers et civils)

- Autres dépenses : ↓ 0,9 M\$
 - ↓ 0,3 M\$ liée à la diminution des coûts afférents à l'implantation des armes à impulsion électrique
 - ↓ 0,4 M\$ résultant de l'optimisation des biens et services liée à l'effort du service à atteindre l'équilibre budgétaire
 - ↓ 0,2 M\$ découlant d'un ajustement relatif aux honoraires professionnels

SÉCURITÉ INCENDIE

Budget : 330,2 M\$

Effectif : 2 694 années-personnes

Le Service de sécurité incendie (SIM) participe à l'effort pour rendre l'agglomération de Montréal toujours plus sécuritaire en étant prêt à faire face rapidement et efficacement à toute éventualité afin de sauvegarder la vie, de protéger les biens et de préserver l'environnement.

Trois volets pour réaliser la mission : éduquer et prévenir; intervenir; rétablir et sécuriser.

Tableau 67 – Sécurité incendie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	227 448,1	235 768,9	240 333,2	247 081,5	269 051,5	242 879,7	251 539,3	
Cotisations de l'employeur	75 223,7	74 374,4	73 712,2	76 297,8	67 720,0	65 120,4	66 523,2	
Transport et communications	962,0	937,2	1 013,9	593,9	966,0	870,9	956,4	
Services professionnels	502,6	686,0	1 138,2	1 205,8	1 495,1	1 485,7	1 452,8	
Services techniques et autres	1 664,9	1 919,5	2 408,1	2 046,7	2 334,9	2 131,8	2 135,3	
Location, entretien et réparation	2 387,2	340,7	494,9	2 239,4	2 121,5	(37,6)	929,4	
Biens non durables	3 567,4	2 978,3	3 288,5	2 990,0	5 703,0	3 831,0	3 832,3	
Biens durables	3 598,3	1 617,4	3 935,3	2 417,5	2 728,4	2 816,7	2 645,4	
Contributions à des organismes	25,0	50,0	139,4	20,5	10,0	-	-	
Autres	146,0	111,9	123,8	162,5	380,0	200,0	200,0	
Total	315 525,2	318 784,3	326 587,5	335 055,6	352 510,4	319 298,6	330 214,1	

Tableau 68 – Sécurité incendie – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	17 803,4	17 664,3	113,0	110,0
Professionnels	2 688,1	2 627,8	24,0	23,0
Cols blancs	11 394,4	16 271,4	205,5	201,0
Pompiers	276 114,2	281 499,0	2 371,0	2 360,0
Total	308 000,1	318 062,5	2 713,5	2 694,0

Le budget de 2018 du SIM est de 330,2 M\$ et affiche une variation à la hausse de 10,9 M\$, soit 3,4 %, par rapport au budget comparatif de 2017.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 10,1 M\$
 - ↑ 5,6 M\$ s'expliquant par la nouvelle entente sur le régime de retraite des pompiers
 - ↑ 4,7 M\$ liée au retrait de la contrainte budgétaire de 2017 et au renversement d'une demande additionnelle de 2017 quant à la gestion des postes vacants, consécutivement à une décision de l'administration municipale
 - ↑ 3,1 M\$ principalement en raison des indexations et des augmentations salariales selon les conventions collectives
 - ↓ 1,7 M\$ imputable à la centralisation des charges de rémunération liées aux assignations temporaires et à une prévision d'économie en heures supplémentaires basée sur l'assiduité des pompiers
 - ↓ 1,5 M\$ découlant d'économies dans la masse salariale des pompiers et de l'état-major par la réduction de 14 postes ainsi que par la réduction d'une banque d'heures des cols blancs à la centrale de communication équivalant à 4 a-p. – mesures directement associées à l'effort du service pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire
 - ↓ 0,1 M\$ imputable à l'abolition d'un poste professionnel dans le cadre du PQMO
- Autres dépenses : ↑ 0,8 M\$
 - ↑ 1 M\$ s'expliquant par le retrait de la contrainte budgétaire de 2017 reliée aux activités de la fonction du matériel roulant
 - ↓ 0,2 M\$ en raison d'une contrainte budgétaire 2018 relative aux honoraires professionnels (réduction de 10 %)

SERVICES INSTITUTIONNELS

Les dépenses des services institutionnels s'élèvent à 398,8 M\$, en baisse de 9,7 M\$ par rapport au budget comparatif de 2017.

Tableau 69 – Services institutionnels – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2018	
Services institutionnels								
Affaires juridiques	55 209,9	56 754,1	57 729,3	59 315,7	63 989,2	63 512,5	63 063,2	
Approvisionnement	20 576,6	20 701,8	20 594,9	20 662,6	22 489,1	21 820,4	21 718,5	
Évaluation foncière	16 253,6	15 227,1	15 958,5	15 354,5	15 992,7	15 895,8	15 874,9	
Gestion et planification immobilière	147 066,5	145 346,4	139 336,1	143 586,3	161 160,2	156 756,5	164 080,3	
Greffe	38 463,6	26 041,3	26 318,4	27 407,6	42 479,4	42 264,0	28 468,7	
Matériel roulant et ateliers	104 957,2	105 157,0	108 724,2	109 778,9	109 896,2	108 312,4	105 617,0	
Total – Services institutionnels	382 527,4	369 227,7	368 661,4	376 105,6	416 006,8	408 561,6	398 822,6	

AFFAIRES JURIDIQUES

Budget : 63,1 M\$

Effectif : 494,4 années-personnes

La mission du Service des affaires juridiques est d'offrir des services-conseils en matière juridique ainsi que des services de négociation et de rédaction de contrats et d'actes notariés pour le compte des autorités administratives et politiques de la Ville et des arrondissements, de rédiger des règlements municipaux et de représenter la Ville devant les tribunaux de droit commun et les tribunaux administratifs.

Le Service des affaires juridiques vise également à assurer les services d'une cour municipale ayant pour objectif d'offrir sur l'ensemble de l'île de Montréal une justice de proximité accessible à tous les justiciables de l'agglomération de Montréal. Il assure aussi la représentation de la poursuite de la Ville de Montréal, des 15 autres municipalités de l'agglomération de Montréal, de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de la Société de transport de Montréal (STM), de Sa Majesté la reine dans les dossiers traités par la cour municipale en matière pénale et criminelle relevant de sa compétence et du Bureau de taxi de Montréal.

Enfin, le Service des affaires juridiques offre les services du Bureau des réclamations, où les citoyens peuvent déposer leurs demandes d'indemnisation pour des dommages subis en raison d'une faute commise par la Ville ou l'un de ses employés.

Tableau 70 – Affaires juridiques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	35 391,5	36 471,9	37 074,1	38 599,2	38 976,9	38 950,0	40 447,8	
Cotisations de l'employeur	9 931,5	10 035,4	10 402,9	11 770,0	11 303,3	9 928,6	10 658,9	
Transport et communications	2 399,9	2 616,6	2 914,5	1 946,3	2 560,2	2 508,2	2 459,8	
Services professionnels	696,7	1 020,5	856,9	1 318,6	1 472,9	1 453,1	1 257,8	
Services techniques et autres	5 987,2	5 897,6	5 696,6	5 130,5	8 798,2	9 616,0	7 431,1	
Location, entretien et réparation	196,7	145,6	166,9	(151,6)	125,0	98,6	98,6	
Biens non durables	402,1	409,8	356,4	404,4	605,0	837,3	588,5	
Biens durables	191,1	156,7	261,0	298,3	147,7	120,7	120,7	
Autres	13,2	-	-	-	-	-	-	
Total	55 209,9	56 754,1	57 729,3	59 315,7	63 989,2	63 512,5	63 063,2	

Tableau 71 – Affaires juridiques – Dépenses par catégories d'emplois
 (en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	4 159,5	4 266,1	25,0	25,0
Cadres-conseils	1 530,3	1 581,1	12,0	12,0
	5 689,8	5 847,2	37,0	37,0
Juges	8 545,2	8 743,8	31,0	31,0
Professionnels	14 780,1	15 221,1	117,0	121,0
Cols blancs	20 822,4	22 270,7	298,9	305,4
Gestion des postes vacants	(958,9)	(976,1)	-	-
Total	48 878,6	51 106,7	483,9	494,4

Le budget de 2018 du Service des affaires juridiques est de 63,1 M\$ et affiche une variation à la baisse de 0,5 M\$, soit 0,7 %, par rapport au budget comparatif de 2017.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 2,2 M\$
 ↑ 0,6 M\$ en raison des augmentations et cotisations salariales, compensée en partie par des économies anticipées reliées à un effort d'optimisation ciblé ainsi que par l'abolition anticipée de 5,5 années-personnes découlant du PQMO
 ↑ 1,6 M\$ découlant de la création de 16 années-personnes, à savoir :
 - 7 postes en lien avec l'arrêt de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Jordan qui précise qu'un délai raisonnable pour être jugé ne peut être supérieur à 18 mois
 - 4 postes liés au rapatriement à l'interne de la majorité des dossiers de réclamations en sinistres
 - 1 poste lié aux dossiers de financement et de paiements versés en remplacement d'impôts (PERI)
 - 2 postes justifiés par l'accroissement substantiel du nombre et de la complexité des dossiers litigieux et 2 en soutien à la magistrature

- Autres dépenses : \downarrow 2,7 M\$

\downarrow 2,3 M\$ s'expliquant par la non-réurrence d'un budget de 2017 consacré au paiement des frais de la SAAQ et de perception des huissiers, et ce, à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure civile (NCPC), le 1^{er} janvier 2016

\downarrow 0,4 M\$ s'expliquant principalement par une réduction des dépenses en honoraires professionnels et autres

APPROVISIONNEMENT

Budget : 21,7 M\$

Effectif : 241,3 années-personnes

Avec l'expertise de ses employés, le Service de l'approvisionnement soutient les unités d'affaires dans leurs besoins de matériel, de services et d'opérations. Il développe des stratégies d'acquisition et de logistique contribuant à la saine gestion et à l'essor de la Ville de Montréal.

Tableau 72 – Approvisionnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	15 921,3	15 745,6	15 206,1	15 078,3	16 201,6	15 899,3	15 562,1	
Cotisations de l'employeur	4 905,3	4 740,1	4 542,9	5 068,2	4 860,5	4 209,1	4 515,8	
Transport et communications	156,1	207,2	216,1	163,3	282,4	240,0	232,0	
Services professionnels	56,4	43,0	62,6	53,2	79,1	186,1	180,0	
Services techniques et autres	91,9	90,1	152,8	170,9	337,7	563,9	562,0	
Location, entretien et réparation	(1 224,8)	(765,1)	(456,7)	(527,6)	107,0	100,5	107,5	
Biens non durables	356,1	332,7	407,8	194,8	222,1	251,8	262,9	
Biens durables	111,9	62,5	80,3	95,3	46,1	4,1	7,1	
Contributions à des organismes	-	-	2,0	-	2,0	-	-	
Autres	202,4	245,7	381,0	366,2	350,6	365,6	289,1	
Total	20 576,6	20 701,8	20 594,9	20 662,6	22 489,1	21 820,4	21 718,5	

Tableau 73 – Approvisionnement – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A.P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 165,9	3 193,2	23,0	22,0
Professionnels	2 050,4	2 132,9	18,0	18,0
Cols blancs	14 696,9	15 027,3	189,1	192,3
Cols bleus	689,9	631,1	10,0	9,0
Gestion des postes vacants	(494,7)	(906,6)	-	-
Total	20 108,4	20 077,9	240,1	241,3

Le budget de 2018 du Service de l'approvisionnement est de 21,7 M\$ et demeure relativement stable par rapport au budget comparatif de 2017.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur sont demeurées stables :
 - ↑ 0,3 M\$ comme rajustement de la rémunération globale
 - ↑ 0,3 M\$ pour la création de 7 postes d'agent de distribution de l'équipement municipal afin d'assurer un meilleur service de proximité
 - ↑ 0,2 M\$ pour la création de 4 postes d'agent de distribution de l'équipement motorisé, une mesure qui permettra une prise en charge des achats de biens et services et une amélioration du contrôle des stocks relatifs à l'entretien et à la réparation des véhicules de la Ville, et qui contribuera à l'amélioration des délais de paiement des fournisseurs
 - ↓ 0,2 M\$ attribuable à l'abolition de 4 postes à la suite de l'implantation du logiciel d'Edilexpert qui permet de générer des documents d'appels d'offres uniformes et conformes
 - ↓ 0,3 M\$ liée à l'abolition de 5,8 postes découlant du PQMO
 - ↓ 0,3 M\$ s'expliquant par un effort de réduction des heures supplémentaires pour financer l'indexation de la rémunération globale
- Autres dépenses : ↓ 0,1 M\$
 - ↓ 0,1 M\$ provenant de la diminution du budget alloué à la désuétude de l'inventaire grâce à une meilleure planification

ÉVALUATION FONCIÈRE

Budget : 15,9 M\$

Effectif : 171,8 années-personnes

Le Service de l'évaluation foncière a pour mission de confectionner, tenir à jour et défendre le rôle d'évaluation foncière des municipalités de l'agglomération de Montréal, conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale.

Tableau 74 – Évaluation foncière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	11 708,5	11 166,5	11 560,4	11 151,1	11 629,8	11 782,8	11 693,3	
Cotisations de l'employeur	3 640,6	3 337,7	3 523,8	3 679,4	3 586,8	3 162,0	3 314,1	
Transport et communications	87,3	80,4	149,8	45,3	99,0	164,0	304,4	
Services professionnels	73,1	11,8	9,1	37,8	19,7	19,7	14,7	
Services techniques et autres	342,2	293,8	363,0	275,2	364,9	414,9	344,9	
Location, entretien et réparation	309,3	217,7	259,9	88,4	19,8	64,6	44,6	
Biens non durables	62,4	45,6	56,7	50,4	78,9	94,0	79,1	
Biens durables	30,2	73,6	35,8	26,9	193,8	193,8	79,8	
Total	16 253,6	15 227,1	15 958,5	15 354,5	15 992,7	15 895,8	15 874,9	

Tableau 75 – Évaluation foncière – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 001,2	2 138,8	13,5	14,0
Professionnels	6 225,8	6 221,9	56,0	56,0
Cols blancs	7 083,0	7 018,5	103,7	101,8
Gestion des postes vacants	(365,2)	(371,8)	-	-
Total	14 944,8	15 007,4	173,2	171,8

Le budget de 2018 du Service de l'évaluation foncière est de 15,9 M\$ et demeure relativement stable par rapport au budget comparatif de 2017.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,1 M\$
↑ 0,1 M\$ en raison des augmentations et cotisations salariales, en partie compensée par des économies anticipées reliées à un effort d'optimisation ciblé ainsi que par l'abolition anticipée de 1,4 année-personne découlant du PQMO
- Autres dépenses : ↓ 0,1 M\$
↓ 0,1 M\$ associée à un effort d'optimisation ciblé

GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

Budget : 164,1 M\$

Effectif : 635,4 années-personnes

La mission du Service de la gestion et de la planification immobilière est d'être un chef de file novateur et d'offrir à ses clients des solutions immobilières performantes et écoresponsables, à l'image et au bénéfice des Montréalais.

Tableau 76 – Gestion et planification immobilière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	44 433,9	45 512,6	43 953,2	43 623,4	46 410,5	43 192,6	45 058,2	
Cotisations de l'employeur	13 450,8	13 515,3	12 907,3	13 689,6	14 710,1	12 151,4	13 037,5	
Transport et communications	763,5	732,3	779,8	680,3	844,1	751,2	721,5	
Services professionnels	691,0	724,9	930,6	485,5	2 490,6	4 382,9	1 658,3	
Services techniques et autres	2 640,7	2 485,5	2 448,2	4 012,9	5 075,9	7 179,0	8 229,3	
Location, entretien et réparation	60 446,9	56 966,2	58 696,6	60 964,2	67 767,9	68 622,2	74 776,4	
Biens non durables	19 406,6	19 842,4	19 328,3	19 988,2	21 276,5	20 088,6	20 240,5	
Biens durables	3 325,0	1 947,1	202,0	142,2	99,6	95,1	65,1	
Contributions à des organismes	675,0	3 618,0	90,1	-	10,0	-	-	
Autres	1 233,1	2,1	-	-	2 475,0	293,5	293,5	
Total	147 066,5	145 346,4	139 336,1	143 586,3	161 160,2	156 756,5	164 080,3	

Tableau 77 – Gestion et planification immobilière – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A.P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	5 637,7	5 837,2	38,5	37,5
Contremâtres	2 662,8	2 469,9	23,5	21,5
Professionnels	13 583,9	16 155,8	115,0	132,0
Cols blancs	7 306,3	9 410,5	120,0	133,0
Cols bleus	27 295,6	25 524,7	314,7	311,4
Gestion des postes vacants	(1 142,3)	(1 302,4)	-	-
Total	55 344,0	58 095,7	611,7	635,4

Le budget de 2018 du Service de la gestion et de la planification immobilière est de 164,1 M\$ et affiche une variation à la hausse de 7,3 M\$, soit 4,7 %, par rapport au budget comparatif de 2017.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 2,7 M\$
 - ↑ 1,4 M\$ relative à l'ajout de 11 postes afin d'augmenter la capacité de réalisation des projets
 - ↑ 1,3 M\$ liée à l'indexation salariale, financée en partie par la réduction des heures supplémentaires;
 - ↑ 0,6 M\$ liée à l'ajout de 6 postes pour prendre en charge l'entretien des nouveaux bâtiments confiés au service et pour contribuer à une meilleure planification de l'entretien
 - ↑ 0,5 M\$ liée à la création d'un centre d'appels afin d'unifier la prise d'appels et la réponse aux clients
 - ↑ 0,2 M\$ pour la création de 4 postes affectés à l'intégration administrative des activités et budgets corporatifs et pour la prise en charge des ententes de location et d'utilisation des espaces
 - ↓ 1,3 M\$ liée à l'abolition de 16,3 postes découlant du PQMO
- Autres dépenses : ↑ 4,6 M\$
 - ↑ 2,2 M\$ pour un nouveau bail permettant de relocaliser le Service des finances, afin de mettre à niveau l'édifice Lucien-Saulnier, et d'accueillir temporairement les fonctions et services de l'hôtel de ville
 - ↑ 1,7 M\$ pour le maintien aux normes des casernes, dans le cadre du plan de redéploiement de l'entretien
 - ↑ 1,1 M\$ relative à des améliorations apportées à la sécurité du Jardin botanique et de la cour municipale
 - ↑ 0,9 M\$ pour le nouveau bail du Service des technologies de l'information afin de répondre aux besoins logistiques
 - ↓ 0,7 M\$ liée à la réduction des dépenses relatives aux audits des bâtiments
 - ↓ 0,6 M\$ liée à l'optimisation des travaux d'entretien mineurs

GREFFE

Budget : 28,5 M\$

Effectif : 209,5 années-personnes

La mission du Service du greffe comporte la préparation, la tenue et le suivi des séances du comité exécutif, des assemblées du conseil municipal et du conseil d'agglomération, de même que le soutien opérationnel et professionnel aux commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Le Service du greffe s'occupe également de la gestion des documents et des archives de la Ville, du traitement et de la signature des contrats, de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur les archives et, enfin, de la gestion des processus électoraux.

Tableau 78 – Greffe – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	22 118,5	18 841,5	18 679,7	19 186,5	23 809,6	23 485,1	19 405,8	
Cotisations de l'employeur	6 080,3	5 669,0	5 938,5	6 250,1	7 278,3	6 990,6	6 448,6	
Transport et communications	2 215,5	440,0	581,4	504,5	3 335,2	3 511,0	488,5	
Services professionnels	1 252,1	177,0	147,3	238,7	508,8	408,0	484,7	
Services techniques et autres	4 959,1	543,9	670,8	831,2	5 328,1	5 560,6	737,4	
Location, entretien et réparation	1 073,0	(90,3)	(93,4)	(64,7)	1 606,5	1 491,3	312,6	
Biens non durables	316,6	90,6	87,4	100,9	332,9	466,2	239,9	
Biens durables	99,0	31,6	46,8	41,8	21,5	31,0	31,0	
Contributions à des organismes	249,3	237,8	190,7	249,4	181,0	246,0	246,0	
Autres	100,2	100,2	69,2	69,2	77,5	74,2	74,2	
Total	38 463,6	26 041,3	26 318,4	27 407,6	42 479,4	42 264,0	28 468,7	

Tableau 79 – Greffe – Dépenses par catégories d'emplois
 (en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Élus	14 738,1	14 717,7	103,0	103,0
Cadres de gestion	3 058,6	1 227,2	7,0	7,0
Cadres-conseils	5 796,6	6 052,4	46,0	46,0
	8 855,2	7 279,6	53,0	53,0
Professionnels	1 871,6	2 035,0	16,0	18,0
Cols blancs	5 265,8	2 077,1	35,5	35,5
Gestion des postes vacants	(255,0)	(255,0)	-	-
Total	30 475,7	25 854,4	207,5	209,5

Le budget de 2018 du Service du greffe est de 28,5 M\$ et affiche une variation à la baisse de 13,8 M\$, soit 32,6 %, par rapport au budget comparatif de 2017.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 4,6 M\$
 ↓ 5,1 M\$ s'expliquant par le retrait du budget, non récurrent, associé à la rémunération du personnel pour la tenue de l'élection générale de 2017
 ↑ 0,5 M\$ à la suite de la création d'un poste temporaire d'agent de recherche au Conseil des Montréalaises pour une étude sur la traite des femmes à Montréal, pour le maintien d'un poste temporaire d'agent de recherche au Bureau de la présidence du conseil afin de répondre à l'augmentation du nombre d'activités spéciales et en raison des augmentations et cotisations salariales
- Autres dépenses : ↓ 9,2 M\$
 ↓ 8,9 M\$ s'expliquant par le retrait du budget, non récurrent, associé aux diverses dépenses consacrées à l'élection générale de 2017 telles que la location d'espaces, la publicité, les frais de postes et de télécommunications ainsi que l'utilisation de divers services professionnels et techniques
 ↓ 0,3 M\$ principalement attribuable au retrait du budget, non récurrent, associé à la promotion d'événements et d'expositions prévus pour le 375^e anniversaire de Montréal, au retrait des crédits concernant l'élection du conseil d'administration du Bureau du taxi et au transfert des crédits relatifs à la webdiffusion des assemblées du conseil municipal au Service des technologies de l'information

MATÉRIEL ROULANT ET ATELIERS

Budget : 105,6 M\$

Effectif : 463,9 années-personnes

Le Service du matériel roulant et des ateliers a pour mission d'assurer la disponibilité et la fiabilité des véhicules ainsi que les divers services et produits spécialisés adaptés aux besoins des clients, de façon écoresponsable et dans un milieu de travail sécuritaire.

Tableau 80 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2018		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	32 532,2	32 506,4	33 912,1	35 778,8	36 981,5	35 984,5	35 179,2	
Cotisations de l'employeur	10 239,4	9 966,8	10 286,8	11 023,2	11 825,3	10 115,2	10 032,2	
Transport et communications	182,5	174,7	192,6	138,4	224,3	150,7	312,3	
Services professionnels	59,5	77,4	41,2	10,3	68,9	80,8	70,1	
Services techniques et autres	3 290,2	2 832,4	3 256,4	3 391,5	2 949,6	3 662,3	3 667,4	
Location, entretien et réparation	17 269,6	17 707,2	17 977,1	13 850,9	14 152,5	16 231,5	14 505,3	
Biens non durables	40 737,9	41 301,2	42 428,4	44 976,0	45 038,0	45 670,5	45 071,5	
Biens durables	795,4	741,7	780,4	750,6	156,1	223,8	279,0	
Contributions à des organismes	0,5	-	-	-	-	-	-	
Autres	(150,0)	(150,8)	(150,8)	(140,8)	(1 500,0)	(3 806,9)	(3 500,0)	
Total	104 957,2	105 157,0	108 724,2	109 778,9	109 896,2	108 312,4	105 617,0	

Tableau 81 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	5 360,7	5 429,3	37,6	37,0
Cadres-conseils	261,0	149,0	2,0	1,0
	5 621,7	5 578,3	39,6	38,0
Contremaîtres	3 110,8	2 691,9	26,3	22,0
Professionnels	1 657,3	1 535,0	14,0	13,0
Cols blancs	1 774,2	2 113,7	23,2	27,0
Cols bleus	35 023,4	34 576,3	379,1	363,9
Gestion des postes vacants	(1 087,7)	(1 283,8)	-	-
Total	46 099,7	45 211,4	482,2	463,9

Le budget de 2018 du Service du matériel roulant et des ateliers est de 105,6 M\$ et affiche une variation à la baisse de 2,7 M\$, soit 2,5 %, par rapport au budget comparatif de 2017.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : \downarrow 0,9 M\$
 - \downarrow 1,7 M\$ liée à l'abolition de 19,5 postes découlant du PQMO
 - \downarrow 0,8 M\$ représentant les économies anticipées liées à un effort d'optimisation, plus spécifiquement à la réduction des heures supplémentaires
 - \uparrow 1 M\$ liée à l'indexation salariale, financée par l'optimisation des dépenses de location et d'entretien
 - \uparrow 0,5 M\$ relative à un réaménagement budgétaire permettant de refléter correctement les primes accordées lors de remplacement de contremaîtres
 - \uparrow 0,1 M\$ attribuable au transfert de 1,2 postes à la suite du regroupement des activités relatives au matériel roulant
- Autres dépenses : \downarrow 1,8 M\$ principalement attribuable à la location, à l'entretien et à la réparation, soit :
 - \downarrow 1 M\$ en raison d'un effort d'optimisation supplémentaire à l'entretien et à la réparation, résultant du regroupement des activités relatives au matériel roulant
 - \downarrow 0,4 M\$ liée à un transfert budgétaire à l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour les activités de marquage et de signalisation
 - \downarrow 0,4 M\$ en raison d'un effort d'optimisation consistant à opter davantage pour l'acquisition de certains véhicules lourds et légers, plutôt que pour la location

DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de ce secteur d'activités s'élèvent à 646,4 M\$, en hausse de 55,3 M\$ par rapport au budget comparatif de 2017.

Tableau 82 – Développement – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Développement								
Commission des services électriques	55 295,3	55 519,9	62 917,5	61 900,1	68 301,1	68 301,1	70 345,7	
Développement économique	41 336,1	38 988,8	33 862,4	57 629,7	55 106,2	44 705,5	73 100,0	
Eau	227 570,7	220 502,8	213 409,8	219 503,9	229 368,2	224 357,2	231 528,5	
Environnement	203 760,7	130 230,8	145 954,4	160 619,1	129 126,5	130 597,6	131 429,4	
Infrastructures, voirie et transports	40 014,1	51 479,7	50 081,3	64 944,3	81 639,4	64 860,8	73 897,8	
Mise en valeur du territoire	58 608,6	55 049,6	55 609,2	61 129,6	46 780,8	58 298,3	66 079,6	
Total – Développement	626 585,5	551 771,6	561 834,6	625 726,7	610 322,2	591 120,5	646 381,0	

COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES

Budget : 70,3 M\$

Effectif : 74,9 années-personnes

La Commission des services électriques de Montréal (CSEM) s'emploie à promouvoir et à favoriser l'enfoncissement des réseaux câblés sur tout le territoire de la ville en s'associant avec la Ville de Montréal et de nombreuses entreprises et organisations des réseaux d'énergie et de télécommunications. La CSEM coordonne les efforts de tous les intervenants pour offrir un réseau d'infrastructures fiable, sécuritaire et durable, tant au niveau souterrain qu'au niveau aérien.

La CSEM intervient aussi sur tous les projets de raccordement des réseaux aux immeubles et aux bâtiments, partout à Montréal.

Tableau 83 – Commission des services électriques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	3 882,0	5 001,1	5 420,7	5 188,3	4 617,1	4 617,1	4 839,7	
Cotisations de l'employeur	1 138,1	1 426,3	1 516,5	1 506,0	1 332,2	1 332,2	1 465,7	
Transport et communications	224,3	227,5	248,3	201,8	261,6	265,1	274,5	
Services professionnels	167,3	182,3	135,9	195,2	384,1	384,4	515,7	
Services techniques et autres	1 674,3	(222,9)	5 005,1	3 846,6	7 514,0	7 533,7	7 865,8	
Location, entretien et réparation	1 039,9	993,1	1 041,9	1 118,4	1 150,5	1 137,0	1 424,4	
Biens non durables	357,3	352,2	371,9	430,6	431,5	421,5	550,1	
Biens durables	26,8	84,5	70,4	92,6	67,5	67,5	70,0	
Frais de financement	22 304,4	22 879,8	23 721,4	22 439,8	23 778,1	23 778,1	23 105,5	
Remboursement de la dette à long terme	23 591,0	24 130,3	25 120,0	26 180,2	27 024,5	27 024,5	28 834,3	
Autres	889,9	465,7	265,4	700,6	1 740,0	1 740,0	1 400,0	
Total	55 295,3	55 519,9	62 917,5	61 900,1	68 301,1	68 301,1	70 345,7	

Tableau 84 – Commission des services électriques – Dépenses par catégories d'emplois
 (en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	1 263,7	1 304,5	8,2	8,2
Cadres-conseils	277,4	324,7	3,0	3,0
	1 541,1	1 629,2	11,2	11,2
Cols blancs	3 335,8	3 547,7	45,8	49,7
Cols bleus	1 072,4	1 128,5	14,0	14,0
Total	5 949,3	6 305,4	71,0	74,9

Le budget de 2018 de la CSEM est de 70,3 M\$ et affiche une variation à la hausse de 2 M\$, soit 3 %, par rapport au budget comparatif de 2017.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,4 M\$
Ajout net de 4 postes en vue de la réalisation de la mission du service
- Autres dépenses : ↑ 1,7 M\$
↑ 1,8 M\$ du remboursement de la dette à long terme reliée principalement aux remboursements annuels des nouveaux emprunts

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Budget : 73,1 M\$

Effectif : 57,7 années-personnes

La mission principale du Service du développement économique consiste à stimuler la création de la richesse collective avec l'aide des acteurs du développement économique, dans une perspective de développement durable.

Le gouvernement du Québec a souligné la particularité de Montréal en ratifiant en 2016 la Déclaration sur la reconnaissance du statut particulier de la métropole. En parallèle, le gouvernement et la Ville ont signé l'entente-cadre Réflexe Montréal sur les engagements du gouvernement et de la Ville pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole.

Par la signature de cette entente, le gouvernement s'engage à verser à la Ville une aide annuelle qui atteindra 50 M\$ en 2021-2022, pour soutenir sa stratégie de développement économique. Les enveloppes 2017-2018 et 2018-2019, d'un montant total de 30 M\$, sont inscrites dans le budget de 2018 du Service du développement économique.

Tableau 85 – Développement économique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	3 537,2	3 200,0	2 939,2	4 422,0	4 647,3	4 139,1	5 350,5	
Cotisations de l'employeur	1 047,5	903,7	813,5	1 287,9	1 160,6	1 074,1	1 404,4	
Transport et communications	136,9	250,7	313,6	549,4	1 659,8	29,6	29,6	
Services professionnels	295,2	749,0	323,8	1 324,8	3 641,6	2 002,6	1 939,4	
Services techniques et autres	146,2	213,4	181,8	493,4	645,6	85,5	85,5	
Location, entretien et réparation	(1 375,3)	(1 372,0)	(730,2)	(328,1)	20,7	2,5	2,5	
Biens non durables	2,7	17,1	16,4	25,9	26,5	6,2	6,2	
Biens durables	0,2	8,7	4,6	22,2	89,4	-	-	
Contributions à des organismes	22 322,7	21 759,0	13 677,8	31 822,0	25 821,4	13 909,0	48 999,3	
Autres	15 222,8	13 259,2	16 321,9	18 010,2	17 393,3	23 456,9	15 282,6	
Total	41 336,1	38 988,8	33 862,4	57 629,7	55 106,2	44 705,5	73 100,0	

Tableau 86 – Développement économique – Dépenses par catégories d'emplois
 (en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	649,2	806,4	3,0	4,0
Cadres-conseils	155,1	158,9	1,0	1,0
	804,3	965,3	4,0	5,0
Professionnels	4 163,1	5 368,1	34,7	45,7
Cols blancs	365,9	543,8	5,0	7,0
Gestion des postes vacants	(120,1)	(122,3)	-	-
Total	5 213,2	6 754,9	43,7	57,7

Le budget de 2018 du Service du développement économique est de 73,1 M\$ et affiche une variation à la hausse de 28,4 M\$, soit 63,5 %, par rapport au budget comparatif de 2017.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 1,5 M\$
 ↑ 1 M\$ pour la création de 9 postes affectés aux différents axes d'intervention du service, dans le cadre de l'entente Réflexe Montréal
 ↑ 0,2 M\$ pour la création de 3 nouveaux postes de commissaires-adjoints au développement économique afin d'assurer le fonctionnement de la Maison des Régions
 ↑ 0,2 M\$ pour la création de 1 nouveau poste d'agent de recherche ainsi que 1 nouveau poste de commissaire au développement économique au sein du service
 ↑ 0,1 M\$ attribuable à l'indexation salariale
- Autres dépenses : ↑ 26,9 M\$
 ↑ 29 M\$ en contributions, subventions et contrats de services professionnels dédiés aux différents axes d'intervention du service, dans le cadre de l'entente Réflexe Montréal
 ↑ 6,2 M\$ en contributions à divers projets démarrés dans le cadre de l'entente Imaginer-Réaliser Montréal 2025, afin d'en assurer la continuité, y compris le Plan commerce
 ↑ 3,2 M\$ pour la mise en œuvre de programmes et d'activités visant à stimuler la richesse collective

↓ 0,5 M\$ attribuable à la fin de certaines activités en lien avec l'entrepreneuriat et le développement stratégique

↓ 1 M\$ liée à l'effort d'optimisation des ressources

↓ 10 M\$ reliée à la fin des projets réalisés dans le cadre de l'entente Imaginer-Réaliser Montréal 2025

EAU

Budget : 231,5 M\$

Effectif : 800,1 années-personnes

Le Service de l'eau a pour mission d'assurer la maîtrise, la coordination et la cohérence des activités du cycle de l'eau (production et distribution de l'eau potable, collecte et traitement des eaux usées) sous l'angle de l'entretien et de l'extension du réseau, et ce, de manière à développer une organisation de gestion publique de l'eau qui soit performante et perçue comme telle par la population et les usagers de l'agglomération de Montréal.

De plus, le Service de l'eau est responsable du Plan d'intervention de l'eau, intégrant le volet voirie, afin d'optimiser les interventions nécessaires aux infrastructures de l'eau.

Tableau 87 – Eau – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	50 456,8	53 385,7	53 894,7	55 440,2	56 304,4	54 551,0	57 776,8	
Cotisations de l'employeur	15 229,8	15 318,3	15 963,1	17 818,9	15 785,2	15 477,2	16 683,0	
Transport et communications	719,3	406,4	707,7	767,6	942,9	590,7	635,8	
Services professionnels	8 716,1	2 923,5	4 757,5	5 067,7	5 858,0	11 028,5	8 870,7	
Services techniques et autres	7 920,6	9 544,3	7 903,1	8 271,9	9 339,8	9 311,0	7 520,1	
Location, entretien et réparation	21 903,9	19 375,6	11 764,4	8 924,8	15 656,7	18 540,7	18 488,5	
Biens non durables	47 136,1	50 261,8	50 492,3	54 130,1	53 918,7	57 407,9	57 124,8	
Biens durables	756,3	597,8	1 013,3	589,8	524,0	736,9	641,0	
Frais de financement	27 992,6	24 704,7	22 799,6	22 230,1	21 278,8	21 320,0	26 005,1	
Remboursement de la dette à long terme	46 355,5	45 594,8	44 719,4	46 903,6	50 480,2	46 581,1	49 268,4	
Contributions à des organismes	419,8	378,0	460,5	470,5	1 681,1	422,5	422,5	
Autres	(36,1)	(1 988,1)	(1 065,8)	(1 111,3)	(2 401,6)	(11 610,3)	(11 908,2)	
Total	227 570,7	220 502,8	213 409,8	219 503,9	229 368,2	224 357,2	231 528,5	

Tableau 88 – Eau – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	6 988,4	7 468,1	44,5	45,1
Cadres-conseils	184,2	196,1	-	-
	7 172,6	7 664,2	44,5	45,1
Contremaîtres	5 295,5	6 507,7	48,0	56,0
Professionnels	12 652,7	13 999,3	121,2	126,5
Cols blancs	12 916,7	13 985,8	165,6	168,8
Cols bleus	37 123,0	37 528,4	407,7	403,7
Gestion des postes vacants	(5 132,3)	(5 225,6)	-	-
Total	70 028,2	74 459,8	787,0	800,1

Le budget de 2018 du Service de l'eau est de 231,5 M\$ et affiche une variation à la hausse de 7,2 M\$, soit 3,2 %, par rapport au budget comparatif 2017.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 4,4 M\$
 - ↑ 2,8 M\$ liée à l'indexation et à des rajustements de base de la rémunération
 - ↓ 0,5 M\$ attribuable à l'atteinte de l'objectif du PQMO, se traduisant par une réduction de postes équivalant à 8,7 a-p.
 - ↑ 0,8 M\$ associée au projet de désinfection des eaux usées, pour l'équivalent de 9 a-p.
 - ↑ 0,1 M\$ liée à l'ajout de 1 a-p. pour soutenir l'accroissement des activités d'entretien des usines d'eau potable, des réservoirs et des conduites primaires
 - ↑ 0,9 M\$ associée à l'ajout de postes équivalant à 8 a-p. pour soutenir la planification de la maintenance, dans le cadre de l'optimisation des activités d'entretien des réseaux d'eau en arrondissements
 - ↑ 0,3 M\$ pour les ajustements techniques liés à la main-d'œuvre capitalisable, entraînant une hausse de postes équivalant à 2,8 a-p.
- Autres dépenses : ↑ 2,7 M\$
 - ↓ 2,8 M\$ en réduction des budgets des autres familles de dépenses afin de financer l'indexation et les rajustements de base de la rémunération
 - ↓ 2,7 M\$ en réduction des budgets des services professionnels, techniques et autres, d'entretien et des biens non durables, dans le cadre du plan d'optimisation

↓ 0,9 M\$ en réduction du budget des autres dépenses afin de financer la création de postes destinés à soutenir la planification de la maintenance, dans le cadre de l'optimisation des activités d'entretien des réseaux d'eau en arrondissements

↑ 0,8 M\$ pour des études d'avant-projet en lien avec le remplacement des incinérateurs à la station d'épuration et pour des études d'avant-projet reliées à l'ajout d'un traitement secondaire des eaux usées, après le traitement d'ozonation

↑ 0,6 M\$ attribuable au projet de désinfection des eaux usées, pour la location d'un refroidisseur et la formation du personnel

↑ 0,6 M\$ liée aux besoins additionnels en pièces et accessoires pour le maintien des éléments de l'actif ayant plus de 30 ans, permettant ainsi de contrôler les interventions d'urgence à la station d'épuration des eaux usées

↑ 7,4 M\$ pour les frais de financement et le remboursement de la dette à long terme

ENVIRONNEMENT

Budget : 131,4 M\$

Effectif : 239,8 années-personnes

La mission du Service de l'environnement consiste à améliorer la qualité et le cadre de vie des citoyens de l'agglomération de Montréal en sensibilisant la population aux problématiques environnementales, en assurant la promotion et le contrôle de la qualité du milieu physique, en agissant pour une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire et en contrôlant la qualité et l'innocuité des aliments dans les établissements alimentaires.

Le Service de l'environnement doit aussi assumer, auprès des services municipaux, des arrondissements, des villes liées et autres instances, un rôle d'expert en matière de protection de l'environnement et développer, à ce titre, des politiques, des programmes et des plans d'action, le tout dans une perspective de développement durable.

Tableau 89 – Environnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	17 006,2	16 840,8	16 910,2	16 697,7	17 470,1	17 193,1	17 525,1	
Cotisations de l'employeur	5 221,9	4 890,0	5 007,6	5 504,0	4 763,6	4 689,8	5 028,6	
Transport et communications	(326,6)	(340,8)	(74,6)	563,6	518,3	608,6	1 272,6	
Services professionnels	786,8	506,5	1 545,8	1 097,7	2 029,2	531,9	1 931,6	
Services techniques et autres	111 389,5	108 281,4	109 420,8	103 958,0	104 973,7	108 290,1	147 066,5	
Location, entretien et réparation	1 686,2	1 120,5	1 068,1	578,2	1 277,6	1 233,8	1 278,3	
Biens non durables	1 855,3	1 704,0	3 899,5	1 780,0	2 185,7	2 112,0	2 085,8	
Biens durables	783,5	520,6	1 075,3	5 241,3	1 029,1	3 257,9	1 588,9	
Contributions à des organismes	2,5	34,5	100,0	100,0	466,4	107,5	107,5	
Autres	65 355,4	(3 326,7)	7 001,7	25 098,6	(5 587,2)	(7 427,1)	(46 455,5)	
Total	203 760,7	130 230,8	145 954,4	160 619,1	129 126,5	130 597,6	131 429,4	

L'objet « Autres » de l'exercice 2013 inclut une réserve particulière. Cette réserve est un passif environnemental de 65,5 M\$ couvrant les coûts de la construction des infrastructures et de l'exploitation d'une usine destinée à capter et traiter les eaux souterraines du site du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles.

Tableau 90 – Environnement – Dépenses par catégories d'emplois
 (en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 780,7	2 906,7	18,0	18,0
Contremaîtres	111,7	115,3	1,0	1,0
Professionnels	7 272,9	7 754,7	63,2	64,3
Cols blancs	11 503,7	11 707,1	151,3	149,3
Cols bleus	737,9	603,4	8,3	7,2
Gestion des postes vacants	(524,0)	(533,5)	-	-
Total	21 882,9	22 553,7	241,8	239,8

Le budget de 2018 du Service de l'environnement est de 131,4 M\$ et affiche une variation à la hausse de 0,8 M\$, soit 0,6 %, par rapport au budget comparatif de 2017.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,7 M\$
 ↑ 0,9 M\$ attribuable au rajustement de base de la rémunération globale
 ↑ 0,2 M\$ associée à l'ajout de 1 poste d'agent de recherche à la Direction de la gestion des matières résiduelles ainsi qu'à la régularisation de postes pour l'expertise technique (laboratoire) et le Complexe environnemental de Saint-Michel, entraînant une hausse du nombre de postes équivalent à 2,9 a-p.
 ↓ 0,3 M\$ pour l'atteinte de l'objectif du PQMO, se traduisant par une réduction du nombre de postes équivalent à 4,5 a-p.
- Autres dépenses : ↑ 0,1 M\$
 ↑ 4,8 M\$ attribuable à l'indexation des contrats de collecte, transport et traitement des matières résiduelles et à la hausse du tonnage des matières organiques, due à un transfert de matières en provenance des déchets domestiques – de nouvelles collectes de résidus alimentaires, de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) ainsi que de résidus verts étant prévues dans certains arrondissements en 2018
 ↓ 5,3 M\$ associée à des efforts d'optimisation du service qui ont contribué à réduire le coût moyen des contrats et permis un meilleur tri des différentes matières résiduelles à traiter, sans compter une réduction appréciable du tonnage des déchets domestiques, réalisée au profit du recyclage et de la collecte des matières organiques, en lien avec la Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires

↑ 0,3 M\$ associée à un projet de réduction des gaz à effet de serre dans le but d'atteindre un des objectifs de « Montréal sobre en carbone », selon le plan Montréal durable 2016-2020

↑ 0,3 M\$ provenant du Service des communications pour la campagne d'implantation des bacs de matières organiques dans certains arrondissements

Réserves financières sans impact net sur le budget de fonctionnement – Notes

- Un budget de l'ordre de 40,6 M\$ est prévu pour la réhabilitation des terrains du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC). Les travaux consistent dans la construction d'un écran d'étanchéité, de puits de pompage et d'une usine de traitement d'eau. Le coût de ce projet est couvert par la réserve financière du PEPSC, inscrite à la rubrique « Autres ».
- La construction de l'usine de traitement du lixiviat a été reportée à la suite de l'annulation de l'appel d'offres en raison de variations trop importantes entre les différentes soumissions. Cela a eu pour effet de réduire le budget prévu de 1,8 M\$. Cet écart est en lien avec la réserve financière spécifique post-fermeture du CESM, inscrite à la rubrique « Autres ».

INFRASTRUCTURES, VOIRIE ET TRANSPORTS

Budget : 73,9 M\$

Effectif : 321,8 années-personnes

La mission du Service des infrastructures, de la voirie et des transports est d'assurer la fonctionnalité du réseau de rues artérielles de Montréal, considérant l'exploitation des équipements, de même que l'entretien, le maintien, l'aménagement et le développement des infrastructures.

Tableau 91 – Infrastructures, voirie et transports – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	17 532,7	19 625,1	10 701,7	20 678,2	24 567,6	26 121,5	27 525,0	
Cotisations de l'employeur	4 575,2	4 425,7	8 591,8	6 874,1	6 664,2	7 030,2	7 595,4	
Transport et communications	1 134,1	1 187,2	1 192,0	1 261,8	1 503,1	1 105,5	1 411,3	
Services professionnels	3 151,8	4 143,8	4 308,6	5 726,1	17 099,6	5 814,0	8 965,1	
Services techniques et autres	2 809,6	1 898,7	2 196,0	4 115,5	4 800,9	2 967,7	3 214,4	
Location, entretien et réparation	8 421,7	9 567,2	11 296,3	12 817,8	10 571,3	11 399,1	10 509,0	
Biens non durables	1 949,8	2 583,8	4 833,3	5 650,0	7 654,1	8 725,3	8 457,0	
Biens durables	258,2	193,2	437,2	479,4	799,2	191,9	338,1	
Contributions à des organismes	155,0	3 076,5	459,3	7 341,4	7 979,4	6 505,6	5 882,5	
Autres	26,0	4 778,5	6 065,1	-	-	(5 000,0)	-	
Total	40 014,1	51 479,7	50 081,3	64 944,3	81 639,4	64 860,8	73 897,8	

Tableau 92 – Infrastructures, voirie et transports – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 970,4	4 522,3	23,5	25,5
Cadres-conseils	139,2	-	1,0	-
	4 109,6	4 522,3	24,5	25,5
Professionnels	17 491,9	19 013,4	148,8	152,8
Cols blancs	12 062,3	12 106,3	147,5	141,5
Cols bleus	151,4	153,9	2,0	2,0
Gestion des postes vacants	(663,5)	(675,5)	-	-
Total	33 151,7	35 120,4	322,8	321,8

Le budget de 2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports est de 73,9 M\$ et affiche une variation à la hausse de 9 M\$, soit 13,9 %, par rapport au budget comparatif de 2017.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 2 M\$
 - ↑ 1,6 M\$ pour les rajustements liés à l'indexation
 - ↑ 0,7 M\$ pour la création de 1 poste pour la mise en place de la Direction de la gestion du portefeuille des projets, pour la création de 3 postes destinés au renforcement de la coordination opérationnelle des chantiers et pour divers réaménagements mineurs
 - ↑ 0,5 M\$ pour un budget additionnel destiné à soutenir la gestion du projet du Réseau électrique métropolitain
 - ↓ 0,8 M\$ attribuable à la poursuite du PQMO
- Autres dépenses : ↑ 7 M\$
 - ↑ 5,4 M\$ provenant de la réserve de la voirie pour financer les dépenses relatives aux nids-de-poule et aux fissures
 - ↑ 3,1 M\$ pour des études et analyses en phase d'avant-projet
 - ↑ 0,6 M\$ pour un budget additionnel destiné à soutenir la gestion du projet du Réseau électrique métropolitain
 - ↓ 1,4 M\$ en réduction de frais de services professionnels, de redevances et biens non durables pour financer le plan d'optimisation
 - ↓ 0,7 M\$ en réduction de contributions à des organismes externes

MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Budget : 66,1 M\$

Effectif : 181 années-personnes

Le Service de la mise en valeur du territoire a pour mission d'améliorer la qualité du cadre de vie des Montréalais, tout en stimulant la création de richesse collective. À cette fin, il fournit aux arrondissements et à la Direction générale l'encadrement et le soutien en planification du développement du territoire qui répondent aux enjeux d'aménagement urbain et d'habitation.

Tableau 93 – Mise en valeur du territoire – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	11 528,9	11 480,8	12 504,4	13 013,6	13 342,0	13 757,6	15 006,5	
Cotisations de l'employeur	3 579,8	3 221,3	3 670,0	4 071,1	3 569,6	3 645,5	4 132,5	
Transport et communications	631,0	517,9	629,3	483,0	448,9	406,9	371,7	
Services professionnels	1 879,2	584,5	1 647,8	1 310,9	2 950,6	5 515,6	4 110,6	
Services techniques et autres	528,8	328,8	357,5	355,8	416,0	230,3	397,3	
Location, entretien et réparation	(264,2)	363,2	143,9	228,1	122,8	105,9	42,1	
Biens non durables	82,3	83,0	66,2	78,1	200,0	196,9	126,4	
Biens durables	254,3	26,1	16,2	41,9	40,2	2,5	17,5	
Contributions à des organismes	1 384,1	329,0	1 223,3	17 117,0	938,9	-	90,0	
Autres	39 004,4	38 115,0	35 350,6	24 430,1	24 751,8	34 437,1	41 785,0	
Total	58 608,6	55 049,6	55 609,2	61 129,6	46 780,8	58 298,3	66 079,6	

Tableau 94 – Mise en valeur du territoire – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 455,1	2 464,0	14,0	14,0
Cadres-conseils	-	143,4	-	1,0
	2 455,1	2 607,4	14,0	15,0
Professionnels	11 624,6	12 024,9	99,7	102,5
Cols blancs	3 734,4	4 925,1	49,2	63,5
Gestion des postes vacants	(411,0)	(418,4)	-	-
Total	17 403,1	19 139,0	162,9	181,0

Le budget de 2018 du Service de la mise en valeur du territoire est de 66,1 M\$ et affiche une variation à la hausse de 7,8 M\$, soit 13,3 %, par rapport au budget comparatif de 2017.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 1,7 M\$
 - ↑ 1 M\$ liée à la création de 13 postes affectés à la poursuite des efforts de la Ville en matière de salubrité
 - ↑ 0,4 M\$ pour la création de 4 postes pour le développement du logement social, en lien avec la nouvelle entente avec la Société d'habitation du Québec (SHQ)
 - ↑ 0,3 M\$ pour la création de 5 postes reliés aux nouveaux pouvoirs et responsabilités en matière de patrimoine, découlant du statut de métropole
 - ↑ 0,6 M\$ attribuable à l'indexation salariale et à divers éléments salariaux
 - ↓ 0,6 M\$ liée à une abolition de postes équivalant à 5,2 a-p. découlant du PQMO
- Autres dépenses : ↑ 6,1 M\$
 - ↑ 3,8 M\$ liée au programme Rénovation Québec, en vertu de la nouvelle entente avec la SHQ
 - ↑ 2,5 M\$ pour le rehaussement des crédits du programme d'aide à l'acquisition de propriétés dans le cadre du programme Rénovation Québec
 - ↑ 1,1 M\$ pour la bonification du programme AccèsLogis Montréal, avec la SHQ
 - ↓ 0,9 M\$ attribuable à la réduction des dépenses d'honoraires professionnels
 - ↓ 0,3 M\$ en réduction de services professionnels pour compenser l'indexation de la rémunération

QUALITÉ DE VIE

Les dépenses de ce secteur d'activités s'élèvent à 180,5 M\$, en baisse de 5,2 M\$ par rapport au budget comparatif de 2017.

Tableau 95 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2018		2017	2018
Qualité de vie								
Culture	60 484,4	58 967,4	67 076,9	69 008,5	66 760,6	59 599,8	61 219,8	
Diversité sociale et sports	33 421,7	38 726,2	47 137,0	38 319,4	49 924,1	46 244,7	43 838,4	
Espace pour la vie	69 535,7	57 225,1	56 444,0	58 098,7	58 107,5	56 266,7	54 047,1	
Grands parcs, verdissement et mont Royal	14 537,6	16 441,8	21 687,3	27 476,3	25 918,6	23 593,6	21 420,2	
Total – Qualité de vie	177 979,4	171 360,5	192 345,2	192 902,9	200 710,8	185 704,8	180 525,5	

CULTURE

Budget : 61,2 M\$

Effectif : 169,5 années-personnes

Le Service de la culture a pour mission de consolider, développer et accroître le rayonnement de Montréal comme métropole culturelle, de fournir une expertise professionnelle à la Direction générale, aux arrondissements et aux services municipaux, et d'agir à titre de répondant municipal en matière de culture avec les milieux culturels, les partenaires publics et privés ainsi que le grand public.

De manière plus spécifique, l'action du service a pour but de développer ou de mettre en valeur :

- le loisir culturel, la pratique artistique amateur et le patrimoine immatériel;
- le réseau des bibliothèques;
- le réseau municipal de diffusion culturelle (Accès culture);
- l'art public et le patrimoine artistique;
- les événements publics;
- les festivals et événements culturels;
- l'industrie cinématographique et télévisuelle;
- les industries culturelles et créatives;
- les équipements, espaces et quartiers culturels.

Tableau 96 – Culture – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	11 419,9	11 315,9	11 148,7	11 041,2	12 232,5	11 583,6	12 680,6	
Cotisations de l'employeur	3 502,3	3 246,9	3 303,8	3 520,3	3 261,0	3 109,7	3 532,3	
Transport et communications	601,6	493,5	470,4	247,3	306,4	208,7	222,2	
Services professionnels	1 638,6	1 524,5	1 827,3	1 420,8	3 108,7	3 418,3	4 075,4	
Services techniques et autres	2 484,3	1 971,7	2 230,6	4 918,0	5 667,8	3 108,2	2 284,8	
Location, entretien et réparation	294,4	(230,4)	(302,7)	(210,4)	235,3	192,2	167,2	
Biens non durables	8 335,3	8 449,1	7 962,3	8 601,2	8 263,6	8 245,8	7 824,2	
Biens durables	227,3	114,4	115,4	121,6	127,2	114,4	73,3	
Contributions à des organismes	31 765,5	31 935,7	40 083,9	39 143,7	33 027,3	29 083,9	29 824,8	
Autres	215,2	146,1	237,2	204,8	530,8	535,0	535,0	
Total	60 484,4	58 967,4	67 076,9	69 008,5	66 760,6	59 599,8	61 219,8	

Tableau 97 – Culture – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 253,5	2 464,8	14,0	15,0
Cadres-conseils	146,8	-	1,0	-
	2 400,3	2 464,8	15,0	15,0
Professionnels	7 740,7	8 362,4	70,2	72,2
Cols blancs	4 320,8	5 086,0	61,8	73,3
Cols bleus	577,0	651,5	8,0	9,0
Gestion des postes vacants	(345,5)	(351,8)	-	-
Total	14 693,3	16 212,9	155,0	169,5

Le budget de 2018 du Service de la culture est de 61,2 M\$ et affiche une variation à la hausse de 1,6 M\$, soit 2,7 %, par rapport au budget comparatif de 2017.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 1,5 M\$
 - ↑ 0,5 M\$ pour la création de 2 postes de conseillers en planification et 1 poste d'architecte en planification pour le programme RAC des bibliothèques et pour les projets mixtes (bibliothèques et maisons de la culture)
 - ↑ 0,8 M\$ pour la création de 13,7 postes dans le cadre du regroupement des bibliothèques
 - ↑ 0,2 M\$ attribuable à la variation de la provision du PQMO, causée par des départs à la retraite moindres que prévus
- Autres dépenses : ↑ 0,1 M\$
 - La variation des dépenses est principalement attribuable à des dépenses non capitalisables pour des études menées dans le cadre des projets RAC et de projets d'acquisition et de valorisation d'équipements culturels, à des ajustements de contributions financières à divers organismes (Partenariat du Quartier des spectacles et autres) et à une réduction du budget de signalisation obtenu pour les célébrations du 375^e anniversaire de Montréal.

DIVERSITÉ SOCIALE ET SPORTS

Budget : 43,8 M\$

Effectif : 149,9 années-personnes

Le Service de la diversité sociale et des sports contribue à l'épanouissement de l'humain dans la ville tant dans ses dimensions individuelles que collectives. Il vise à offrir à chacun la possibilité de découvrir, de développer, d'atteindre et de maintenir son plein potentiel pour être en mesure de participer, de partager et de valoriser un mieux-être et un mieux-vivre pour tous.

Tableau 98 – Diversité sociale et sports – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	8 661,4	8 760,7	9 179,9	9 553,5	9 894,6	9 507,4	9 646,0	
Cotisations de l'employeur	2 556,0	2 454,7	2 704,6	2 976,6	2 765,9	2 651,4	2 802,2	
Transport et communications	246,6	111,6	212,0	219,7	272,7	151,6	162,1	
Services professionnels	393,3	320,7	603,8	765,8	927,0	281,1	503,9	
Services techniques et autres	1 877,6	1 976,9	2 061,2	2 692,6	4 030,7	3 865,7	4 057,6	
Location, entretien et réparation	1 231,9	1 205,0	1 436,8	1 056,1	821,0	1 567,9	1 043,1	
Biens non durables	(0,9)	237,1	484,4	494,2	459,1	393,3	449,4	
Biens durables	141,3	81,3	26,0	43,5	4,6	1,1	8,1	
Contributions à des organismes	16 962,8	22 220,2	29 368,5	20 518,2	30 748,5	27 825,2	25 166,0	
Autres	1 351,7	1 358,0	1 059,8	(0,8)	-	-	-	
Total	33 421,7	38 726,2	47 137,0	38 319,4	49 924,1	46 244,7	43 838,4	

Tableau 99 – Diversité sociale et sports – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 599,8	2 510,3	19,0	18,0
Professionnels	4 440,0	4 538,2	38,0	38,0
Cols blancs	2 744,8	2 776,1	55,8	51,3
Cols bleus	2 650,7	2 905,1	39,4	42,6
Gestion des postes vacants	(276,5)	(281,5)	-	-
Total	12 158,8	12 448,2	152,2	149,9

Le budget 2018 du Service de la diversité sociale et des sports est de 43,8 M\$ et affiche une variation à la baisse de 2,4 M\$, soit 5,2 %, par rapport au budget comparatif 2017.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,3 M\$
 - ↑ 0,1 M\$ associée au transfert d'un poste de technicien formateur provenant du service des technologies de l'information
 - ↑ 0,4 M\$ pour l'indexation de la rémunération
 - ↓ 0,2 M\$ attribuable à un effort d'optimisation ciblé d'un poste et à la variation de la provision PQMO
- Autres dépenses : ↓ 2,7 M\$
 - ↓ 2,6 M\$ en contributions financières :
 - ↓ 0,2 M\$ pour la fin du soutien financier pour un projet du domaine du développement social (Projet jeunesse 375 MTL)
 - ↑ 0,4 M\$ pour soutenir divers projets du domaine du développement social et de l'itinérance (Programme de revitalisation urbaine intégrée – RUI, violence envers les femmes autochtones et les organismes PANAM)
 - ↓ 2,3 M\$ attribuable à des fins de soutiens financiers à divers événements et activités sportives (Maison olympique canadienne, Championnat mondial junior de hockey, YMCA, Championnats du monde de gymnastique artistique, le programme Nager pour survivre MD, les Mardis cyclistes de Lachine)
 - ↑ 0,1 M\$ pour un ajustement de soutiens financiers à divers événements et activités sportives (soutien à des clubs sportifs, activités de plein air liées au Plan de l'eau 2015-2019 et au programme Excellence sportif Île de Montréal)
 - ↓ 0,4 M\$ pour des réaménagements internes vers d'autres familles de dépenses (Jeux de Montréal et Politique de l'enfant)
 - ↓ 0,2 M\$ en effort d'optimisation
 - ↓ 0,9 M\$ due au report du projet de l'anneau de glace
 - ↑ 0,5 M\$ attribuable à un ajustement au contrat de gestion du complexe Marie-Victorin et des frais de gestion rattachés aux recettes générées par le TAZ
 - ↑ 0,3 M\$ en lien avec un budget additionnel pour entretien et réparation des équipements sportifs corporatifs non assumés par le Service du matériel roulant et des ateliers

ESPACE POUR LA VIE

Budget : 54 M\$

Effectif : 355,2 années-personnes

Par leurs actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation, le Biodôme, l'Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium Rio-Tinto Alcan de Montréal accompagnent l'humain pour mieux vivre la nature. Ensemble, ces institutions forment le plus important complexe en sciences de la nature au Canada. Un pôle de biodiversité actif et ouvert sur le monde, en milieu urbain : l'Espace pour la vie.

Tableau 100 – Espace pour la vie – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	26 357,7	23 564,9	22 215,3	22 846,9	23 034,6	22 117,8	21 898,8	
Cotisations de l'employeur	7 605,1	6 888,5	6 643,4	7 391,6	7 725,2	7 460,8	7 667,0	
Transport et communications	1 760,6	1 549,2	1 771,9	1 976,3	2 025,2	882,9	878,1	
Services professionnels	1 697,5	1 647,7	1 436,6	1 502,3	1 650,1	730,7	607,6	
Services techniques et autres	10 025,6	8 852,8	8 752,6	8 790,7	8 557,7	10 311,4	8 610,2	
Location, entretien et réparation	791,8	439,6	530,1	476,1	186,7	191,7	191,7	
Biens non durables	6 639,0	3 452,3	4 149,8	4 185,1	3 571,6	3 299,0	3 049,2	
Biens durables	186,6	178,4	89,0	123,7	71,0	2,1	2,1	
Frais de financement	4 802,8	4 664,3	4 776,6	4 751,2	4 920,0	4 920,0	4 624,5	
Remboursement de la dette à long terme	5 753,5	5 890,4	5 130,6	5 706,7	6 005,3	6 005,3	6 172,9	
Contributions à des organismes	3 927,7	95,0	948,1	348,1	360,1	345,0	345,0	
Autres	(12,2)	2,0	-	-	-	-	-	
Total	69 535,7	57 225,1	56 444,0	58 098,7	58 107,5	56 266,7	54 047,1	

Tableau 101 – Espace pour la vie – Dépenses par catégories d'emplois
 (en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 645,9	3 735,6	25,0	25,0
Cadres-conseils	87,3	87,3	-	-
	3 733,2	3 822,9	25,0	25,0
Contremaîtres	711,8	557,8	6,2	5,0
Professionnels	3 855,4	3 824,5	32,6	31,6
Cols blancs	10 361,3	10 283,3	157,0	151,6
Cols bleus	11 752,3	11 788,6	143,4	142,0
Gestion des postes vacants	(835,4)	(711,3)	-	-
Total	29 578,6	29 565,8	364,2	355,2

Le budget 2018 du Service d'Espace pour la vie est de 54 M\$ et affiche une variation à la baisse de 2,2 M\$, soit 3,9 %, par rapport au budget comparatif 2017.

Principales variations budgétaires du service :

- La rémunération et les cotisations de l'employeur sont demeurées relativement stables par rapport à 2017. Les augmentations salariales ont été compensées en partie par la suppression de 3 postes. D'autre part, 10,8 postes ont été abolis dans le cadre du PQMO.
- Autres dépenses : ↓ 2,2 M\$
 ↓ 1,9 M\$ attribuable à l'ajustement des frais d'administration;
 ↓ 0,2 M\$ liée à l'optimisation du budget de marchandises pour fins de revente.

GRANDS PARCS, VERDISSEMENT ET MONT ROYAL

Budget : 21,4 M\$

Effectif : 119,6 années-personnes

En tant qu'acteur majeur dans l'aménagement d'une ville qui préserve son environnement, le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal a comme mission d'améliorer la qualité de vie à Montréal par la protection, le développement, l'aménagement et la gestion de parcs et autres espaces verts.

Tableau 102 – Grands parcs, verdissement et mont Royal – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	7 130,0	6 866,9	7 645,4	8 722,6	8 859,1	8 400,6	8 790,8	
Cotisations de l'employeur	2 070,3	1 807,2	2 206,2	2 770,7	2 422,0	2 286,2	2 510,4	
Transport et communications	276,8	373,2	432,4	297,7	323,1	142,6	243,4	
Services professionnels	565,7	964,9	1 080,2	1 356,5	2 363,3	1 185,5	1 317,6	
Services techniques et autres	1 436,4	3 351,4	3 145,9	5 445,9	4 624,4	8 420,1	4 473,1	
Location, entretien et réparation	1 834,3	1 961,4	1 795,6	1 791,6	2 274,5	2 099,9	2 759,4	
Biens non durables	473,9	256,2	4 287,9	5 013,3	4 073,7	360,2	690,7	
Biens durables	146,3	102,0	77,8	651,6	187,2	21,5	101,8	
Contributions à des organismes	559,1	713,0	971,1	1 381,6	746,5	632,2	488,2	
Autres	44,8	45,6	44,8	44,8	44,8	44,8	44,8	
Total	14 537,6	16 441,8	21 687,3	27 476,3	25 918,6	23 593,6	21 420,2	

Tableau 103 – Grands parcs, verdissement et mont Royal – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 512,1	2 714,5	17,0	18,0
Contremaîtres	223,4	230,6	2,0	2,0
Professionnels	3 920,9	3 872,3	32,7	31,7
Cols blancs	3 542,4	3 989,0	56,1	58,4
Cols bleus	729,6	740,8	9,5	9,5
Gestion des postes vacants	(241,6)	(246,0)	-	-
Total	10 686,8	11 301,2	117,3	119,6

Le budget 2018 du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal est de 21,4 M\$ et affiche une variation à la baisse de 2,2 M\$, soit 9,2 %, par rapport au budget comparatif 2017.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,6 M\$
 - ↑ 0,2 M\$ pour la création de 2 postes afin de soutenir les arrondissements dans la gestion de la forêt urbaine
 - ↑ 0,1 M\$ pour la création d'un poste de régisseur
 - ↑ 0,3 M\$ pour l'ajustement de base lié à la rémunération
- Autres dépenses : ↓ 2,8 M\$
 - ↓ 2,4 M\$ attribuable à l'ajustement des services techniques dédiés à la gestion de la forêt urbaine
 - ↓ 0,3 M\$ d'ajustement budgétaire pour l'animation des promenades urbaines

CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS

Budget : 81,5 M\$

Effectif : 81,3 années-personnes

La mission première du Service de concertation des arrondissements est d'assurer aux arrondissements et aux services centraux le pilotage de projets corporatifs et d'activités de soutien aux opérations, par des approches de concertation et de services-conseils.

Tableau 104 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	1 388,5	1 292,5	3 982,2	4 482,0	5 065,2	5 802,9	5 976,9	
Cotisations de l'employeur	412,3	352,6	1 114,2	1 414,1	1 488,1	1 532,8	1 613,2	
Transport et communications	(12,5)	71,1	144,1	(107,6)	196,9	200,8	243,4	
Services professionnels	1 242,8	1 190,6	333,8	560,7	588,3	657,1	403,7	
Services techniques et autres	72 839,9	75 313,4	66 976,6	81 878,0	87 044,8	69 865,5	73 914,3	
Location, entretien et réparation	379,2	112,7	2 145,4	2 079,8	1 642,5	2 667,3	2 450,9	
Biens non durables	(9,5)	34,5	431,3	516,2	137,7	850,9	571,7	
Biens durables	18,9	34,7	38,5	4,6	5,3	29,0	9,0	
Contributions à des organismes	240,0	150,0	696,8	522,4	355,0	300,0	300,0	
Autres	-	-	-	(27,6)	-	(4 000,0)	(4 000,0)	
Total	76 499,6	78 552,1	75 862,9	91 322,6	96 523,8	77 906,3	81 483,1	

Tableau 105 – Concertation des arrondissements – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	862,6	1 021,5	5,0	6,0
Contremaîtres	52,0	126,7	1,0	1,0
Professionnels	2 089,7	2 493,1	19,0	23,0
Cols blancs	2 055,6	1 883,4	26,7	23,5
Cols bleus	2 505,0	2 298,8	34,8	27,8
Gestion des postes vacants	(229,2)	(233,4)	-	-
Total	7 335,7	7 590,1	86,5	81,3

Le budget de 2018 du Service de concertation des arrondissements est de 81,5 M\$ et affiche une variation à la hausse de 3,6 M\$, soit 4,6 %, par rapport au budget comparatif de 2017.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,3 M\$
 - ↑ 0,4 M\$ pour la création de 4 postes de pilotage de systèmes afin de prendre en charge des applications technologiques d'arrondissements
 - ↑ 0,5 M\$ comme rajustement lié à l'indexation
 - ↓ 0,5 M\$ en réduction des banques d'heures de l'activité propreté en arrondissement, équivalant à 10 a-p.
 - ↓ 0,1 M\$ liée à une abolition de postes équivalant à 0,2 a-p. découlant du PQMO
- Autres dépenses : ↑ 3,3 M\$
 - ↑ 2,1 M\$ attribuable à l'indexation des contrats de déneigement (selon les clauses contractuelles)
 - ↑ 1,5 M\$ liée aux sorties supplémentaires d'épandage d'abrasifs sur les trottoirs
 - ↑ 0,3 M\$ en soutien au programme intensif de propreté
 - ↓ 0,5 M\$ en réduction des services professionnels pour compenser l'indexation de la rémunération
 - ↓ 0,2 M\$ en optimisation des ressources pour atteindre l'objectif de réduction des dépenses

ARRONDISSEMENTS

VILLE DE MONTRÉAL

En 2018, le budget des arrondissements de 880,9 M\$ a augmenté de 24,7 M\$ et 2,9 % par rapport au budget comparatif de 2017. Il comprend des transferts centraux de 656,6 M\$, des affectations de surplus et autres affectations de 13,7 M\$, des revenus de source locale de 66,3 M\$ ainsi que des revenus de taxation locale, y compris ceux de la taxe spéciale sur les enseignes publicitaires, de 144,3 M\$.

Tableau 106 – Budgets des arrondissements

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	54 249,5	50 786,1	51 033,4	51 347,0	55 530,0	53 927,5	55 327,4	
Anjou	24 138,2	21 259,1	23 585,4	23 900,7	26 133,1	26 060,7	26 718,1	
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	61 732,9	57 917,8	59 243,3	60 116,5	64 930,0	64 084,6	64 670,3	
Lachine	26 551,3	24 934,4	26 613,3	28 140,4	30 506,5	29 312,5	29 460,4	
LaSalle	37 096,9	31 033,2	33 905,7	34 643,0	36 888,0	36 762,9	37 661,3	
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 238,6	10 140,1	9 484,2	9 638,4	9 920,7	9 791,0	9 807,9	
Mercier–Hochelaga–Maisonneuve	58 312,4	53 324,4	53 633,9	57 125,4	62 751,4	59 044,7	61 075,2	
Montréal-Nord	37 389,1	34 516,2	35 817,7	36 653,4	39 276,6	39 001,0	39 627,6	
Outremont	15 701,7	15 481,1	14 029,2	13 890,7	15 332,4	14 163,4	15 168,5	
Pierrefonds–Roxboro	26 400,7	26 471,3	29 269,5	29 750,2	31 502,7	28 695,2	29 785,5	
Plateau-Mont-Royal	53 453,1	50 257,8	52 079,7	53 578,1	57 882,9	55 526,6	55 337,5	
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	51 925,3	47 030,9	46 999,1	48 931,3	57 853,0	55 621,9	57 179,6	
Rosemont–La Petite-Patrie	57 911,4	53 432,4	52 018,0	55 164,9	59 802,4	55 119,8	58 770,7	
Saint-Laurent	64 089,2	60 717,3	61 702,8	61 638,4	77 307,9	67 095,4	70 320,8	
Saint-Léonard	36 245,2	30 162,6	32 462,3	31 499,0	34 315,1	34 606,0	34 847,5	
Sud-Ouest	51 023,1	47 810,1	48 791,0	53 086,9	55 555,8	52 623,7	53 525,8	
Verdun	32 824,9	32 875,5	33 968,2	36 695,3	34 962,7	33 862,6	35 474,3	
Ville-Marie	86 443,6	81 988,6	83 626,0	83 764,1	93 682,9	84 377,5	88 256,9	
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	58 846,1	54 109,0	54 010,2	55 802,2	58 972,3	56 552,2	57 908,7	
Total – Arrondissements	844 573,2	784 247,9	802 272,9	825 365,9	903 106,4	856 229,2	880 924,0	

Tableau 107 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal
 (en milliers de dollars)

	Budget 2017	Sources de financement				Budget 2018
		Taxes	Autres Revenus	Affectations	Transferts	
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	53 927,5	7 108,2	1 946,3	-	46 272,9	55 327,4
Anjou	26 060,7	5 937,4	1 382,6	1 490,0	17 908,1	26 718,1
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	64 084,6	9 056,7	3 036,9	400,0	52 176,7	64 670,3
Lachine	29 312,5	4 313,2	3 658,8	383,7	21 104,7	29 460,4
LaSalle	36 762,9	4 344,8	1 343,6	1 000,0	30 972,9	37 661,3
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	9 791,0	1 361,7	378,8	-	8 067,4	9 807,9
Mercier–Hochelaga–Maisonneuve	59 044,7	9 308,7	2 265,7	-	49 500,8	61 075,2
Montréal-Nord	39 001,0	8 367,8	819,4	(55,1)	30 495,5	39 627,6
Outremont	14 163,4	2 602,2	1 749,6	1 630,8	9 185,9	15 168,5
Pierrefonds–Roxboro	28 695,2	5 264,8	1 290,3	350,0	22 880,4	29 785,5
Plateau-Mont-Royal	55 526,6	9 948,6	8 040,3	798,0	36 550,6	55 337,5
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	55 621,9	9 929,4	1 579,7	-	45 670,5	57 179,6
Rosemont–La Petite-Patrie	55 119,8	8 749,5	3 427,5	270,8	46 322,9	58 770,7
Saint-Laurent	67 095,4	12 816,2	5 245,5	-	52 259,1	70 320,8
Saint-Léonard	34 606,0	7 081,6	1 676,8	500,0	25 589,1	34 847,5
Sud-Ouest	52 623,7	7 291,2	4 119,8	2 006,6	40 108,2	53 525,8
Verdun	33 862,6	6 829,2	1 878,3	1 373,6	25 393,2	35 474,3
Ville-Marie	84 377,5	16 495,4	19 302,1	3 281,2	49 178,2	88 256,9
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	56 552,2	7 534,9	3 155,0	302,5	46 916,3	57 908,7
Total – Arrondissements	856 229,2	144 341,5	66 297,0	13 732,1	656 553,4	880 924,0
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(782 368,9)	(143 655,1)	-	-	(656 553,4)	(800 208,5)
Total – Arrondissements	73 860,3	686,4	66 297,0	13 732,1	-	80 715,5

ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Population : 137 554 habitants

Superficie : 24 km²

Parcs et espaces verts : 77

Budget : 55,3 M\$

Effectif : 410,7 années-personnes

Tableau 108 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	26 915,9	28 028,5	27 379,2	27 600,6	28 130,8	26 629,2	27 206,6	
Cotisations de l'employeur	7 996,2	8 134,5	8 136,3	8 666,0	7 907,1	7 466,9	7 871,8	
Transport et communications	542,4	471,2	425,4	436,5	491,2	474,2	443,0	
Services professionnels	168,7	143,9	154,8	219,8	690,2	247,3	247,3	
Services techniques et autres	4 584,5	874,7	1 546,5	67,2	3 797,0	3 196,2	3 714,2	
Location, entretien et réparation	5 417,3	4 801,8	4 833,6	5 449,5	5 569,8	6 136,3	6 282,0	
Biens non durables	4 418,9	4 124,4	4 213,2	4 355,6	4 267,1	5 201,2	5 254,9	
Biens durables	116,8	65,1	88,3	56,8	162,1	186,8	206,8	
Contributions à des organismes	1 640,9	1 694,4	1 739,1	1 931,2	1 959,7	1 776,1	1 437,3	
Autres	2 447,9	2 447,6	2 517,0	2 563,8	2 555,0	2 613,3	2 663,5	
Total	54 249,5	50 786,1	51 033,4	51 347,0	55 530,0	53 927,5	55 327,4	

Le réel des exercices de 2013, 2014, 2015 et 2016, ainsi que la prévision de 2017 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 109 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 419,6	3 582,5	23,0	24,0
Cadres-conseils	950,7	1 013,4	9,0	9,0
	4 370,3	4 595,9	32,0	33,0
Contremaîtres	2 191,9	2 201,1	19,8	19,1
Professionnels	4 180,2	4 310,2	36,8	36,8
Cols blancs	9 093,4	9 350,8	129,0	126,9
Cols bleus	15 100,1	15 460,2	194,9	194,9
Gestion des postes vacants	(839,8)	(839,8)	-	-
Total	34 096,1	35 078,4	412,5	410,7

Le budget 2018 de l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est de 55,3 M\$ et affiche une variation à la hausse de 1,4 M\$, soit 2,6 %, par rapport au budget comparatif 2017.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 1 M\$
Hausse provenant principalement des ajustements salariaux
- Autres dépenses : ↑ 0,4 M\$
↑ 0,5 M\$ dans les services techniques pour la location d'équipements supplémentaires affectée aux opérations de propreté (↑ 0,2 M\$) et suite à des réaménagements budgétaires provenant principalement de la catégorie contributions à des organismes (↑ 0,3 M\$)
↓ 0,3 M\$ dans les contributions à des organismes qui provient principalement d'un réaménagement de dépenses vers la catégorie services techniques et autres

ARRONDISSEMENT D'ANJOU

Population : 44 985 habitants

Superficie : 13,9 km²

Parcs et espaces verts : 18 parcs et 78 îlots de verdure

Budget : 26,7 M\$

Effectif : 209,1 années-personnes

Tableau 110 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets

(en milliers dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	11 680,9	11 589,6	12 264,4	12 580,1	13 255,3	13 022,8	13 558,1	
Cotisations de l'employeur	3 375,4	3 316,7	3 518,7	3 854,6	3 886,0	3 533,9	3 828,1	
Transport et communications	505,6	519,2	544,8	487,4	485,2	491,6	453,6	
Services professionnels	322,7	163,6	329,2	223,9	417,6	336,6	323,2	
Services techniques et autres	3 166,8	502,8	1 844,7	1 699,7	2 225,0	2 223,9	2 276,0	
Location, entretien et réparation	2 674,8	2 369,3	2 447,6	2 347,4	2 757,2	2 775,1	2 584,0	
Biens non durables	2 495,2	2 253,0	2 251,3	2 036,8	2 565,3	2 743,8	2 771,4	
Biens durables	(7,8)	42,8	107,6	175,5	77,1	46,2	57,1	
Frais de financement	96,6	91,1	85,3	79,2	72,7	72,7	65,8	
Remboursement de la dette à long terme	86,4	91,9	97,7	103,8	110,4	110,4	117,3	
Contributions à des organismes	174,9	182,9	217,1	306,9	274,3	229,0	208,1	
Autres	(433,3)	136,2	(123,0)	5,4	7,0	474,7	475,4	
Total	24 138,2	21 259,1	23 585,4	23 900,7	26 133,1	26 060,7	26 718,1	

Le réel des exercices de 2013, 2014, 2015 et 2016, ainsi que la prévision de 2017 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 111 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 161,2	2 326,2	14,0	15,0
Cadres-conseils	432,1	475,4	2,5	2,5
	2 593,3	2 801,6	16,5	17,5
Contremaîtres	796,5	823,2	7,0	7,0
Professionnels	1 511,7	1 632,4	14,4	14,4
Cols blancs	5 703,0	5 746,3	86,3	86,2
Cols bleus	6 358,8	6 585,3	82,0	84,0
Gestion des postes vacants	(406,6)	(202,6)	-	-
Total	16 556,7	17 386,2	206,2	209,1

Le budget 2018 de l'Arrondissement d'Anjou est de 26,7 M\$ et affiche une variation à la hausse de 0,7 M\$, soit 2,5 % par rapport au budget comparatif 2017.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,8 M\$
 - ↑ 0,5 M\$ liée aux indexations et aux progressions statutaires
 - ↑ 0,2 M\$ pour la création d'un chef de division des études techniques
 - ↑ 0,2 M\$ pour refléter la régularisation de 3 postes cols bleus
 - ↓ 0,1 M\$ suite à l'abolition d'un poste découlant de la mise en œuvre du PQMO
- Autres dépenses : ↓ 0,1 M\$
 - Aucune variation notable

ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Population : 173 310 habitants

Superficie : 21,4 km²

Parcs et espaces verts : 32 parcs, 3 espaces verts et 7 jardins communautaires

Budget : 64,7 M\$

Effectif : 469,9 années-personnes

Tableau 112 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	29 545,8	29 575,0	28 848,5	30 501,4	30 134,2	29 936,2	30 314,4	
Cotisations de l'employeur	8 601,1	8 487,4	8 527,9	9 427,4	8 216,6	8 224,7	8 633,4	
Transport et communications	588,4	515,7	560,9	517,0	789,4	640,3	608,4	
Services professionnels	397,6	342,3	345,3	262,4	771,0	711,6	724,2	
Services techniques et autres	4 405,9	2 167,3	2 824,9	1 107,4	6 259,3	5 797,5	6 128,7	
Location, entretien et réparation	6 209,0	5 361,0	5 405,7	5 325,5	6 080,1	6 275,7	5 541,4	
Biens non durables	5 852,8	5 504,1	6 332,8	6 646,1	5 438,8	5 728,4	5 973,9	
Biens durables	128,5	431,7	551,4	322,2	382,8	211,3	212,9	
Contributions à des organismes	4 240,5	4 295,6	4 214,5	4 230,9	4 660,1	4 047,5	4 162,5	
Autres	1 763,3	1 237,7	1 631,4	1 776,2	2 197,7	2 511,4	2 370,5	
Total	61 732,9	57 917,8	59 243,3	60 116,5	64 930,0	64 084,6	64 670,3	

Le réel des exercices de 2013, 2014, 2015 et 2016, ainsi que la prévision de 2017 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 113 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par catégories d'emplois
 (en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Élus	23,2	29,1	-	-
Cadres de gestion	3 613,3	3 893,1	25,0	26,0
Cadres-conseils	1 231,6	1 166,8	9,0	10,0
	4 844,9	5 059,9	34,0	36,0
Contremaîtres	2 080,6	2 146,9	18,8	18,8
Professionnels	4 359,6	4 711,8	40,9	41,9
Cols blancs	11 818,0	12 079,6	178,9	173,9
Cols bleus	15 943,0	15 845,2	205,3	199,3
Gestion des postes vacants	(908,4)	(924,7)	-	-
Total	38 160,9	38 947,8	477,9	469,9

Le budget 2018 de l'Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce est de 64,7 M\$ et affiche une variation à la hausse de 0,6 M\$, soit 0,9 %, par rapport au budget comparatif 2017.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,8 M\$
 ↑ 1,2 M\$ liée à des rajustements salariaux (indexation et progressions statuaires) et aux cotisations de l'employeur
 ↓ 0,6 M\$ suite à l'abolition de 10 postes découlant de la mise en œuvre du PQMO
 ↑ 0,2 M\$ liée à l'intégration d'un poste de conseiller en planification et d'un poste de préposé à la patrouille canine
- Autres dépenses : ↓ 0,2 M\$
 ↑ 0,3 M\$ dans les services techniques dont 0,2 M\$ pour un contrat d'entretien et 0,1 M\$ pour l'éradication de l'herbe à poux et l'amélioration du service d'inspection des bâtiments
 ↓ 0,7 M\$ dans la location, l'entretien et la réparation des bâtiments, notamment à la suite de la rétrocession du bâtiment Darlington
 ↑ 0,1 M\$ pour l'amélioration du service d'entretien et d'abattage des arbres
 ↑ 0,2 M\$ dans les biens non durables, principalement reliée à l'augmentation des coûts d'électricité et des matériaux

↑ 0,1 M\$ dans les contributions aux organismes, notamment pour le soutien à la Société de développement commercial (SDC)

↓ 0,2 M\$ dans les autres objets pour le financement d'un poste de préventionniste et la participation à l'équilibre budgétaire

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Population : 45 188 habitants

Superficie : 17,8 km²

Parcs et espaces verts : 48

Budget : 29,5 M\$

Effectif : 229,6 années-personnes

Tableau 114 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	14 122,2	13 941,2	13 890,9	14 265,9	14 952,7	14 516,7	14 525,3	
Cotisations de l'employeur	4 442,7	4 223,7	4 112,9	4 527,3	4 202,0	4 103,4	4 269,5	
Transport et communications	436,2	422,5	453,8	572,7	608,1	654,1	628,1	
Services professionnels	285,6	134,8	124,1	171,3	261,7	220,0	162,7	
Services techniques et autres	2 370,4	1 693,6	2 608,7	2 495,0	6 221,7	3 773,0	3 844,5	
Location, entretien et réparation	1 047,2	534,0	1 039,0	1 088,2	1 153,4	1 229,7	1 176,5	
Biens non durables	3 121,0	2 961,4	3 319,8	3 591,9	3 747,3	3 816,5	3 731,3	
Biens durables	(356,2)	11,4	-	230,0	51,9	59,6	172,6	
Contributions à des organismes	1 057,2	1 012,3	1 058,6	1 199,6	1 586,6	922,1	932,5	
Autres	25,0	(0,5)	5,5	(1,5)	(2 278,9)	17,4	17,4	
Total	26 551,3	24 934,4	26 613,3	28 140,4	30 506,5	29 312,5	29 460,4	

Le réel des exercices de 2013, 2014, 2015 et 2016, ainsi que la prévision de 2017 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 115 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 516,6	2 239,2	17,0	15,0
Cadres-conseils	478,8	185,4	3,0	2,0
	2 995,4	2 424,6	20,0	17,0
Contremaîtres	1 137,3	1 161,0	9,4	9,4
Professionnels	1 952,9	2 026,6	17,3	18,0
Cols blancs	5 212,5	5 817,4	85,5	86,1
Cols bleus	7 767,1	7 818,4	100,1	99,1
Gestion des postes vacants	(445,1)	(453,2)	-	-
Total	18 620,1	18 794,8	232,3	229,6

Le budget 2018 de l'Arrondissement de Lachine est de 29,5 M\$ et affiche une variation à la hausse de 0,2 M\$, soit 0,5 %, par rapport au budget comparatif 2017. Celui-ci rencontre l'objectif de l'Arrondissement de fournir des services de qualité, tout en gardant un contrôle sur les dépenses et en respectant la capacité de payer des citoyens.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,2 M\$
 - ↓ 0,1 M\$ suite à la réorganisation de la fonction administrative qui amène l'abolition du poste de directeur des services administratifs et d'un poste de secrétaire de direction. En contrepartie, un poste de chef de division des ressources financières et matérielles a été créé, ainsi qu'un poste de secrétaire d'unité administrative. L'arrondissement de Lachine est le seul arrondissement à avoir opéré une telle transformation de ses activités administratives et le seul à créer la nouvelle Direction du développement du territoire et des services administratifs
 - ↓ 0,3 M\$ suite aux transferts des activités de la Division de la gestion des ressources humaines vers le Service des ressources humaines, l'Arrondissement de Lachine étant le seul arrondissement à conclure un contrat de services pour la gestion des ressources humaines avec les services corporatifs
 - ↑ 0,2 M\$ liée aux ajustements salariaux (indexations et autres) ainsi qu'à la modification des taux des charges sociales (pour les régimes de retraite)
 - ↑ 0,4 M\$ liée au financement des postes vacants
- Autres dépenses :
 - Aucune variation notable

ARRONDISSEMENT DE LASALLE

Population : 80 087 habitants

Superficie : 16,4 km²

Parcs et espaces verts : 42

Budget : 37,7 M\$

Effectif : 258,6 années-personnes

Tableau 116 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	17 247,1	17 163,0	16 995,0	17 875,2	17 737,4	17 102,9	17 351,1	
Cotisations de l'employeur	5 061,7	4 984,3	4 978,2	5 536,8	4 962,4	4 963,6	5 108,2	
Transport et communications	556,2	466,4	517,7	764,8	736,5	658,1	671,8	
Services professionnels	140,2	131,8	298,8	402,4	631,7	292,9	296,3	
Services techniques et autres	6 855,6	1 521,2	3 799,7	2 621,6	4 092,1	4 124,0	4 140,0	
Location, entretien et réparation	2 669,6	2 275,6	2 295,4	2 295,6	3 257,4	3 489,4	3 824,3	
Biens non durables	3 705,4	3 422,0	3 714,4	3 632,9	3 421,0	3 594,5	3 605,5	
Biens durables	210,4	144,8	319,0	523,3	347,4	231,3	209,6	
Contributions à des organismes	1 402,4	1 290,2	1 120,9	1 101,4	1 388,1	1 251,9	1 261,0	
Autres	(751,7)	(366,1)	(133,4)	(111,0)	314,0	1 054,3	1 193,5	
Total	37 096,9	31 033,2	33 905,7	34 643,0	36 888,0	36 762,9	37 661,3	

Le réel des exercices de 2013, 2014, 2015 et 2016, ainsi que la prévision de 2017 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 117 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Élus	57,1	58,6	-	-
Cadres de gestion	3 122,2	2 963,3	20,0	19,0
Cadres-conseils	663,5	660,1	4,0	5,0
	3 785,7	3 623,4	24,0	24,0
Contremaîtres	1 380,9	1 515,4	12,0	12,0
Professionnels	1 593,9	1 872,0	15,0	17,0
Cols blancs	6 384,0	6 510,1	91,2	90,2
Cols bleus	9 421,6	9 446,6	115,4	115,4
Gestion des postes vacants	(556,7)	(566,8)	-	-
Total	22 066,5	22 459,3	257,6	258,6

Le budget 2018 de l'Arrondissement de LaSalle est de 37,7 M\$ et affiche une variation à la hausse de 0,9 M\$, soit 2,4 % par rapport au budget comparatif 2017.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,4 M\$
 - ↑ 0,1 M\$ liée à l'ajout de 1 a-p suite à la modification de la structure organisationnelle
 - ↑ 0,3 M\$ afin de refléter l'augmentation du taux des charges sociales, les augmentations statutaires et l'indexation des salaires
- Autres dépenses : ↑ 0,5 M\$
 - ↑ 0,5 M\$ pour la priorisation de l'élagage systématique des arbres en bordure de rue pour les deux prochaines années

ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE

Population : 19 191 habitants

Superficie : 23,63 km²

Parcs et espaces verts : 34

Budget : 9,8 M\$

Effectif : 91,6 années-personnes

**Tableau 118 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)**

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	5 524,2	5 669,1	5 231,2	5 123,9	5 280,4	5 300,4	5 459,7	
Cotisations de l'employeur	1 345,4	1 624,9	1 530,7	1 579,9	1 494,0	1 494,0	1 568,9	
Transport et communications	240,2	198,0	178,6	179,2	212,7	224,1	212,3	
Services professionnels	24,4	19,2	173,9	128,9	189,7	189,7	126,7	
Services techniques et autres	917,4	683,9	358,0	358,0	477,2	444,9	408,3	
Location, entretien et réparation	1 201,0	1 036,1	963,0	1 032,6	1 048,7	965,0	912,3	
Biens non durables	875,7	846,7	939,6	1 041,1	906,8	998,8	915,1	
Biens durables	-	(0,3)	2,4	10,5	4,8	-	1,0	
Frais de financement	0,1	-	-	-	-	-	-	
Contributions à des organismes	66,8	47,2	106,8	182,2	271,1	141,5	171,0	
Autres	43,4	15,3	-	2,1	35,3	32,6	32,6	
Total	10 238,6	10 140,1	9 484,2	9 638,4	9 920,7	9 791,0	9 807,9	

Le réel des exercices de 2013, 2014, 2015 et 2016, ainsi que la prévision de 2017 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 119 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	1 240,8	1 410,1	8,5	9,5
Cadres-conseils	118,9	340,5	1,0	3,0
	1 359,7	1 750,6	9,5	12,5
Contremaîtres	281,2	238,3	2,5	2,0
Professionnels	415,0	537,1	4,0	5,0
Cols blancs	1 928,7	1 639,4	32,5	31,1
Cols bleus	2 973,9	3 100,6	40,5	41,0
Gestion des postes vacants	(164,1)	(237,4)	-	-
Total	6 794,4	7 028,6	89,0	91,6

Le budget 2018 de l'Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève est de 9,8 M\$ et demeure relativement stable par rapport au budget comparatif 2017.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,2 M\$
↑ 0,2 M\$ liée à des rajustements salariaux (indexation et progressions statutaires)
- Autres dépenses : ↓ 0,2 M\$
↓ 0,1 M\$ afin de refléter la réduction de dépenses de location, entretien et réparation concernant les infrastructures municipales
↓ 0,1 M\$ dans les biens non durables, une variation reliée principalement à la diminution du budget des pièces et accessoires

ARRONDISSEMENT DE MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE

Population : 140 750 habitants

Superficie : 25,4 km²

Parcs et espaces verts : 76

Budget : 61,1 M\$

Effectif : 501,5 années-personnes

**Tableau 120 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)**

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	31 295,2	30 650,2	30 753,0	32 108,2	33 008,8	31 941,8	32 359,0	
Cotisations de l'employeur	9 406,6	9 103,5	9 271,5	10 089,3	9 093,2	8 881,9	9 294,6	
Transport et communications	475,8	430,6	459,6	443,0	576,6	518,6	588,0	
Services professionnels	212,8	143,2	201,6	201,7	427,4	211,9	317,6	
Services techniques et autres	4 414,8	2 346,9	2 154,6	1 791,9	5 346,7	4 320,9	4 985,6	
Location, entretien et réparation	5 543,5	3 998,6	4 899,2	5 045,0	5 975,7	5 564,5	5 526,8	
Biens non durables	5 033,4	4 785,8	4 915,4	5 169,1	5 811,0	5 971,4	6 222,0	
Biens durables	52,7	128,5	99,9	387,7	474,1	38,1	38,1	
Contributions à des organismes	3 729,0	3 541,0	3 601,8	4 342,3	4 362,1	3 939,0	4 046,5	
Autres	(1 851,4)	(1 803,9)	(2 722,7)	(2 452,8)	(2 324,2)	(2 343,4)	(2 303,0)	
Total	58 312,4	53 324,4	53 633,9	57 125,4	62 751,4	59 044,7	61 075,2	

Le réel des exercices de 2013, 2014, 2015 et 2016, ainsi que la prévision de 2017 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 121 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 895,0	4 196,5	26,0	28,0
Cadres-conseils	835,8	858,3	8,5	8,0
	4 730,8	5 054,8	34,5	36,0
Contremaîtres	2 595,0	2 407,7	23,2	21,1
Professionnels	4 448,5	4 548,6	41,6	41,6
Cols blancs	10 543,3	11 163,1	160,0	160,0
Cols bleus	19 495,2	19 486,7	247,8	242,8
Gestion des postes vacants	(989,1)	(1 007,3)	-	-
Total	40 823,7	41 653,6	507,1	501,5

Le budget 2018 de l'Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve est de 61,1 M\$ et affiche une variation à la hausse de 2 M\$, soit 3,4 %, par rapport au budget comparatif 2017.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,8 M\$
 - ↑ 1,1 M\$ liée à des rajustements salariaux (indexation et progressions statutaires)
 - ↓ 0,5 M\$ relatif à des réductions d'effectifs dans le cadre du plan quinquennal de main-d'œuvre (PQMO)
 - ↑ 0,3 M\$ liée à l'ajout de 2 postes d'inspecteurs du cadre bâti, un inspecteur du domaine public et une ressource pour le traitement des requêtes pour le service 311
- Autres dépenses : ↑ 1,2 M\$
 - ↑ 0,2 M\$ en services techniques notamment pour l'amélioration de l'accessibilité des chalets de parcs, l'entretien des saillies verdies et le soutien aux concerts populaires
 - ↑ 0,5 M\$ découlant de la réaffectation des sommes récupérées dans le cadre du PQMO vers des besoins en services techniques et professionnels pour 2018
 - ↑ 0,1 M\$ en contributions financières pour bonifier le soutien aux organismes partenaires et assurer la récurrence de programmes mis en place en 2017
 - ↑ 0,4 M\$ en indexation de divers postes de dépenses de façon à ajuster le niveau des ressources à l'évolution des obligations contractuelles et à l'augmentation générale des coûts

ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD

Population : 89 190 habitants

Superficie : 11,07 km²

Parcs et espaces verts : 56 parcs, îlots de verdure et places publiques

Budget : 39,6 M\$

Effectif : 341,3 années-personnes

Tableau 122 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	21 517,1	21 892,2	21 860,8	22 005,7	22 057,4	22 086,5	22 280,5	
Cotisations de l'employeur	6 181,7	6 354,4	6 431,0	6 906,6	6 199,8	6 170,9	6 472,9	
Transport et communications	498,4	451,8	531,6	494,8	609,7	580,6	603,8	
Services professionnels	160,6	124,7	116,0	409,3	961,3	845,3	628,8	
Services techniques et autres	2 540,1	1 018,8	1 460,2	1 115,9	2 466,7	2 791,0	2 583,1	
Location, entretien et réparation	1 911,2	716,1	1 060,5	1 103,5	1 455,1	1 448,0	1 534,7	
Biens non durables	3 608,7	3 304,2	3 600,7	3 176,2	3 564,8	3 651,2	3 596,0	
Biens durables	33,9	14,7	38,9	40,6	55,8	55,6	56,0	
Contributions à des organismes	551,9	609,9	577,1	1 263,0	1 787,4	1 254,9	1 753,9	
Autres	385,5	29,4	140,9	137,8	118,6	117,0	117,9	
Total	37 389,1	34 516,2	35 817,7	36 653,4	39 276,6	39 001,0	39 627,6	

Le réel des exercices de 2013, 2014, 2015 et 2016, ainsi que la prévision de 2017 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 123 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 775,0	3 979,7	24,0	25,0
Cadres-conseils	534,1	488,5	5,0	4,5
	4 309,1	4 468,2	29,0	29,5
Contremaîtres	1 636,5	1 625,9	13,0	12,5
Professionnels	2 887,9	2 931,8	25,0	26,2
Cols blancs	9 394,0	9 563,2	137,6	136,6
Cols bleus	10 696,9	10 843,4	136,5	136,5
Gestion des postes vacants	(667,0)	(679,1)	-	-
Total	28 257,4	28 753,4	341,1	341,3

Le budget 2018 de l'Arrondissement de Montréal-Nord est de 39,6 M\$ et affiche une variation à la hausse de 0,6 M\$, soit 1,6 %, par rapport au budget comparatif 2017.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur ↑ 0,5 M\$
 - ↑ 0,1 M\$ imputable à la réorganisation dans 2 directions
 - ↑ 0,5 M\$ liée aux indexations salariales et progressions statutaires
 - ↓ 0,1 M\$ pour la continuité du plan de main-d'œuvre PQMO
- Autres dépenses : ↑ 0,1 M\$
 - ↓ 0,3 M\$ liée à la réduction de la réserve pour financement au comptant de projets PTI
 - ↓ 0,2 M\$ liée au transfert d'honoraires professionnels vers le PTI
 - ↑ 0,1 M\$ pour des services techniques en communications pour des stratégies et des plans collectifs : jeunesse, développement économique, habitation, etc.
 - ↑ 0,1 M\$ pour l'ajustement du coût de location de locaux pour des activités sportives, culturelles et de loisirs
 - ↑ 0,5 M\$ dans les contributions à d'autres organismes pour le secteur jeunesse, pour la chambre de commerce, CEDEC, Paroles d'excluEs, Soverdi, etc.

ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Population : 25 167 habitants

Superficie : 3,9 km²

Parcs et espaces verts : 23

Budget : 15,2 M\$

Effectif : 122,7 années-personnes

Tableau 124 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	7 452,5	7 667,6	7 733,2	8 117,9	8 135,8	7 772,7	7 782,2	
Cotisations de l'employeur	2 066,0	2 233,8	2 305,2	2 527,5	2 226,7	2 146,9	2 260,1	
Transport et communications	386,3	358,4	340,0	285,1	309,2	275,4	309,0	
Services professionnels	219,7	194,9	202,5	252,0	233,7	157,3	209,5	
Services techniques et autres	1 925,5	1 045,2	953,1	(29,8)	1 300,4	1 158,6	1 337,4	
Location, entretien et réparation	1 186,0	1 191,8	757,4	956,8	1 134,8	971,8	1 252,5	
Biens non durables	1 635,5	1 707,2	1 226,2	1 178,6	1 491,1	1 220,8	1 420,8	
Biens durables	21,6	-	4,8	15,7	-	-	-	
Contributions à des organismes	383,2	524,5	23,6	114,9	63,6	23,0	160,1	
Autres	425,4	557,7	483,2	472,0	437,1	436,9	436,9	
Total	15 701,7	15 481,1	14 029,2	13 890,7	15 332,4	14 163,4	15 168,5	

Le réel des exercices de 2013, 2014, 2015 et 2016, ainsi que la prévision de 2017 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 125 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 442,5	2 143,7	17,0	15,0
Cadres-conseils	168,4	212,0	2,0	1,7
	2 610,9	2 355,7	19,0	16,7
Contremaîtres	431,0	464,5	4,0	4,0
Professionnels	902,8	1 080,2	9,0	11,0
Cols blancs	3 160,6	3 246,3	53,0	52,7
Cols bleus	2 814,3	2 895,6	38,0	38,3
Total	9 919,6	10 042,3	123,0	122,7

Le budget de 2018 de l'Arrondissement d'Outremont est de 15,2 M\$ et affiche une variation à la hausse de 1 M\$, soit 7,1 %, par rapport au budget comparatif de 2017. Cette variation s'explique en grande partie par des compressions qui avaient été effectuées pour permettre d'équilibrer le budget de 2017.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,1 M\$

Aucune variation notable

- Autres dépenses : ↑ 0,9 M\$

↑ 0,2 M\$ pour les services techniques et autres afin d'ajuster un contrat qui offre un service de sécurité urbaine visant à faire respecter la réglementation municipale et à assurer une surveillance du territoire ainsi que des bâtiments de l'Arrondissement

↑ 0,3 M\$ relativement à la location, à l'entretien et à la réparation qui reflète l'augmentation des coûts contractuels reliés aux travaux arboricoles effectués sur le territoire de l'arrondissement et les besoins d'entretien des bâtiments des parcs et des travaux publics

↑ 0,2 M\$ pour les biens non durables, concernant la mise à niveau des budgets d'exploitation et de pièces et accessoires des bâtiments

↑ 0,2 M\$ en contributions à des organismes, soit pour le budget alloué à la gestion du Théâtre Outremont

ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

Population : 72 677 habitants

Superficie : 27 km²

Parcs et espaces verts : 76

Budget : 29,8 M\$

Effectif : 247,8 années-personnes

Tableau 126 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets
 (en milliers de dollars)

	Réel					Prévision		Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017	2017	2018		
Dépenses par objets									
Rémunération	14 908,9	15 327,3	16 318,4	16 810,6	17 777,4	15 956,2	16 271,7		
Cotisations de l'employeur	4 415,6	4 524,9	4 834,9	5 279,0	5 047,1	4 430,4	4 706,3		
Transport et communications	309,1	264,6	319,2	381,7	517,8	417,9	399,0		
Services professionnels	88,8	141,3	267,9	282,2	418,1	156,7	147,4		
Services techniques et autres	1 246,6	918,6	1 823,3	1 615,8	1 395,1	1 474,8	1 556,1		
Location, entretien et réparation	2 304,2	1 976,4	2 113,4	1 901,9	1 887,7	1 944,6	2 233,6		
Biens non durables	2 526,9	2 543,4	2 675,8	2 465,7	2 829,0	2 702,0	2 805,9		
Biens durables	28,2	28,0	61,5	50,7	72,6	33,5	33,5		
Contributions à des organismes	637,7	673,5	697,0	849,1	925,2	824,0	825,5		
Autres	(65,3)	73,3	158,1	113,5	632,7	755,1	806,5		
Total	26 400,7	26 471,3	29 269,5	29 750,2	31 502,7	28 695,2	29 785,5		

Le réel des exercices de 2013, 2014, 2015 et 2016, ainsi que la prévision de 2017 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 127 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par catégories d'emplois
 (en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 345,9	3 364,4	23,0	23,0
Cadres-conseils	395,0	380,4	3,0	3,0
	3 740,9	3 744,8	26,0	26,0
Contremaîtres	1 199,2	1 229,7	9,8	9,8
Professionnels	1 477,5	1 526,8	14,5	14,5
Cols blancs	5 378,0	5 683,9	78,0	78,0
Cols bleus	9 122,2	9 333,6	118,5	119,5
Gestion des postes vacants	(531,2)	(540,8)	-	-
Total	20 386,6	20 978,0	246,8	247,8

Le budget 2018 de l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est de 29,8 M\$ et affiche une variation à la hausse de 1,1 M\$, soit 3,8 %, par rapport au budget comparatif 2017

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,6 M\$
 - ↑ 0,3 M\$ liée aux indexations salariales et aux progressions statutaires
 - ↑ 0,3 M\$ attribuable principalement à la hausse des coûts des assurances collectives et des régimes de retraite
- Autres dépenses : ↑ 0,5 M\$
 - ↑ 0,1 M\$ liée aux indexations des biens non durables pour les activités de neige
 - ↑ 0,4 M\$ liée principalement aux frais techniques et aux frais de location pour les activités récréatives et sportives

ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL

Population : 105 587 habitants

Superficie : 8,1 km²

Parcs et espaces verts : 64

Budget : 55,3 M\$

Effectif : 434,2 années-personnes

Tableau 128 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets
 (en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	27 625,6	27 768,4	27 702,0	29 153,7	29 792,2	28 322,4	28 876,5	
Cotisations de l'employeur	8 000,3	8 038,7	8 130,2	9 090,0	8 225,5	7 727,0	8 161,9	
Transport et communications	354,7	358,0	371,9	306,2	415,7	395,0	298,0	
Services professionnels	395,7	520,9	386,1	479,3	917,1	1 633,2	1 270,7	
Services techniques et autres	3 571,7	631,3	2 048,8	1 015,8	4 780,5	3 649,5	3 614,8	
Location, entretien et réparation	5 044,0	5 271,6	4 951,7	5 028,8	4 830,1	5 582,7	4 941,5	
Biens non durables	4 281,2	3 439,0	3 896,7	3 761,6	3 820,4	3 685,9	3 717,1	
Biens durables	583,8	651,8	607,1	422,8	556,9	142,1	134,1	
Contributions à des organismes	1 374,9	1 393,6	1 532,9	1 429,0	1 984,3	1 585,3	1 511,3	
Autres	2 221,2	2 184,5	2 452,3	2 890,9	2 560,2	2 803,5	2 811,6	
Total	53 453,1	50 257,8	52 079,7	53 578,1	57 882,9	55 526,6	55 337,5	

Le réel des exercices de 2013, 2014, 2015 et 2016, ainsi que la prévision de 2017 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 129 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par catégories d'emplois
 (en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 413,3	3 612,9	24,0	25,0
Cadres-conseils	1 063,8	922,1	10,0	8,8
	4 477,1	4 535,0	34,0	33,8
Contremaîtres	2 083,5	2 197,2	18,9	18,6
Professionnels	3 952,5	4 370,5	37,0	39,0
Cols blancs	9 798,1	9 965,3	141,3	137,7
Cols bleus	16 616,4	16 753,1	205,9	205,1
Gestion des postes vacants	(878,2)	(782,7)	-	-
Total	36 049,4	37 038,4	437,1	434,2

Le budget de 2018 de l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal est de 55,3 M\$ et affiche une variation à la baisse de 0,2 M\$, soit 0,3 %, par rapport au budget comparatif de 2017.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 1 M\$
 - ↑ 1,3 M\$ attribuable à l'indexation de la rémunération et des cotisations de l'employeur
 - ↓ 0,1 M\$ à la suite de l'abolition de 0,9 poste pour absorber l'indexation de la rémunération
 - ↓ 0,2 M\$ à la suite de l'abolition de 2 postes découlant de la mise en œuvre du PQMO
- Autres familles de dépenses : ↓ 1,2 M\$
 - ↓ 0,2 M\$ liée à un transfert de budget au Service du matériel roulant concernant les balayeuses de rue et les locations de machinerie avec opérateur
 - ↓ 0,1 M\$ pour les projets de ruelles vertes
 - ↓ 0,1 M\$ pour les projets de graffitis
 - ↓ 0,2 M\$ des contributions financières et d'autres ressources supplémentaires destinées à la coordination de diverses activités (Programme de soutien aux actions culturelles, communautaires et sportives ainsi que les initiatives en animation publique)
 - ↓ 0,1 M\$ reflétant une économie anticipée sur le renouvellement des contrats de remorquage pendant les périodes de chargement de neige
 - ↓ 0,2 M\$ en lien avec divers contrats de services et d'honoraires professionnels
 - ↓ 0,1 M\$ des dépenses en communication et des contributions financières aux sociétés de développement commercial (SDC)
 - ↓ 0,2 M\$ liée à la rationalisation des dépenses administratives et d'entretien des bâtiments

ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—POINTE-AUX-TREMBLES

Population : 111 861 habitants

Superficie : 42,3 km²

Parcs et espaces verts : 131

Budget : 57,2 M\$

Effectif : 405,8 années-personnes

Tableau 130 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles –**Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	24 917,6	24 867,9	24 949,4	25 911,7	26 987,3	26 149,6	27 090,9	
Cotisations de l'employeur	7 409,4	7 284,9	7 398,1	8 084,8	7 441,9	7 351,3	7 859,4	
Transport et communications	493,6	444,8	770,9	586,9	636,0	595,4	639,5	
Services professionnels	426,2	433,2	351,7	640,4	1 770,4	1 453,7	1 704,8	
Services techniques et autres	4 792,8	1 253,0	1 769,2	583,5	4 504,6	4 643,8	3 863,7	
Location, entretien et réparation	5 687,2	4 908,0	4 140,8	4 048,7	5 451,9	5 552,5	5 817,2	
Biens non durables	4 522,6	4 329,3	3 811,4	4 977,7	5 970,8	5 852,2	5 921,1	
Biens durables	120,2	180,0	329,8	421,8	832,7	313,1	393,9	
Contributions à des organismes	1 567,1	1 511,2	1 627,4	1 831,5	2 248,0	1 700,9	1 818,3	
Autres	1 988,6	1 818,6	1 850,4	1 844,3	2 009,4	2 009,4	2 070,8	
Total	51 925,3	47 030,9	46 999,1	48 931,3	57 853,0	55 621,9	57 179,6	

Le réel des exercices de 2013, 2014, 2015 et 2016, ainsi que la prévision de 2017 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 131 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles –**Dépenses par catégories d'emplois**

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 754,6	3 814,3	25,0	25,0
Cadres-conseils	669,5	693,3	6,0	6,0
	4 424,1	4 507,6	31,0	31,0
Contremaîtres	2 244,4	2 399,4	20,8	20,8
Professionnels	3 678,3	3 760,1	32,6	32,6
Cols blancs	9 414,9	10 136,1	142,3	145,8
Cols bleus	13 739,2	14 147,1	176,1	175,6
Total	33 500,9	34 950,3	402,8	405,8

Le budget de 2018 de l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles est de 57,2 M\$ et affiche une variation à la hausse de 1,6 M\$, soit 2,8 %, par rapport au budget comparatif de 2017.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 1,5 M\$
 - ↑ 1,2 M\$ en lien avec l'indexation des salaires et le réaménagement des heures supplémentaires à l'activité déneigement
 - ↑ 0,4 M\$ pour la création de 5 postes affectés aux projets dans les parcs, à la délivrance des permis, à l'inspection et à la circulation : postes créés en raison du volume des dossiers à traiter et des demandes des citoyens
 - ↓ 0,1 M\$ réalisée à la suite à l'abolition de 2 postes en raison de la poursuite du PQMO
- Autres dépenses : ↑ 0,1 M\$
 - ↑ 0,4 M\$ allouée à divers services et équipements utilisés pour l'éclairage de rues, la circulation, la signalisation, le marquage ainsi que les parcs et pour la voirie
 - ↑ 0,4 M\$ pour l'amélioration des services numériques, de la programmation, de l'animation dans les bibliothèques, les parcs et autres installations culturelles, de même que pour la mise en œuvre du Plan d'action en saines habitudes de vie et le soutien aux organismes partenaires
 - ↑ 0,2 M\$ pour l'acquisition de biens et services en lien avec la sécurisation des sites, la prévention et autres projets tels que la lutte contre les graffitis
 - ↑ 0,1 M\$ des dépenses relatives à la location, à l'entretien, au gardiennage et à l'énergie des installations de l'Arrondissement
 - ↓ 1 M\$ reflétant la réduction des dépenses contractuelles en matière de déneigement et autres services

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

Population : 144 235 habitants

Superficie : 15,9 km²

Parcs et espaces verts : 93, soit 73 parcs et 20 îlots de verdure

Budget : 58,8 M\$

Effectif : 662,6 années-personnes

Tableau 132 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets
 (en milliers de dollars)

Dépenses par objets	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Rémunération	38 385,1	40 313,0	40 272,1	42 344,0	44 227,1	40 740,4	42 335,5	
Cotisations de l'employeur	11 279,8	11 621,2	11 897,2	13 004,8	12 779,3	11 681,8	12 498,6	
Transport et communications	612,5	523,6	461,2	496,0	583,6	408,7	413,2	
Services professionnels	545,4	179,3	217,0	275,2	473,4	383,3	475,3	
Services techniques et autres	6 861,1	2 378,4	2 238,1	1 380,6	2 324,2	3 021,0	3 433,5	
Location, entretien et réparation	3 785,7	3 070,0	3 453,9	4 657,4	4 771,8	4 479,4	4 756,3	
Biens non durables	6 582,1	5 880,9	4 719,3	4 376,3	6 279,3	7 668,5	8 008,1	
Biens durables	392,4	579,1	861,6	1 082,2	581,7	235,7	628,0	
Contributions à des organismes	2 132,0	2 053,6	1 666,2	1 913,5	2 345,8	1 674,7	1 703,7	
Autres	(12 664,7)	(13 166,7)	(13 768,6)	(14 365,1)	(14 563,8)	(15 173,7)	(15 481,5)	
Total	57 911,4	53 432,4	52 018,0	55 164,9	59 802,4	55 119,8	58 770,7	

Le réel des exercices de 2013, 2014, 2015 et 2016, ainsi que la prévision de 2017 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 133 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie –**Dépenses par catégories d'emplois**

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A.P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 985,4	4 261,8	28,0	29,0
Cadres-conseils	949,2	1 034,2	10,0	10,0
	4 934,6	5 296,0	38,0	39,0
Contremaîtres	4 218,0	4 344,3	35,0	35,0
Professionnels	3 977,7	4 302,2	37,8	39,8
Cols blancs	11 471,6	11 723,1	181,9	178,9
Cols bleus	29 067,6	29 640,1	368,4	369,9
Gestion des postes vacants	(1 247,3)	(471,6)	-	-
Total	52 422,2	54 834,1	661,1	662,6

Le budget de 2018 de l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie est de 58,8 M\$ et affiche une variation à la hausse de 3,7 M\$, soit 6,6 %, par rapport au budget comparatif de 2017.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 2,4 M\$
 - ↑ 1,3 M\$ liée à des rajustements salariaux (indexation et progressions statutaires)
 - ↑ 0,3 M\$ à la suite de la création et de l'abolition de divers postes
 - ↑ 0,8 M\$ à la suite de la régularisation de la gestion des postes vacants
- Autres dépenses : ↑ 1,3 M\$
 - ↑ 0,3 M\$ pour les biens non durables, tel que l'achat de sel et d'abrasifs
 - ↑ 0,4 M\$ pour les services techniques et autres, principalement due à l'augmentation des montants des contrats de location de la machinerie pour le déneigement
 - ↑ 0,3 M\$ pour la location, l'entretien et la réparation, relative aux activités de l'eau potable et du réseau d'égouts
 - ↑ 0,4 M\$ pour les biens durables, s'expliquant par un rajustement relatif au regroupement du matériel roulant servant au marquage et à la signalisation
 - ↑ 0,3 M\$ pour les autres objets, notamment la réfection mineure des trottoirs
 - ↓ 0,6 M\$ principalement pour le financement des charges interunités relatives à l'éclairage, le marquage et la signalisation

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT

Population : 103 129 habitants

Superficie : 43 km²

Parcs et espaces verts : 54

Budget : 70,3 M\$

Effectif : 564,4 années-personnes

Tableau 134 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	31 958,6	33 316,7	33 858,6	34 115,4	36 176,6	34 879,3	35 722,1	
Cotisations de l'employeur	10 782,2	11 220,7	9 847,6	10 611,0	10 212,7	9 855,1	10 571,6	
Transport et communications	1 040,5	961,0	840,8	861,3	1 280,7	1 354,4	1 211,3	
Services professionnels	452,6	313,8	572,0	481,3	1 072,8	895,1	806,7	
Services techniques et autres	4 309,8	3 372,4	4 585,9	4 223,5	7 576,6	6 039,7	7 289,1	
Location, entretien et réparation	5 939,2	3 035,2	3 740,8	3 391,5	5 141,7	4 871,9	5 287,4	
Biens non durables	6 973,0	6 496,7	6 539,0	5 972,9	7 391,4	7 172,9	7 312,2	
Biens durables	970,9	481,8	133,5	143,2	220,5	196,9	157,8	
Contributions à des organismes	1 669,4	1 660,4	1 768,9	1 941,9	2 074,4	1 885,2	2 042,7	
Autres	(7,0)	(141,4)	(184,3)	(103,6)	6 160,5	(55,1)	(80,1)	
Total	64 089,2	60 717,3	61 702,8	61 638,4	77 307,9	67 095,4	70 320,8	

Le réel des exercices de 2013, 2014, 2015 et 2016, ainsi que la prévision de 2017 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 135 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par catégories d'emplois
 (en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Élus	22,4	22,7	-	-
Cadres de gestion	5 023,8	5 153,3	36,5	36,5
Cadres-conseils	868,0	755,0	7,0	6,0
	5 891,8	5 908,3	43,5	42,5
Contremaîtres	1 777,2	1 962,7	14,5	16,0
Professionnels	5 187,7	5 496,1	47,9	49,3
Cols blancs	17 397,3	17 983,7	256,3	252,2
Cols bleus	15 553,7	16 035,8	201,4	204,4
Gestion des postes vacants	(1 095,7)	(1 115,6)	-	-
Total	44 734,4	46 293,7	563,6	564,4

Le budget de 2018 de l'Arrondissement de Saint-Laurent est de 70,3 M\$ et affiche une variation à la hausse de 3,2 M\$, soit 4,8 %, par rapport au budget comparatif de 2017.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 1,6 M\$
 ↑ 1,3 M\$ liée à des rajustements salariaux (indexation et progressions statutaires)
 ↓ 0,4 M\$ reflétant l'abolition de postes, conformément au PQMO
 ↑ 0,7 M\$ concernant la création de postes, principalement aux divisions des Parcs et de la Voirie
- Autres dépenses : ↑ 1,6 M\$
 ↑ 1,6 M\$ relative à l'exploitation du nouveau complexe sportif et au maintien de la disponibilité de plateaux sportifs au YMCA
 ↑ 0,2 M\$ pour une contribution aux comités sportifs
 ↑ 0,2 M\$ liée à l'indexation des contrats et de nouveaux contrats portant principalement sur le déneigement
 ↓ 0,4 M\$ résultant de l'effort des directions pour équilibrer le budget

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Population : 82 591 habitants

Superficie : 13,52 km²

Parcs et espaces verts : 18

Budget : 34,8 M\$

Effectif : 241,5 années-personnes

Tableau 136 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	15 179,8	15 418,2	15 341,9	15 750,1	15 697,0	16 345,4	16 260,7	
Cotisations de l'employeur	7 295,4	4 669,0	4 640,4	5 087,1	4 442,2	4 622,3	4 809,7	
Transport et communications	411,3	361,1	396,4	405,7	451,0	391,0	400,4	
Services professionnels	145,9	91,8	161,8	173,9	309,9	136,7	148,8	
Services techniques et autres	6 668,4	3 280,6	5 573,3	3 534,0	5 667,3	5 581,3	5 791,0	
Location, entretien et réparation	1 933,0	1 379,3	1 760,5	1 866,5	2 495,5	2 266,6	2 417,4	
Biens non durables	2 982,0	2 990,0	3 070,2	2 942,3	3 692,2	3 860,1	3 638,5	
Biens durables	149,2	210,3	352,4	301,3	185,2	154,7	137,7	
Frais de financement	511,7	482,1	450,5	416,6	380,4	380,4	341,8	
Remboursement de la dette à long terme	427,7	457,3	488,9	522,8	559,1	559,1	597,9	
Contributions à des organismes	363,7	333,5	311,2	489,5	414,3	337,9	339,9	
Autres	177,1	489,4	(85,2)	9,2	21,0	(29,5)	(36,3)	
Total	36 245,2	30 162,6	32 462,3	31 499,0	34 315,1	34 606,0	34 847,5	

Le réel des exercices de 2013, 2014, 2015 et 2016, ainsi que la prévision de 2017 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 137 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par catégories d'emplois
 (en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Élus	33,3	33,8	-	-
Cadres de gestion	2 685,8	3 027,7	17,0	18,0
Cadres-conseils	486,4	520,2	3,0	3,0
	3 172,2	3 547,9	20,0	21,0
Contremaîtres	900,7	904,5	8,0	8,0
Professionnels	2 738,4	2 434,0	25,0	22,0
Cols blancs	6 602,0	6 884,0	90,1	90,1
Cols bleus	8 028,5	7 782,7	103,0	100,4
Gestion des postes vacants	(507,4)	(516,5)	-	-
Total	20 967,7	21 070,4	246,1	241,5

Le budget de 2018 de l'Arrondissement de Saint-Léonard est de 34,8 M\$ et affiche une variation à la hausse de 0,2 M\$, soit 0,7 %, par rapport au budget comparatif de 2017.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,1 M\$
 ↑ 0,6 M\$ liée à des rajustements salariaux (indexation et progressions statutaires)
 ↓ 0,5 M\$ à la suite de l'abolition de 5 postes découlant de la mise en œuvre du PQMO et d'une réorganisation administrative interne
- Autres dépenses : ↑ 0,1 M\$
 ↑ 0,3 M\$ pour le programme d'émondage des arbres sur le domaine public
 ↓ 0,2 M\$ grâce à un exercice de rationalisation des dépenses dans les biens non durables, consistant notamment à réduire les budgets de dépenses énergétiques et d'achat de fournitures horticoles ainsi que d'agrégats de matériaux de construction

ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST

Population : 79 716 habitants

Superficie : 15,7 km²

Parcs et espaces verts : 83 parcs et 50 espaces verts

Budget : 53,5 M\$

Effectif : 418,5 années-personnes

Tableau 138 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets
 (en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	26 391,6	26 491,2	26 911,3	28 653,7	29 282,2	27 663,2	27 710,8	
Cotisations de l'employeur	7 719,5	7 725,8	7 920,0	8 871,8	8 047,0	7 623,9	7 932,1	
Transport et communications	368,9	334,5	331,6	339,4	438,4	393,8	346,9	
Services professionnels	318,7	275,5	226,4	369,0	716,0	742,3	861,8	
Services techniques et autres	3 100,3	913,3	1 723,1	1 439,5	3 506,3	2 886,3	3 510,5	
Location, entretien et réparation	4 675,7	4 388,2	3 817,5	3 705,0	4 506,2	4 677,9	4 593,8	
Biens non durables	5 042,9	4 356,5	4 396,2	4 468,9	5 005,0	4 743,1	4 631,3	
Biens durables	106,8	67,4	138,9	388,9	123,7	66,7	73,6	
Contributions à des organismes	2 026,5	1 951,1	1 952,2	2 365,6	2 150,2	1 999,1	1 943,5	
Autres	1 272,2	1 306,6	1 373,8	2 485,1	1 780,8	1 827,4	1 921,5	
Total	51 023,1	47 810,1	48 791,0	53 086,9	55 555,8	52 623,7	53 525,8	

Le réel des exercices de 2013, 2014, 2015 et 2016, ainsi que la prévision de 2017 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 139 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par catégories d'emplois
 (en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 974,7	4 116,7	29,3	29,0
Cadres-conseils	871,1	929,9	9,0	9,0
	4 845,8	5 046,6	38,3	38,0
Contremaîtres	2 177,5	2 137,1	19,9	18,9
Professionnels	3 856,4	4 001,2	38,9	39,8
Cols blancs	9 909,2	10 161,6	142,7	135,7
Cols bleus	15 324,2	15 137,4	191,1	186,1
Gestion des postes vacants	(826,0)	(841,0)	-	-
Total	35 287,1	35 642,9	430,9	418,5

Le budget de 2018 de l'Arrondissement du Sud-Ouest est de 53,5 M\$ et affiche une variation à la hausse de 0,9 M\$, soit 1,7 %, par rapport au budget comparatif de 2017.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,4 M\$
 - ↑ 1,1 M\$ en raison de rajustements salariaux majoritairement liés aux indexations
 - ↓ 0,7 M\$ reflétant les économies liées à la restructuration de la main-d'œuvre
- Autres dépenses : ↑ 0,5 M\$
 - ↑ 0,6 M\$ pour les services techniques et autres afin d'appuyer principalement les activités culturelles et sportives au sein de l'arrondissement
 - ↓ 0,1 M\$ pour les biens non durables afin de s'ajuster aux besoins réels, notamment en ce qui concerne l'achat de l'asphalte nécessaire à la nouvelle machinerie réparant les nids-de-poule

ARRONDISSEMENT DE VERDUN

Population : 71 162 habitants

Superficie : 9,8 km²Parcs, espaces verts, îlots de verdure, jardins publics : 58 (1,74 km²)

Budget : 35,5 M\$

Effectif : 302,2 années-personnes

Tableau 140 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévision			Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses par objets						
Rémunération	16 491,6	17 866,1	18 041,9	18 052,5	18 570,2	18 570,2
Cotisations de l'employeur	5 468,2	5 739,9	5 458,5	5 633,4	5 255,1	5 591,3
Transport et communications	483,4	455,0	492,0	530,7	571,6	666,9
Services professionnels	535,4	333,3	242,8	804,5	587,2	561,8
Services techniques et autres	3 430,2	1 917,0	2 616,0	2 035,6	2 204,0	2 056,1
Location, entretien et réparation	1 519,3	1 566,2	1 406,2	4 039,6	2 228,4	1 805,8
Biens non durables	3 701,4	3 936,2	4 456,9	4 130,6	4 233,6	4 092,7
Biens durables	147,3	213,4	376,0	129,7	226,5	214,1
Contributions à des organismes	995,7	927,5	951,7	1 106,3	1 086,1	866,5
Autres	52,4	(79,1)	(73,8)	232,4	-	(226,6)
Total	32 824,9	32 875,5	33 968,2	36 695,3	34 962,7	33 862,6
						35 474,3

Le réel des exercices de 2013, 2014, 2015 et 2016, ainsi que la prévision de 2017 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 141 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 572,7	2 774,7	17,0	18,0
Cadres-conseils	984,1	1 037,6	5,0	6,0
	3 556,8	3 812,3	22,0	24,0
Contremaîtres	1 050,5	1 083,1	9,3	9,3
Professionnels	2 456,3	2 521,1	23,1	23,1
Cols blancs	7 319,7	7 740,4	121,2	124,2
Cols bleus	9 442,0	9 440,4	123,5	121,6
Total	23 825,3	24 597,3	299,1	302,2

Le budget de 2018 de l'Arrondissement de Verdun est de 35,5 M\$ et affiche une variation à la hausse de 1,6 M\$, soit 4,8 %, par rapport au budget comparatif de 2017.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,8 M\$
 - ↑ 0,7 M\$ liée au rajustement de la masse salariale selon les conventions collectives
 - ↑ 0,4 M\$ reflétant l'ajout de 5 postes pour l'exploitation d'un nouveau lieu culturel de proximité, le Quai 5160
 - ↓ 0,3 M\$ reflétant l'abolition de 2,6 postes découlant de la mise en œuvre du PQMO ainsi que les économies anticipées, réalisées durant les travaux à l'auditorium de Verdun
- Autres dépenses : ↑ 0,8 M\$
 - ↑ 0,4 M\$ reflétant les dépenses relatives à la nouvelle plage urbaine de Verdun
 - ↑ 0,2 M\$ afin de compléter le financement de diverses dépenses liées à l'exploitation et à l'entretien du nouveau Quai 5160
 - ↑ 0,2 M\$ afin de compléter le financement des diverses dépenses liées à des travaux réalisés par l'Arrondissement pour les citoyens, notamment des travaux publics

ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

Population : 89 920 habitants

Superficie : 16,5 km²

Parcs et espaces verts : 129

Budget : 88,3 M\$

Effectif : 567,4 années-personnes

Tableau 142 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	40 135,0	40 153,8	40 402,6	39 474,2	40 406,2	40 538,6	41 432,8	
Cotisations de l'employeur	11 701,5	11 564,6	11 895,7	12 309,1	11 050,1	11 070,9	11 695,8	
Transport et communications	780,1	609,4	521,1	384,7	573,0	724,1	668,1	
Services professionnels	706,8	562,6	935,8	1 052,5	1 807,9	736,0	837,9	
Services techniques et autres	8 442,4	5 269,1	6 883,1	5 472,9	9 897,3	6 630,5	8 477,5	
Location, entretien et réparation	5 257,4	5 139,8	5 086,7	5 247,5	6 136,2	5 803,3	6 931,7	
Biens non durables	8 488,4	8 288,8	7 687,3	6 760,2	8 785,9	6 919,9	7 043,3	
Biens durables	283,6	734,9	277,1	242,4	1 077,0	18,5	60,5	
Contributions à des organismes	6 425,6	5 587,6	4 888,1	6 767,2	7 611,6	3 527,0	4 364,5	
Autres	4 222,8	4 078,0	5 048,5	6 053,4	6 337,7	8 408,7	6 744,8	
Total	86 443,6	81 988,6	83 626,0	83 764,1	93 682,9	84 377,5	88 256,9	

Le réel des exercices de 2013, 2014, 2015 et 2016, ainsi que la prévision de 2017 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 143 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	4 377,2	4 594,0	30,0	30,0
Cadres-conseils	1 072,8	1 149,7	10,0	10,0
	5 450,0	5 743,7	40,0	40,0
Contremaîtres	3 216,6	3 329,3	29,5	29,5
Professionnels	5 714,2	5 899,1	51,8	52,0
Cols blancs	12 426,6	13 357,7	165,8	164,0
Cols bleus	24 802,1	24 798,8	285,9	281,9
Total	51 609,5	53 128,6	573,0	567,4

Le budget de 2018 de l'Arrondissement de Ville-Marie est de 88,3 M\$ et affiche une variation à la hausse de 3,9 M\$, soit 4,6 %, par rapport au budget comparatif de 2017.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 1,5 M\$
 - ↑ 1,6 M\$ liée à des rajustements salariaux (indexation et progressions statutaires)
 - ↓ 0,1 M\$ liée à divers réaménagements de structures administratives
- Autres dépenses : ↑ 2,4 M\$
 - ↑ 1,8 M\$ pour les services techniques et autres, notamment liée à l'accroissement de l'entretien de divers sites de l'Arrondissement (Quartier des spectacles, Quartier international de Montréal, promenade Bonaventure, promenade Fleuve-Montagne) et des conduites d'aqueduc et d'égout (conduites principales, puisards, etc.)
 - ↑ 1,1 M\$ en frais de location, notamment liée au rajustement de la facturation immobilière (loyers, énergie et entretien) et à la location de véhicules et d'équipements
 - ↑ 0,8 M\$ en contributions, grâce à l'intégration de surplus pour financer 3 fonds de développement (culturel, social) et de soutien (sports et loisirs)
 - ↑ 0,2 M\$ pour les biens durables (mobilier urbain) et non durables (divers)
 - ↓ 1,7 M\$ dans les autres objets afin de modifier la répartition des postes budgétaires selon une base historique
 - ↓ 0,1 M\$ dans les dépenses de communication (placement média)

ARRONDISSEMENT DE VILLERAY-SAINTE-MICHEL-PARC-EXTENSION

Population : 149 316 habitants

Superficie : 16,5 km²

Parcs et espaces verts : 155

Budget : 57,9 M\$

Effectif : 423,1 années-personnes

Tableau 144 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses par objets								
Rémunération	29 163,3	28 694,5	28 582,3	29 526,0	30 056,4	28 183,9	28 544,8	
Cotisations de l'employeur	8 492,7	8 340,4	8 465,2	9 223,0	8 251,9	7 741,1	8 121,3	
Transport et communications	491,5	455,0	479,1	393,7	491,1	612,7	560,1	
Services professionnels	589,0	502,8	514,3	535,1	726,0	861,5	887,7	
Services techniques et autres	5 236,1	1 850,2	1 433,7	1 265,4	3 000,4	3 046,6	3 675,1	
Location, entretien et réparation	5 809,3	5 387,6	4 773,2	4 761,4	6 082,7	6 067,4	6 023,8	
Biens non durables	5 238,8	4 761,2	5 120,1	4 744,6	5 119,5	5 231,6	5 214,1	
Biens durables	106,1	85,3	110,2	294,3	209,0	146,3	146,3	
Contributions à des organismes	2 172,3	2 147,5	2 370,0	2 566,4	2 530,5	2 112,5	2 112,5	
Autres	1 547,0	1 884,5	2 162,1	2 492,3	2 504,8	2 548,6	2 623,0	
Total	58 846,1	54 109,0	54 010,2	55 802,2	58 972,3	56 552,2	57 908,7	

Le réel des exercices de 2013, 2014, 2015 et 2016, ainsi que la prévision de 2017 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 145 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension –

Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2017	2018	2017	2018
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 748,6	3 808,1	26,0	26,0
Cadres-conseils	1 058,6	1 135,7	10,0	10,0
	4 807,2	4 943,8	36,0	36,0
Contremaîtres	2 062,4	2 158,8	16,6	17,0
Professionnels	3 948,4	4 236,8	36,9	38,9
Cols blancs	10 084,0	10 556,6	150,3	150,3
Cols bleus	15 886,5	15 635,6	188,3	180,9
Gestion des postes vacants	(863,5)	(865,5)	-	-
Total	35 925,0	36 666,1	428,1	423,1

Le budget de 2018 de l'Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension est de 57,9 M\$ et affiche une variation à la hausse de 1,4 M\$, soit 2,4 %, par rapport au budget comparatif de 2017.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,7 M\$
 - ↑ 1 M\$ liée à des rajustements salariaux (indexation et progressions statutaires)
 - ↑ 0,2 M\$ liée à l'intégration de 1 ingénieur et de 1 architecte paysagiste
 - ↓ 0,5 M\$ à la suite de l'abolition de 7 postes découlant de la mise en œuvre du PQMO
- Autres dépenses : ↑ 0,7 M\$
 - ↑ 0,5 M\$ pour les services techniques et autres reflétant un reclassement budgétaire lié à la gestion des matières résiduelles
 - ↑ 0,3 M\$ pour la location, l'entretien et la réparation et ↑ 0,2 M\$ pour les services techniques et autres, s'expliquant par les coûts d'exploitation de la nouvelle maison de la culture Claude-Léveillée, dont l'ouverture est prévue en février 2018
 - ↑ 0,1 M\$ pour les autres dépenses, principalement pour le financement des services offerts à l'Arrondissement en travaux d'éclairage, marquage et signalisation
 - ↓ 0,3 M\$ pour la location et l'entretien d'immeubles, imputable à la baisse du loyer de l'immeuble situé au 405, avenue Ogilvy

ANALYSE COMPLÉMENTAIRE

SERVICE DE LA DETTE BRUTE

Le service de la dette brute comprend les remboursements de la dette et les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2018, le service de la dette brute atteint 916,8 M\$, soit une hausse de 28,4 M\$ par rapport au budget comparatif de 2017. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 777,6 M\$, et d'un montant de 139,1 M\$ qui se trouve dans les budgets des unités d'affaires.

Tableau 146 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Service de la dette brute								
Frais de financement	366 499,5	376 588,1	377 064,6	382 947,1	391 702,4	396 343,6	407 285,5	
Remboursement de la dette à long terme	376 515,7	385 304,2	387 158,8	449 312,4	467 097,0	464 897,9	478 373,3	
Affectation – Remboursement de capital	32 360,0	33 145,1	33 693,2	26 247,1	26 956,5	27 156,5	31 093,0	
Total – Service de la dette brute	775 375,2	795 037,4	797 916,6	858 506,6	885 755,9	888 398,0	916 751,8	

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement, lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses d'immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique « Affectation – Remboursement de capital ».

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, tel que cela est indiqué aux tableaux suivants.

Budget du conseil municipal

Tableau 147 – Frais de financement – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Frais de financement corporatifs	190 845,3	202 276,0	204 264,7	208 794,9	219 637,2	219 237,2	231 346,3	
Frais de financement additionnels								
Services administratifs	-	-	-	-	2,5	-	-	-
Développement	32 442,5	31 819,7	31 899,3	30 558,5	30 871,3	30 903,8	31 222,5	
Qualité de vie	4 802,8	4 664,3	4 776,6	4 751,2	4 920,0	4 920,0	4 624,5	
Arrondissements	608,4	573,2	535,8	495,8	453,1	453,1	407,6	
Total – Frais de financement additionnels	37 853,7	37 057,2	37 211,7	35 808,0	36 244,4	36 276,9	36 254,6	
Total – Frais de financement	228 699,0	239 333,2	241 476,4	244 602,9	255 881,6	255 514,1	267 600,9	

Variations budgétaires

Les dépenses relatives aux frais de financement présentent une augmentation de 12,1 M\$ qui s'explique par les éléments suivants :

- une hausse de 20,7 M\$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme des nouvelles dépenses en immobilisations;
- une baisse de 8,6 M\$ attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles.

Tableau 148 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal
 (en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Remboursement de la dette à long terme corporative	169 178,5	178 425,4	189 608,7	221 428,4	237 010,1	237 710,1	260 357,2	
Affectation – Remboursement de capital	23 970,4	24 631,0	25 197,7	25 279,9	25 881,4	26 081,4	30 798,0	
Remboursement additionnel de la dette à long terme								
Développement	45 900,3	45 427,7	45 301,1	47 262,7	49 591,6	46 723,1	46 486,2	
Qualité de vie	5 753,5	5 890,4	5 130,6	5 706,7	6 005,3	6 005,3	6 172,9	
Arrondissements	514,1	549,2	586,6	626,6	669,5	669,5	715,2	
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	52 167,9	51 867,3	51 018,3	53 596,0	56 266,4	53 397,9	53 374,3	
Total – Remboursement de la dette à long terme	245 316,8	254 923,7	265 824,7	300 304,3	319 157,9	317 189,4	344 529,5	

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 27,3 M\$ qui découle des éléments suivants :

- une hausse de 2,2 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- une hausse de 22,8 M\$ attribuable à l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 149 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Frais de financement corporatifs	119 946,1	121 490,1	120 966,5	124 232,8	121 635,2	126 635,2	121 796,5	
Frais de financement additionnels								
Développement	17 854,5	15 764,8	14 621,7	14 111,4	14 185,6	14 194,3	17 888,1	
Total – Frais de financement additionnels	17 854,5	15 764,8	14 621,7	14 111,4	14 185,6	14 194,3	17 888,1	
Total – Frais de financement	137 800,6	137 254,9	135 588,2	138 344,2	135 820,8	140 829,5	139 684,6	

Variations budgétaires

Les charges reliées aux frais de financement présentent une baisse de 1,1 M\$ qui s'explique par les éléments suivants :

- une hausse de 2,3 M\$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme des nouvelles dépenses en immobilisations;
- une hausse de 9,6 M\$ attribuable à l'accroissement de la dette non subventionnée de la STM;
- une baisse de 13 M\$ attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles.

Tableau 150 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Remboursement de la dette à long terme corporative	131 123,1	130 714,1	121 993,5	148 466,9	145 907,4	146 907,4	133 025,3	
Affectation – Remboursement de capital	8 389,6	8 514,1	8 495,5	967,2	1 075,1	1 075,1		295,0
Remboursement additionnel de la dette à long terme								
Développement	24 046,2	24 297,4	24 538,3	25 821,1	27 913,1	26 882,5	31 616,5	
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	24 046,2	24 297,4	24 538,3	25 821,1	27 913,1	26 882,5	31 616,5	
Total – Remboursement de la dette à long terme	163 558,9	163 525,6	155 027,3	175 255,2	174 895,6	174 865,0	164 936,8	

Variations budgétaires

Les montants consacrés au remboursement de la dette à long terme présentent une baisse de 9,9 M\$ qui découle des éléments suivants :

- une baisse de 3 M\$ attribuable à l'augmentation des emprunts arrivant à échéance;
- une baisse de 6,5 M\$ attribuable à la diminution du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- une hausse de 1,8 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette.

PAIEMENT AU COMPTANT DES IMMOBILISATIONS

Cette section présente les crédits qui seront utilisés pour le paiement au comptant des immobilisations. On y trouve également les crédits qui seront versés aux réserves financières pour financer les dépenses d'immobilisations.

Tableau 151 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	2013	2014	Réel 2015	2016	Prévision 2017	Budget	
						2017	2018
Paiement au comptant d'immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	30 967,4	31 290,5	93 170,2	196 324,2	308 905,6	307 700,0	316 200,0
Affectation – Paiement au comptant – Eau	-	-	-	-	-	-	31 500,0
Affectation – Réserves – Eau	79 030,1	43 673,4	40 453,1	41 845,5	10 696,0	13 623,9	13 829,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	12 069,5	16 212,6	10 895,3	2 484,2	(12 534,3)	-	-
Affectation – Fonds réservés	4 369,6	5 021,2	7 765,5	(49,7)	(15,8)	77,3	55,1
Total – Paiement au comptant d'immobilisations	126 436,6	96 197,7	152 284,1	240 604,2	307 051,5	321 401,2	361 584,1

Budget du conseil municipal

Tableau 152 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal
(en milliers de dollars)

	2013	2014	Réel 2015	2016	Prévision 2017	Budget	
						2017	2018
Paiement au comptant d'immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	20 080,6	26 440,8	51 929,4	117 678,2	206 205,6	205 000,0	205 900,0
Affectation – Paiement au comptant – Eau	-	-	-	-	-	-	31 500,0
Affectation – Réserves – Eau	21 040,5	22 772,5	18 726,3	22 642,4	2 946,2	3 125,5	2 911,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	12 069,5	16 212,6	10 895,3	3 336,1	(9 709,6)	-	-
Affectation – Fonds réservés	4 369,6	5 021,2	7 765,5	(49,7)	(15,8)	77,3	55,1
Total – Paiement au comptant d'immobilisations	57 560,2	70 447,1	89 316,5	143 607,0	199 426,4	208 202,8	240 366,1

Variations budgétaires

Les affectations sont en hausse de 32,2 M\$, pour atteindre 240,4 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- une affectation de 31,5 M\$ à la réserve financière Eau (PCI);
- une affectation additionnelle de 0,9 M\$ à la réserve financière d'immobilisations.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 153 – Paiement au comptant des immobilisations –

Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Paiement au comptant d'immobilisations								
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	10 886,7	4 849,7	41 240,8	78 646,0	102 700,0	102 700,0	110 300,0	
Affectation – Réserves – Eau	57 989,7	20 900,9	21 726,8	19 203,2	7 749,8	10 498,4	10 918,0	
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	-	-	-	(851,8)	(2 824,7)	-	-	
Total – Paiement au comptant d'immobilisations	68 876,4	25 750,6	62 967,6	96 997,4	107 625,1	113 198,4	121 218,0	

Variations budgétaires

Les affectations sont en hausse de 8 M\$, pour atteindre 121,2 M\$. Cette variation s'explique par une affectation additionnelle de 7,6 M\$ à la réserve financière d'immobilisations et de 0,4 M\$ à la réserve financière Eau.

DÉPENSES COMMUNES

Les dépenses communes sont constituées de différents postes budgétaires de nature corporative qui ne peuvent être répartis dans les services municipaux ou dans les arrondissements. De plus, s'ajoutent certaines dépenses prévues à titre d'affectation.

Tableau 154 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Dépenses communes								
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	328 455,3	233 282,6	246 947,4	178 770,7	159 275,5	145 766,7	141 382,0	
Crédits pour dépenses contingentes	13 284,8	4 217,2	15 917,7	23 934,5	33 501,1	48 971,7	32 768,6	
Dépenses générales d'administration	-	-	-	-	-	-	8 500,0	
Pertes possibles dans la perception	22 501,7	24 651,0	19 919,0	1 556,0	20 030,0	20 030,0	20 030,0	
Prêt d'employés au MESS	28 496,0	26 571,9	25 258,3	24 831,2	22 858,5	25 658,5	24 042,2	
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	-	540,6	2 343,2	308,2	
Prêt d'employés à la société Stationnement de Montréal	3 827,9	3 617,0	4 076,1	4 444,9	4 508,6	4 408,6	4 581,5	
Prêt d'employés au Bureau du taxi de Montréal	1 920,5	2 251,5	2 613,7	2 790,9	2 879,4	2 879,4	3 253,6	
Bureau des régimes de retraite	-	-	-	-	-	7 590,3	7 860,7	
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	-	-	(59 300,0)	(57 000,0)	(57 000,0)	-	-	
Affectation – Régimes de retraite	-	-	-	-	26 700,0	-	32 600,0	
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(24 238,2)	(17 758,0)	(27 409,6)	(26 878,6)	(23 595,3)	(23 445,3)	(29 327,6)	
Affectation – Mesures transitoires	2 339,1	2 844,9	3 389,3	4 256,1	-	-	-	
Affectation – Sites contaminés	-	-	-	-	1 600,0	1 600,0	1 600,0	
Affectation – Montant à pourvoir – TVQ	-	-	-	-	11 160,0	-	13 600,0	
Autres	17 656,5	(22 523,5)	4 800,1	725,2	6 804,6	17 077,9	17 430,2	
Total – Dépenses communes	394 243,6	257 154,6	295 512,0	155 130,9	209 263,0	195 881,0	278 629,4	

Le budget de 2018 des dépenses communes affiche une augmentation de 82,7 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une augmentation de 57 M\$ découlant de la décision de la Ville de ne plus se prévaloir de la mesure d'allègement fiscal relative aux régimes de retraite, conformément aux dispositions permises par le MAMOT;
- une augmentation de 32,6 M\$ reflétant l'amortissement de la mesure d'allègement fiscal prise en 2016 pour la compétence d'agglomération relative aux régimes de retraite;
- une hausse de 13,6 M\$ reflétant l'amortissement de la mesure d'allègement fiscal relativement au régime fiscal de la TVQ du secteur municipal;
- au chapitre du redéploiement des ressources, une diminution de 4,4 M\$ découlant, d'une part, du transfert de budgets au Service des ressources humaines pour la mise en place d'un programme d'intégration en milieu de travail de ses employés-prestataires d'indemnités de la CNESST et, d'autre part, du retrait de certains budgets corporatifs non requis;
- une diminution de 16,2 M\$ du budget des dépenses contingentes, permise en vertu des nouvelles dispositions de la Loi sur les cités et villes qui n'obligent plus un seuil minimum de 1 % du budget global de la Ville. Le budget de 2018 reflète mieux la réalité historique constatée au cours des années précédentes;

- une provision corporative de 8,5 M\$ destinée à financer des besoins en cours d'année;
- une diminution de 1,6 M\$ du budget dédié à la rémunération des employés de la Ville prêtés au ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);
- une diminution de 2 M\$ du budget alloué au développement du réseau des bibliothèques, qui entre dans sa dernière phase de réalisation en 2018.

DÉTAIL CONCERNANT LES AFFECTATIONS

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement

Il s'agit de la mesure d'allègement ayant été mise en place afin d'amortir sur les exercices futurs l'impact de la crise financière de 2008 sur la charge fiscale des contribuables.

Affectation – Régimes de retraite

Cette rubrique reflète le financement de l'utilisation en 2016 des mesures transitoires permettant d'atténuer les effets de l'augmentation des coûts des régimes de retraite à la suite de la crise financière de 2008.

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres

Cette affectation est déterminée par l'actuaire et comprend les charges à constater et les montants à pourvoir dans le futur en vertu du traitement comptable permis des différents volets financiers des régimes de retraite, notamment le déficit initial, le rachat d'obligations et la limite d'actif, les modifications aux régimes de retraite. La variation de cette affectation est de 5,9 M\$.

Le tableau suivant résume les différentes composantes et leurs variations depuis le comparatif de 2017 :

Tableau 155 – Affectations – Régimes de retraite

(en millions de dollars)

	Budget du conseil municipal		Budget du conseil d'agglomération		Total	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Montants à pourvoir – Mesures d'allègement	(27,6)	-	(29,4)	-	(57,0)	-
Régimes de retraite (mesures d'allègement 2016)	-	-	-	32,6	-	32,6
Montants à pourvoir – Autres						
Déficit initial	24,6	-	(19,8)	-	4,8	-
Modification de régimes	2,9	2,9	1,2	1,2	4,1	4,1
Rachat d'obligations	10,6	8,3	-	0,5	10,6	8,8
Limite d'actifs	(4,4)	(3,7)	(38,6)	(38,6)	(43,0)	(42,3)
Total – Autres	33,7	7,5	(57,2)	(36,9)	(23,4)	(29,3)
Total – Montants à pourvoir – Régimes de retraite	6,1	7,5	(86,6)	(4,3)	(80,4)	3,3

Affectations – Mesures transitoires

Cette mesure avait été permise par le MAMOT, le 1^{er} janvier 2000, afin d'amortir sur un certain nombre d'années les coûts relatifs aux banques de maladie cumulées pour les employés de l'ex-CUM, mesure qui a été poursuivie par la nouvelle Ville de Montréal après les fusions. Cette mesure prenait fin au 31 décembre 2016.

Affectation – Sites contaminés

Cette affectation permet à la Ville de respecter ses obligations financières en matière de décontamination de ses terrains, selon les normes de la comptabilité municipale du Québec.

Affectation – Montant à pourvoir – TVQ

Cette rubrique reflète l'amortissement de la mesure d'allègement fiscal relativement au régime fiscal de la TVQ du secteur municipal, soit une augmentation de 13,6 M\$ qui s'explique de la façon suivante :

- pour la mesure d'allègement fiscal prise en 2016 pour la compétence d'agglomération, son amortissement se traduit par une augmentation de 11,4 M\$ au budget de 2018;
- pour la mesure d'allègement fiscal qui sera prise en 2017 pour l'ensemble de la Ville, le budget requis pour son amortissement est étalé sur cinq exercices financiers, reflétant ainsi une augmentation de 2,2 M\$ au budget de 2018.

DÉPENSES DE CONTRIBUTIONS

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa juridiction, au paiement des quotes-parts à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'à la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), organisme régional créé en 2017 dans le cadre de la réforme de la gouvernance du transport collectif régional.

En vertu de cette réforme, l'ARTM est un organisme qui se consacre à la planification des services de transport collectif sur l'ensemble de son territoire, qui est constitué de ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal, de la réserve indienne de Kahnawake et de la Ville de Saint-Jérôme. L'ARTM détient également la compétence exclusive pour établir le cadre tarifaire du transport collectif applicable sur ce territoire et pour déterminer les corridors routiers qui constituent le réseau artériel métropolitain sur lequel elle peut désigner des voies réservées. Dans une perspective de développement durable, l'ARTM a pour mission d'assurer, par des modes de transport collectif, la mobilité des personnes sur son territoire. À cette fin, l'ARTM planifie, développe, soutient et fait la promotion du transport collectif. Elle favorise l'intégration des services entre les différents modes de transport et augmente l'efficacité des corridors routiers.

Dans le cadre de ce nouveau modèle de gouvernance, le financement de l'ARTM est assuré par les contributions des automobilistes (droits sur l'immatriculation et la taxe régionale sur l'essence), la tarification des usagers, les subventions gouvernementales et les contributions des municipalités de la grande région métropolitaine de Montréal, desservie par l'ensemble des modes de transport collectif relevant du champ de compétence de l'ARTM.

À même ses revenus, l'ARTM versera, dans le cadre d'ententes contractuelles avec chacun des organismes publics de transport (STM, RTL, STL et RTM) des contributions financières qui permettront à ces derniers de financer leurs dépenses d'exploitation et d'immobilisations en fonction de critères de performance préétablis. Conséquemment, à compter de 2018, la Ville ne verse plus de contribution financière directement à la Société de transport de Montréal (STM) ni à l'Agence métropolitaine de transport (AMT), cette dernière ayant été abolie.

Tableau 156 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal
 (en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Contributions corporatives aux organismes								
Société de transport de Montréal	412 222,3	387 526,9	423 416,0	446 784,0	216 533,3	482 300,0	-	-
Agence métropolitaine de transport	49 673,8	50 636,1	63 295,3	58 707,3	64 300,0	64 300,0	-	-
Autorité régionale de transport métropolitain	-	-	-	-	265 766,7	-	574 300,0	
Communauté métropolitaine de Montréal	29 469,4	29 482,0	29 398,5	37 873,4	39 011,0	38 777,0	39 777,0	
Conseil des arts	12 450,0	12 950,0	13 450,0	13 950,0	14 450,0	14 450,0	16 950,0	
Sociétés de développement commercial	10 713,1	11 102,1	11 774,4	12 061,0	12 900,0	12 900,0	13 641,4	
Société du parc Jean-Drapeau	9 847,5	9 887,7	10 036,5	13 063,9	12 998,7	12 998,7	14 104,0	
Bureau du taxi de Montréal	-	3 430,5	2 877,3	3 728,6	3 917,6	3 917,6	4 577,8	
Pointe-à-Callière	5 140,6	5 390,6	5 640,6	5 890,6	7 385,6	7 385,6	8 130,6	
Office de consultation publique de Montréal	2 045,3	1 595,5	2 031,6	2 110,8	2 580,6	2 130,6	2 193,2	
Ombudsman	1 066,7	941,6	1 023,9	1 075,1	1 204,6	1 204,6	1 367,2	
Comité organisateur des jeux pompiers-policiers	650,0	350,0	532,5	(480,0)	-	-	-	
Montréal international – FODIM	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	510,0	
BIXI – Montréal	-	2 074,0	(2 350,8)	-	-	-	-	
Office municipal d'habitation de Montréal	566,2	550,0	521,8	348,9	685,0	685,0	685,0	
Organisation des festivités du 375 ^e de Montréal	1 000,0	1 000,0	10 000,0	11 500,0	9 527,8	11 010,8	-	
Société de gestion Marie-Victorin	20,0	20,0	20,0	-	-	-	-	
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	
Autres	533,2	78,7	(0,0)	(0,1)	1 000,0	0,0	-	
Total – Contributions corporatives aux organismes	535 910,1	517 527,7	572 179,6	607 125,5	652 772,9	652 571,9	676 248,2	

Variations budgétaires

Pour l'exercice 2018, les contributions aux organismes augmenteront de 23,7 M\$, pour atteindre 676,2 M\$, soit une hausse de 3,6 %. Reflétant les priorités de l'Administration, cette augmentation s'explique de la façon suivante :

- un nouveau budget de 574,3 M\$ prévu pour la quote-part que la Ville sera tenue de verser à la nouvelle ARTM. Tel que l'indique la page précédente, cette contribution remplace les contributions que la Ville devait verser à l'AMT et à la STM, entraînant ainsi une variation de la contribution de la Ville au transport en commun de 27,7 M\$;
- une augmentation de 1 M\$ de la quote-part versée à la CMM, qui exerce ses compétences en matière d'aménagement métropolitain, de développement économique, de financement des équipements métropolitains, du logement social, de transport collectif et de gestion des matières résiduelles;
- une augmentation de 4,3 M\$ allouée aux contributions versées aux organismes des secteurs culturel, économique et socio-récréatif, soit le Conseil des arts (2,5 M\$), les sociétés de développement commercial (0,7 M\$) et la Société du parc Jean-Drapeau (1,1 M\$);
- une hausse des contributions au Bureau du taxi de Montréal (0,7 M\$), au musée Pointe-à-Callière (0,7 M\$) et à l'Ombudsman (0,2 M\$)
- une non-récurrence du budget de 11 M\$ destiné à l'aide financière prévue pour la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal.

ÉLIMINATION DES TRANSACTIONS INTERNES ET INTERENTITÉS

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client.

Tableau 157 – Élimination des transactions internes et interentités –

Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	2013	2014	Réel	2015	2016	Prévision 2017	Budget	
							2017	2018
Transactions à éliminer								
Élimination des transactions internes	53 278,9	48 196,0	38 963,7	40 865,2	40 527,0	37 846,9	35 927,3	
Élimination des transactions interentités	7 083,8	3 926,2	4 682,2	8 488,8	2 242,3	1 218,2	1 466,0	
Total – Transactions à éliminer	60 362,7	52 122,2	43 645,9	49 354,0	42 769,3	39 065,1	37 393,3	

Renseignements complémentaires

Fiscalité

Quotes-Parts

Dépenses par objets

État des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Analyses complémentaires des dépenses



FISCALITÉ

Sur l'île de Montréal, les compétences municipales sont partagées entre le conseil d'agglomération, les conseils municipaux des villes liées et, dans le cas de Montréal, les conseils d'arrondissement. Les taxes foncières imposées par le conseil municipal de Montréal financent, à la fois, les dépenses relevant des compétences locales et la part montréalaise des dépenses qui sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération.

FISCALITÉ DU BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de Montréal prélève des taxes sur diverses bases, des droits ainsi que certains tarifs relatifs à l'eau et aux matières résiduelles. Ces sources de revenus sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

La taxe foncière générale est une taxe foncière à taux variés, prélevée par le conseil municipal de Montréal, qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur le territoire montréalais. Les taux varient selon quatre catégories d'immeubles : la catégorie dite résiduelle, qui englobe les immeubles résidentiels de cinq logements ou moins, la catégorie des immeubles de six logements ou plus, celle des immeubles non résidentiels et celle des terrains vagues desservis. Par ailleurs, qu'ils soient desservis ou non, les terrains vagues sont assujettis au double du taux applicable à la catégorie résiduelle.

La taxe foncière générale est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération.

FISCALITÉ DE L'EAU

Les revenus fiscaux totaux versés à la réserve financière locale de l'eau totalisent 360,9 M\$ en 2018, en hausse de 35,7 M\$. De cette somme, 336,8 M\$ proviennent de la taxe relative à l'eau imposée sur une base foncière et 24,1 M\$ sont des revenus de tarification, forfaitaire ou au compteur.

Taxe relative à l'eau

La taxe relative à l'eau génère 336,8 M\$ en 2018, en hausse de 35,8 M\$. Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à la taxe relative à l'eau, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Tarification de l'eau

Les revenus de la tarification de l'eau s'élèvent à 24,1 M\$ en 2018.

Dans le contexte du processus d'harmonisation de la tarification de l'eau, divers tarifs touchant les immeubles résidentiels sont réduits dans le secteur de Sainte-Geneviève. L'Arrondissement de Montréal-Nord réduit pour sa part le tarif basé sur la valeur foncière et visant le secteur non résidentiel de son territoire. Ces mesures n'entraînent globalement aucune variation des charges fiscales.

Par ailleurs, le tarif de 0,57 \$/m³ pour toute consommation excédant 100 000 m³ demeure inchangé en 2018.

TARIFICATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les tarifs exigés dans certains secteurs pour la gestion des matières résiduelles demeurent inchangés et génèrent des revenus de quelque 13,8 M\$ en 2018, une somme qui ne varie pas par rapport à l'année précédente.

TAXE RELATIVE À LA VOIRIE

Le prélèvement sur une base foncière d'une taxe relative à la voirie est maintenu au même niveau qu'en 2017, soit à 17,3 M\$.

Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

TAXE SUR LES PARCS DE STATIONNEMENT

La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré appliquée à la superficie brute des parcs de stationnement. Le taux varie selon que le parc de stationnement est intérieur ou extérieur. Le taux varie également selon le secteur dans lequel il est situé :

- le « secteur A », qui correspond au centre des affaires de Montréal¹;
- le « secteur B », qui correspond au centre-ville de Montréal², en excluant les secteurs A et C;
- le « secteur C », dont le périmètre est présenté à l'annexe 7.

1. Tel que le définit l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, (LRQ, chapitre C-11.4).

2. Tel que le définit l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Une exonération pour les 390 premiers mètres carrés est cependant accordée pour tous les parcs de stationnement, à l'exception de ceux qui sont situés sur des terrains vagues desservis où est exploité un commerce de stationnement.

Les revenus de cette taxe sont de 23,7 M\$ en 2018.

Tableau 158 – Taux de la taxe sur les parcs de stationnement en 2018

Secteurs	Intérieurs \$/m ²	Extérieurs \$/m ²
Secteur A	11,20	44,80
Secteur B	5,60	33,60
Secteur C	5,60	16,80

TRAITEMENT DES IMMEUBLES NON IMPOSABLES

La Loi sur la fiscalité municipale indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Les immeubles des gouvernements du Québec et du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Les compensations versées par le gouvernement du Québec pour les immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation sont basées sur le taux global de taxation (TGT) pondéré. Pour l'exercice financier de 2018, le TGT pondéré est établi à 1,1405 \$ par 100 \$ d'évaluation³.

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'Autorité régionale de transport métropolitain ou au Réseau de transport métropolitain ne sont assujettis à aucune compensation de taxes, mais peuvent faire l'objet de tarification.

3. Les immeubles des réseaux sont assujettis à des taux équivalant à certains pourcentages du TGT pondéré. Les pourcentages utilisés pour 2018 sont : 82,5 % du TGT pondéré pour les immeubles des réseaux supérieurs de la santé et de l'éducation (cégeps et universités) et 69,5 % pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire-secondaire.

FISCALITÉ DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Les arrondissements imposent deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à taux unique, indépendamment des catégories d'immeubles.

TAXE RELATIVE AUX SERVICES

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation aux immeubles non imposables assujettis.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport à l'an dernier, en redressant les montants de 2017 pour tenir compte de la croissance immobilière. À l'écart de 5,2 M\$ présenté entre les revenus de 2017 et ceux de 2018, il faut ajouter un montant d'environ 0,7 M\$ attribuable à la croissance immobilière, ce qui porte l'écart réel entre les revenus budgétés en 2017 et 2018 à 5,9 M\$.

Tableau 159 – Évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services, 2017 et 2018

Assiettes foncières au 31 décembre 2016

Arrondissements	Revenus	Revenus	Écart		Taux 2018 ² (\$/100 \$)
	2017 ¹ (000 \$)	2018 (000 \$)	(000 \$)	(%)	
Ahuntsic-Cartierville	6 858,3	6 995,5	137,2	2,0	0,0442
Anjou	5 224,2	5 874,2	650,0	12,4	0,1000
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	8 676,0	8 849,5	173,5	2,0	0,0457
Lachine	4 234,3	4 235,7	1,4	0,0	0,0731
LaSalle	5 890,1	4 290,1	(1 600,0)	(27,2)	0,0500
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1 327,5	1 344,8	17,3	1,3	0,0502
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 918,1	9 096,5	178,4	2,0	0,0654
Montréal-Nord	8 219,5	8 301,7	82,2	1,0	0,1337
Outremont	2 333,7	2 583,4	249,7	10,7	0,0456
Pierrefonds-Roxboro	5 067,4	5 219,5	152,0	3,0	0,0681
Plateau-Mont-Royal	9 683,9	9 683,9	(0,0)	(0,0)	0,0592
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	9 713,3	9 781,3	68,0	0,7	0,0845
Rosemont–La Petite-Patrie	6 850,6	8 563,2	1 712,6	25,0	0,0533
Saint-Laurent	11 592,5	12 594,1	1 001,6	8,6	0,0747
Saint-Léonard	6 860,4	6 987,4	126,9	1,8	0,0830
Sud-Ouest	6 705,1	6 840,1	135,0	2,0	0,0661
Verdun	6 566,1	6 697,4	131,3	2,0	0,0709
Ville-Marie	15 726,0	16 009,0	283,1	1,8	0,0433
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	5 659,2	7 346,9	1 687,7	29,8	0,0569
Total	136 106,3	141 294,1	5 187,8	3,8	s. o.

1. Les revenus des taxes des arrondissements relatives aux services, en 2017, ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 14 septembre et le 31 décembre 2016.

2. Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués dans les arrondissements. Dans le cas de l'Arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier, puisque l'une de ses taxes de services est un tarif par unité. Son taux foncier est de 0,0528 \$/100 \$.

TAXE RELATIVE AUX INVESTISSEMENTS

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2018, ces taxes génèrent des revenus de 98,2 M\$, soit 1,5 M\$ de plus qu'en 2017, et permettent le remboursement d'emprunts liés à des travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2016.

REVENUS FISCAUX DU BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Les dépenses générées par l'exercice des compétences du conseil d'agglomération sont financées en grande majorité au moyen de quotes-parts versées par chacune des villes liées. Le conseil d'agglomération préleve également certaines taxes.

TAXE POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 911

Conformément aux dispositions législatives adoptées par l'Assemblée nationale, les clients d'un service téléphonique contribuent au financement des centres d'urgence 911 en payant une taxe de 0,46 \$ par mois qui est prélevée par les compagnies de téléphone. Les revenus générés par cette taxe s'élèvent à 12,3 M\$ en 2018, stable par rapport à 2017.

TAXE SUR L'IMMATRICULATION DES VÉHICULES DE PROMENADE

Une taxe de 45 \$ par véhicule de promenade pour une période de 12 mois a été introduite sur le territoire de l'agglomération le 1^{er} juillet 2011 afin de contribuer au financement du transport en commun. Le taux de cette taxe sera haussé à 50 \$ le 1^{er} juillet 2018, ce qui permettra de générer des revenus de 36,4 M\$, en hausse de 2 M\$ par rapport à 2017.

TAUX DE TAXE DE 2018

Aux tableaux 160, 161 et 162 sont présentés les taux de taxe de 2018 pour les immeubles de la catégorie résiduelle, les immeubles de six logements ou plus et les immeubles non résidentiels. Les tarifications de l'eau et des matières résiduelles paraissent aux tableaux 163 et 164.

Tableau 160 – Taux de taxation de 2018 – Immeubles de la catégorie résiduelle
 (par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements ¹	Taxe foncière générale			Contribution à la réserve financière de l'eau			Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL ⁵	
	Taxe foncière générale	Tarification des matières résiduelles ² et autres taxes ³	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau ²	Taux moyen cumulé de l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative aux services ⁴	Taxe relative aux investissements		
Anjou	0,6851		0,6851	0,0933	0,0082	0,1015	0,0033	0,1000	0,0831	0,1831	0,9731
Lachine	0,6040	0,0327	0,6367	0,0832	0,0183	0,1015	0,0033	0,0718	0,0634	0,1352	0,8768
LaSalle	0,5914	0,0412	0,6326	0,0833	0,0182	0,1015	0,0033	0,0500	0,0519	0,1019	0,8393
L'Île-Bizard	0,6256		0,6256	0,0906	0,0109	0,1015	0,0033	0,0502	0,0686	0,1188	0,8492
Montréal											
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,6657		0,6657	0,1015		0,1015	0,0033	0,0442	0,0464	0,0906	0,8612
<i>Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce</i>	0,6657		0,6657	0,1015		0,1015	0,0033	0,0457	0,0298	0,0755	0,8461
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	0,6657		0,6657	0,1015		0,1015	0,0033	0,0654	0,0507	0,1161	0,8867
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,6657		0,6657	0,1015		0,1015	0,0033	0,0592	0,0288	0,0880	0,8586
<i>Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles</i>	0,6657		0,6657	0,1015		0,1015	0,0033	0,0845	0,0760	0,1605	0,9311
<i>Rosemont–La Petite-Patrie</i>	0,6657		0,6657	0,1015		0,1015	0,0033	0,0533	0,0389	0,0922	0,8628
<i>Sud-Ouest</i>	0,6657		0,6657	0,1015		0,1015	0,0033	0,0661	0,0443	0,1104	0,8810
<i>Ville-Marie</i>	0,6657		0,6657	0,1015		0,1015	0,0033	0,0433	0,0065	0,0498	0,8204
<i>Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension</i>	0,6657		0,6657	0,1015		0,1015	0,0033	0,0569	0,0462	0,1031	0,8737
Montréal-Nord	0,6551		0,6551	0,0776	0,0239	0,1015	0,0033	0,1337	0,0652	0,1989	0,9588
Outremont	0,6124	0,0280	0,6404	0,1015		0,1015	0,0033	0,0456	0,0338	0,0794	0,8247
Pierrefonds	0,6050	0,0255	0,6305	0,0879	0,0136	0,1015	0,0033	0,0681	0,0722	0,1403	0,8757
Roxboro	0,6287		0,6287	0,0869	0,0146	0,1015	0,0033	0,0681	0,0674	0,1355	0,8691
Sainte-Geneviève	0,5993	0,0511	0,6504	0,0828	0,0187	0,1015	0,0033	0,0502	0,0681	0,1183	0,8736
Saint-Laurent	0,6369		0,6369	0,0897	0,0118	0,1015	0,0033	0,0747	0,0563	0,1310	0,8728
Saint-Léonard	0,6352		0,6352	0,0832	0,0183	0,1015	0,0033	0,0830	0,0647	0,1477	0,8878
Verdun	0,6013	0,0417	0,6430	0,0867	0,0148	0,1015	0,0033	0,0709	0,0385	0,1094	0,8573
VILLE DE MONTRÉAL			0,6563			0,1015	0,0033			0,1083	0,8695

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences dans les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.
2. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ou des matières résiduelles par les valeurs foncieres des immeubles du territoire concerné.
3. L'élément « autres taxes » désigne les deux taxes foncieras prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0094 dans le secteur de L'Île-des-Scœurs et de 0,0133 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0112 pour cette catégorie d'immeubles. L'Arrondissement applique également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,0305.
4. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0190 pour cette catégorie d'immeubles.
5. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

**Tableau 161 – Taux de taxation de 2018 – Immeubles de six logements ou plus
(par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)**

Secteurs-arondissements ¹	Taxe foncière générale			Contribution à la réserve financière de l'eau			Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL ⁵	
	Taxe foncière générale	Tarification des matières résiduelles ² et autres taxes ³	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau ²	Taux moyen cumulé de l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative aux services ⁴	Taxe relative aux investissements		
Anjou	0,6872		0,6872	0,0801	0,0214	0,1015	0,0033	0,1000	0,0831	0,1831	0,9752
Lachine	0,5461	0,0927	0,6388	0,0525	0,0490	0,1015	0,0033	0,1068	0,0634	0,1702	0,9138
LaSalle	0,5172	0,1174	0,6346	0,0546	0,0469	0,1015	0,0033	0,0500	0,0519	0,1019	0,8413
L'Île-Bizard	0,6277		0,6277	0,0527	0,0488	0,1015	0,0033	0,0502	0,0686	0,1188	0,8514
Montréal											
Ahuntsic-Cartierville	0,6678		0,6678	0,1015		0,1015	0,0033	0,0442	0,0464	0,0906	0,8633
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,6678		0,6678	0,1015		0,1015	0,0033	0,0457	0,0298	0,0755	0,8482
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,6678		0,6678	0,1015		0,1015	0,0033	0,0654	0,0507	0,1161	0,8888
Plateau-Mont-Royal	0,6678		0,6678	0,1015		0,1015	0,0033	0,0592	0,0288	0,0880	0,8607
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,6678		0,6678	0,1015		0,1015	0,0033	0,0845	0,0760	0,1605	0,9332
Rosemont–La Petite-Patrie	0,6678		0,6678	0,1015		0,1015	0,0033	0,0533	0,0389	0,0922	0,8649
Sud-Ouest	0,6678		0,6678	0,1015		0,1015	0,0033	0,0661	0,0443	0,1104	0,8831
Ville-Marie	0,6678		0,6678	0,1015		0,1015	0,0033	0,0433	0,0065	0,0498	0,8225
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,6678		0,6678	0,1015		0,1015	0,0033	0,0569	0,0462	0,1031	0,8758
Montréal-Nord	0,6572		0,6572	0,0443	0,0572	0,1015	0,0033	0,1337	0,0652	0,1989	0,9610
Outremont	0,5190	0,1235	0,6425	0,1015		0,1015	0,0033	0,0456	0,0338	0,0794	0,8268
Pierrefonds	0,5392	0,0934	0,6326	0,0521	0,0494	0,1015	0,0033	0,0681	0,0722	0,1403	0,8777
Roxboro	0,6308		0,6308	0,0423	0,0592	0,1015	0,0033	0,0681	0,0674	0,1355	0,8711
Sainte-Geneviève	0,5430	0,1096	0,6526	0,0638	0,0377	0,1015	0,0033	0,0502	0,0681	0,1183	0,8758
Saint-Laurent	0,6390		0,6390	0,0574	0,0441	0,1015	0,0033	0,0747	0,0563	0,1310	0,8749
Saint-Léonard	0,6373		0,6373	0,0557	0,0458	0,1015	0,0033	0,0830	0,0647	0,1477	0,8899
Verdun	0,5522	0,0936	0,6458	0,0595	0,0420	0,1015	0,0033	0,0709	0,0385	0,1094	0,8601
VILLE DE MONTRÉAL			0,6624			0,1015	0,0033			0,1014	0,8687

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences entre les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.
2. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ou des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.
3. L'élément « autres taxes » réfère aux deux taxes foncières prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0094 dans le secteur de L'Île-des-Soeurs et de 0,0133 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0119 pour cette catégorie d'immeubles. L'Arrondissement applique également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,0817.
4. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0540 pour cette catégorie d'immeubles.
5. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Tableau 162 – Taux de taxation de 2018 – Immeubles non résidentiels
 (par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arondissements ¹	Taxe foncière générale			Contribution à la réserve financière de l'eau			Taxe relative à la voirie	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL ⁵	
	Taxe foncière générale	Tarification des matières résiduelles ² et autres taxes ³	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau ²	Taux moyen cumulé de l'eau		Grands consommateurs ²	Taxe relative aux services ⁴	Taxe relative aux investissements		
Anjou	3,2475		3,2475	0,3043	0,0308	0,3351	0,0045	0,0224	0,1000	0,0831	0,1831	3,7926
Lachine	3,0748	0,0089	3,0837	0,2812	0,0539	0,3351	0,0113	0,0224	0,0580	0,0634	0,1214	3,5738
LaSalle	3,0566	0,0130	3,0696	0,2828	0,0523	0,3351	0,0061	0,0224	0,0500	0,0519	0,1019	3,5351
L'Île-Bizard	3,0430		3,0430	0,2712	0,0639	0,3351		0,0224	0,0502	0,0686	0,1188	3,5192
Montréal												
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	3,1935		3,1935	0,3324	0,0027	0,3351	0,0045	0,0224	0,0442	0,0464	0,0906	3,6461
<i>Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce</i>	3,1935		3,1935	0,3324	0,0027	0,3351	0,0128	0,0224	0,0457	0,0298	0,0755	3,6393
<i>Mercier–Hochelaga-Maisonneuve</i>	3,1935		3,1935	0,3324	0,0027	0,3351	0,0394	0,0224	0,0654	0,0507	0,1161	3,7064
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	3,1935		3,1935	0,3324	0,0027	0,3351		0,0224	0,0592	0,0288	0,0880	3,6390
<i>Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles</i>	3,1935		3,1935	0,3324	0,0027	0,3351	0,0026	0,0224	0,0845	0,0760	0,1605	3,7141
<i>Rosemont–La Petite-Patrie</i>	3,1935		3,1935	0,3324	0,0027	0,3351		0,0224	0,0533	0,0389	0,0922	3,6431
<i>Sud-Ouest</i>	3,1935		3,1935	0,3324	0,0027	0,3351	0,0084	0,0224	0,0661	0,0443	0,1104	3,6697
<i>Ville-Marie</i>	3,1935		3,1935	0,3324	0,0027	0,3351	0,0052	0,0224	0,0433	0,0065	0,0498	3,6060
<i>Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension</i>	3,1935		3,1935	0,3324	0,0027	0,3351	0,0037	0,0224	0,0569	0,0462	0,1031	3,6577
Montréal-Nord	3,1462		3,1462	0,1280	0,2071	0,3351	0,0227	0,0224	0,1337	0,0652	0,1989	3,7252
Outremont	3,0316	0,0681	3,0997	0,3351		0,3351		0,0224	0,0456	0,0338	0,0794	3,5365
Pierrefonds	3,0443	0,0170	3,0613	0,3006	0,0345	0,3351		0,0224	0,0681	0,0722	0,1403	3,5590
Roxboro	3,0547		3,0547	0,2846	0,0505	0,3351		0,0224	0,0681	0,0674	0,1355	3,5477
Sainte-Geneviève	3,0860	0,0527	3,1387	0,2602	0,0749	0,3351		0,0224	0,0502	0,0681	0,1183	3,6144
Saint-Laurent	3,0836		3,0836	0,2767	0,0584	0,3351	0,0104	0,0224	0,0747	0,0563	0,1310	3,5825
Saint-Léonard	3,0774		3,0774	0,2820	0,0531	0,3351	0,0219	0,0224	0,0830	0,0647	0,1477	3,6044
Verdun	3,0545	0,0230	3,0775	0,3034	0,0317	0,3351		0,0224	0,0709	0,0385	0,1094	3,5443
VILLE DE MONTRÉAL			3,1693			0,3351	0,0078	0,0224			0,0907	3,6252

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences entre les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.
2. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus provenant des grands consommateurs ainsi que des tarifications de l'eau, ou encore des matières résiduelles (selon le cas), par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.
3. L'élément « autres taxes » réfère aux deux taxes fonciers prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0094 dans le secteur de L'Île-des-Soeurs et de 0,0133 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0107 pour cette catégorie d'immeubles. L'Arrondissement applique également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,0123.
4. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 \$ par établissement commercial, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0052 pour cette catégorie d'immeubles.
5. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

TARIFICATION POUR L'EAU ET LES MATIÈRES RÉSIDUELLES**Tableau 163 – Tarification des immeubles résidentiels, par arrondissements – Ville de Montréal**

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	s. o.	s. o.
Anjou	Tarifs fixes variés : 20 \$ par logement, 10 \$ par chambre.	s. o.
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	s. o.	s. o.
Lachine	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	85 \$ par logement
LaSalle	Tarif fixe de 40 \$ par logement.	100 \$ par logement
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : chalet d'été, 45 \$ par unité; maison de chambres, 20 \$ par chambre; autres immeubles, 45 \$ par logement. Sainte-Geneviève : tarif fixe de 45 \$ par logement ou 45 \$ par immeuble pour les maisons de chambres.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par logement ou 50 \$ par chambre
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	s. o.	s. o.
Montréal-Nord	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	s. o.
Outremont	s. o.	202 \$ par logement
Pierrefonds-Roxboro	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	Pierrefonds : 85 \$ par logement Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	s. o.	s. o.
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	s. o.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum de 25 \$ par logement pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,396 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	s. o.
Sud-Ouest	s. o.	s. o.
Verdun	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	96 \$ par logement
Ville-Marie	s. o.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	s. o.	s. o.

1. Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. De plus, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

Tableau 164 – Tarification des immeubles non résidentiels, par arrondissements – Ville de Montréal

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Tous	Tarif de 0,57 \$/m ³ pour toute consommation excédant 100 000 m ³ , en plus des tarifs présentés ci-dessous.	s. o.
Ahuntsic-Cartierville	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Anjou	Tarif au compteur de 0,1869775 \$/m ³ . Crédit de 227 m ³ par logement ou par chambre pour les immeubles mixtes.	s. o.
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Lachine	Tarifs variés selon le secteur (immeubles mixtes et non résidentiels) : Lachine, le plus élevé de : a) 45 \$ par logement ou 150 \$ par établissement; b) 0,33 \$/m ³ jusqu'à 454 609 m ³ et 0,2552 \$/m ³ sur l'excédent. Saint-Pierre, le plus élevé de : a) 0,90 \$/m ³ ; b) 45 \$ par logement ou 360 \$ par établissement; c) selon le type de compteur : de 1 300 \$ à 4 700 \$.	85 \$ par établissement commercial
LaSalle	Tarif de base de 90 \$ par local pour les premiers 255 m ³ , tarif de 0,37 \$/m ³ jusqu'à 425 m ³ et de 0,41 \$/m ³ sur l'excédent.	100 \$ par établissement commercial
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : commerce dans un immeuble mixte, 160 \$ par local; autres commerces : 270 \$ par local. Sainte-Geneviève : tarif de base de 175 \$ par local pour les premiers 227,3 m ³ et tarif au compteur de 0,274967 \$/m ³ sur l'excédent.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par établissement commercial
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Montréal-Nord	Le plus élevé de : tarif fixe de 0,18687 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière non résidentielle ajustée ou 0,165 \$ du m ³ .	s. o.
Outremont	s. o.	202 \$ par bureau d'affaires ou 518 \$ par établissement commercial
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif de base de 85 \$ par local pour les premiers 360 m ³ et taux de 0,21 \$/m ³ sur l'excédent. Roxboro : tarifs fixes par local, variant de 180 \$ à 360 \$ selon le type de commerce.	Pierrefonds : 85 \$ par établissement commercial Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum variable selon le diamètre du compteur. Tarif de 0,396 \$/m ³ jusqu'à 909 200 m ³ et de 0,297 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif minimum de 85 \$ par établissement pour les premiers 318 m ³ et tarif au compteur de 0,26708 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Sud-Ouest	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Verdun	Tarif minimum de 78 \$ par unité pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,19 \$/m ³ sur l'excédent.	96 \$ par établissement commercial
Ville-Marie	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.

1. Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. De plus, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

VARIATION DES CHARGES FISCALES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

En 2018, le conseil municipal augmente les charges fiscales à des fins générales de 2,1 %. Cette hausse a pour effet d'augmenter les charges fiscales totales des immeubles résidentiels de 1,9 % et celles des immeubles non résidentiels de 2,1 %.

Afin de permettre le rattrapage d'un important déficit d'investissement dans les infrastructures de l'eau, les revenus provenant de la taxe relative à l'eau sont augmentés en 2018. Cette décision a pour effet d'augmenter les charges fiscales totales des immeubles résidentiels de 1,1 % et celles des immeubles non résidentiels de 0,8 %.

Finalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont globalement pour effet d'augmenter les charges fiscales totales des immeubles résidentiels de 0,3 % et celles des immeubles non résidentiels de 0,1 %.

Le tableau suivant présente la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements de Montréal. Il présente distinctement les variations des charges fiscales selon que ces dernières sont attribuables au conseil municipal ou aux conseils d'arrondissement.

L'avis d'imposition de chaque contribuable peut varier dans des proportions différentes des données présentées dans le tableau suivant, en raison notamment de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés de la ville.

Tableau 165 – Variation des charges fiscales de 2017 à 2018, immeubles résidentiels et non résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Immeubles résidentiels				Immeubles non résidentiels			
	Variation générale des charges fiscales ¹	Variation des taxes de services d'arrondissement	Variation de la taxe relative à l'eau	Variation des charges fiscales totales ²	Variation générale des charges fiscales ¹	Variation des taxes de services d'arrondissement	Variation de la taxe relative à l'eau	Variation des charges fiscales totales ²
Ahuntsic-Cartierville	2,4 %	0,1 %	1,1 %	3,5 %	2,2 %	–	0,8 %	3,0 %
Anjou	0,7 %	1,2 %	0,9 %	2,8 %	1,0 %	0,3 %	0,9 %	2,2 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3,0 %	0,1 %	1,1 %	4,2 %	2,9 %	–	0,6 %	3,5 %
Lachine	1,1 %	–	1,0 %	2,1 %	2,0 %	–	0,9 %	2,9 %
LaSalle	1,8 %	(2,2 %)	1,1 %	0,7 %	1,8 %	(0,5 %)	0,9 %	2,2 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1,4 %	0,1 %	1,0 %	2,5 %	2,2 %	–	0,6 %	2,8 %
Mercier–Hochelaga–Maisonneuve	2,5 %	0,2 %	1,0 %	3,7 %	1,6 %	–	0,8 %	2,4 %
Montréal-Nord	0,3 %	0,1 %	0,9 %	1,3 %	1,5 %	–	0,8 %	2,3 %
Outremont	2,8 %	0,6 %	1,1 %	4,5 %	5,5 %	0,1 %	0,7 %	6,3 %
Pierrefonds–Roxboro	1,8 %	0,2 %	1,0 %	3,1 %	2,7 %	–	0,8 %	3,6 %
Plateau-Mont-Royal	2,1 %	–	1,1 %	3,2 %	3,2 %	–	0,8 %	4,0 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	1,8 %	0,1 %	1,0 %	2,8 %	2,2 %	–	0,8 %	3,1 %
Rosemont–La Petite-Patrie	3,2 %	1,3 %	1,1 %	5,6 %	3,6 %	0,3 %	0,8 %	4,6 %
Saint-Laurent	0,0 %	0,7 %	1,0 %	1,7 %	(0,1 %)	0,2 %	0,9 %	0,9 %
Saint-Léonard	0,2 %	0,2 %	1,0 %	1,4 %	1,2 %	–	0,9 %	2,2 %
Sud-Ouest	2,2 %	0,2 %	1,0 %	3,4 %	3,7 %	–	0,8 %	4,6 %
Verdun	1,1 %	0,2 %	1,1 %	2,4 %	2,4 %	–	0,8 %	3,3 %
Ville-Marie	1,9 %	0,1 %	1,1 %	3,2 %	2,2 %	–	0,9 %	3,1 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,8 %	1,6 %	1,1 %	5,4 %	3,0 %	0,3 %	0,8 %	4,2 %
VILLE DE MONTRÉAL	1,9 %	0,3 %	1,1 %	3,3 %	2,1 %	0,1 %	0,8 %	3,0 %

– Donnée infime.

1. Les variations générales des charges fiscales comprennent la taxe foncière générale, la taxe relative à la voirie, les tarifs fiscaux ainsi que les taxes d'arrondissement relatives aux investissements. Elles excluent les variations de la taxe relative à l'eau et des taxes d'arrondissement relatives aux services.

2. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Source : compilation actualisée au 14 septembre 2017 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2017 et de 2018.

ÉVOLUTION DU RÔLE D'ÉVALUATION, DE 2016 À 2017

Les revenus de la Ville de Montréal proviennent essentiellement d'une taxation basée sur les valeurs foncières. Or, la construction de nouveaux immeubles et les modifications majeures apportées à des immeubles existants ont fait augmenter l'assiette foncière, entre le 14 septembre 2016 et le 14 septembre 2017.

L'assiette foncière imposable a augmenté de 2 568,5 M\$ entre le 14 septembre 2016 et le 14 septembre 2017. Le tableau suivant détaille l'évolution du rôle 2017-2019 au cours de cette période, à partir des certificats qui modifient la valeur des immeubles situés sur le territoire de Montréal.

Tableau 166 – Évolution du rôle triennal 2017-2019 – Ville de Montréal

	Valeur foncière (M\$)		
	Imposable	Non imposable	Total
Valeur au 14 septembre 2016	231 897,7	37 807,8	269 705,5
<i>Variation en cours d'année :</i>			
Ajout de nouveaux bâtiments	1 793,0	86,6	1 879,6
Modification aux bâtiments existants	878,7	893,3	1 772,0
Entente sur révision	18,8	0,0	18,8
Décision de la CMQ	(53,0)	0,1	(52,9)
Incendie	(44,2)	44,2	0,0
Démolition	(22,8)	0,0	(22,8)
Autres	(1,9)	28,2	26,3
Valeur au 14 septembre 2017	234 466,2	38 860,2	273 326,4
<i>Variation nette :</i>			
14 septembre 2016 – 14 septembre 2017	2 568,5	1 052,4	3 620,9

Source : Ville de Montréal, rôle triennal 2017-2019, actualisé le 14 septembre 2017.

Le tableau suivant présente les variations des valeurs imposables de 2016 à 2017 pour chacun des arrondissements de Montréal.

Tableau 167 – Variation de la valeur imposable, par arrondissements – Ville de Montréal

Arrondissements	Valeur foncière imposable (M\$)			Variation nette en pourcentage de l'assiette
	14 sept. 2016	14 sept. 2017	Variation nette	
Sud-Ouest	10 269,6	10 574,3	304,6	3,0 %
LaSalle	8 615,7	8 818,5	202,9	2,4 %
Ville-Marie	36 318,1	37 039,6	721,4	2,0 %
Rosemont–La Petite-Patrie	16 456,9	16 700,0	243,1	1,5 %
Saint-Laurent	16 799,0	16 992,2	193,3	1,2 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	13 186,6	13 320,5	133,9	1,0 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	19 703,3	19 887,9	184,6	0,9 %
Saint-Léonard	8 458,3	8 535,8	77,5	0,9 %
Lachine	5 858,2	5 903,1	44,9	0,8 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	11 681,9	11 756,9	75,0	0,6 %
Mercier–Hochelaga–Maisonneuve	14 012,7	14 100,0	87,4	0,6 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 705,6	2 721,7	16,2	0,6 %
Verdun	9 519,1	9 570,6	51,5	0,5 %
Plateau-Mont-Royal	16 692,6	16 775,9	83,4	0,5 %
Montréal-Nord	6 285,8	6 315,3	29,5	0,5 %
Anjou	5 913,6	5 940,0	26,4	0,4 %
Pierrefonds-Roxboro	7 750,8	7 778,2	27,4	0,4 %
Outremont	5 759,0	5 776,9	17,9	0,3 %
Ahuntsic-Cartierville	15 910,9	15 958,6	47,8	0,3 %
VILLE DE MONTRÉAL	231 897,7	234 466,2	2 568,5	1,1 %

Source : Ville de Montréal, rôle triennal 2017-2019, actualisé le 14 septembre 2017.

DISTRIBUTION DES VALEURS FONCIÈRES À MONTRÉAL

Le tableau 168 dresse, par catégories d'immeubles, le portrait des valeurs foncières de chaque arrondissement composant Montréal.

Tableau 168 – Valeurs imposables et non imposables, par arrondissements – Ville de Montréal

Arrondissements	Nombre d'unités	Valeur imposable (M\$)			Valeur non imposable (M\$)	Total au rôle	
		Résidentiel	Commercial, industriel	Terrain vague		Valeur (M\$)	Part relative
Ahuntsic-Cartierville	30 739	13 588,3	2 251,4	119,0	3 215,6	19 174,2	7,0 %
Anjou	13 014	4 016,1	1 888,7	35,2	336,7	6 276,7	2,3 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	28 235	17 617,5	2 155,3	115,1	6 603,4	26 491,3	9,7 %
Lachine	12 964	4 252,2	1 400,4	250,4	692,0	6 595,0	2,4 %
LaSalle	19 901	7 465,6	1 233,1	119,9	1 056,3	9 874,8	3,6 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	6 584	2 578,4	95,4	47,9	170,4	2 892,1	1,1 %
Mercier–Hochelaga–Maisonneuve	32 293	11 948,6	1 986,8	164,7	2 252,9	16 352,9	6,0 %
Montréal-Nord	14 559	5 404,4	867,4	43,5	715,0	7 030,3	2,6 %
Outremont	6 267	5 566,7	186,8	23,3	771,4	6 548,3	2,4 %
Pierrefonds-Roxboro	21 796	7 310,0	386,4	81,8	831,1	8 609,3	3,1 %
Plateau-Mont-Royal	25 723	13 837,8	2 872,6	65,5	1 968,8	18 744,7	6,9 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	33 931	10 023,7	1 458,0	275,1	1 762,5	13 519,3	4,9 %
Rosemont–La Petite-Patrie	32 247	14 748,0	1 875,0	77,0	2 423,9	19 123,8	7,0 %
Saint-Laurent	30 158	11 190,3	5 396,6	405,3	1 785,7	18 777,9	6,9 %
Saint-Léonard	13 980	6 850,1	1 630,6	55,1	546,2	9 082,0	3,3 %
Sud-Ouest	24 264	8 705,7	1 564,2	304,4	1 667,7	12 242,0	4,5 %
Verdun	22 404	8 573,7	899,0	98,0	984,3	10 554,9	3,9 %
Ville-Marie	40 745	16 718,1	19 836,2	485,4	9 504,4	46 544,0	17,0 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	26 294	11 081,3	2 179,7	59,4	1 572,1	14 892,6	5,4 %
VILLE DE MONTRÉAL	436 098	181 476,6	50 163,6	2 826,0	38 860,2	273 326,4	100,0 %

Source : Ville de Montréal, rôle triennal 2017-2019, déposé le 14 septembre 2017.

ÉTALEMENT DES VARIATIONS DE VALEURS AU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur trois ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2017, 2018 et 2019, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est ajouté successivement (ou retranché, le cas échéant) à la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée « valeur ajustée ». L'année 2019 constitue la dernière année d'application du rôle d'évaluation actuel. La valeur inscrite au rôle est donc celle utilisée pour établir les taxes foncières.

Le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 169 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2017, 2018 et 2019

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2014-2016 (3 ans)	350 000 \$	350 000 \$
Valeur au rôle 2017-2019 (3 ans)	320 000 \$	425 000 \$
Variation de la valeur au rôle	(30 000) \$	75 000 \$
Calcul de la valeur ajustée		
Valeur au rôle 2014-2016	350 000 \$	350 000 \$
+/- le tiers de la variation de valeur	(10 000) \$	25 000 \$
Valeur ajustée pour 2017	340 000 \$	375 000 \$
Valeur ajustée pour 2018	330 000 \$	400 000 \$
Valeur ajustée pour 2019	320 000 \$	425 000 \$

QUOTES-PARTS

Le conseil d'agglomération partage entre les villes liées, au moyen de quotes-parts, le financement des frais engendrés par l'exercice de ses compétences. Les villes liées peuvent ensuite prélever les sommes nécessaires au paiement de leurs quotes-parts, conformément à leurs propres orientations fiscales. La détermination des différentes quotes-parts est expliquée dans le présent chapitre.

Les tableaux présentés aux pages suivantes font état des diverses quotes-parts imposées par l'agglomération aux villes liées. Celles-ci font ensuite l'objet d'explications détaillées. Les quotes-parts établies pour l'exercice de 2018 sont les suivantes :

- les quotes-parts générales;
- les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable;
- les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);
- les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) – volet grandes villes;
- les quotes-parts pour le service de l'eau;
- les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau;
- les quotes-parts pour le service des premiers répondants;
- les quotes-parts pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008).

Les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable sont provisoires. Quant aux quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau, elles seront facturées à l'automne 2018 en fonction des compteurs réellement commandés par les villes liées.

Tableau 170 – Quotes-parts de 2018

Villes liées	Générales		Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Tarifaires pour les compteurs d'eau	Travaux admissibles au programme TECQ
	\$	%				
Montréal	1 761 614 103	82,487	106 652 653	79 426 784	3 233 650	
Municipalités reconstituées						
Baie-D'Urfé	10 493 964	0,491	635 332	271 512	35	118 430
Beaconsfield	18 559 175	0,869	1 123 620	645 356		208 974
Côte-Saint-Luc	25 138 152	1,177	1 521 928	1 401 820	17 467	173 969
Dollard-Des Ormeaux	36 545 551	1,711	2 212 562	1 866 953	1 805	385 343
Dorval	64 849 441	3,037	3 926 152	1 675 016	5 957	737 810
Hampstead	8 913 578	0,417	539 651	356 411		103 882
L'Île-Dorval	57 612	0,003	3 488	12 115		529
Kirkland	26 549 386	1,243	1 607 368	706 018	1 446	316 452
Mont-Royal	45 086 867	2,111	2 729 675	1 192 029		470 352
Montréal-Est	15 617 931	0,731	945 550	945 965	3 589	184 275
Montréal-Ouest	5 035 937	0,236	304 889	212 015	1 574	31 875
Pointe-Claire	56 195 928	2,631	3 402 246	1 326 849	9 142	509 672
Senneville	3 076 319	0,144	186 248	93 982		38 435
Sainte-Anne-de-Bellevue	7 749 030	0,363	469 146	206 255		98 730
Westmount	50 155 087	2,348	3 036 518	1 033 105	35	540 534
Total – Municipalités reconstituées	374 023 959	17,513	22 644 373	11 945 399	41 052	3 919 260
Agglomération de Montréal	2 135 638 063	100,000	129 297 026	91 372 182	3 274 702	3 919 260

Tableau 170 – Quotes-parts de 2018 (suite)

Travaux admissibles au programme FCCQ	Premiers répondants	Dettes de voirie artérielle	Total	Villes liées
\$	\$	\$	\$	%
6 940 201	19 576 269		1 977 443 660	82,554
Montréal				
Municipalités reconstituées				
66 828	41 343		11 627 444	0,485
118 080	73 117	293 944	21 022 267	0,878
145 104		43 306	28 441 747	1,187
232 563	143 978		41 388 755	1,728
420 815	255 486	190 134	72 060 811	3,008
57 903	35 117	1 397	10 007 938	0,418
321	227		74 291	0,003
175 467	104 596	210 977	29 671 709	1,239
270 000	177 628	135 464	50 062 015	2,090
90 201	61 530		17 849 041	0,745
31 211	19 840		5 637 341	0,235
284 347	221 394	688 889	62 638 468	2,615
20 343	12 120		3 427 447	0,143
56 655	30 529	108 027	8 718 372	0,364
309 096	197 595		55 271 970	2,307
2 278 934	1 374 499	1 672 139	417 899 616	17,446
Total – Municipalités reconstituées				
2 278 934	8 314 700	21 248 409	2 395 343 275	100,000
Agglomération de Montréal				

MODIFICATION DES RÈGLES DE CALCUL DU POTENTIEL FISCAL D'AGGLOMÉRATION

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Cette loi prévoit que « les dépenses d'agglomération sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon les règles que prescrit le ministre des Affaires municipales et des Régions ». C'est le critère par défaut qui prévaut pour la répartition des dépenses d'agglomération.

Pour le budget de 2017, les quotes-parts ont été réparties entre les municipalités liées selon les règles prescrites par l'*Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008*. Ces règles de calcul ont toutefois été modifiées le 2 août 2017 par la parution d'un nouvel arrêté ministériel : *Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération* (ci-après, « l'Arrêté ministériel de 2017 »).

Les quotes-parts de 2017 dont la répartition reposait sur le potentiel fiscal ont ainsi été ajustées pour tenir compte des nouvelles règles de calcul. Le tableau suivant présente les variations des quotes-parts entre 2017 et 2018, en tenant compte de cet ajustement.

Tableau 171 – Évolution des quotes-parts d'agglomération entre 2017 et 2018, en tenant compte des nouvelles règles de calcul du potentiel fiscal d'agglomération

Villes liées	Total des quotes-parts			Variation 2017-2018 en tenant compte de l'ajustement	
	2017 budget	2017 ajustées ¹	2018	(000 \$)	%
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)		
Montréal	1 845 499,0	1 852 138,4	1 977 443,7	125 305,3	6,8
Municipalités reconstituées					
Baie-D'Urfé	11 286,3	10 998,9	11 627,4	628,6	5,7
Beaconsfield	20 245,8	19 981,7	21 022,3	1 040,6	5,2
Côte-Saint-Luc	28 289,9	27 491,4	28 441,7	950,3	3,5
Dollard-Des Ormeaux	39 819,3	39 306,6	41 388,8	2 082,2	5,3
Dorval	71 626,4	69 159,4	72 060,8	2 901,4	4,2
Hampstead	9 871,1	9 618,8	10 007,9	389,1	4,0
L'Île-Dorval	65,2	69,4	74,3	4,9	7,1
Kirkland	29 961,0	28 853,6	29 671,7	818,2	2,8
Mont-Royal	44 717,7	45 603,7	50 062,0	4 458,4	9,8
Montréal-Est	17 698,0	17 298,7	17 849,0	550,3	3,2
Montréal-Ouest	5 146,8	5 171,9	5 637,3	465,4	9,0
Pointe-Claire	59 264,5	58 947,1	62 638,5	3 691,4	6,3
Senneville	3 440,5	3 309,6	3 427,4	117,9	3,6
Sainte-Anne-de-Bellevue	10 566,5	9 414,3	8 718,4	(695,9)	(7,4)
Westmount	51 677,4	51 812,1	55 272,0	3 459,9	6,7
Total – Municipalités reconstituées	403 676,4	397 037,0	417 899,6	20 862,6	5,3
Agglomération de Montréal	2 249 175,4	2 249 175,4	2 395 343,3	146 167,9	6,5

1. Quotes-parts ajustées en fonction des règles de l'Arrêté ministériel de 2017.

QUOTES-PARTS GÉNÉRALES

Les quotes-parts générales visent à financer les charges relevant des compétences d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2018, les quotes-parts générales totalisent 2 135,6 M\$.

Les activités financées par les quotes-parts générales sont présentées au tableau suivant. Ces renseignements permettent à chacune des villes liées de répartir par activités sa contribution aux charges générales d'agglomération. Ces charges sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, établi selon les règles prescrites par l'Arrêté ministériel de 2017.

Tableau 172 – Quotes-parts générales de 2018, réparties par activités

Activités	%
Administration générale	
Évaluation	0,82
Autres	10,49
Sécurité publique	
Police	29,14
Sécurité incendie (sauf premiers répondants)	15,89
Sécurité civile	0,07
Autres	0,42
Transport	
Réseau routier	0,08
Transport collectif	26,15
Autres	0,58
Hygiène du milieu	
Matières résiduelles	2,68
Protection de l'environnement	0,22
Santé et bien-être	
Logement social	0,07
Autres	0,15
Aménagement, urbanisme et développement	
Aménagement, urbanisme et zonage	0,12
Rénovation urbaine	0,24
Promotion et développement économique	1,56
Autres	0,06
Loisirs et culture	
Activités récréatives	1,71
Activités culturelles	2,73
Sous-total	93,15
Activités financières	6,85
Total	100,00

QUOTES-PARTS SPÉCIFIQUES

QUOTES-PARTS POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Selon l'entente Eau–Centre-ville, les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont dorénavant entièrement partagées entre les villes liées, en fonction de leur consommation respective.

Pour l'exercice financier de 2018, les coûts estimés de l'alimentation en eau potable totalisent 91,4 M\$. La consommation estimée des villes liées desservies par les usines d'eau potable de Montréal leur est facturée sur la base d'un taux provisoire de 0,2023 \$ par m³. Ces quotes-parts seront révisées selon la consommation et les coûts réels, qui seront connus au terme de l'exercice financier de 2018.

QUOTES-PARTS TARIFAIRES POUR LES COMPTEURS D'EAU

L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau, d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs.

Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau permettent donc de payer les coûts de ces activités déléguées, de même que le coût des compteurs. Ces quotes-parts sont estimées à 3,3 M\$ pour l'année 2018.

QUOTES-PARTS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX ADMISSIBLES À DES PROGRAMMES DE SUBVENTION

Depuis 2006, les villes liées doivent se partager le financement de travaux effectués sur les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau. Certains de ces travaux sont admissibles à un financement provenant de programmes de subvention. Les villes liées doivent choisir annuellement de payer comptant leur part de ces dépenses pour les travaux effectués l'année précédente ou d'en étaler le paiement sur 20 ans en s'acquittant d'une quote-part spécifique.

- *Les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*

Certains travaux sont admissibles à un financement du programme TECQ. Ces quotes-parts totalisent 3,9 M\$ en 2018.

- *Les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) – Volet grandes villes*

Certains travaux sont admissibles à un financement du programme FCCQ. Ces quotes-parts totalisent 2,3 M\$ en 2018.

QUOTES-PARTS POUR LE SERVICE DE L'EAU

Les autres charges reliées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode de répartition que les quotes-parts générales. Elles totalisent 129,3 M\$ en 2018.

Les quotes-parts pour le service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles au programme de transfert de la TECQ et au programme d'aide FCCQ, ainsi que les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération.

QUOTES-PARTS POUR LE SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc⁴. La Ville de Côte-Saint-Luc assume donc localement le financement de son service de premiers répondants et ne contribue pas au financement du service offert dans les autres villes liées.

Les charges nettes des subventions prévues pour le service des premiers répondants sur l'île de Montréal, à l'exception de celui de Côte-Saint-Luc, sont de l'ordre de 8,3 M\$. Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode que pour les quotes-parts générales, en excluant Côte-Saint-Luc.

QUOTES-PARTS POUR LES DETTES DE LA VOIRIE ARTÉRIELLE (2006-2008)

La Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la Loi prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 ou 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux. Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc les charges relatives aux dettes restantes au moyen de quotes-parts. Ces dernières totalisent 21,2 M\$ en 2018.

4. Voir la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001).

CONTRIBUTION POUR LES DÉPENSES AFFÉRENTES AU CENTRE-VILLE

En vertu d'une entente entre les villes reconstituées et la Ville de Montréal, les dépenses pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public et les travaux d'infrastructures dans le secteur du centre-ville sont à la charge des contribuables montréalais. En contrepartie, les villes reconstituées s'engagent à verser à la Ville de Montréal, à partir du 1^{er} janvier 2017, une contribution de 8 M\$ indexée annuellement. Cette contribution est répartie entre elles selon leur potentiel fiscal tel qu'établi pour la répartition des dépenses d'agglomération.

Pour 2018, cette contribution totalise 8,2 M\$.

DÉPENSES PAR OBJETS

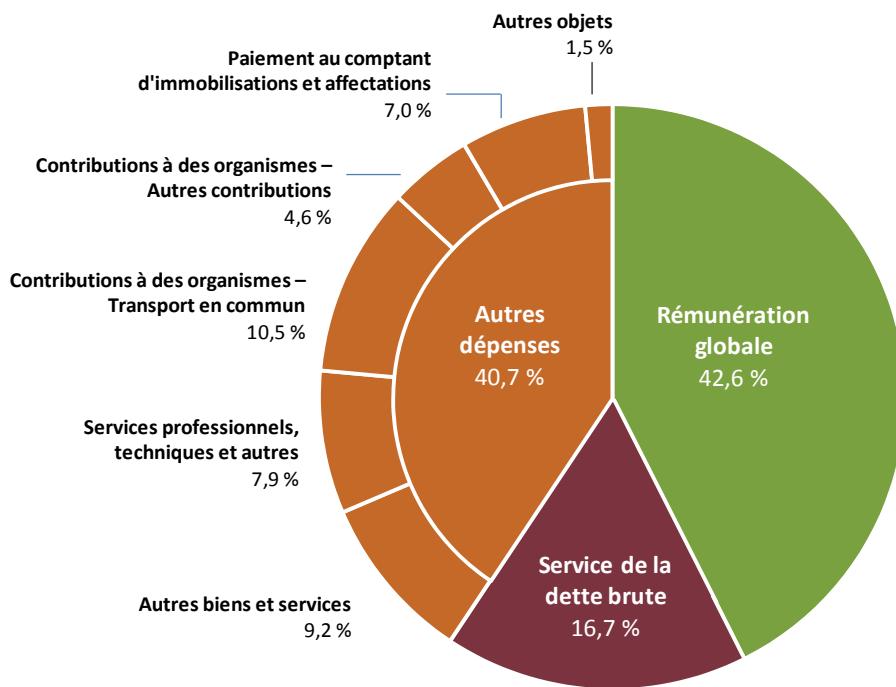
La présentation des dépenses par objets fournit de l'information sur la répartition des dépenses en fonction de la rémunération globale, du service de la dette brute et des autres dépenses.

Tableau 173 – Évolution des dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	2013	2014	Réel	2015	2016	Prévision 2017	Budget	2018
	2013	2014	2015	2016	Prévision 2017	2017	2018	
Dépenses par objets								
Rémunération globale	2 435 494,4	2 359 767,6	2 368 253,6	2 367 691,3	2 381 047,3	2 299 292,8	2 330 561,3	
Service de la dette brute	775 375,2	795 037,4	797 916,6	858 506,6	885 755,9	888 398,0	916 751,8	
Autres dépenses	1 733 355,6	1 487 188,1	1 686 054,4	1 800 177,3	2 086 236,0	2 013 993,1	2 224 870,2	
Total – Dépenses par objets	4 944 225,2	4 641 993,1	4 852 224,6	5 026 375,2	5 353 039,2	5 201 683,9	5 472 183,3	

Graphique 17 – Dépenses par objets



La rémunération globale s'élève à plus de 2,3 G\$ et représente 42,6 % des dépenses de fonctionnement, comparativement à 44,2 % dans le budget comparatif de 2017. La section suivante traite spécifiquement de la rémunération globale, tout en dressant le portrait de la variation de l'effectif.

Avec un budget de 916,8 M\$, le service de la dette brute représente 16,7 % des dépenses de fonctionnement. Cette proportion subit une très légère baisse par rapport à l'an dernier, alors que les dépenses associées au remboursement de la dette à long terme et autres frais de

financement représentaient 17,1 % des dépenses de fonctionnement. Une section décrivant le profil de l'endettement ainsi que la composition du coût net de la dette à la charge des contribuables, suit celle qui traite de la rémunération.

Quant aux autres dépenses, elles représentent 40,7 % du total, comparativement à 38,7 % en 2017. Ces « autres dépenses » groupent plusieurs objets, comme on peut le constater au graphique 20. La dernière section de cette partie du document énumère les principales variations budgétaires de ces autres dépenses.

EFFECTIF ET RÉMUNÉRATION GLOBALE

VARIATION DE L'EFFECTIF

Application du PQMO

Dès 2014, l'Administration a émis le souhait de passer d'une ville fonctionnelle à une ville performante. L'une des principales stratégies choisies pour atteindre cet objectif a été de réduire le coût de la masse salariale. Cette stratégie s'est traduite par un plan de réduction de la main-d'œuvre : le Plan quinquennal de main-d'œuvre 2014-2018 (PQMO). Le PQMO a comme cible d'abolir un poste sur deux à la suite des départs de la Ville de Montréal et de créer une centaine de postes par année.

Ce chantier majeur a produit des résultats dès le budget de 2015, avec une diminution nette de 409,6 années-personnes qui ont été déduites, à la fois, du budget de fonctionnement et de la main-d'œuvre capitalisée. Au budget de 2016, le PQMO a permis de réaliser une réduction de 214,2 années-personnes. Le budget de 2017 a permis de retrancher de l'effectif 99,3 années-personnes. Le budget de 2018 annonce qu'il y aura une réduction additionnelle nette de 110,7 années-personnes.

Par ailleurs, comme chaque année, il y a une création de postes pour permettre de répondre à de nouveaux besoins et de mettre en œuvre les priorités de l'Administration. En voici les exemples les plus importants au budget de fonctionnement :

Arrondissements

- 33 postes liés aux besoins spécifiques des arrondissements;

Service des communications

- 10 postes liés à la stratégie numérique au Service des communications;

Mise en valeur du territoire

- 13 postes pour une nouvelle brigade de salubrité des logements;

Gestion et planification immobilière

- 7 postes pour reconduire le plan de cadenassage pour 4 années additionnelles;

Service de l'eau

- 9 postes au Service de l'eau liés aux études hydrauliques et aux désinfections reliées à la nouvelle usine d'ozonation;

Affaires juridiques

- 7 postes liés à l'arrêté Jordan de la Cour suprême du Canada concernant l'administration de la justice pénale et criminelle canadienne;
- 7 postes liés au traitement des réclamations et au règlement des litiges.

Ces exemples illustrent qu'il est possible de satisfaire de nouveaux besoins et, en même temps, de remettre en question des façons de faire ou des processus habituels pour réduire la main-d'œuvre.

Régularisation des postes et de la masse salariale

Dans la poursuite de l'exercice de régularisation visant à présenter la structure réelle des effectifs au budget, les services centraux ont ajouté l'équivalent de 30 années-personnes à la confection de leur budget en 2018. Rappelons que ces ajustements ont pour but de mieux contrôler les données relatives à la masse salariale afin de permettre une meilleure planification. Aussi, ces ajouts ne représentent aucunement une hausse budgétaire pour la Ville, étant donné que les dépenses étaient déjà financées par d'autres postes de dépenses.

Par ailleurs, l'entente conclue avec la Fraternité des policiers en 2017 a entraîné la création de 100 années-personnes pour des cadets-policiers affectés à la gestion de la circulation routière, aux abords des chantiers de construction. Cette tâche était auparavant accomplie par des policiers en heures supplémentaires. Son transfert aux cadets-policiers générera des économies substantielles en rémunération. Ces postes étant financés par des économies en dépenses d'heures supplémentaires, ceux-ci sont considérés comme des régularisations de rémunération au niveau du budget de fonctionnement.

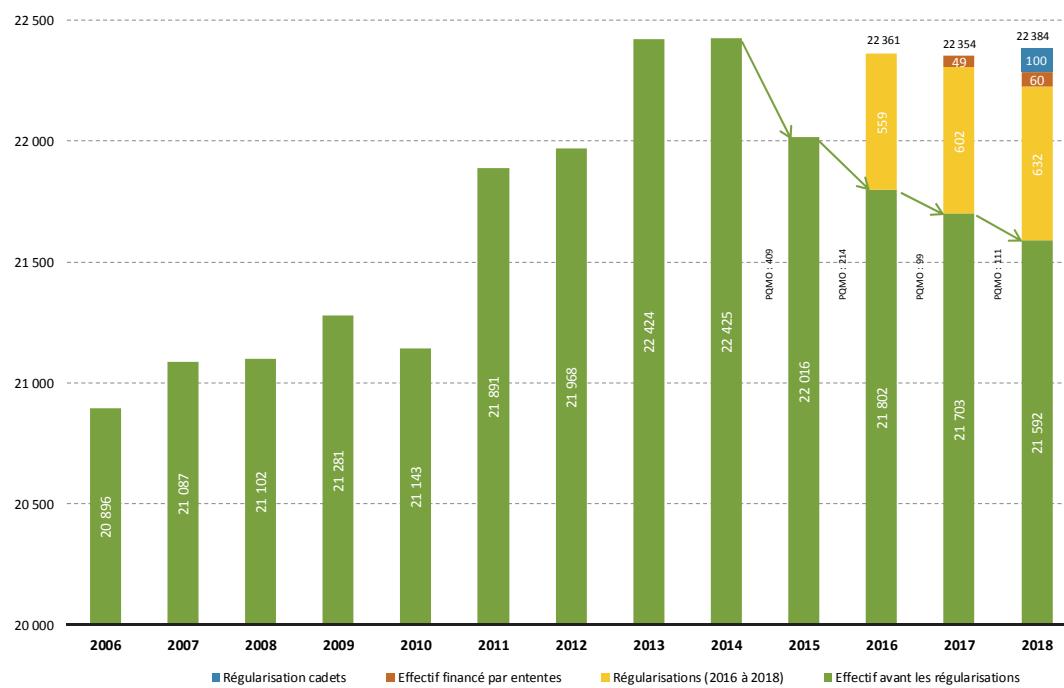
Postes financés par entente

Outre la régularisation qui se traduit par une augmentation de l'effectif budgétaire, certains postes financés par des ententes ont le même effet. Ainsi, en 2018, 11 postes de la Ville seront financés en totalité par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente Réflexe Montréal.

Ces 11 postes financés par entente viennent s'ajouter aux 49 financés par les ententes-cadres, déjà présentés au budget de 2017.

Le graphique suivant illustre l'évolution de l'effectif de la Ville, en incluant l'effet de la régularisation et des postes financés par des ententes.

Graphique 18 – Évolution de l'effectif selon les budgets adoptés (en années-personnes)



Notes

Certains postes sont financés par ententes. Ainsi, depuis 2017, 49 postes de la Ville assignés à de grands projets sont financés en totalité par d'autres organismes :

- Réseau électrique métropolitain (REM) : 25 postes financés par la Caisse de dépôt et placement du Québec;
- Consentement municipal : 22 postes financés par les réseaux techniques urbains (ex. : Hydro-Québec et Énergir);
- Le projet Turcot : 2 postes financés par le ministère des Transports du Québec.

En 2018, 11 postes seront financés par le gouvernement du Québec grâce à l'entente Réflexe Montréal. Cette entente-cadre porte sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de métropole.

**Tableau 174 – Répartition de l'effectif
(en années-personnes)**

Secteurs d'activités	Budget 2017 comparatif			Variation a-p. 2018 PQMO			Budget 2018 avant régularisation et entente			Régularisation	Financé par entente	Budget 2018		
	Fonctionnement	PTI	Total	Fonctionnement	PTI	Total	Fonctionnement	PTI	Total	Fonctionnement	PTI	Total		
Services administratifs														
Services de la direction générale														
Communications	101,0	0,5	101,5	15,9	(0,5)	15,4	116,9	-	116,9	-	-	116,9	-	116,9
Direction générale	161,1	-	161,1	3,9	-	3,9	165,0	-	165,0	-	2,0	167,0	-	167,0
Finances	394,0	16,0	410,0	(27,0)	-	(27,0)	367,0	16,0	383,0	-	-	367,0	16,0	383,0
Performance organisationnelle	19,0	10,0	29,0	5,0	-	5,0	24,0	10,0	34,0	-	-	24,0	10,0	34,0
Ressources humaines	395,0	23,0	418,0	(11,0)	(3,0)	(14,0)	384,0	20,0	404,0	3,0	-	387,0	20,0	407,0
Technologies de l'information	468,8	153,0	621,8	(21,5)	15,0	(6,5)	447,3	168,0	615,3	-	-	447,3	168,0	615,3
Autres services administratifs														
Bureau de l'inspecteur général	31,0	-	31,0	-	-	-	31,0	-	31,0	-	-	31,0	-	31,0
Commission de la fonction publique	6,0	-	6,0	(2,0)	-	(2,0)	4,0	-	4,0	-	-	4,0	-	4,0
Secrétariat de liaison	2,0	-	2,0	-	-	-	2,0	-	2,0	-	-	2,0	-	2,0
Vérificateur général	33,0	-	33,0	(1,0)	-	(1,0)	32,0	-	32,0	-	-	32,0	-	32,0
Total – Services administratifs	1 610,9	202,5	1 813,4	(37,7)	11,5	(26,2)	1 573,2	214,0	1 787,2	3,0	2,0	1 578,2	214,0	1 792,2
Sécurité publique														
Police	5 486,0	24,5	5 510,5	(65,0)	(5,0)	(70,0)	5 421,0	19,5	5 440,5	100,0	-	5 521,0	19,5	5 540,5
Sécurité incendie	2 713,5	2,0	2 715,5	(19,5)	-	(19,5)	2 694,0	2,0	2 696,0	-	-	2 694,0	2,0	2 696,0
Total – Sécurité publique	8 199,5	26,5	8 226,0	(84,5)	(5,0)	(89,5)	8 115,0	21,5	8 136,5	100,0	-	8 215,0	21,5	8 236,5
Services institutionnels														
Affaires juridiques	483,9	3,0	486,9	10,5	1,0	11,5	494,4	4,0	498,4	-	-	494,4	4,0	498,4
Approvisionnement	240,1	16,0	256,1	1,2	(4,0)	(2,8)	241,3	12,0	253,3	-	-	241,3	12,0	253,3
Évaluation foncière	173,2	9,0	182,2	(1,4)	-	(1,4)	171,8	9,0	180,8	-	-	171,8	9,0	180,8
Gestion et planification immobilière	611,7	13,0	624,7	7,7	5,0	12,7	619,4	18,0	637,4	16,0	-	635,4	18,0	653,4
Greffe	207,5	-	207,5	2,0	1,0	3,0	209,5	1,0	210,5	-	-	209,5	1,0	210,5
Matériel roulant et ateliers	482,2	-	482,2	(18,3)	-	(18,3)	463,9	-	463,9	-	-	463,9	-	463,9
Total – Services institutionnels	2 198,6	41,0	2 239,6	1,7	3,0	4,7	2 200,3	44,0	2 244,3	16,0	-	2 216,3	44,0	2 260,3
Développement														
Commission des services électriques	71,0	66,7	137,7	3,9	11,4	15,3	74,9	78,1	153,0	-	-	74,9	78,1	153,0
Développement économique	43,7	-	43,7	5,0	-	5,0	48,7	-	48,7	-	9,0	57,7	-	57,7
Eau	787,0	132,0	919,0	5,1	(0,6)	4,5	792,1	131,4	923,5	8,0	-	800,1	131,4	931,5
Environnement	241,8	19,3	261,1	(2,0)	0,4	(1,6)	239,8	19,7	259,5	-	-	239,8	19,7	259,5
Infrastructures, voirie et transports	322,8	250,8	573,6	(1,0)	(1,0)	(2,0)	321,8	249,8	571,6	-	-	321,8	249,8	571,6
Mise en valeur du territoire	162,9	-	162,9	18,1	-	18,1	181,0	-	181,0	-	-	181,0	-	181,0
Total – Développement	1 629,2	468,8	2 098,0	29,1	10,2	39,3	1 658,3	479,0	2 137,3	8,0	9,0	1 675,3	479,0	2 154,3
Qualité de vie														
Culture	155,0	3,8	158,8	14,5	-	14,5	169,5	3,8	173,3	-	-	169,5	3,8	173,3
Diversité sociale et sports	152,2	1,0	153,2	(2,3)	-	(2,3)	149,9	1,0	150,9	-	-	149,9	1,0	150,9
Espace pour la vie	364,2	8,0	372,2	(9,0)	(6,0)	(15,0)	355,2	2,0	357,2	-	-	355,2	2,0	357,2
Grands parcs, verdissement et mont Royal	117,3	56,8	174,1	2,3	1,0	3,3	119,6	57,8	177,4	-	-	119,6	57,8	177,4
Total – Qualité de vie	788,7	69,6	858,3	5,5	(5,0)	0,5	794,2	64,6	858,8	-	-	794,2	64,6	858,8
Concertation des arrondissements														
Concertation des arrondissements	86,5	1,0	87,5	(5,2)	-	(5,2)	81,3	1,0	82,3	-	-	81,3	1,0	82,3
Total – Concertation des arrondissements	86,5	1,0	87,5	(5,2)	-	(5,2)	81,3	1,0	82,3	-	-	81,3	1,0	82,3
Dépenses communes														
Bureau des régimes de retraite	64,0	5,0	69,0	-	(2,0)	(2,0)	64,0	3,0	67,0	-	-	64,0	3,0	67,0
Total dépenses communes	64,0	5,0	69,0	-	(2,0)	(2,0)	64,0	3,0	67,0	-	-	64,0	3,0	67,0
Arrondissements														
Ahuntsic-Cartierville	412,5	-	412,5	(1,8)	-	(1,8)	410,7	-	410,7	-	-	410,7	-	410,7
Anjou	206,2	-	206,2	(0,1)	-	(0,1)	206,1	-	206,1	3,0	-	209,1	-	209,1
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	477,9	4,0	481,9	(8,0)	1,0	(7,0)	469,9	5,0	474,9	-	-	469,9	5,0	474,9
Lachine	232,3	-	232,3	(2,7)	-	(2,7)	229,6	-	229,6	-	-	229,6	-	229,6
LaSalle	257,6	1,0	258,6	1,0	-	1,0	258,6	1,0	259,6	-	-	258,6	1,0	259,6
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	89,0	4,5	93,5	2,6	1,0	3,6	91,6	5,5	97,1	-	-	91,6	5,5	97,1
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	507,1	4,0	511,1	(5,6)	1,0	(4,6)	501,5	5,0	506,5	-	-	501,5	5,0	506,5
Montréal-Nord	341,1	-	341,1	0,2	-	0,2	341,3	-	341,3	-	-	341,3	-	341,3
Outremont	123,0	-	123,0	(0,3)	-	(0,3)	122,7	-	122,7	-	-	122,7	-	122,7
Pierrefonds-Roxboro	246,8	2,0	248,8	1,0	(1,0)	-	247,8	1,0	248,8	-	-	247,8	1,0	248,8
Plateau-Mont-Royal	437,1	2,0	439,1	(2,9)	-	(2,9)	434,2	2,0	436,2	-	-	434,2	2,0	436,2
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	402,8	3,0	405,8	3,0	-	3,0	405,8	3,0	408,8	-	-	405,8	3,0	408,8
Rosemont–La Petite-Patrie	661,1	3,0	664,1	1,5	-	1,5	662,6	3,0	665,6	-	-	662,6	3,0	665,6
Saint-Laurent	563,6	1,5	565,1	0,8	(0,5)	0,3	564,4	1,0	565,4	-	-	564,4	1,0	565,4
Saint-Léonard	246,1	-	246,1	(4,6)	-	(4,6)	241,5	-	241,5	-	-	241,5	-	241,5
Sud-Ouest	430,9	0,7	431,6	(12,4)	1,0	(11,4)	418,5	1,7	420,2	-	-	418,5	1,7	420,2
Verdun	299,1	0,9	300,0	3,1	1,0	4,1	302,2	1,9	304,1	-	-	302,2	1,9	304,1
Ville-Marie	573,0	-	573,0	(5,6)	-	(5,6)	567,4	-	567,4	-	-	567,4	-	567,4
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	428,1	-	428,1	(5,0)	-	(5,0)	423,1	-	423,1	-	-	423,1	-	423,1
Total – Arrondissements	6 935,3	26,6	6 961,9	(35,8)	3,5	(32,3)	6 899,5	30,1	6 929,6	3,0	-	6 902,5	30,1	6 932,6
Total – Effectif	21 512,7	841,0	22 353,7	(126,9)	16,2	(110,7)	21 385,8	857,2	22 243,0	130,0	11,0	21 526,8	857,2	22 384,0

RÉMUNÉRATION GLOBALE

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Il comprend la masse salariale des employés et des élus, ainsi que les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres charges sociales. En règle générale, les rajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions statutaires), de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année. Au budget de 2018, la rémunération globale affiche une hausse de 31,3 M\$, passant de 2 299,3 M\$ à 2 330,6 M\$. Cette hausse s'explique par la signature de conventions collectives diverses et par l'application de différentes stratégies d'optimisation de la rémunération, couplée aux économies anticipées à l'égard des régimes de retraite. Cela a permis de maintenir la hausse à 1,4 %.

Le graphique suivant illustre l'évolution du ratio de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement.

Graphique 19 – Évolution du ratio de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement

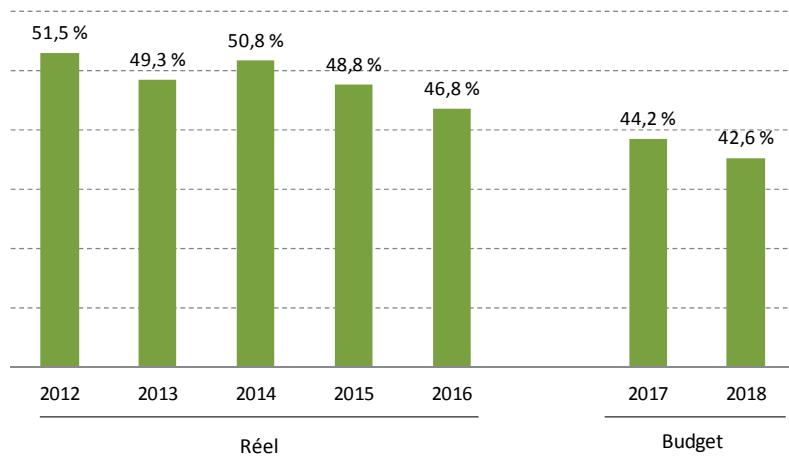


Tableau 175 – Évolution de la rémunération globale
(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Rémunération	1 617 733,7	1 613 579,4	1 649 066,0	1 689 966,6	1 775 220,1	1 707 274,2	1 731 430,5	
Cotisations de l'employeur								
Régimes de retraite								
Services courants	232 104,9	193 914,4	198 687,7	188 964,4	188 951,9	172 843,3	192 485,3	
Services passés	330 528,2	294 459,8	268 983,4	218 334,9	144 253,7	144 253,7	127 120,7	
Total – Régimes de retraite	562 633,1	488 374,2	467 671,1	407 299,3	333 205,6	317 097,0	319 606,0	
Charges sociales et autres cotisations	255 127,5	257 814,1	251 516,5	270 425,4	272 621,7	274 921,6	279 524,8	
Total – Cotisations de l'employeur	817 760,7	746 188,2	719 187,6	677 724,7	605 827,2	592 018,6	599 130,8	
Total – Rémunération globale	2 435 494,4	2 359 767,6	2 368 253,6	2 367 691,3	2 381 047,3	2 299 292,8	2 330 561,3	

Rémunération

La rémunération augmente de 24,2 M\$, ou 1,4 %, pour atteindre 1 731,4 M\$. Cet écart comprend les éléments suivants :

- ↑ 37,1 M\$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- ↑ 21,1 M\$ découlant de coûts additionnels relatifs à la signature de la convention collective des policiers;
- ↑ 5,8 M\$ découlant de coûts additionnels relatifs à la signature de la convention collective des pompiers;
- ↑ 1,1 M\$ générée par la régularisation et qui n'augmente pas la charge de la Ville;
- ↑ 1 M\$ associée à l'entente Réflexe Montréal financée par le gouvernement du Québec;
- ↓ 23,3 M\$ reliée à la gestion des postes vacants;
- ↓ 11 M\$ sous forme d'économies en heures supplémentaires grâce, entre autres, à la création de postes de cadets-policiers comprise dans l'entente conclue avec les policiers;
- ↓ 7,6 M\$ découlant d'une diminution de l'effectif net reliée au PQMO (excluant les cotisations de l'employeur).

Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur augmentent de 7,1 M\$, ou 1,2 %, pour atteindre 599,1 M\$. Cette augmentation est attribuable principalement à une augmentation de 4,6 M\$ des dépenses relatives aux charges sociales et autres cotisations. Par ailleurs, une légère hausse de 2,5 M\$ est due aux services passés et aux services courants des régimes de retraite.

L'ensemble des variations des cotisations de l'employeur s'explique également ainsi :

- ↑ 10,6 M\$ découlant des cotisations de l'employeur associées aux indexations salariales et des progressions statutaires;
- ↑ 6,9 M\$ en coûts additionnels relatifs au régime de retraite des policiers;
- ↑ 2,9 M\$ générée par l'augmentation des charges de retraite des cols bleus;
- ↓ 6,9 M\$ résultant des économies de cotisations de l'employeur reliées à la gestion des postes vacants;
- ↓ 4,3 M\$ en économies associées aux régimes de retraite, à la suite de l'entente conclue avec les pompiers;
- ↓ 2,1 M\$ reliée aux économies de cotisations de l'employeur générées par le PQMO.

Tableau 176 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur
 (en milliers de dollars)

	Structures autorisées (A-P.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur			Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux		
Élus	103,0	10 605,7	998,7	3 762,5		15 366,9
Cadres de gestion	1 251,4	155 909,4	15 361,7	49 100,7		220 371,8
Cadres-conseils	419,5	42 224,3	4 391,6	7 895,5		54 511,4
	1 670,9	198 133,7	19 753,3	56 996,2		274 883,2
Contremaîtres	410,3	37 677,7	4 146,2	3 002,0		44 825,9
Juges	31,0	7 011,0	293,1	5 767,9		13 072,0
Professionnels	2 294,4	216 544,4	23 807,6	39 791,0		280 143,0
Cols blancs	5 711,0	325 311,7	41 604,2	68 014,8		434 930,7
Cols bleus	4 460,9	287 653,2	37 407,9	69 612,7		394 673,8
Policiers	4 256,3	416 871,8	40 121,0	119 191,2		576 184,0
Pompiers	2 360,0	222 946,4	23 801,4	39 863,9		286 611,7
Préposés aux traverses d'écoliers	229,0	7 961,5	1 034,2	-		8 995,7
Économie – Vacance des postes	-	(23 284,6)	(3 020,0)	(3 932,9)		(30 237,5)
	21 526,8	1 707 432,5	189 947,6	402 069,3		2 299 449,4
Sécurité du revenu ¹		18 454,4	2 368,0	3 098,4		23 920,8
Bureau du taxi ²		2 518,9	312,5	422,2		3 253,6
Stationnement de Montréal ³		3 024,7	387,9	524,9		3 937,5
Total – Rémunération et cotisations de l'employeur	21 526,8	1 731 430,5	193 016,0	406 114,8		2 330 561,3

1. Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ces employés ne font pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais leur rémunération apparaît dans le budget de dépenses.

2. Dans le cadre du mandat que lui confère la Ville en matière de gestion et de développement de l'industrie du taxi sur le territoire de l'île de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal assume les responsabilités et les dépenses d'exploitation liées aux activités requises à la réalisation de son mandat. Bien que ses employés ne fassent pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, leur rémunération est prévue au budget de dépenses.

3. Conformément à une entente-cadre, la Société en commandite Stationnement de Montréal assume les dépenses d'exploitation et la gestion des espaces de stationnement tarifés sur le territoire de la ville de Montréal. À cet effet, une convention de services liant la Ville et la Société assure l'affectation d'employés municipaux aux activités gérées par la Société. Bien que les employés de la Société ne fassent pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, leur rémunération est prévue au budget de dépenses.

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) comprend un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des trois prochaines années. Pour mener à bien cet exercice et développer l'expertise interne, l'ajout de personnel est requis. Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement aux dépenses d'immobilisations.

Tableau 177 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés
(en milliers de dollars)

	Structures autorisées (A-P.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Main-d'œuvre capitalisée					
Cadres de gestion	51,9	6 380,2	665,2	1 300,5	8 345,9
Cadres-conseils	16,0	1 667,8	174,1	339,7	2 181,6
	67,9	8 048,0	839,3	1 640,2	10 527,5
Contremaîtres	2,0	182,8	20,6	31,2	234,6
Professionnels	421,5	40 919,1	4 425,9	6 470,7	51 815,7
Cols blancs	352,2	25 217,2	3 275,2	4 255,1	32 747,5
Cols bleus	11,8	730,9	93,7	126,4	951,0
Policiers	1,8	141,9	14,9	18,5	175,3
Total – Main-d'œuvre capitalisée	857,2	75 239,9	8 669,6	12 542,1	96 451,6
Sources de financement					
Paiement au comptant					27 640,9
Emprunts					
Remboursés par les activités commerciales					8 049,3
À la charge des contribuables					60 761,4
Total – Sources de financement					96 451,6

RÉGIMES DE RETRAITE

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé :

- soit le montant des prestations que recevront les employés lors d'un événement (retraite, cessation, décès, etc.);
- soit le mode de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite), de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse, investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime, servent à financer, à long terme, les prestations prévues par le régime.

Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout va comme prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service courant est assumé par la Ville et les employés (participants aux régimes). Toutefois, dans cette section, nous faisons uniquement référence au coût assumé par la Ville.

À ce coût s'ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et les autres dépenses associées (intérêts, etc.). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges sont traitées sous la rubrique « Cotisations de l'employeur » et représentent 319,6 M\$ en 2018, comparativement à 317,1 M\$ au budget comparatif de 2017. Si nous tenons compte de l'allègement prévu à chacune de ces deux années ainsi que des montants à pourvoir, la charge nette est de 290,3 M\$ en 2018, comparativement à 236,7 M\$ en 2017, soit une augmentation de 53,6 M\$.

Graphique 20 – Charge de retraite, budgets de 2008 à 2018
 (en millions de dollars)



Écart de trésorerie

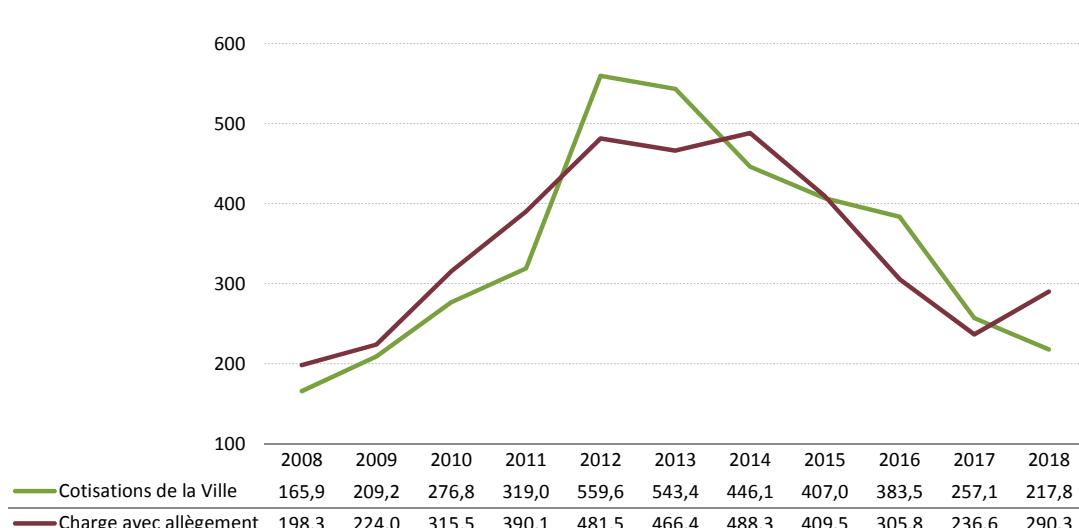
Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville aux différents régimes de retraite, selon les évaluations actuarielles déposées, à la dépense prévue aux différents budgets de la Ville. L'écart entre ces deux valeurs s'explique par les différences suivantes :

- le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de 4 ans, aux fins du calcul de la charge fiscale, versus la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- le délai de 3 ans, en général, entre chaque évaluation à des fins de financement (2007, 2010, 2013, 2015), alors que la charge est réévaluée annuellement; les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge, différentes de celles des évaluations de financement (la période est plus courte pour la charge);
- l'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et les fins de financement (ex. : taux d'actualisation).

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater à partir du graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des méthodologies et hypothèses différentes (comptables versus financement).

Graphique 21 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2008 à 2018

(en millions de dollars)



ENDETTEMENT

L'administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI). Une section particulière du PTI 2018-2020 traitera de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de Montréal.

Tableau 178 – Profil de l'endettement de Montréal

Situation au 31 décembre 2016	
Dette brute en circulation	8 338,5 M\$
Dette nette à la charge des contribuables de la Ville et de l'agglomération de Montréal	4 866,9 M\$
Nombre d'emprunts en circulation	75
Taux d'intérêt nominal pondéré	4,52 %
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2017	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements	694,9 M\$
Refinancement	56,5 M\$
Besoins de la STM	98,6 M\$
Programme global	850,0 M\$
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2018	
Nombre d'émissions	5
Nouveaux financements	946,7 M\$
Refinancement	196,2 M\$
Besoins de la STM	390,7 M\$
Programme global	1 533,6 M\$
Concernant la politique de gestion de la dette, entrée en vigueur en 2004	
Contribution volontaire de 2018	67,4 M\$
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2018 ¹	102 %
Limite prévue à la politique	100 %
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2018, excluant la dette actuarielle initiale	12 %
Limite prévue à la politique	16 %
Cotes de crédit	
Moody's, depuis 2006	Aa2
S&P depuis octobre 2015 1984-2015	AA- A+

1. En vertu des réalisations des dernières années, il est fort probable que le ratio qui sera obtenu à partir des données réelles soit en deçà du plafond de 100 %.

La répartition de l'ensemble du coût de la dette est présentée au tableau suivant, pour la période 2013-2018.

Tableau 179 – Coût de la dette

(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2017		2017	2018
Coût brut de la dette								
Intérêts et autres frais	366 499,5	376 588,1	377 064,7	382 947,0	390 369,6	396 343,4	407 285,4	
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	376 515,7	385 304,2	387 158,8	449 312,0	463 758,7	464 897,9	478 373,3	
	743 015,2	761 892,3	764 223,5	832 259,0	854 128,3	861 241,3	885 658,7	
Affectation au remboursement de la dette	32 360,4	33 145,0	33 693,2	26 247,0	26 948,5	27 156,5	31 092,9	
Remboursement de capital par subventions ¹	95 317,8	88 753,0	88 397,6	85 213,0	84 126,5	83 888,7	84 535,1	
Remboursement de capital de la STM ²	2 843,3	4 478,0	16 156,3	21 399,3	26 206,2	26 206,2	30 125,5	
	130 521,5	126 376,0	138 247,1	132 859,3	137 281,2	137 251,4	145 753,5	
Coût brut de la dette	873 536,7	888 268,3	902 470,6	965 118,3	991 409,5	998 492,7	1 031 412,2	
Moins :								
Revenus de placement des fonds d'amortissement	54 513,9	57 451,4	59 837,2	66 099,0	66 994,6	66 956,3	66 246,2	
Prime à l'émission - Revenus reportés	5 369,7	5 262,1	10 762,5	7 507,0	7 576,9	7 409,0	7 576,9	
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec								
- pour la portion des intérêts	54 581,1	48 902,1	41 015,6	40 567,0	35 773,2	36 319,5	32 262,9	
- pour la portion du capital ¹	95 317,8	88 753,0	88 397,6	85 213,0	84 126,6	83 888,7	84 535,1	
	209 782,5	200 368,6	200 012,9	199 386,0	194 471,3	194 573,5	190 621,1	
Moins :								
Recouvrement de la Société de transport de Montréal								
- pour la portion des intérêts	7 868,8	11 199,3	15 084,8	18 914,0	21 900,0	22 624,7	32 278,4	
- pour la portion du capital	2 843,3	4 478,0	16 156,3	21 399,3	26 206,2	26 206,2	30 125,5	
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains								
36 490,5	37 052,0	38 209,6	37 520,0	37 943,2	38 605,0	41 168,4		
47 202,6	52 729,3	69 450,7	77 833,3	86 049,4	87 435,9	103 572,3		
Coût net de la dette à la charge des contribuables	616 551,6	635 170,4	633 007,0	687 899,0	710 888,8	716 483,3	737 218,8	
Répartition de cette charge entre les contribuables								
Contribuables de l'agglomération	236 966,5	237 102,2	223 766,0	243 347,0	238 320,1	244 208,3	227 676,2	
Contribuables de la Ville de Montréal	379 585,1	398 068,2	409 241,0	444 552,0	472 568,7	472 275,0	509 542,6	

1. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par le gouvernement du Québec, (subvention – portion capital).

2. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM.

AUTRES DÉPENSES

Avec un budget de plus de 2,2 G\$, les autres objets de dépenses groupent 40,7 % des dépenses de fonctionnement. Par rapport au budget comparatif de 2017, il s'agit d'une hausse de plus de 210,9 M\$, ou 10,5 %.

Tableau 180 – Autres dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel					Prévision 2017	Budget	
	2013	2014	2015	2016	2018		2017	2018
Autres dépenses								
Transport et communication	44 586,8	39 316,8	41 585,3	42 100,9	42 933,5	35 419,5	38 009,2	
Services professionnels, techniques et autres	352 654,4	291 395,1	315 417,1	324 743,7	433 033,1	395 919,5	431 677,1	
Location, entretien et réparation	157 614,1	145 977,8	155 133,2	155 674,5	184 855,7	195 301,5	204 230,8	
Biens durables et non durables	236 343,1	227 546,4	241 705,2	253 256,2	268 461,1	267 112,2	262 664,1	
Contributions à des organismes	650 294,3	631 895,0	698 352,2	769 626,4	804 183,0	770 613,8	826 287,0	
Autres objets	187 325,4	69 772,4	105 597,6	96 093,9	86 853,4	107 070,7	81 945,5	
Paiement au comptant d'immobilisations et affectations	104 537,5	81 284,6	128 263,8	158 681,7	265 916,2	242 555,9	380 056,5	
Total – Autres dépenses	1 733 355,6	1 487 188,1	1 686 054,4	1 800 177,3	2 086 236,0	2 013 993,1	2 224 870,2	

La hausse des dépenses s'explique ici par l'augmentation du paiement au comptant des immobilisations, pour 40,2 M\$, et, surtout, par une hausse des affectations de 97,3 M\$ découlant des mesures d'allègement fiscal relativement aux coûts des régimes de retraite. Des explications détaillées à ce sujet sont fournies dans la section « Analyse complémentaire ».

En ce qui concerne les autres rubriques, les paragraphes suivants décrivent leurs principaux facteurs de variation budgétaire.

CONTRIBUTIONS À DES ORGANISMES

Les contributions à des organismes, qui occupent la plus grande part du budget parmi tous les autres objets de dépenses, s'élèvent à 826,3 M\$, en hausse de 55,7 M\$, ou 7,2 %. Dans l'environnement budgétaire de la Ville, ces contributions se divisent en deux groupes :

- les contributions de nature corporative;
- les contributions octroyées par certains services municipaux ou par les arrondissements.

Les contributions de nature corporative s'adressent principalement au respect des engagements de la Ville à titre de « dépenses de contribution », comme par exemple la participation de la Ville au financement de l'ARTM. Les prévisions pour ce type de contributions s'élèvent à 676,2 M\$, en hausse de 23,7 M\$. Les principaux facteurs expliquant cette variation sont exposés dans une sous-section de l'« Analyse complémentaire ».

Au chapitre des contributions budgétées par les services municipaux et les arrondissements, les prévisions s'élèvent à 149,6 M\$, en hausse de 34,4 M\$. Cette augmentation est essentiellement concentrée au Service de développement économique, où l'on note une variation de 35,1 M\$ découlant principalement des engagements du gouvernement provincial relativement à l'entrée en vigueur de l'entente Réflexe Montréal. Rappelons que des éléments de cette entente couvrent un important volet en matière de soutien à la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la métropole.

Par ailleurs, on observe une variation à la baisse de 2,7 M\$ au Service de la diversité sociale et des sports, en raison du retrait des crédits qui avaient été prévus, en 2017, relativement à la tenue de certains événements d'importance, tels que le Championnat du monde de gymnastique artistique et le Championnat mondial junior de hockey, ou qui s'explique par la fin du soutien financier au volet social des activités du 375^e anniversaire de Montréal.

Dans les arrondissements, les prévisions affichent une hausse de 1,6 M\$ qui s'explique en partie par des contributions additionnelles de 0,8 M\$ à l'Arrondissement de Ville-Marie, pour financer trois fonds distincts en matière de développement social, culturel et sportif, et par une hausse de 0,5 M\$ à l'Arrondissement de Montréal-Nord, notamment pour un soutien financier additionnel à divers projets du plan d'action collectif Priorité Jeunesse.

SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES

Les prévisions budgétaires pour les services professionnels, techniques et autres s'élèvent à 431,7 M\$, en hausse de 35,8 M\$, ou 9 %. Il y a lieu ici de distinguer les services professionnels des services techniques et autres, pour lesquels les variations budgétaires se comportent différemment.

▪ Services professionnels

Les prévisions pour les services professionnels sont de 64,5 M\$ et affichent une variation à la baisse de 1,5 M\$, qui s'explique comme suit :

↓ 2,7 M\$ au Service de la gestion et de la planification immobilière, s'expliquant en partie par un réaménagement budgétaire vers d'autres objets de dépenses, notamment l'entretien des bâtiments, et par la non-référence des budgets requis l'an dernier pour des services professionnels relatifs à l'audit des immeubles;

↓ 2,2 M\$ au Service de l'eau, s'expliquant notamment par des économies dans les coûts d'auscultation du réseau;

↓ 1 M\$ répartie dans les services administratifs, notamment pour la non-référence des ajustements consentis en 2017 au Service des technologies de l'information en matière d'architecture d'entreprise, de cybersécurité et de systèmes critiques, ainsi qu'en raison du

retrait des crédits prévus l'an dernier au Service des communications, pour les opérations de communications liées aux célébrations du 375^e anniversaire de Montréal;

↑ 3,2 M\$ au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, notamment pour la réalisation d'études préliminaires en lien avec des projets de réfection ou de prolongement d'artères importantes (boulevard Cavendish, boulevard de l'Assomption, rue Sherbrooke Est), ainsi que pour la participation de la Ville à la réalisation du REM, en partenariat avec l'organisme *CDPQ Infra*;

↑ 1,6 M\$ au Service de l'environnement, relativement aux études requises dans le cadre de la réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (auparavant appelé « Technoparc Montréal métropolitain »).

Dans les arrondissements, les prévisions en matière de services professionnels demeurent stables, subissant une baisse de 0,3 % par rapport à l'an dernier.

■ Services techniques et autres

Du côté des services techniques et autres, les prévisions s'établissent à 367,1 M\$. Il s'agit d'une augmentation de 37,2 M\$, ou 11,3 %. Cette variation se résume pour l'essentiel à une augmentation des dépenses de 39 M\$ au Service de l'environnement, dans le cadre de la réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles. Entre autres études et analyses qui seront requises relativement à la décontamination du site, mentionnons celle relative à la construction d'un écran d'étanchéité, en amont de l'autoroute Bonaventure, de même que celle pour l'établissement d'une usine de traitement de l'eau souterraine. Il importe de souligner que ces coûts seront financés à même une réserve financière spécifique, de sorte qu'il ne s'agit pas ici d'une augmentation à la charge des contribuables.

Par ailleurs, il faut mentionner une baisse importante au Service du greffe, de l'ordre de 4,8 M\$, s'expliquant par le retrait des dépenses liées à la tenue de l'élection municipale de 2017.

Enfin, en ce qui concerne les arrondissements, on observe une hausse de 1,8 M\$ dans l'Arrondissement de Ville-Marie, s'expliquant notamment par l'accroissement de l'entretien de divers sites, tels que le Quartier des spectacles, le Quartier international de Montréal et la promenade Bonaventure, ainsi qu'une hausse de 1,2 M\$ dans l'Arrondissement de Saint-Laurent en lien avec l'exploitation d'un nouveau complexe sportif.

AUTRES BIENS ET SERVICES

Les prévisions de dépenses pour les autres biens et services groupent trois rubriques : les dépenses en matière de transport et communication, les dépenses de location, d'entretien et de réparation, et les dépenses en biens durables et non durables. Les prévisions pour ces trois rubriques s'élèvent à 504,9 M\$, en hausse de 7,1 M\$.

▪ Transport et communication

En matière de transport et communication, les prévisions budgétaires s'élèvent à 38 M\$ et affichent une hausse de 2,6 M\$, ou 7,3 %. Dans les services administratifs, la variation à la hausse est de l'ordre de 4,3 M\$, s'expliquant, entre autres, par l'exploitation de nouveaux services de télécommunications, notamment l'extension du réseau WiFi public, de même que par la bonification de services déjà existants, par exemple le service en ligne Info-travaux. On relève aussi une augmentation de 0,7 M\$ au Service de l'environnement, associée aux différents plans de communication dans le domaine du développement durable, notamment le plan d'implantation des bacs à résidus alimentaires. Enfin, on note des crédits additionnels de 0,4 M\$ à la Direction générale, pour les communications associées à la tenue du congrès mondial de l'ICLEI.

À l'inverse, le budget alloué au plan de communication relatif à la tenue de l'élection municipale de 2017 n'est plus requis, ce qui explique une réduction budgétaire de 3 M\$ au Service du greffe.

▪ Location, entretien et réparation

Du côté des prévisions en matière de location, d'entretien et de réparation, les dépenses s'élèvent à 204,2 M\$ en 2018, soit une augmentation de 8,9 M\$, ou 4,6 %. Dans les services municipaux, la hausse est de 7 M\$ par rapport à l'an dernier et s'explique, entre autres, par les différents ajustements apportés aux baux des immeubles occupés par la Ville, en particulier les coûts de relocalisation du Service des finances, pour 2,2 M\$. S'ajoute aussi l'impact des investissements effectués dans le parc immobilier de la Ville, qui génèrent une hausse des dépenses d'entretien d'environ 2 M\$.

La variation budgétaire dans les services municipaux s'explique aussi par la hausse des dépenses en contrats informatiques, pour 3,5 M\$, que ce soit à la suite de l'indexation des contrats existants (2,3 M\$) ou de l'ajout de nouveaux contrats (1,2 M\$).

Dans les arrondissements, les prévisions en matière de location, d'entretien et de réparation augmentent de près de 2 M\$, ce qui représente une hausse de 2,7 %. Règle générale, les indexations dans les divers contrats d'entretien gérés en arrondissement expliquent les variations budgétaires. Cela étant dit, on observe une augmentation des dépenses de 1,1 M\$

dans l'Arrondissement de Ville-Marie en raison, d'une part, des ajustements apportés à la facturation immobilière et, d'autre part, de la hausse prévue des coûts de location pour l'utilisation de véhicules et autres équipements.

■ Biens durables et non durables

Au chapitre des biens durables et non durables, les prévisions s'établissent à 262,7 M\$, en baisse de 4,4 M\$ par rapport à 2017. Cette catégorie groupe tous les achats de biens relatifs à la fourniture des services publics, par exemple l'alimentation en eau potable et sa distribution, ainsi que l'approvisionnement nécessaire au fonctionnement général des activités municipales : carburants, pièces et accessoires des équipements et du matériel roulant, matériaux de construction, produits chimiques et autres matières, bureautique, etc. Du côté des biens non durables, les prévisions de 247,7 M\$ affichent une variation à la baisse de 5,2 M\$, ou 2 %, tandis que du côté des biens durables, les prévisions de 15 M\$ affichent une hausse de 0,7 M\$, ou 5 %.

La baisse de 5,2 M\$ pour les biens non durables s'explique en grande partie par la non récurrence des crédits associés à l'élection municipale de 2017, observable principalement au Service des communications, où le budget dans ce domaine est passé de 2,9 M\$ à près de 0,2 M\$. On note aussi une baisse de 1,3 M\$ au Service de police, s'expliquant, entre autres, par des économies dans les achats de munitions, d'uniformes et d'armes à impulsion électrique. Enfin, on relève aussi une économie globale de 0,6 M\$ au Service du matériel roulant et des ateliers, en raison notamment de prévisions à la baisse en achats de carburants.

La hausse de 0,7 M\$ pour les biens durables s'explique notamment par :

- ↑ 2 M\$ au Service des technologies et de l'information, pour l'acquisition et le renouvellement de matériel de télécommunication;
- ↓ 1,8 M au Service de l'environnement, en raison du report de la construction de l'usine de traitement du lixiviat, dont l'appel d'offres a été annulé;
- ↑ 0,7 M\$ dans les arrondissements, notamment 0,4 M\$ dans l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en raison d'ajustements pour le marquage et la signalisation.

AUTRES OBJETS

De par leur nature, certaines dépenses ne peuvent être associées à une catégorie précise. Ces budgets relèvent alors de la catégorie « Autres objets ». Les prévisions en 2018 s'élèvent à 81,9 M\$, en baisse de 25,1 M\$, ou 23,5 %. Cette baisse importante découle de l'utilisation de la réserve financière pour les besoins en services professionnels, techniques et autres, relativement à la réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, comme il en a été question précédemment. En effet, un crédit en dépenses de 40,6 M\$, associé à l'utilisation de cette réserve, a été budgété au Service de l'environnement pour assurer le financement des dépenses afférentes à la décontamination du site en question.

Outre la réduction attribuable à cette utilisation de cette réserve financière, on observe par ailleurs une variation à la hausse de 13,4 M\$ dans les dépenses communes de la Ville, dont le budget passe de 65,2 M\$ à 78,6 M\$. Rappelons que dans cette catégorie des « Autres objets », dont les prévisions sont enregistrées aux dépenses communes, on trouve notamment les dépenses contingentes (32,8 M\$), afin de pourvoir aux dépenses qui ne sont pas nécessairement prévisibles en cours d'année, les dépenses permettant de couvrir les pertes possibles dans la perception (20 M\$), relatives aux créances douteuses et irrécouvrables, ainsi que diverses provisions et autres engagements (25,8 M\$), dont les budgets varient en fonction des différentes conjonctures économiques.

ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

L'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales présente de façon sommaire le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal selon les revenus, les dépenses, les quotes-parts du financement des activités de l'agglomération, les activités de financement et les affectations.

Tableau 181 – État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel				Budget 2017				Budget 2018				
	2013	2014	2015	2016	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total	
Revenus par activités													
Taxes	2 973 164,1	3 061 444,5	3 173 700,9	3 262 398,0	3 295 353,1	46 690,3	-	3 342 043,4	3 423 698,8	48 720,3	-	3 472 419,1	
Paiements tenant lieu de taxes	238 411,8	250 956,5	254 543,3	252 329,5	256 494,7	-	-	256 494,7	270 942,9	-	-	270 942,9	
Quotes-parts	396 295,6	400 572,5	406 084,4	404 753,6	-	2 249 175,4	(1 845 499,0)	403 676,4	-	2 395 343,2	(1 977 443,8)	417 899,4	
Transferts	402 151,1	296 503,9	256 023,8	244 535,7	151 167,2	94 109,5	-	245 276,7	181 616,1	110 823,3	-	292 439,4	
Services rendus	307 147,5	289 834,0	304 688,5	314 037,4	259 956,9	60 337,7	(1 218,2)	319 076,4	255 332,8	58 999,9	(1 466,0)	312 866,7	
Amendes et pénalités	195 765,4	178 368,3	170 756,1	163 733,1	103 016,5	92 190,2	-	195 206,7	100 132,0	106 495,9	-	206 627,9	
Imposition de droits	160 198,8	189 811,0	196 808,6	222 776,2	179 800,4	1 969,2	-	181 769,6	210 565,2	1 969,2	-	212 534,4	
Intérêts	118 801,8	122 800,8	133 630,1	138 049,4	75 938,8	62 253,3	-	138 192,1	77 772,9	70 978,8	-	148 751,7	
Autres revenus	25 611,7	25 323,2	28 648,0	19 369,7	19 504,9	2 374,3	-	21 879,2	30 069,6	2 944,9	-	33 014,5	
Total – Revenus par activités	4 817 547,8	4 815 614,7	4 924 883,7	5 021 892,6	4 341 232,5	2 609 099,9	(1 846 717,2)	5 103 615,2	4 550 130,3	2 796 275,5	(1 978 909,8)	5 367 496,0	
Dépenses par activités													
Administration générale	914 793,5	746 893,0	794 211,1	757 831,2	488 242,3	353 258,3	(423,6)	841 077,0	476 533,3	350 475,7	(210,9)	826 798,1	
Sécurité publique	1 019 022,9	1 033 464,2	1 025 137,6	1 036 943,9	8 137,7	981 236,5	(333,2)	989 041,0	8 368,3	1 015 202,3	(629,2)	1 022 941,4	
Transport	870 839,7	812 100,6	876 362,3	913 899,5	405 897,3	565 687,2	(106,8)	971 477,7	415 758,2	598 293,5	(84,5)	1 013 967,2	
Hygiène du milieu	483 911,4	398 944,1	420 892,6	440 205,2	205 453,7	212 176,5	(29,0)	417 601,2	205 675,9	217 731,5	(220,7)	423 186,7	
Santé et bien-être	90 316,7	91 725,2	93 589,1	91 318,2	67 386,9	36 648,5	-	104 035,4	66 481,7	38 630,8	-	105 112,5	
Aménagement, urbanisme et développement	174 472,0	166 219,6	173 938,2	199 631,0	132 925,7	55 406,1	(293,1)	188 038,7	136 579,4	77 857,6	(293,1)	214 143,9	
Loisirs et culture	510 956,3	516 324,5	541 913,2	569 357,9	461 775,0	97 716,5	(32,5)	559 459,0	474 953,3	94 299,5	(27,6)	569 225,2	
Frais de financement	366 499,5	376 588,0	377 064,7	382 947,0	255 514,1	140 829,5	-	396 343,6	267 600,9	139 684,6	-	407 285,5	
Total – Dépenses par activités	4 430 812,0	4 142 259,2	4 303 108,8	4 392 133,9	2 025 332,7	2 442 959,1	(1 218,2)	4 467 073,6	2 051 951,0	2 532 175,5	(1 466,0)	4 582 660,5	
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération						1 845 499,0	-	(1 845 499,0)	-	1 977 443,8	(1 977 443,8)	-	
Remboursement de la dette à long terme	376 515,7	385 304,2	387 158,8	449 312,4	291 108,0	173 789,9	-	464 897,9	313 731,5	164 641,8	-	478 373,3	
TOTAL – CHARGES, QUOTES-PARTS ET FINANCEMENT	4 807 327,7	4 527 563,4	4 690 267,6	4 841 446,3	4 161 939,7	2 616 749,0	(1 846 717,2)	4 931 971,5	4 343 126,3	2 696 817,3	(1 978 909,8)	5 061 033,8	
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT AFFECTATIONS	10 220,1	288 051,3	234 616,1	180 536,3	179 292,8	(7 649,1)	-	171 643,7	207 004,0	99 458,2	-	306 462,2	
Affectations													
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(125 392,2)	(93 893,6)	(129 443,4)	(240 545,6)	(208 202,8)	(113 198,4)	-	(321 401,2)	(233 416,0)	(120 468,0)	-	(353 884,0)	
Excédent de fonctionnement affecté	64 795,2	36 652,1	41 688,6	68 455,0	57 618,4	2 550,3	-	60 168,7	67 287,2	-	-	67 287,2	
Charges constatées à financer ou à pourvoir	2 434,7	(16 870,0)	(1 048,0)	130 674,3	(28 708,4)	118 297,2	-	89 588,8	(40 875,2)	21 009,8	(19 865,4)	-	
Total – Affectations	(58 162,3)	(74 111,5)	(88 802,8)	(41 416,3)	(179 292,8)	7 649,1	-	(171 643,7)	(207 004,0)	(99 458,2)	-	(306 462,2)	
Total – Dépenses, quotes-parts et financement	4 865 490,0	4 601 674,9	4 779 070,4	4 882 862,6	4 341 232,5	2 609 099,9	(1 846 717,2)	5 103 615,2	4 550 130,3	2 796 275,5	(1 978 909,8)	5 367 496,0	
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	(47 942,2)	213 939,8	145 813,3	139 120,0	-	-	-	-	-	-	-	-	

ANALYSES COMPLÉMENTAIRES DES DÉPENSES

Tableau 182 – Dépenses liées à la neige, aux matières résiduelles ainsi qu'aux loisirs et à la culture

(en milliers de dollars)

	Budget 2017	Budget 2018
Neige – Collecte et transport		
Déblaiement, chargement, épandage d'abrasifs	143 871,2	150 267,4
Sites d'élimination	13 462,4	13 073,1
Total – Enlèvement de la neige	157 333,6	163 340,5
Matières résiduelles – Collecte, transport et traitement		
Collecte sélective	28 411,8	29 166,9
Déchets domestiques et assimilés	94 535,5	91 101,3
Matières organiques	10 573,2	13 719,8
Matériaux secs	15 293,9	16 153,3
Autres	6 944,1	7 328,7
Total – Collecte, transport et traitement des matières résiduelles	155 758,5	157 470,0
Loisirs et culture		
Centres communautaires	82 909,7	83 730,6
Patinoires intérieures et extérieures	35 969,5	36 247,9
Piscines, plages et ports de plaisance	39 388,5	40 934,1
Parcs et terrains de jeu	166 064,7	170 783,5
Expositions et foires	75,2	82,3
Bibliothèques	92 433,0	95 845,8
Musées et centres d'exposition	73 175,4	73 992,3
Autres	69 442,9	67 608,6
Total – Loisirs et culture	559 458,9	569 225,1

NEIGE

La Ville de Montréal reçoit en moyenne plus de 215 centimètres de neige par année. Afin d'assurer une certaine fluidité de la circulation routière et piétonnière à la suite des précipitations hivernales, la Ville doit éliminer l'équivalent de 12 millions de mètres cubes de neige, représentant quelque 300 000 voyages de camions de déneigement. Au-delà de ces statistiques, la Ville doit aussi composer avec la réalité climatique qui caractérise désormais nos hivers : périodes de redoux suivies de froids glaciaux, épisodes de verglas, etc.

Le budget de l'activité « Neige » s'élève à 163,3 M\$ en 2018, une hausse de 6 M\$, ou 3,8 %, qui s'explique en grande partie par :

- une augmentation nette en services techniques, pour 2,8 M\$:
 - indexation des coûts prévus aux clauses contractuelles et selon le recueil des tarifs de transport de neige et de glace du ministère des Transports du Québec dans les

- contrats externes de déblaiement, de chargement et d'épandage d'abrasifs, pour 2,1 M\$;
- ajout de sorties supplémentaires d'épandages d'abrasifs des trottoirs, pour 1,5 M\$;
 - optimisation des contrats externes attribués par les arrondissements, pour 0,5 M\$, et des sites à neige, pour 0,3 M\$;
 - une croissance de 2,4 M\$ liée à l'indexation de la rémunération des employés de la Ville, qui est partagée entre les arrondissements (1,3 M\$) et les services centraux (1,1 M\$);
 - des achats nets supplémentaires en biens non durables et en entretien et réparation d'équipements, pour 0,8 M\$.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le budget consacré à la collecte et au transport des matières résiduelles est de 157,5 M\$, en hausse de 1,7 M\$, ou 1,1 %. Globalement, cette augmentation s'explique principalement par une réévaluation plus juste des coûts associés au matériel roulant.

De plus, l'analyse détaillée du budget montre une diminution attribuable à des économies découlant d'une baisse du tonnage d'ordures ménagères enfouies (1,9 M\$) et à une réduction du coût moyen liée à l'optimisation des contrats (3,4 M\$). Ces économies permettent d'absorber partiellement l'indexation des divers contrats et des redevances (1,4 M\$).

On observe également une augmentation des crédits budgétaires liée à la hausse du tonnage des matières organiques, des résidus verts et des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), à la suite de l'implantation de nouvelles collectes et en raison de la poursuite de la Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires.

LOISIRS ET CULTURE

L'activité « Loisirs et culture » inclut les activités liées aux parcs, aux bibliothèques, aux musées, aux patinoires, aux piscines ainsi que celles liées à la vie communautaire.

En 2018, le budget total destiné à cette activité augmente de 9,8 M\$, soit une hausse de 1,7 %, pour s'établir à 569,2 M\$. Cette hausse permet de financer, entre autres :

- des études d'avant-projet et des ressources humaines dans le cadre du plan de gestion de mise en œuvre des projets du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (Programme RAC);

- un ajustement des budgets requis dans le cadre des contrats de gestion du Complexe sportif Marie-Victorin et du TAZ;
- une hausse des contributions à certains organismes, notamment à la Société du parc Jean-Drapeau, au musée Pointe-à-Callière, à la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal et au Conseil des arts de Montréal.

Annexes



STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR) contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités selon la structure organisationnelle de la Ville.

Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses liés aux opérations du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document budgétaire.

STRUCTURE DE PRÉSENTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Les revenus sont présentés sous cinq catégories :

- les **taxes** groupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau et des matières résiduelles ainsi que de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV);
- les **paiements tenant lieu de taxes** groupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La Loi sur la fiscalité municipale détermine ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- les **quotes-parts** groupent les sommes versées par les municipalités liées pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération de Montréal;
- les **services rendus et autres revenus** groupent les revenus des services facturés à d'autres organismes municipaux, à des gouvernements ou à des entreprises privées, ainsi que d'autres types de revenus tels que les amendes et pénalités, l'imposition de droits, les revenus d'intérêts, la cession d'éléments d'actifs, etc.;
- les **transferts** groupent l'ensemble des subventions des gouvernements, des autres organismes publics et des entreprises privées.

Les dépenses sont généralement présentées par **objets** :

- la **rémunération**, qui comprend les salaires et les indemnités des employés et des élus;
- les **cotisations de l'employeur**, qui incluent les cotisations sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les dépenses relatives aux avantages sociaux des élus, des employés et des retraités;
- le **transport** et les **communications**, les **honoraires professionnels**, les **services techniques et autres**, ainsi que la **location**, **l'entretien** et la **réparation**;
- les **biens non durables**, soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités tels que les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;
- les **biens durables** non capitalisés;
- les **frais de financement**;
- le **remboursement de la dette à long terme**;
- les **contributions à des organismes**.

Toutefois, dans les tableaux 181 et 182, les dépenses sont présentées par fonctions :

- la fonction **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal, d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion financière, administrative et du personnel;
- la fonction **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- la fonction **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et des marchandises;
- la fonction **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable, des réseaux d'égout et de traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des déchets et la protection de l'environnement;
- la fonction **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement social et abordable;
- la fonction **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de

développement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;

- la fonction **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- la fonction **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres frais liés aux emprunts

PARTAGE DES COMPÉTENCES ET CONFECTON DU BUDGET

Tel que le prescrivent la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités ainsi que la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de Ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées du territoire de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par les modifications législatives contenues dans la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22), adoptée en juin 2008.

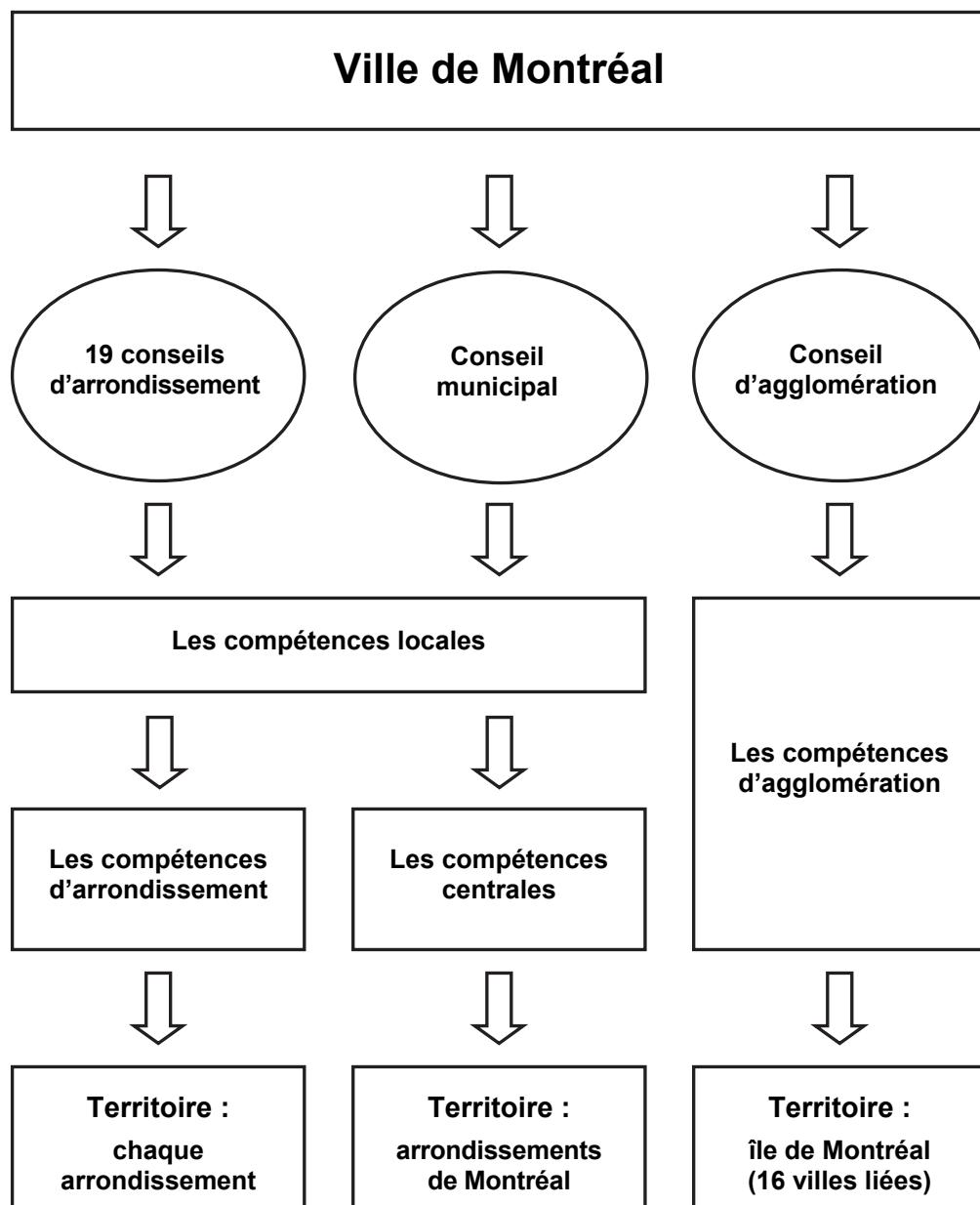
Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale, à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de la planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (n° 1229-2005 et modifications) a été réduite, plusieurs éléments ayant été retirés, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals. L'annexe 4 énumère les éléments de cette liste qui relèvent toujours de l'agglomération.

LES INSTANCES POLITIQUES ET LEURS CHAMPS DE COMPÉTENCES

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 1 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application



LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE MONTRÉAL

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut légère et démocratique. Le maire de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- le maire de Montréal, qui en est le président;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par le maire;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un est nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- un représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 87,8 % pour la Ville de Montréal et 12,2 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le tableau à la page suivante résume les compétences relevant du conseil d'agglomération.

LE CONSEIL MUNICIPAL ET LES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la Charte de la Ville de Montréal, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

Le conseil municipal est composé de le maire de Montréal, qui est d'office maire de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des

maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 183 – Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement

Compétences d'agglomération	Compétences locales
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 9-1-1 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abri ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ La promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité liée ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (n° 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'urbanisme ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La prévention en sécurité incendie et sécurité civile ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport ou de loisir ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ Le développement économique local, communautaire, culturel et social ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

LA CONFECTON DU BUDGET

D'après sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal a produit un budget global intégré pour 2018, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMOT.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, conformément au modèle actuel de gouvernance, la Ville de Montréal a aussi pris soin de confectionner le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales – le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

LE CADRE JURIDIQUE

La Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la Loi prévoit que :

- les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

UNE APPROCHE SOUPLE, EFFICACE ET EFFICIENTE

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant aux citoyens de son territoire des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les

employés de la Ville de Montréal¹.

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent à la fois l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a donc pas deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la Loi, cette approche se veut souple, efficace et surtout efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de continuer à fournir, à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, les services communs – ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – de la même façon qu'auparavant et au moindre coût.

LA RÉPARTITION DU BUDGET GLOBAL : UNE ANALYSE PRÉCISE ET DÉTAILLÉE

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- le partage des compétences, selon la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations;
- la répartition des dépenses mixtes.

LE PARTAGE SELON LES COMPÉTENCES

La Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, complétée par le Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui relèvent du conseil d'agglomération (voir le tableau 183).

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération – les services communs – sont assumées par différentes unités d'affaires, selon la structure organisationnelle de la Ville. Or, ces mêmes unités d'affaires fournissent également aux citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent, à la fois, des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

1. Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés, afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES MIXTES

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- les dépenses liées aux services à la population (exemple : les activités du Service de la mise en valeur du territoire);
- les dépenses liées aux activités d'administration générale (exemple : les activités du Service des finances).

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES MIXTES LIÉES AUX SERVICES À LA POPULATION

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au Règlement sur les dépenses mixtes qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- les données quantitatives factuelles;
- l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois analysées et réparties les dépenses mixtes liées aux services à la population, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- des dépenses locales spécifiquement déterminées.

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES MIXTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

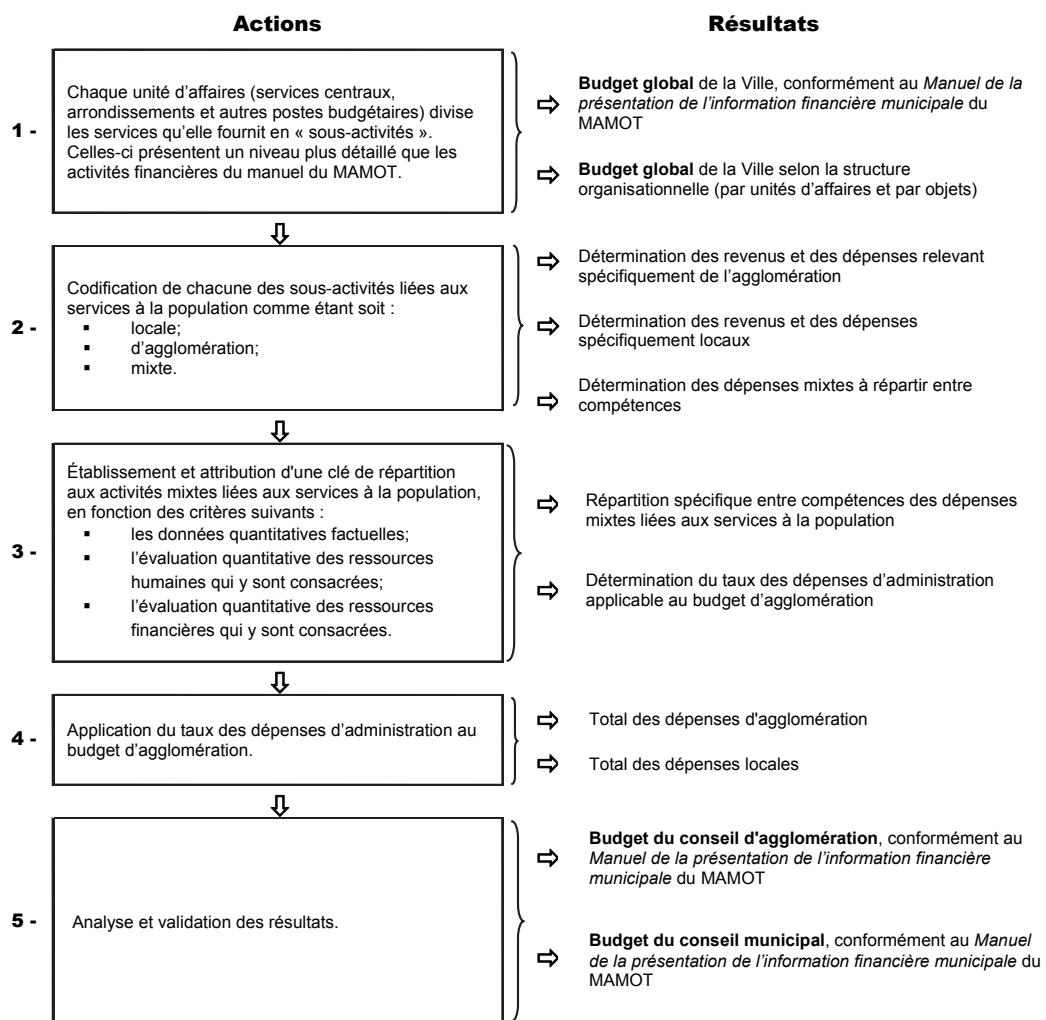
En vertu du Règlement sur les dépenses mixtes, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2018, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 9,9 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses

d'agglomération, desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contribution ainsi que les dépenses contingentes. Ce taux est fixe pour l'exercice 2018 et révisé à chaque exercice.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Inspecteur général, Commission de la fonction publique, Communications, Direction générale, Finances, Greffe, Matériel roulant et ateliers, Performance organisationnelle, Ressources humaines, Technologies de l'information, Vérificateur général) n'ont pas à prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (exemple : les dépenses de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

UN PROCESSUS PAR ÉTAPES

Le schéma qui suit intègre et résume l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Figure 2 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses

ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF

ANNEXE DU DÉCRET CONCERNANT L'AGGLOMERATION DE MONTRÉAL

(Décret numéro 1229-2005 et modifications)

ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

- Parc du Mont-Royal
- Parc Jean-Drapeau
- Parc du Complexe environnemental de Saint-Michel
- Les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de L'Île-Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques

ACTIVITÉS ET OBJETS D'ACTIVITÉS

- Culture Montréal
- Cité des Arts du cirque
- Tour de l'Île
- Aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale
- Mise en œuvre de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
- Réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, le 18 juin 2008 (CG08 0362)
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte contre la pauvreté
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels
- Contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou la création de parcs riverains dans l'agglomération

COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

La mise en œuvre de la Réforme du financement des arrondissements, au 1^{er} janvier 2015, a nécessité la révision du partage, entre les conseils d'arrondissement et le conseil municipal, de certaines de ces compétences. Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

Tableau 184 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
Urbanisme – adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à l'exception du contrôle des animaux.	Urbanisme – élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements à ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux, incluant le contrôle des animaux.
Conversion d'un immeuble en propriété divise – autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles.	Habitation – élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.	Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.

Tableau 184 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux (suite)

Arrondissements	Services centraux
Voirie locale – entretien du réseau local, à l’exception du déneigement et de l’élimination de la neige; contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales.	Voirie artérielle – entretien du réseau artériel, entretien des feux de circulation et des structures routières, contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé (y compris ceux du réseau local). Voirie locale – déneigement et élimination de la neige.
Matières résiduelles – gestion des activités reliées à l’enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal.	Environnement et matières résiduelles – compétence en ce qui a trait à l’enlèvement, au transport et au dépôt des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l’environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
Développement économique local, communautaire, culturel et social – soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.	Développement économique, communautaire, culturel et social – élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.
Culture, sports, loisirs et parcs – responsabilité à l’égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.	Culture, sports, loisirs et parcs – élaboration d’une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES

Depuis la mise en place de la nouvelle Ville de Montréal, en 2002, celle-ci a adopté des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- politique de l'équilibre budgétaire;
- politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés);
- politique des sources de revenus;
- politique des équipements et des infrastructures;
- politique de gestion de la dette;
- politique de gestion des dépenses;
- politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après, le lecteur trouvera une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. Les versions complètes des politiques financières peuvent être consultées, à l'adresse Internet suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

LA POLITIQUE DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

La Loi sur les cités et villes (LRQ, chapitre C-19) exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent notamment avoir recours à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la Loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

OBJET DE LA POLITIQUE

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

OBJECTIFS

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- veiller au suivi des budgets de la Ville.

PRATIQUES DE GESTION

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- l'équilibre budgétaire annuel;
- l'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- le suivi budgétaire.

LA POLITIQUE DE GESTION DES EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT (SURPLUS AFFECTÉS ET NON AFFECTÉS)

Une gestion financière prudente implique que la Ville doit prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

Par ailleurs, il est important de mentionner que la Ville de Montréal prévoit à même son budget annuel un montant suffisant pour couvrir les dépenses non prévues, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

Également, au cours des dernières années le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont autorisé la création de trois réserves financières, soit les réserves financières de l'eau, de la voirie et des immobilisations afin de favoriser le paiement au comptant des immobilisations. Ces réserves ont été créées en vertu de règlements spécifiques et de dispositions propres à chacune.

OBJET DE LA POLITIQUE

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés).

OBJECTIFS

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer adéquatement les finances de la Ville, en ayant les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre des situations exceptionnelles ou imprévues;
- assurer la stabilité financière de la Ville en lissant certaines catégories de dépenses non tributaires des décisions des autorités municipales;
- éviter de réduire abruptement la dotation des services aux citoyens;
- financer des dépenses ou des événements non récurrents;
- définir des mécanismes de constitution, de dotation et d'utilisation des surplus affectés;
- veiller à ce que les surplus affectés et non affectés soient utilisés d'une façon adéquate.

PRATIQUES DE GESTION

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 2 énoncés généraux suivants :

- l'identification et la constitution des surplus affectés et non affectés;
- l'utilisation des surplus affectés et non affectés.

LA POLITIQUE DES SOURCES DE REVENUS

La Loi sur la fiscalité municipale (LRQ, chapitre F-2.1) prévoit les sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer ses services.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

OBJET DE LA POLITIQUE

La politique des sources de revenus a pour objet de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

OBJECTIFS

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- voir à ce qu'une information claire et précise soit disponible au moment de faire les choix de financement.

PRATIQUES DE GESTION

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 5 énoncés généraux suivants :

- le financement des services publics;
- la diversification des revenus;
- les frais d'utilisation des services;
- les revenus difficiles à prévoir;
- les revenus ponctuels.

LA POLITIQUE DES ÉQUIPEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES

Une planification rigoureuse des équipements et des infrastructures aide l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour, ainsi, préserver la qualité des services aux citoyens.

OBJET DE LA POLITIQUE

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

OBJECTIFS

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- se donner un programme montréalais d'immobilisations qui propose une planification sur 10 ans et un programme triennal d'immobilisations de qualité, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- s'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

PRATIQUES DE GESTION

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 3 énoncés généraux suivants :

- la Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- la Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- la Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

LA POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

Les villes doivent principalement utiliser l'emprunt à long terme pour leurs dépenses d'investissement. Les besoins d'investissement peuvent être pratiquement illimités. Cela implique de faire des choix, parce que la Ville ne peut pas s'endetter outre mesure. La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement est raisonnable, qu'il est à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permet d'offrir des services de qualité aux citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et, surtout, circonspecte.

OBJET DE LA POLITIQUE

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement, dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais protège également sa capacité d'emprunt dans le futur.

OBJECTIFS

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- s'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- s'assurer d'une amélioration de la situation financière et, ainsi, maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

PRATIQUES DE GESTION

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 5 énoncés généraux suivants :

- la Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- la Ville doit gérer sa dette avec prudence;

- la Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- la Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- la Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

LA POLITIQUE DE GESTION DES DÉPENSES

OBJET DE LA POLITIQUE

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services.

OBJECTIFS

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- garantir une gestion décentralisée des dépenses.

PRATIQUES DE GESTION

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 2 énoncés généraux suivants :

- la Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie.

LA POLITIQUE DE CAPITALISATION ET D'AMORTISSEMENT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Cette politique sert à l'établissement et à la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la Ville et ayant une incidence importante sur sa situation financière. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

PORTEE DE LA POLITIQUE

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application et, en annexe, la grille de la politique d'amortissement ainsi que les directives d'interprétation portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications aux immeubles liées à l'accès des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation et les immobilisations corporelles louées.

FONDS DE L'EAU

Le Fonds de l'eau est un fonds comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

En 2003, l'administration municipale a lancé un plan visant la réalisation d'investissements importants, notamment dans le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que dans la mise aux normes des usines de production d'eau potable et de traitement des eaux usées. En juin 2012, le conseil municipal (CM12 0434) et le conseil d'agglomération (CG12 0166) ont approuvé une vision globale intégrée de la gestion de l'eau dans une perspective à long terme (10 ans) qui est devenue la Stratégie montréalaise de l'eau. Cette stratégie, basée sur cinq enjeux, a permis d'établir les objectifs sur lesquels repose un plan d'action visant autant des projets d'investissement que des activités de fonctionnement.

Le tableau 185 présente l'état prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2018. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2018 s'élèvent à 408,7 M\$, en hausse de 10,7 % par rapport à l'exercice budgétaire de 2017. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 363,7 M\$. Des affectations de 45 M\$ sont également prévues, principalement à titre d'affectations aux réserves financières. Les dépenses du Fonds de l'eau sont présentées de manière à représenter l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Le budget du conseil municipal inclut un montant de 189,3 M\$ pour assurer le financement des quotes-parts liées aux activités d'agglomération. Notons également que les prévisions budgétaires du Fonds de l'eau pour 2018 incluent des économies anticipées de 10 M\$ en cours d'exercice, sans suppression d'activités.

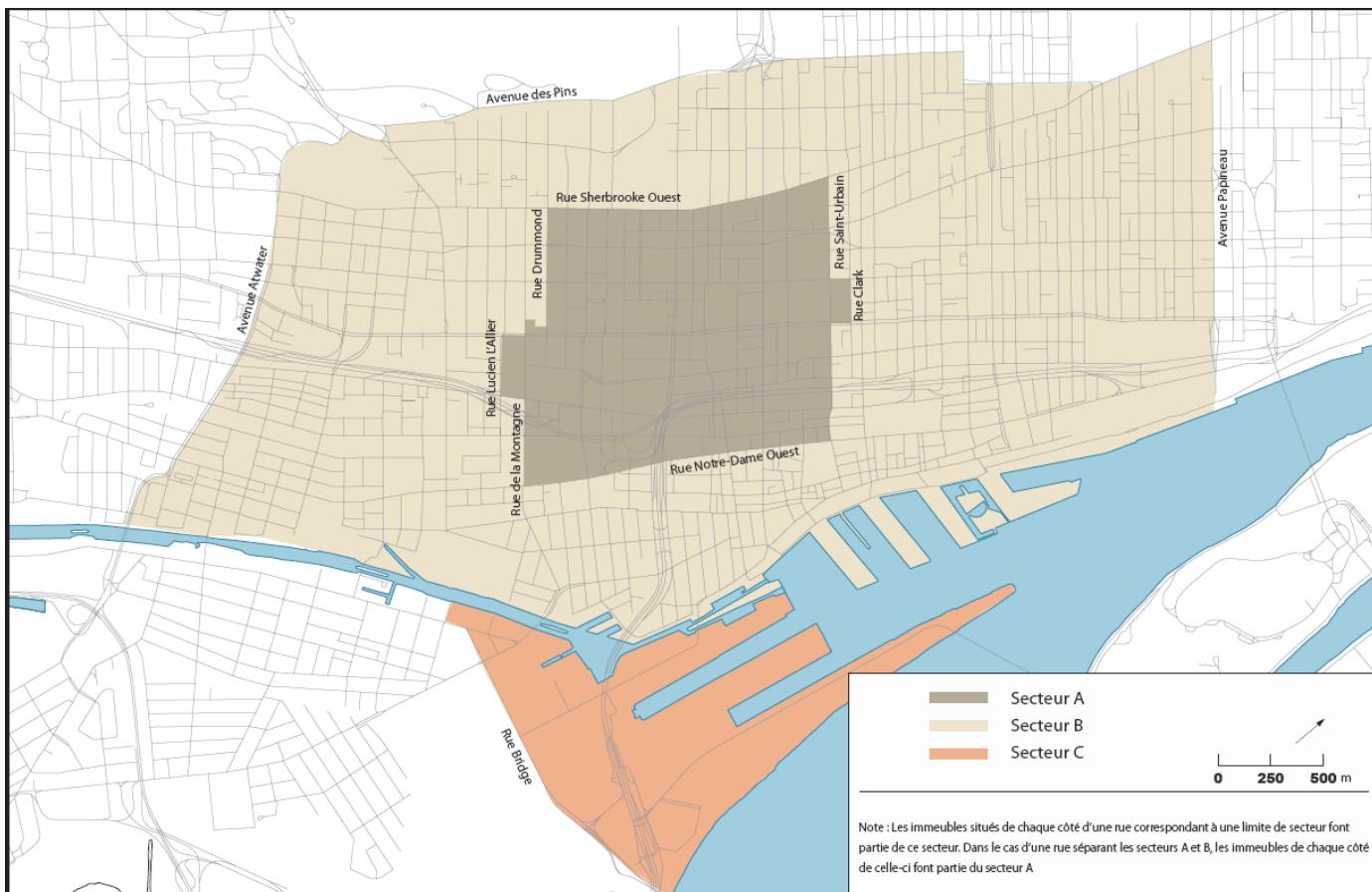
Étant donné l'adoption du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2018-2020 ultérieure à celle du budget de 2018, le lecteur est invité à consulter le PTI, une fois ce dernier rendu public, pour connaître le détail des investissements dans les immobilisations relatives à l'eau pour les trois prochaines années. Le lecteur y trouvera également de l'information pertinente sur le financement de ces investissements, lequel est réparti entre divers programmes de subventions, des paiements au comptant et des emprunts à la charge des citoyens.

Tableau 185 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau
 (en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2018
Revenus				
Quotes-parts - Service de l'eau	-	129 297,0	(106 652,6)	22 644,4
Quotes-parts - Alimentation en eau potable	-	91 372,2	(79 426,8)	11 945,4
Quotes-parts - Financement des investissements TECQ	-	3 919,3	-	3 919,3
Quotes-parts - Financement des investissements FCCQ	-	2 278,9	-	2 278,9
Quotes-parts - Tarifaire (<i>compteurs d'eau</i>)	-	3 274,7	(3 233,7)	41,0
Taxation relative à l'eau	336 797,3	-	-	336 797,3
Tarification forfaitaire et au compteur	24 146,5	-	-	24 146,5
Tarification des eaux usées	-	4 000,0	-	4 000,0
Tarification pour la vente d'eau potable à Charlemagne	-	217,0	-	217,0
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	195,0	-	(195,0)	-
Recouvrement MTQ, Transport Canada et autres	220,3	1 144,9	-	1 365,2
Autres tarifications	1 005,5	298,3	-	1 303,8
Total – Revenus	362 364,6	235 802,3	(189 508,1)	408 658,8
Dépenses				
Direction - Service de l'eau	696,6	1 100,2	-	1 796,8
Production de l'eau potable	-	70 252,9	-	70 252,9
Épuration des eaux usées	-	66 732,9	-	66 732,9
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout	-	-	-	-
- Gestion stratégique des réseaux	16 364,7	2 282,1	-	18 646,8
- Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	67 949,8	-	-	67 949,8
- Amélioration de l'entretien des réseaux	4 932,9	-	-	4 932,9
- Plan d'intervention	-	685,6	-	685,6
- Projet d'installation de compteurs d'eau	2 086,1	666,2	(195,0)	2 557,3
- Crédits de dépenses pour activités déléguées d'agglomération	(1 908,2)	-	-	(1 908,2)
Réserves pour travaux majeurs imprévus	970,0	2 495,9	-	3 465,9
Soutien professionnel et technique (laboratoire, géomatique, etc.)	13 500,5	14 345,0	-	27 845,5
Frais généraux d'administration	14 579,2	22 371,8	-	36 951,0
Frais de financement	8 117,0	17 888,1	-	26 005,1
Rajustement des honoraires professionnels	(300,0)	(802,9)	-	(1 102,9)
Économies anticipées au Service de l'eau	(6 000,0)	(4 000,0)	-	(10 000,0)
Total – Dépenses	120 988,6	194 017,8	(195,0)	314 811,4
Financement				
Remboursement de la dette à long terme	17 276,9	31 616,5	-	48 893,4
Total – Financement	17 276,9	31 616,5	-	48 893,4
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	189 313,1	-	(189 313,1)	-
Total – Dépenses, financement et quotes-parts	327 578,6	225 634,3	(189 508,1)	363 704,8
Excédent (déficit) avant affectations	34 786,0	10 168,0	-	44 954,0
Affectations				
Montant à pourvoir dans le futur	(375,0)	-	-	(375,0)
Réserves financières				
- Quote-part tarifaire pour les compteurs	1 098,8	(3 028,7)	-	(1 929,9)
- Stratégie de paiement au comptant des immobilisations - Eau	(31 500,0)	-	-	(31 500,0)
- Études d'avant-projet	-	750,0	-	750,0
- Autres affectations à la réserve	(4 009,8)	(7 889,3)	-	(11 899,1)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	0,0	(0,0)	-	(0,0)

SECTEURS D'APPLICATION DE LA TAXE SUR LES PARCS DE STATIONNEMENT

Figure 3 – Secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement



GLOSSAIRE

Acquisition d'immobilisations

Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses d'immobilisations prévues au Programme triennal d'immobilisations.

Agglomération

L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes incluses sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1^{er} janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement

(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Année-personne (a-p.)

Unité de mesure correspondant au nombre d'employés convertis en employés à temps plein. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Affectation

Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PTI.

Arrondissement

Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

Budget

Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital

Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Catégorie d'immeubles

Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'administration montréalaise impose selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

Catégorie résiduelle

Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de cinq logements ou moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

Charges fiscales

Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant, notamment, de la taxe foncière générale, de la tarification de l'eau et du traitement des matières résiduelles. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données du rôle d'évaluation foncière, au 14 septembre 2017.

Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. C'est dans la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que se trouvent les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Cotisations de l'employeur

Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CNEST, au Fonds de santé) accordés aux élus et aux employés.

Coûts des régimes de retraite

Les coûts des régimes de retraite se regroupent en deux grandes catégories:

- les coûts des services courants, qui représentent la part de l'employeur aux services rendus au cours de l'exercice;
- les coûts des services passés ou autres composantes reliées aux régimes de retraite, qui incorporent les coûts relatifs aux impacts des modifications de régimes, de l'amortissement des gains et pertes actuariels, de la variation de la provision pour moins value et de la charge d'intérêts à ces régimes.

Dépense contingente

Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépense corporative

Dépense qui n'est pas spécifiquement attribuable à un service ou à un arrondissement et qui concerne l'ensemble de la Ville.

Dépense d'investissement

Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'administration municipale;

- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dépenses par objets

Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les dépenses parmi les objets qui suivent : rémunération; cotisations de l'employeur; transport et communications; services professionnels, techniques et autres; location, entretien et réparation; biens durables; biens non durables; frais de financement; contributions à d'autres organismes; autres objets.

Déplacements fiscaux

Transfert d'une partie des charges fiscales d'un secteur à l'autre, d'une catégorie d'immeubles à l'autre ou d'un immeuble à l'autre. Toute modification de la base d'une taxe ou d'un tarif (valeur, étendue en front, logement, etc.) peut occasionner des déplacements fiscaux.

Dette brute

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dette nette

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées au fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec, d'autres tiers et organismes.

Dettes et surplus des anciennes villes

En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la Ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont imposées annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

Domaine d'activité

Terme qui désigne un secteur de responsabilité municipale.

Droits sur les mutations immobilières

Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Efficacité

Mesure du degré d'accomplissement d'objectifs donnés.

Efficience

Mesure de l'utilisation des ressources pour atteindre un objectif donné.

Émission

Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Équité fiscale

L'équité fiscale est l'un des buts fondamentaux de la réforme municipale qui a mené à la formation de la nouvelle Ville de Montréal. Avant les fusions de 2002, le montant des taxes municipales n'était pas le même pour des propriétés de même valeur et dépendait du secteur (ancienne ville) où chaque immeuble était situé. En vertu de la loi, les taux de taxation devront être uniformes dans toute la ville au plus tard en 2022. Pour ce faire, année après année, la Ville doit augmenter graduellement le fardeau fiscal dans certains secteurs et peut réduire celui des autres secteurs dans le but d'atteindre un fardeau fiscal moyen avant 2022.

Étalement de la variation des valeurs foncières

Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

Fardeau fiscal

Partie des revenus fiscaux d'un secteur donné qui, en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, fait l'objet d'une limitation de son augmentation (maximum de 5 %) à des fins d'harmonisation fiscale.

Financement (mode de)

Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Financement (durée du)

Période pendant laquelle un remboursement de capital sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Harmonisation fiscale

Convergence des régimes d'imposition et des niveaux de taxation des divers secteurs (anciennes municipalités) de la ville vers une fiscalité unique au moyen de divers mécanismes.

Immobilisations

Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (amélioration)

Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.

Immobilisations (dépense)

Coûts d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels.

Infrastructures

Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, infrastructures technologiques, etc.

Investissements

Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien de la pérennité des infrastructures

Action de maintenir en bon état de fonctionnement de l'équipement, des installations, des locaux, etc. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisateurs, sur de l'équipement ou des installations afin que ceux-ci puissent servir jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter un dommage ou une panne.

Montréal International

Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du Grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

Mutation immobilière

Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Occupation du domaine public

Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

Organisme paramunicipal

Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

Paiement au comptant des immobilisations (PCI)

Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Paiement tenant lieu de taxes

Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, commission scolaire, hôpital, organisme à but non lucratif, église, etc.).

Potentiel fiscal

Capacité, pour la Ville de Montréal, de générer des revenus sur la valeur des immeubles faisant partie de son territoire. Sont incluses dans ce potentiel fiscal :

- la valeur des immeubles résidentiels (unifamiliaux, bifamiliaux, multifamiliaux);
- la valeur des immeubles non résidentiels (industriels et commerciaux) majorée d'un facteur pour tenir compte du fait que ces immeubles sont imposés à un taux de taxe supérieur à celui des autres immeubles;
- la valeur pondérée des immeubles à l'égard desquels sont versés des paiements tenant lieu de taxes (gouvernements);
- la valeur des terrains vacants.

Programme triennal d'immobilisations (PTI)

Il regroupe les projets d'investissement que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la

Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Quotes-parts

Elles représentent la dépense de contribution devant être versée par la Ville de Montréal pour le financement des activités relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

Les quotes-parts reçues de la Ville de Montréal et des autres villes liées constituent la principale source de revenus de l'agglomération.

Redevance – Conduits souterrains

Loyer imposé aux utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

Refinancement

Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt, jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil d'arrondissement, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt

Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt, ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées

aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rémunération

Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des élus et des employés.

Rôle d'évaluation foncière

Registre préparé par le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Secteur

En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leurs territoires respectifs.

Service central

Entité administrative, ou unité d'affaires, qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Service de la dette

Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Tarification

En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupant. Le tarif est payé par le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble.

Taux global de taxation

Taux qui s'obtient en divisant par l'évaluation foncière imposable d'une municipalité, les revenus fiscaux prélevés chez l'ensemble de ses contribuables.

Taux moyen cumulé

Taux résultant de l'addition des taux de taxes foncières et de l'équivalent foncier de la tarification applicable à une catégorie d'immeubles donnée.

Taux de valorisation ou de mise en valeur

Pourcentage des matières résiduelles générées qui ont été détournées de l'enfouissement au moyen de la récupération, du réemploi ou de la réduction à la source.

Taxe foncière générale

Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon quatre catégories d'immeubles.

Transferts

Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires

Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

ACCEF	Programme d'actions concertées contre les crimes économiques et financiers
ACCES	Programme d'actions concertées pour contrer les économies souterraines
ALÉNA	Accord de libre-échange nord-américain
AMT	Agence métropolitaine de transport
A-P.	Année-personne
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
BMO	Banque de Montréal
BRIC	Brésil, Russie, Inde et Chine
CESM	Complexe environnemental de Saint-Michel
CHU	Centre hospitalier universitaire
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CMQ	Commission municipale du Québec
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CUM	Communauté urbaine de Montréal
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
FODIM	Fonds de développement international de Montréal
ICLEI	International Council for Local Environmental Initiatives
IPC	Indice des prix à la consommation
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MTQ	Ministère des Transports du Québec
PANAM	Panmontréalais
PIB	Produit intérieur brut
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PCI	Paiement au comptant des immobilisations
PEPSC	Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles
PQMO	Plan quinquennal de main-d'œuvre
PRR	Programme de réfection routière
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RAC	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques
RBC	Banque Royale du Canada
REM	Réseau électrique métropolitain
RFA	Réforme du financement des arrondissements
RMR	Région métropolitaine de recensement

RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
RTM	Réseau de transport métropolitain
S&P	Agence de notation Standard & Poor's
SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
STM	Société de transport de Montréal
TD	Banque Toronto-Dominion
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
TFG	Taux foncier global
TGT	Taux global de taxation
TIV	Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade
TVQ	Taxe de vente du Québec
UdeM	Université de Montréal
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization – Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances

630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
H3B 1S6
Canada

ville.montreal.qc.ca/finances

Dépôt légal
1^{er} trimestre 2018
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1563-5
Budget de fonctionnement 2018
Imprimé, Français

978-2-7647-1564-2
Budget de fonctionnement 2018
PDF, Français

978-2-7647-1565-9
Budget en bref
Imprimé, Français

978-2-7647-1566-6
Budget en bref
PDF, Français

978-2-7647-1567-3
Operating Budget / At a Glance
Imprimé, Anglais

978-2-7647-1568-0
Operating Budget / At a Glance
PDF, Anglais

Design graphique:
Ville de Montréal
Service des communications
18806

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé sur du papier recyclé



Montréal 

ville.montreal.qc.ca/finances